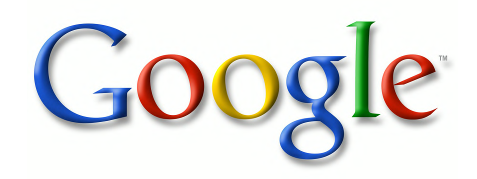

Google







BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇOISE,

Dans laquelle on montre l'utilité que l'on peut retirer des Livres publiés en François depuis l'origine de l'Imprimerie, pour la connoissance des Belles Lettres, de l'Histoire, des Sciences, & des Arts;

Et où l'on rapporte les Jugemens des critiques sur les principaux Ouvrages en chaque genre, écrits dans la même Langue.

Par M. l'Abbé GOUJET, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital, Associé des Académies de Marseille, de Rouen, & d'Angers.

TOME QUINZIE'ME.

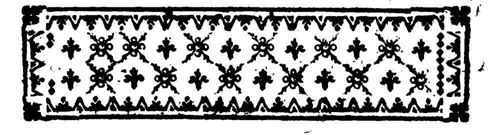


A PARIS, RUE S. JACQUES,

Chez { HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, à Saint Thomas d'Aquin. P. G. LE MERCIER, au Livre d'Or.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roy.



PRÉFACE.

J'APPROCHE des beaux jours de nôtre Poësie. Je commence à quitter ces Campagnes séches & arides que j'ai été obligé de traverser, souvent avec autant de peine que dé dégoût, & dans lesquelles j'ai beaucoup plus cueilli de ronces & d'épines que de fleurs. J'ai déja mis le pied dans des Vallons plus agréables, & où l'on respire un air plus serain & plus pur. Malherbe, & quelques autres favoris des Muses, dont je fais mention dans ces deux volumes, ont un entretien plus décent, un langage plus épuré, plus de génie, plus de goût, que la multitude de ceux avec qui je me suis vû obligé de converser jusques-ici.

On trouve dans leurs écrits une connoiſſance plus étendue, & une obſervation plus exacte des régles. Ils ſe ſont moins permis cette négligence de ſtile, ces termes ſurannés, ou forgés en dépit du bon ſens; ces tours ridicules & ſouvent inintelligibles, & tant d'autres défauts que l'on rencontre ſi fréquemment dans le plus grand nombre de ceux que j'ai tirés de l'obſcurité où ils étoient enſevelis.

Je ne dis pas que tous ou pluſieurs de ces défauts ne gâtent plus les Poëſies de ceux que je tâche de faire connoître dans ces deux Volumes, & que celles même de Malherbe en ſoient exemptes; je dis ſeulement qu'ils ſont plus rares, & dans ce Poëte & dans ceux qui ſe ſont efforcés de le prendre pour modéle, & de profiter de ſon exemple & de ſes lumieres. Il y a toujours eu des Écrivains qui ont rimé en dépit de Minerve; & ce

n'eſt point de ceux-là dont j'entends ici parler. Ils ſont demeurés dans le bourbier où ils avoient eu l'imprudence de s'enfoncer. Malherbe même a eu des diſciples qui lui ont été fort inférieurs. Mais auſſi ne diſconviendra-t-on point que pluſieurs ont mérité ſon approbation, & après lui celle du Public; & que juſqu'en 1661, qui eſt l'époque où je termine ces deux Volumes, notre Poëſie a fait des progrès qu'elle avoit ignorés avant Malherbe, & qui l'ont conduit à la perfection où elle eſt arrivée ſous le régne de Louis XIV. qui a été par excellence le régne des Belles-Lettres, des Sciences, & des beaux Arts.

J'entame une partie de ce fameux régne, mais ce n'eſt pas encore la plus lumineuſe. Quand les ténébres ſont épaiſſes, elles ne ſe diſſipent qu'inſenſiblement, & le ſoleil en reſte encore quelque tems obſcurci. L'établiſſement de l'Académie Fran-

çoise, à qui la Langue & la belle Littérature ont tant d'obligation, contribua beaucoup à éclaircir ces nuages; & cette sçavante Compagnie, secondée du zéle & du génie de ceux qui avoient le même amour pour le beau, le grand, le sublime, a eu enfin l'avantage de triompher de l'ignorance & du mauvais goût. Presque tous ceux à qui l'estime publique a assigné les premiers rangs sur le Parnasse, ont été formés dans son sein, ou s'y sont perfectionnés. Ces deux Volumes en offrent plusieurs preuves qui seront multipliées dans la suite. Mais avant que de les exposer, je crois qu'il est nécessaire de donner ici quelques corrections & additions qui serviront d'éclaircissemens à divers endroits des Volumes précédens.



ADDITIONS ET CORRECTIONS

Pour le Tome V.

DEPUIS le compte que j'ai rendu dans le Tome V. des Traductions françoises d'Horace, en prose & en vers, il en a paru deux qui méritent que j'en rappelle le souvenir. La premiere est de 1750, en prose, en deux Volumes. Nous la devons à M. *Batteux*, actuellement Chanoine de l'Eglise de Reims, sa patrie, & professeur de Philosophie au Collége Royal de France; Ecrivain dont le génie, le goût, & la connoissance des Lettres & des beaux Arts sont au-dessus de mes éloges. Sa traduction, dédiée à M. le Dauphin, a essuié cependant quelques critiques. On peut consulter sur cela les Journaux Littéraires des années 1750 & 1751, & le *Mercure* du mois de Juillet 1750. Le Tra-

ducteur, ſous un nom emprunté (*a*), a répondu à la cenſure d'un des Auteurs du Journal des Savans. Le Public a les piéces entre les mains ; je le laiſſerai juger.

La ſeconde traduction eſt en vers, *avec des extraits des Auteurs qui ont travaillé ſur cette matiére, & des notes pour l'éclairciſſement du Texte.* C'eſt M. l'Abbé *Salmon*, déja connu par un Volume de *Poëſies ſacrées*, qui a eu ſoin de cette édition : elle eſt très bien exécutée, & forme cinq Volumes ; elle a été donnée en 1752. Il a dû en coûter beaucoup de ſoins & de peines à l'Editeur pour faire la recherche des traductions de tant d'Auteurs qu'il a raſſemblées dans ſon édition, & il a fallu beaucoup de ſagacité pour en faire un bon choix. Il étoit même néceſſaire que l'habile éditeur fut Poëte lui-même, puiſqu'il s'eſt engagé à faire beaucoup de changemens & de corrections aux traductions qu'il admettoit dans ſon recüeil. Ses notes ſont extrêmement variées ; il y en a de

(*a*) Obſervations de M. l'Abbé Ninnin, Profeſſeur de ſeconde au Collége de Navarre, ſur un article du Journal des Savans, concernant *les Poëſies d'Horace, traduites en françois*, 1750.

grammaticales, de critiques, d'hiſtoriques, de mythologiques ; & preſque toutes montrent également du diſcernement, beaucoup de lecture, & de l'érudition.

Je ne ſçais qui eſt l'Auteur d'une traduction du premier Livre des Odes du même Poëte, qui a paru à Toulouſe en 1751. Elle eſt en proſe, & elle m'a paru rendre avec élégance les penſées & même le génie du Poëte Latin, & j'ai entendu dire à des Ecrivains de réputation & de mérite, qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'Anonyme ne ſe fut pas borné au premier Livre des Odes. La traduction de celui-ci eſt précédée d'une Lettre de l'Auteur à Madame *de Montégut de Ségla, maîtreſſe des Jeux Floraux*, digne par ſes connoiſſances & la délicateſſe de ſon eſprit, de tous les éloges qui lui ſont donnés dans cette Lettre, qui contient d'ailleurs de judicieuſes réfléxions ſur Horace, de bons principes ſur la traduction, & une cenſure qui m'a paru juſte de celle de M. Dacier. La verſion eſt ſuivie de pluſieurs autres *Obſervations critiques*, ſur les traductions de ce même Livre par le Pere

Sanadon, Jésuite, & par le même M. Dacier.

Puisque j'ai commencé à donner ces additions, j'en ferai encore une au même Volume, en annonçant à ceux qui l'ignoreroient, que M. Desforges-Maillard, Associé des Académies d'Angers, de la Rochelle, &c. a fait paroître en 1743. une traduction en vers françois de la septiéme Elégie du premier Livre des Tristes d'Ovide; & je me servirai de cette occasion pour le remercier très-sincérement de la politesse avec laquelle il a bien voulu parler de la *Bibliothéque Françoise*, dans une Lettre jointe à cette traduction, & qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser. Ces deux Piéces ont été insérées dans le *Mercure de France*, Tome II. du mois de Juin de la même année 1743.

ADDITION pour le Tome VI.

Dans la premiere édition du Tome VI. de mon Ouvrage, en parlant, page 297. & suiv. d'un Mémoire contenant des éclaircissemens sur quelques vers d'Ausone, j'ai donné ce Mémoire à M. *Ravion de Varennes*. C'est ainsi en effet que cet écrit est

signé dans l'impression qui en a été faite dans les Mémoires de Trévoux du mois de Juillet 1717. J'ignorois alors que c'étoit un nom supposé, sous lequel s'étoit caché Michel *Chaillou*, Chanoine Régulier, Prieur de l'Abbaye de Chatrice, proche Sainte Menehoult, mort à Paris en 1743.

ADDITION pour le Tome VII.

Je ne ferai aussi qu'une Addition au Tome VII. où en parlant de Pétrarque, & des traductions de ses Poësies, je n'ai pas oublié celle de *Vasquin Philieul.* J'en fais mention aux pages 318 & 319. mais je ne cite que l'édition de 1555. Je ne connoissois alors que celle-là. J'en ai vû une autre depuis, qui est antérieure. Voici son titre. *Laure d'Avignon. Au nom & aveu de la Royne Catherine de Médicis Royne de France. Extraict du Poëte Florentin Françoys Pétrarque : & mis en Françoys* (en vers) *par Vaisquin Philieul, de Carpentras.* A Paris, de l'Imprimerie de Jacques Gazeau, 1548. *in*-16.

Cette édition est précédée d'une

assez longue Epître à la Reine, en vers de dix syllabes. Il y a 196 Sonnets, traduits librement de Pétrarque, & 24 Chants. Le tout finit par un Sonnet de Jean *Charrier aux Lecteurs*, à la louange du travail de Philieul.

ADDITION pour le Tome IX.

Dans le Mercure de France, mois d'Août 1749. page 87. on lit une Lettre très-polie, sans signature, dans laquelle on prétend que Guillaume *de Deguilleville*, Poëte françois, dont je parle dans le Tome IX. page 71 & suiv. se nommoit *Guillaume de Guilleville*. Les preuves de l'Anonyme sont que le nom de *Deguilleville* paroît bizarre; que sa terminaison en *ville* marque qu'il a été formé de celui de quelque lieu; qu'on ne voit aucun exemple qui prouve que jamais aucun possesseur de terre, ou fondateur de village se soit appellé *Deguille*; qu'on ne l'a jamais nommé que *Guille*, abrégé de *Guillaume*; qu'enfin nous avons en France une Paroisse appellée *Guilleville*, située au Diocèse d'Or-

léans, ſur la route de cette ville à Chartres, & que nous n'en avons aucune du nom de *Déguilleville*. Je ſouſcrirois volontiers à ces conjectures, ou, ſi l'on veut, à ces preuves, & il ne m'en coûteroit rien pour avouer que je me ſuis trompé. Mais ce qui m'arrête; c'eſt 1°. que le Poëte dont il eſt queſtion étoit de Paris, non du village de Guilleville. 2°. Que Pierre *Virgin*, dont je cite les paroles, le nomme *Déguilleville*. 3°. Que chaque Couplet des *Lamentations* du Poëte commence par une lettre de ſon nom, & que ces lettres raſſemblées font *Guillermus de Deguillevilla*. L'Anonyme voudroit que je copiaſſe ces *Lamentations*, mais je le prie de m'en épagner le dégoût, & de croire que je n'en ai pas parlé ſur la foi d'autrui, ayant eu entre mes mains deux manuſcrits & trois exemplaires imprimés de l'ouvrage du Poëte. J'ennuierois d'ailleurs mes Lecteurs, & peut-être l'Anonyme lui-même, qui eſt, dit-on, un homme d'eſprit & de goût, ſi je copiois cette longue tirade de mauvais vers; & j'aimerois mieux avouer que j'ai mal lû, ou que les

exemplaires que j'ai consultés, m'ont induit en erreur.

ADDITIONS pour le Tome XI.

Depuis l'article de Jean *Martin*, qu'on lit dans le Tome XI. pag. 207. & suiv. j'ai vu de ce Poëte un petit Ouvrage qui nous le fait encore mieux connoître. Son titre est : *La Révérence Ecclésiastique, par Messire Jehan Martin, Docteur aux Droits, Seigneur de Choisy, & Chanoine de la Sainte Chapelle de Dijon.* A Lyon, chez Thibault Payen, 1546. *in*-8°.

Cet Ouvrage commence par deux longues piéces en vers françois : la premiére adressée à l'Archevêque de Reims, contient l'éloge de la Croix, & un récit de la Passion du Sauveur, tout ou presque tout tiré de divers endroits de l'Ecriture, dont les passages sont en marge. La seconde a pour titre : *Oraison à la Vierge Marie, ma singulière maîtresse.* Ces deux Piéces sont en vers de dix syllabes. A l'egard de *la Révérence Ecclésiastique*, c'est un écrit en prose, contenant 20 feuillets, sur la dignité & les devoirs des Evêques & des Prêtres.

Dans le même Vol. pag. 301. *il faut lire* Henri II. *au lieu de* Henri III.

Ibid. p. 352. Jacques *Le Lieur*, dont je parle en cet endroit, étoit d'une famille considérable à Rouen, qui a donné des Doyens au Chapitre, grand nombre de Magistrats aux Cours Souveraines, des Maires à la Ville, &c. Il étoit Seigneur de Brametot & d'Ouville-la-Riviere. Jacques Le Lieur, un de ses Ancêtres, fut Gouverneur du Fort de Sainte Catherine qu'il défendit contre les Anglois. Charles, Dauphin, après la mort du roi Jean son pere, le créa Chevalier, pour le récompenser de ses services. Pierre Le Lieur dont je parle aussi à la p. 80. étoit de la même famille.

Ibid. pag. 456. je dis que Jean *de la Maison-Neufve*, ne m'est connu que par le peu qu'en dit le Sieur Du Verdier. Ce Poëte se nommoit *Jean d'Aubusson*, *Sieur de la Maison-Neufve.* Outre *le Colloque Social de paix*, & *l'Adieu des neuf Muses*, que je cite d'après Du Verdier ; La Croix-du-Maine, au mot *Jean-d'Aubusson*, lui donne 1°. *Discours sur le magnifique recueil* (c'est-à-dire *accueil*)

fait par les Vénitiens à M. le Cardinal de Lorraine : imprimé à Paris par Etienne Denise, l'an 1556. 2°. *Huitains poëtiques, de l'onction des Rois esleuz de Dieu, & de l'obéissance que leurs subjets leur doivent porter, avec une exhortation de la Vierge Vérité, au peuple Gaulois, l'exhortant à pacifier les discordres civiles, & séditions populaires ; imprimés à Paris chez Pierre Gaultier l'an* 1561.

Je crois qu'il faut encore donner à Jean d'Aubusson la piéce intitulée : *Déploration sur le trépas de Noble & Vénérable personne Monsieur Maistre François le Picart, Docteur en Théologie, Doyen de S. Germain l'Auxerrois : par un Poëte François.* Cette piéce, qui contient 20 Huitains, a été imprimée à Paris par Etienne Denise en 1556, & le pere Hilarion de Coste, Minime, l'a insérée page 293. de *la vie de François le Picart*, qu'il publia en 1658. Il est vrai que le P. de Coste ne nomme pas l'Auteur de cette *Déploration*. Mais outre qu'elle est entiérement dans le goût des autres poësies de d'Aubusson, & qu'elle a parû chez l'Imprimeur dont il se servoit, cette piéce est signée

ainsi *Dena suasu boni*, termes qui ne renferment aucun sens, mais dans lesquels on trouve en dérangeant les lettres, *Jean d'Aubusson.*

Ibid. page 178. Gilles d'Aurigny parle d'un jeu qu'il nomme l'*Ourche*; & j'ajoute que ce jeu m'est inconnu. C'est peut-être celui dont Perse parle dans la troisiéme de ses Satyres, vers 50;

..... Angustæ collo non fallier *Orcæ*.

Martignac & le pere Tarteron, traduisent ces mots par *jouer à la fossette.* D'autres ont cru que c'étoit un jeu de dez.

Ibid. page 324. Jean-Baptiste le Chandelier, dont il est question en cet endroit, est mort en 1549. On a de lui un volume *in*-8°. de vers latins.

Ibid. pag. 376. & suiv. Outre l'édition citée de l'*Esperon de discipline*, par Antoine *du Saix*, il y en a eu une *in*-16. à Paris, Denis Jannot, 1539. *Le Blason de Brou*, &c. du même à paru aussi en 1538. à Lyon chez Arnoullet : il en est fait mention dans l'Histoire de Bresse par Guichenon. Enfin, on a oublié de dire qu'avec les deux Traités de Plutarque,

traduits par le même, édition, *in*-4°. à Paris 1537. que l'on cite, on avoit aussi *le Petit fatras d'un Apprentif*, &c. de *du Saix*.

Ibid. page 55. je cite les propres paroles de Guillaume Colletet, mais j'aurois peut-être dû faire observer, que cet Ecrivain a eu tort de qualifier *de Reine* Louise de Savoie, duchesse d'Angoulesme, Mere de François I. Elle n'a point eu cette qualité.

Ibid. pag. 157. je conjecture que le *Prince de Melphe*, dont parle *la Borderie*, sous l'année 1537. étoit André *Doria*; je me suis trompé: c'étoit alors Jean Caraccioli qui étoit Prince de Melfe, & au service de la France. Dans la même année, André Doria servoit l'Empereur.

ADDITIONS & Corrections pour le Tome XII.

Page 1. je dis que Salel nâquit vers l'an 1504. il nâquit en 1503. selon la date de sa mort, rapportée à la page suivante.

Ibid. page 77. il est dit que Louise

Labbé, ſurnommée *la Belle Cordiere*, a donné ſon nom à la ruë où elle demeuroit à Lyon, qui ſe nomme encore aujourd'hui *la rue Cordiere.* Il faut dire qui ſe nomme aujourd'hui *rue Belle Cordiere.*

Ibid. pag. 91. je dis que Bonaventure des Periers cite le livre de Jean *de Boteon*, *de Arcâ Noæ.* Ce Jean *Boteon*, non *de* Boteon, étoit Chanoine Régulier de l'Ordre de Saint Antoine, & Commandeur de Sainte Croix. Il ſe nomme toujours dans ſes Ouvrages *Buteo.* Voyez ce qu'on dit de lui dans le *Supplément de Moréri*, imprimé en 1749.

Ibid. p. 61, &c. Boiceau dont il eſt ici parlé, ſe nommoit Jean Boiſſeau ou Boiceau, en latin *Boſſellus*. Il étoit Avocat à Angèrs; ce fut un des plus célébres Juriſconſultes de ſon ſiécle. Il a fait ſur l'article 54. de l'Ordonnance de Moulins, un Commentaire latin, que tous nos Auteurs ont comblé d'éloges. En effet rien de ſi preſſé, de ſi net, & de ſi profond. Il a fait auſſi un Commentaire ſur la Coutume de Poitou. Mornac parle de ce Juriſconſulte *ad legem* Iam §. 40. *ff. de poſtulando*; & il nous apprend

qu'ayant perdu la vûe, il ne laissoit pas de suivre toujours le Barreau, & de plaider.

Ibid. pag. 104. je ne cite des Poësies de Laurent *de La Graviére* que l'édition faite à Lyon en 1558. J'en ai vû depuis une autre sous ce titre » » La premiere Eclogue de Frere Jean- » Baptiste Mantuan, de l'honnête » Amour, & heureuse issuë d'icelui, » traduite du latin en françois, par » Laurent de la Graviére. Avec au- » tres compositions en rythme fran- » çoise, par ledit de la Graviére, » tant à l'imitation d'aucuns élégans » Poëtes latins, que de son inven- » tion. » A Lyon, par Maurice le Roy & Loys Pesnot, 1554. *in*-8°.

Ce sont presque toutes les mêmes piéces que celle de l'édition de 1558, excepté qu'il n'y a qu'une Eclogue de Mantuan, & qu'on n'y lit pas l'épitaphe de Paul de Joyeuse, lequel ne mourut qu'en 1556. L'édition de 1554. est dédiée, par une Epître en prose, *à Antoine de Levys, Seigneur, Evêque de S. Flour ; Abbé Commendataire de la Bénisson-Dieu, & Baron de Châteaumorand ;* & la Graviére s'y qualifie *Secrétaire* de ce Prélat. Cette

Epitre est datée ainsi : *De votre Maison de Châteaumorand le pénultiéme jour de Mai* 1554.

La Graviére dit que ce fut l'Abbé de Suron, son *Mécénas*, qui l'introduisit dans la maison d'Antoine Levy ; qu'il y profita du loisir que lui laissoit le soin des affaires du Prélat, pour se remettre à l'étude des Lettres qu'il avoit été obligé d'interrompre durant trois ou quatre ans, pendant lesquels il avoit été à la suite de la Cour, avant que d'entrer au service du Prélat. Il ajoute que jusques-là il avoit toujours eu aussi *nécessité* de Livres, c'est-à-dire, qu'il en avoit manqué, ce qui l'avoit empêché de se livrer aux Lettres, suivant son goût. Il dit enfin que le Recueil qu'il présente est *tout le fruit le plus mûr & le premier du Jardin de son oisiveté.*

Ibid. pag. 152. il faut réformer les dates de l'âge de Jacques *Grévin*. J'ai dit qu'il naquit vers 1540. qu'en 1558. il n'avoit qu'environ 17 ans, & qu'il mourut en 1570. n'ayant pas encore 30 ans. Son portrait qu'on trouve gravé avec son *Théâtre* imprimé en 1562. porte au-dessus 1561.

& au-dessus *Ja. Grevin an. ætat. XXIII.* Il étoit donc né en 1538, il avoit vingt ans en 1558, & trente-deux en 1570.

Ibid. pag. 217. ligne 5. *sans mon nom*, lisez *sous mon nom.*

Ibid. pag. 250. & suiv. il faut ajouter ce qui suit à l'article de Claude *Binet*. Loisel dans son Histoire de Beauvoisis, dit qu'il étoit habile en grec, en latin, & en françois; & qu'il fut pourvû gratuitement par la Reine Elizabeth, Douairiere du Roi Charles IX. de la place de Lieutenant Général en la Sénéchaussée de Riom en Auvergne, où il mourut au milieu de son âge, vers l'an 1584. C'est à lui que Scévole de Sainte-Marthe a adressé le dernier de ses Poëmes latins.

Ibid. pag. 375. & suiv. on peut ajouter que M. l'Abbé d'Artigny, Littérateur très-habile, parle d'Edouard *du Monin* dans le Tome VI. de ses *Mémoires d'Histoire, de Critique & de Littérature*, pag. 184. & pag. 298. & suiv. Mais je n'y ai trouvé aucun fait important que je n'aye déja rapporté.

ADDITIONS & Corrections pour le Tome XIII.

Page 335 & suiv. j'aurois pu augmenter l'article *de Jean Sponde*, si j'avois consulté plûtôt la *Confession de Sancy*, par Théodore Agrippa d'Aubigné & les notes de M. Le Duchat sur cet écrit. Il est en effet parlé plusieurs fois de Sponde dans l'Epître Dédicatoire & dans le corps de cet Ouvrage, & l'Auteur des notes y a ajouté ses éclaircissemens. On y parle fort desavantageusement de la conduite de Jean de Sponde & de celle de sa femme, qu'on y donne pour une débordée. On y apprend que le pere de Jean & de Henri de Sponde se nommoit *Inigo* de Sponde, & que leur mere étoit de Bayonne, fille de Martin de l'Hôte, natif de Pampelune. Que Jean de Sponde avoit été Lieutenant Général de la Rochelle; qu'au commencement du régne d'Henri IV. il avoit publié un Ecrit très-vif contre ceux, qui conseilloient à ce Prince d'embrasser la Religion Catholique; mais que depuis le changement du roi, ne regardant plus la

la Religion prétendue-Réformée, que comme un obstacle à sa fortune, il l'abjura aussi à l'âge de 36 ans, & fit imprimer une ample *Déclaration* des motifs de sa conversion, sur quoi il avoit eu le tems de méditer pendant quatre ou cinq ans de prisons qu'il avoit essuiées durant les guerres civiles, & particuliérement à Orléans. On ajoute que se voyant frustré des promesses qu'on prétend lui avoir été faites, s'il abandonnoit le Calvinisme, il quitta la Cour, pour se retirer dans sa patrie, sous prétexte d'y donner ordre à ses affaires domestiques, que son pere qui venoit de mourir, avoit laissées en très-mauvais état. Il s'étoit marié avant son changement de Religion, & avoit épousé par contrainte une fille du Sieur *de Guerras*, Gentilhomme du pays de Basque, de laquelle il avoit abusé. Et si l'on en doit croire l'écrit cité, il voulut depuis la faire empoisonner à cause de ses débauches; la Servante, ajoute-t-on, qui étoit dans les intérêts de sa Maîtresse, apprêta le poison; mais elle le donna au Mari qui en mourut. Avant cet événement, & dans

dans le tems qu'il étoit Lieutenant Général de la Rochelle, ayant voulu empiéter ſur l'état du Maire & ſur les priviléges de la Ville, on le contraignit de vendre ſa Charge, dont il employa le prix à acheter quelques Vaiſſeaux, avec leſquels il ſe mit à faire la guerre aux Rochellois. Cet armement acheva de le ruiner; de ſorte, dit l'Auteur de la Confeſſion de Sancy, qui le charge encore de pluſieurs autres faits odieux, deſorte, dis-je, qu'avant ſa mort, il eut la douleur de voir *ſes enfans aux portes, ſa femme au B. & ſa perſonne à l'Hôpital.*

Dans le même Volume, parlant de Claude *de Mons*, je dis qu'il y a lieu de croire qu'il n'a pas de beaucoup paſſé l'année 1628. On m'a écrit d'Amiens, qu'il n'étoit mort que le 7 Août 1677. dans un âge très-avancé. Il avoit été Conſeiller au Bailliage & Siége Préſidial d'Amiens, & lors de ſa mort, il étoit Subdélégué de l'Intendant. Sa mere ſe nommoit Antoinette Picquet, d'une bonne famille de la même Ville. J'ai oublié parmi les Ouvrages de Claude de Mons, ſes *Blaſons*

Anagrammatiques très-Chrétiens & Religieux du Hierapolitain d'Amiens C. D. M. (Claude de Mons.) *ſur diverſes fleurs perſonnelles de piété, de nobleſſe, de juſtice & de Littérature, ſignalant en Dieu la contrée.* A Amiens, 1662. *in*-8°. On m'a envoyé de ce Livre un extrait; mais on ne me pardonneroit pas de m'amuſer à parler plus au long d'un pareil écrit. L'Auteur étoit un homme très-eſtimable pour ſa piété, ſa candeur, ſa probité, ſon zéle pour la Religion; mais c'étoit un très-mauvais Ecrivain.

ADDITIONS & Corrections pour le Tome XIV.

Page 7. en parlant des Auteurs de la *Satyre Ménippée*, je dis qu'on aſſure que Florent Chrétien & Pierre Pithou ont travaillé aux harangues. Cela n'eſt pas aſſez précis, du moins à l'égard de Pierre Pithou qui eſt certainement le ſeul Auteur du diſcours du Sieur d'Aubray, auquel tout le reſte de la Satyre Ménippée ſemble ne devoir ſervir que de prélude. On conſerve encore un exemplaire de cette Satyre qui a appartenu à Fran-

çois Pithou, sur lequel on lit de la main de François à la tête du Discours dont il est question : *C'est mon frere Pierre qui l'a fait.*

Ibid. pag. 354. & suiv. il faut ajouter aux Poësies d'Honoré d'Urfé, 1°. *Sylvanire, ou la Morte-Vive, fable Bocagere*, en cinq Actes, dédiée à la Reine Marie de Médicis, à l'imitation des Italiens, en vers libres, sans rimes. A Paris, Robert Fouet, 1627. *in-8°.* de plus de 400 pages. La Préface, de 18 pages, est une Dissertation sur *le langage qu'on doit employer dans des Tragédies, Comédies, Pastorales & Fables Bocagéres.* L'Auteur y prétend prouver que le Poëme Dramatique ayant pour but de représenter aussi parfaitement qu'il est possible *le personnage qu'il fait parler sur le Théâtre, la rime qui fait sortir de cette vraisemblance*, doit nécessairement être bannie. 2°. *Savoysiade*, ou *Histoire des Ducs de Savoye*, en vers, Poëme Héroïque. Guichenon en fait mention dans son Histoire de Savoye, troisiéme partie, page 13. Ce Poëme n'a point paru. Il y en a un fragment considérable dans un Recueil de Poësies publiées en 1615.

in-8°. par François de Rosset. On voit par ce fragment que M. Huet a eu tort de dire, & que je me suis trompé en le répétant, que la *Savoysiade* n'a pas été poussée au-delà de la vie de Berold, Marquis d'Italie, puisque dans le fragment du second Livre donné par Rosset, on voit dès le huitiéme vers que le Poëte en étoit à *Humbert*, fils de Berold & son successeur, dont il poursuit les avantures au Livre troisiéme. Dans les *Délices de la Poësie Françoise*, édition de 1620. *in*-8°. par les soins de Jean Baudoin, on a aussi imprimé du même diverses Poësies, entr'autres des Stances sur la mort de Christophe d'Urfé, Seigneur de Bussy, son frere. Au reste, tout ce que j'ai dit de la passion de d'Urfé pour Diane de Châteaumorand, & de plusieurs autres circonstances de sa vie, dans le récit desquelles j'ai pris pour guide le savant M. Huet, doit être réformé sur les *Eclaircissemens* donnés sur ce sujet par M. l'Abbé d'Artigny, au commencement du Tome V. de ses *Nouveaux Mémoires d'Histoire, de Critique & de Littérature*. Ces éclaircissemens sont très-

curieux, & font tomber entiérement la narration de M. Huet. Comme il feroit trop long de les copier ici, j'aime mieux y renvoyer.

Ibid. page 229. & suiv. Je n'ai parlé que d'une édition des Imitations de Bonnefond, &c. par Gilles Durant Sieur de la Bergerie, celle de 1594. Il y en avoit eu une précédente en 1587. *in*-8°. à Paris, chez Abel Langelier. Durant n'y est nommé que dans des Hendécasyllabes qui lui sont adressés à la fin de ses *Gaietés Amoureuses*, & signés *Jac. Jacquerius, Paris.* Il y a encore cinq ou six piéces de Durant dans le Recueil intitulé, *La Main de Pasquier.* « Une chose que peu de gens » sçavent, dit M. l'Abbé d'Artigny, » dans le Tome VI. de ses Mémoi» res, pag. 129. » (& que je n'ai pas dite en effet à l'article du Sieur de la Bergerie) « c'est que *Durant* at» teint & convaincu d'avoir écrit » contre l'état au commencement » du régne de Louis XIII. fut rompu » vif. Pierre *Boitel*, Sieur de Go» bertin en parle ainsi comme té» moin oculaire, page 105. de son

» *Théatre Tragique*, in-8°. à Paris,
» 1622.

» Ce Poëte assez cogneu dans la
» Cour... pensionnaire de Sa Ma-
» jesté, qui avoit reçu tant de bien-
» faits du Roy..... se laisse gagner
» à la passion d'autrui.... pour as-
» souvir son extrême avarice, & non
» content de ses pensions, & de
» l'honneur qu'il s'est acquis par ses
» vers, fit un méchant & détestable
» libelle contre celui de qui dépen-
» doit toute sa prospérité. Je ne veux
» point faire relation du sujet de sa
» *Riparographie*; je me contente de
» raconter sa mort. Sa malice fut dé-
» couverte, ses manuscrits, copies
» trouvées, ses complices recognus,
» & lui emprisonné & convaincu du
» crime de léze-Majesté, condamné
» justement à être rompu vif en la
» place de Gréve. Il mourut assez
» constamment, & demanda pardon
» à Dieu & au Roi. Deux jeunes Gen-
» tilshommes Italiens, qui s'étoient
» mêlés de transcrire & traduire de
» françois en italien son Livre diffa-
» matoire, furent aussi exécutés, l'un
» fut pendu, l'autre roué. J'ai été

» ſpectateur de cette mort tragi-
» que. »

Je finirai ces Additions & Corrections par quelques obſervations ſur l'article du Poëte *Théophile*.

La premiére édition de ſes Œuvres eſt de 1621. Paris, Pierre Billaine, *in*-8°. ſous ce titre : *Les Œuvres du Sieur Théophile*. Dans la courte Epître au Lecteur, Théophile proteſte de ſon innocence contre tous les bruits qui couroient au déſavantage de ſes mœurs, & ſur le libertinage d'eſprit dont on l'accuſoit. Enſuite ſont trois Piéces en vers, ſans nom d'Auteurs, ſur le Traité du même, de l'immortalité de l'Ame.

Je mets l'édition de ſes Lettres par Mairet en 1642. J'en ai une ſous les yeux de 1648. qui ne porte point le titre de nouvelle édition, mais ſimplement celui-ci : *Nouvelles Œuvres de M. feu Théophile, compoſées d'excellentes Lettres françoiſes & latines, ſoigneuſement recueillies, miſes en ordre & corrigées par M. Mayret*, Paris, Ant. de Sommaville, 1648. *in*-8°. Autour du portrait de l'Auteur, on lit : *Théophile de Viau, Gentilhomme*

de la Chambre du Roi. Le Recueil est dédié au Cardinal de Richelieu. Mairet dans l'Avis eu Lecteur, se fait honneur d'avoir eu Théophile pour ami. Il le qualifie *rare esprit, grand homme de toute façon, le Maître des Ecrivains.* Le panégyrique est bien outré. Il ajoute, qu'il *doit*, lui Mairet, *à la nourriture que Théophile lui a donnée, ce qu'il peut avoir de meilleur pour le monde.* Il parle de quelques Poësies & de plusieurs Traductions de son ami qu'il avoit eues entre les mains, mais qui se sont perdues.

Fin des Additions & Corrections.

TABLE

DES NOMS DES AUTEURS dont il est parlé dans cet Ouvrage.

A.

B.

b v

D

E

F

G

H

M

N

O

P

R

S

T

V

Fin de la Table des noms des Auteurs.

CATALOGUE

DES POETES FRANÇOIS, dont il eſt parlé dans le Tome XV.

Etienne



CATALOGUE

DES POËTES FRANÇOIS, dont il est parlé dans le Tome XVI.

Fin des Catalogues des Poëtes François.

ERRATA.

TOme 15. *page* 184. *ligne* 1. La vie; de son maitre l'autorité de Ménage. *Lisez*, la vie de son Maître; l'autorité de Menage, &c.

Ibid. pag. 185. *lig.* 12. tropé, *lisez*, trompé.

Page 311. Charles Guillaume, *lisez*, Charles Guillemeau.

BIBLIOTHÉQUE



BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE, OU HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇOISE,

SUITE DE LA HUITIE'ME PARTIE.

POËTES FRANÇOIS.



'AI suivi jusqu'à présent l'ordre Chronologique, autant que je l'ai pu, dans le compte que j'ai rendu des Poëtes François ; je continuerai d'observer cet ordre à l'égard de ceux dont il me reste à parler. Mais je suis obligé de revenir un peu sur mes pas. J'ai puisé dans de nouvelles sources, qui m'ont fait dé-

couvrir plusieurs Poëtes que j'avois omis ; l'éxactitude demande que j'en fasse au moins quelque mention.

JEAN LE CHATELLAIN.

JEAN LE CHATELLAIN. 1525.

Je rétrograderai jusqu'à l'an 1525 que mourut Jean *le Chatellain*, Auteur de la Chronique de Metz en Vers, que le R. P. Dom *Calmet* a fait imprimer au troisiéme Tome de son *Histoire de Lorraine*. Selon le même Ecrivain, dans sa *Bibliothéque Lorraine*, qui fait le Tome cinquiéme de son Histoire, Jean *le Chatellain* de la Porte saint Thiébault, étoit natif de Tournai, Religieux Augustin, & Docteur en Théologie.

p. 282.

Après avoir prêché plusieurs Carêmes, tant à Bar-le-Duc, qu'à Vitry en Pertois, à Châlons en Champagne, & à Vic, il vint à Metz en 1524 pour y éxercer la même fonction. Prévenu des sentimens des Luthériens, il se chargea de les insinuer à ses Auditeurs, sans faire attention au péril ou une telle imprudence devoit nécessairement le jetter. Ses Sermons étoient des Satires violentes contre les Ecclésiastiques, & des discours séditieux pour animer le peuple

contre le Clergé. Il parloit avec autant de confiance, que s'il eût enseigné la verité, s'appuyant sur le crédit des principaux de la Ville dont il avoit gagné la confiance & la protection.

JEAN LE CHATELLAIN. 1525.

Lorsqu'il eut achevé sa station, il sortit de la Ville avec un Compagnon, se félicitant de son succès apparent. Mais étant arrivé à Gorze, il y fut arrêté par les Gens de Jean de Lorraine Evêque de Metz, qui le conduisirent en prison à Nommeny: c'étoit le jour de l'Ascension. Delà il fut conduit dans les prisons de Vic, qui furent sa derniere demeure. Les Magistrats de Metz voulurent s'en venger en faisant emprisonner quelques Officiers de l'Evêque; mais ils furent obligés de les relâcher presque aussi-tôt.

Le Pape Clément VII. informé de ce qui se passoit, envoya ordre à Théodore de saint Chaumont, Abbé de saint Antoine de Viennois, Vicaire Général au Spirituel du Cardinal Jean de Lorraine, d'éxaminer Jean le Chatellain, conjointement avec Nicolas Savin, Dominicain, qui éxerçoit alors dans le Diocèse

JEAN LE CHATELLAIN. 1525.

de Metz l'Office d'Inquisiteur de la Foi. Ils furent assistés par Conrade de Cologne, suffragant de Metz, Christophe Collet suffragant de Toul, 17 Abbés, & plusieurs autres, tous Docteurs en Théologie. Jean le Chatellain fut convaincu, non seulement d'hérésie, mais d'être relaps; & par Sentence du 12 Janvier 1524, ou 1525 avant Pasques, il fut condamné à être dégradé & livré au bras Séculier, qui lui fit subir la peine du feu. On dit qu'il reconnut ses erreurs avant sa mort, se confessa, & mourut Catholique. Celui qui a continué sa Chronique, aussi en Vers, & qui lui est très-favorable, raconte ainsi son avanture.

En icelle année propre
A l'Eglise vint un grand opprobre,
Par un Augustin grand Docteur,
Qui étoit grand Prédicateur.
A Mez prescha ung Caresme
Devant grand peuple, homme & femme,
Qui en sa prédication
Avoient grande dévotion.
Les ordinaires par envie
Qui l'aimoient mieux mort qu'en vie,
Le prindrent si fort à hayr,
Qu'ils consentoient à le trahir.

Un Chanoine malicieux
Parla à un Religieux
Du Couvent d'icelui Docteur,
Lequel lui fut faul trayteur.
Tant fit qu'il le mena dehors,
Et en reçut trente écus d'or,
Le livra à ses ennemis;
En piteuse prison fut mis.
Prent un Maistre d'Hôtel de Gorse
Furieusement par la gorge,
Disant, Chanoine, fuis de Metz,
Où tu ne retornera jamais.
Tu as presché de notre état,
Je te hay plus qu'un Apostat,
As touchié sur les gens d'Eglise,
Maintenant te tiens à ma guise.
Crois que tu en feras pugnis:
Lors emmenerent à Nomeny;
En chartre fut mis saoul ou fain,
Condampné à l'eau & au pain.
Léans fut dès la Pentecouste
Mal nourry & très-mal l'y couste,
Jusqu'en Janvier onziéme jour,
Le lendemain fina son cours.
Les Clercs le prindrent à leur advy,
Et de là fut mené à vy,
Et brulé fut de leurs conclus;
Fut tort ou droit, je n'en dis plus.
Monsigneur le grand Commandeur
De saint Antoine, sans demeure,
Son esploit fait, s'en vint à Metz,
Servi fut d'un périlleux mets.

JEAN LE CHATELLAIN. 1525.

La Chronique de Metz, avec ses

JEAN LE CHATELLAIN. 1525.

continuations, va jusqu'en 1574. dans quelques manuscrits. Celle que Dom Calmet a fait imprimer ne passe pas l'année 1550. L'édition de 1698. se termine à l'an 1471.

CHARLES D'ESPINAI. 1560.

CHARLES D'ESPINAI.

Le plus ancien des Poëtes que j'ai omis, après Jean le Chatellain, est Charles d'*Espinai*, d'une Noble & ancienne Maison de Bretagne, connue dès l'an 1166, illustre par ses alliances, & par les grands hommes qu'elle a produits. Il étoit fils de Gui d'Espinai, troisiéme du nom, & de Louise de Goulaine, & Frere de Jean d'Espinai, Comte de Durestal, dont la Terre d'Espinai, située au Diocèse de Rennes, fut érigée en Marquisat par Charles IX. Charles d'Espinai embrassa l'Etat Ecclésiastique, & fut pourvu des Abbayes de saint Gildas des Bois, Diocèse de Nantes, & de Nôtre-Dame du Tronchet, Diocèse de Dol en Bretagne.

Etant Abbé de saint Gildas, il se trouva au Concile de Trente, & fut chargé de plusieurs négociations concernant ce Concile, tant à Rome

qu'à la Cour de France, depuis la fin de 1560 jusqu'au mois de Mai 1562, comme on le voit par les Lettres de Charles IX. aux Evêques de Rennes & d'Angoulême, & par un Mémoire du sieur de l'Isle Ambassadeur pour le Roi à Rome. Ces Piéces sont rapportées dans les *Instructions & Lettres* de nos Rois *concernant le Concile de Trente*, imprimées en 1654. in 4°. Charles d'Espinai ayant été sacré Evêque de Dol en Bretagne le 16 Septembre 1565, se retira dans son Diocèse où il mourut au mois de Septembre 1591. Il fut inhumé dans sa Cathédrale.

CHARLES D'ESPINAI. 1560.

4e. Edit. p. 59-72. & p. 204-215.

Ses Poësies ne répondent, ni à la gravité de ses occupations, ni à la sainteté de l'état qu'il avoit embrassé. Ce sont 26 Sonnets amoureux & une Chanson. La *Dame* à qui l'Auteur les adresse, avoit peut-être ses raisons pour en être satisfaite ; je n'en ai aucune pour les trouver même supportables. *Ronsard*, *Belleau*, Marc Claude de *Buttet*, Guillaume *des Autels*, & Jacques *Grevin*, qui en ont fait l'éloge, sont de mauvais garans de leur bonté & des talens Poëtiques de leur Auteur. Je connois

CHARLES D'ESPINAI. 1560.

deux éditions de ces Poëſies, la premiere en 1559. in-8°. la ſeconde en 1560. in-4°.

JEAN GRANGER.

JEAN GRANGER. 1568.

La Muſe qui inſpiroit Jean *Granger*, Prêtre Lorrain, n'étoit pas plus agréable, mais elle étoit plus ſérieuſe. Dom *Calmet*, dans ſa *Bibliothéque Lorraine*, lui donne des *Paſtorales ſur le Baptême de M. Charles Emanuel, Prince de Piémont*, en Proſe mêlée de Vers; avec un *Recuëil de quelques Odes* du même Auteur : le tout a été imprimé à Chamberri en 1568. in-4°.

ANDRE' DE ROSSANT.

ANDRE' DE ROSSANT. 1594.

André *de Roſſant*, né au Fauxbourg de la Guillotiere, vivoit dans le même tems à Lyon. J'ignore quel rang les Juriſconſultes, dont il ſuivoit la profeſſion, lui donnent parmi eux; mais je ſuis aſſuré qu'il n'en pourroit aujourd'hui obtenir aucun ſur le Parnaſſe. Grand faiſeur d'Anagrammes, dit le P. *de Colonia* dans

T. 2. p. 787. ſon *Hiſt. Littér. de Lyon*, il en pu-

blia un grand nombre qu'il accompagnoit de Vers François ou Latins. Ce genre d'écrire, le plus inutile peut-être à la République des Lettres, l'affectoit tellement, qu'il en composa un Traité, qu'il intitula *l'Onomastrophie*, ou l'art de retourner un nom en changeant de place les Lettres qui le composent. Le P. *de Colonia* ignore si ce traité a été imprimé ; & je ne me suis pas mis en peine d'en savoir plus que lui. Le même cite en marge plusieurs Anagrammes que le sieur de Rossant fit sur François de Mandelot ; il les trouve heureuses ; & elles m'ont paru fort communes. Il ajoute que ce Poëte Jurisconsulte a composé en Vers une *Remontrance aux Flamands*. Je ne connois point cette piéce. Mais j'en ai vû d'autres dont le P. *de Colonia* ne dit rien. Telles sont : *Le Tombeau & éloge du Duc de Joyeuse, accompagné de plaintes & regrets de la France, & d'Anagrammes ;* dédié à M. Desportes, Abbé de Tiron : *le Tombeau & Discours de la vie & mort d'Edme de Haultefort*, Gouverneur de la Ville de Verdun, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller au Conseil

ANDRE' DE ROSSANT. 1594.

André de Rossant. 1594.

d'Etat & *Commandeur pour la sainte Union en la défense de Pontoise*, où il est mort le 12 Juillet 1589. l'Anagramme d'Henri IV ; avec un *chant panégyric & consolatif à toute la France ;* & la *louange du Chien.* Le sieur de Rossant étoit à Paris durant le siége de Laon, vers le mois de Juillet 1594. & ce fut dans cette Ville qu'il composa l'Anagramme d'Henri IV.

Robert & Antoine le Chevalier. 1591.

ROBERT & ANT. LE CHEVALIER ; sieurs d'Aigneaux, Freres.

Les deux Freres, Robert & Antoine *le Chevalier*, sieurs d'Aigneaux, avoient plus de gout, plus de Littérature, & s'exprimoient en meilleurs termes qu'André de Rossant. Ils étoient de Vire en Normandie. Je l'ai déja dit, en rendant compte de leurs Traductions en vers de Virgile & d'Horace, & de quelques petites piéces attribuées sans fondement au Prince des Poëtes Latins. Sur ce que je lisois dans l'Avis qui est au commencement de l'édition de leur Traduction de Virgile, faite en 1607, je conjecturois que les deux Freres

Biblioth. Fr. 2e Edit. t. 5. p. 77. 212. 222. 313.

Ibid. 16. p. 80.

vivoient encore en cette année ; je me trompois. Dès 1591 quelques Poëtes avoient jetté des fleurs sur leur tombeau, & recüeilli ce qu'ils avoient trouvé dans leurs papiers ; & Pierre Lucas *Sallien*, leur Compatriote & leur ami, avoit réuni & publié ces Piéces. Ce recüeil qu'André *le Chevalier*, fils d'Antoine, dédia à M. de Bordeaux, Capitaine de la Ville & Château de Vire, m'apprend que Robert mourut le premier à l'âge de 49 ans, & que son Frere Antoine lui survêcut de fort peu ; qu'unis dès leur premiere jeunesse par le même goût & les mêmes inclinations, ils avoient parcouru ensemble une grande partie de la France, étudié à Paris, à Poitiers, à Montpellier, à Toulouse, l'un le Droit, l'autre la Médecine ; qu'ensuite ils avoient quitté de concert ces études, pour se livrer aux Belles Lettres ; & qu'outre les traductions dont j'ai parlé, ils avoient aussi formé le dessein de donner celles de Catulle, de Tibulle, de Properce, d'Ovide & de Claudien. Mais leur mort trop prompte, que des infirmités presque habituelles leur avoient

ROBERT & ANTOINE LE-CHEVALIER.

1591.

ROBERT & ANTOINE LE CHEVALIER. 1591.

annoncée, les avoit empêché de multiplier leurs travaux. Antoine ne se consola de la mort de son Frere que dans l'espérance d'être bientôt réuni pour toujours avec lui. On voit par l'Epitaphe qu'il fit graver sur sa tombe en Latin & en François, par les Sonnets, Huitains & Quatrains qu'il rendit dépositaires de sa douleur, par l'Elegie pleine de tendresse, que son affliction lui arracha, quelle avoit été son affection pour ce cher Frere, & combien il étoit touché de sa mort. Lui-même fut pleuré à son tour par ceux qui s'étoient efforcés de le consoler. Je n'en rappellerai point les noms ; ils sont fort obscurs. Je me suis arrêté à leurs sentimens, & ils m'ont prouvé que ces amis sentoient fortement la perte qu'ils avoient faite.

Les Poësies des deux Freres qu'ils ont rassemblées sont sur divers sujets. Dans l'une ils introduisent la France qui fait un vif exposé des maux qui déchiroient son sein, & en particulier de l'assassinat commis en la personne d'Henri III. Cette *Complainte* est énergique & pleine de feu. La même force se fait sentir dans la

priere que les deux Freres adressent à Dieu sur les calamités dont ils étoient témoins. La Généalogie d'Henri IV, & l'Ode sur l'avenement de ce Prince à la Couronne de France, ne sont que les expressions de deux cœurs amis de leur Patrie, & qui prenoient intérêt à ses avantages comme à ses malheurs. Les 87 Sonnets *de l'Amour de la Foi*, les Prieres Chrétiennes, la Paraphrase de la *complainte de David sur la mort de Saül & de Jonathas* sont des preuves de leur piété. Plusieurs de ces Sonnets sont adressés à ceux qui de leur tems couroient comme eux la carriere de la Poësie Françoise. Ils les louent, ou les blâment, selon l'usage qu'ils faisoient de leurs talens : je ne rapporterai que le Sonnet qu'ils adressent à Amadis *Jamyn* : c'est le 83e.

ROBERT & ANTOINE LE CHEVALIER. 1591.

Respon-nous, s'il te plaist, ô gentil Amadis,
Tu te plains à l'Amour que tu es langoureux :
Si l'Amour est ainsi cruel & rigoureux
A ceux qu'il tient subjects, comme souvent tu dis,
Pourquoi t'esclaves-tu sous ces cruels édicts ?
Ceux qui ont le pouvoir de vivre bienheureux,
Et veulent de leur gré se rendre langoureux,
Certes méritent bien malheureux estre dits.
Tout animal est né pour tenir son bien cher ;
Et toi mesme tu veux ton propre mal chercher ?

ROBERT & ANTOINE LE CHEVALIER. 1591.

Si tu trouves cruel & rigoureux l'Amour,
Sage quitte-le là, ou bien point ne t'en plain;
Ou plutôt fuy le nostre, & de nuit & de jour
De plaisirs infinis tu te trouveras plein.

Ils font les mêmes reproches, & donnent les mêmes avis à du Bellay, à Desportes, à Bertaut, &c. qui, comme Ministres des Autels, auroient dû être l'éxemple & les Pédagogues des autres.

MARC DE PAPILLON, dit le Capitaine Lasphrise.

MARC DE PAPILLON. 1599.

Si le Capitaine Lasphrise eût suivi ces avis, il auroit retranché plus de la moitié des Poësies qu'il donna en 1599. Que lit-on en effet dans cette multitude de Sonnets, de Stances, d'Élégies, de Chansons, qui remplit la plus grande partie de ce Recueil? Des plaintes amoureuses, des sentimens d'un homme passionné, ou qui feint de l'être, des desirs de se satisfaire, des regrets de n'avoir pu y parvenir. Qu'y voit-on? un Militaire peu délicat sur le choix des objets de sa passion, qui donne presque toujours dans l'excès, qui se vante

de ce qui le couvroit de honte, qui ne se servoit de son esprit que pour séduire, & qui rebute par ses images indécentes & ses expressions grossieres. Tel est en abrégé l'idée que j'en ai prise, en lisant ses *Amours de Théophile ; l'Amour passionnée de Noëmi ; la délice d'amour ; la nouvelle inconnüe*, Historiette qu'il composa dès 1579. & qu'il adressa à M. de Beauvais Nangy ; *l'Allusion*, piéce énigmatique, remplie de mots barbares, sous lesquels il cherche à couvrir des idées qu'un reste de pudeur l'empêchoit de dévoiler plus clairement. Si dans ses *diverses Stances d'Amour*, dans ses *diverses Poësies*, & dans la Satire qu'il intitule *le Fleau Féminin*, il maltraite celles à qui dans cent autres piéces il prodigue ses hommages & son adoration, il paroît qu'il n'avoit d'autre but que de se venger lui-même de l'amour dont il avoit été plus d'une fois maltraité. Encore ne tarde-t-il pas à revenir à ses premiers sentimens, en chantant la Palinodie dans sa piéce intitulée, *Desaveu du Fleau Féminin*. Ses Enigmes, la louange du Chien, *le Bouquet de Coquette* fait en 1581, sa Tragi-comé-

MARC DE PAPILLON. 1599.

MARC DE PAPILLON. 1599.

die, ſes Stances à la louange de Bacchus, ſon *Careſme-prenant*, & ſes quatre Élégies au Roi, ne méritent pas plus d'attention; & je ne regretterai pas après lui la perte qu'il ſe plaint d'avoir faite de beaucoup d'autres Vers qu'il avoit composés; ils auroient groſſi ſon recueil, ils ne l'auroient point enrichi.

Ses *Tombeaux*, ou *Epitaphes de ſes amis* ſont la ſeule partie de ſon Livre qui ait quelque utilité: elle nous apprend du moins des noms & des dates. On y voit ſes liaiſons avec M. d'Eſtrées, Grand Maître de l'Artillerie; avec pluſieurs Officiers de diſtinction, tels que MM. du Gas; de Gohas, qui fut tué au Siége de la Rochelle; de Sarrieu, de Ponſonas, & de Cholet, qui perdirent la vie devant Broüage; de Beauvais-Nangis, fils de M. de Nangis & d'Antoinette de Barbeſieux; Louis Doffignée ſieur du Ronchoy, avec qui il avoit vécu ſept années de ſuite; M. de Livarrot, Meſtre de Camp, ſous qui il avoit ſervi; le Capitaine Caumont, qui eſt enterré à Paris chez les Dominicains. Les mêmes piéces nous apprennent qu'il avoit une Sœur, qui mourut

jeune, & pour Frere Jean de Papillon, Ecuyer ſieur du Puy de Source, qui fut tué à l'armée devant Orleans. Il ne nous laiſſe point non plus ignorer les circonſtances les plus importantes de ſa vie.

MARC DE PAPILLON. 1599.

Son vrai nom étoit Marc de Papillon. Il ſe faiſoit appeller le Capitaine Laſphriſe, premierement, parce qu'il avoit mérité par ſes Services le grade de Commandant, & qu'on lui en avoit conſervé le titre en ſe retirant ; en ſecond lieu, parce qu'il poſſédoit le fief de Laſphriſe, dépendant de la terre de Vauberault en Touraine. Ce Fief étoit peu conſidérable, puiſqu'en ſe vantant des louanges qu'il préſumoit que la poſterité lui donneroit, il dit :

Et en regardant Laſphriſe,
Fief de baſſe valeur, p. 290.
Peu de bien, beaucoup d'honneur
Me donneront pour deviſe.
Qu'en une terre petite
Il y a de grands thréſors !
Ce diront-elles alors,
S'eſtonnans de mon mérite.

Ailleurs il ſe dit Cadet de la Maiſon p. 603. & 6
de *Vauberault*, dont la terre étoit, dit-il

MARC DE PAPILLON. 1599.

dans sa famille depuis 300 ans. Il ajoute :

Que cestuy-là des siens qui l'honora premier
S'appelloit *Arnauton* renommé bon guerrier,
Qui changea sa Garonne à Loyre près d'Amboise ;
La remarque des siens, pour conserver ma voix,
Est à Bordeaux ....
Qu'on voie à Pisposlin un superbe édifice,
On lira *Papillon* gravé au frontispice.
De ce preux Capitaine on tient donc descendus
Mes ayeulx Tourenjeaux .....
Qui nobles Conseillers de la Cour Souveraine
Ont servi de lumiere à la vertu certaine.
Ainsi mon digne Pere esclaira de tels rais,
Et grand réformateur des eaux & des forêts
Au Duché de Touraine honorant plus sa vie,
Ayant si beau pouvoir en sa belle Patrie .....
Du costé maternel pour bisayeule j'eû
Blanche *Fumée* .....
De race dicte illustre, ayant ceste excellence
Que d'icelle est venu un Chancellier de France.
Mon ayeule avoit non Charlotte *de Godeau*.
De Pré, voisin d'Amboyse ......
Ma mere au cœur pudique est *de Prevost* issue ;
De la Maison *de Forge* au pays reconnüe.

On connoît Adam Fumée, qui fut Garde des Sceaux de France depuis 1485 jusqu'en 1494. Mais *Blanche* Fumée n'est pas rappellée dans sa Généalogie. A l'égard de sa Mere il dit

ailleurs qu'elle se nommoit *Marie Prevost Demoiselle de Vauberault.*

Marc de Papillon nâquit à Amboise, puisqu'en parlant de cette Ville, il la nomme sa Patrie. Ses inclinations militaires se déclarerent de bonne heure. Il commença de porter les armes dès l'âge de 12 ans, & il n'en avoit que 14 lorsqu'il quitta la Touraine, qu'il ne revit depuis, jusqu'à sa retraite, que par intervalles. Étant en garnison au Mans, il devint épris des charmes de Renée le Poulchre, qui étoit pensionnaire dans un Couvent, & qui n'écouta point sa passion. Ce mauvais succès ne le rebuta point; & l'on voit par ce qu'il écrit à son ami *Billard*, qu'il fit de pareilles tentatives en Touraine, à Paris, en Bourgogne, & peut-être ailleurs. Cependant, si on l'en croit, sa bravoure n'en a pas moins éclaté dans toutes les occasions qui l'éxigeoient. Il en prend à témoin l'Asie, l'Afrique, toute l'Europe, en particulier l'Allemagne, Vimory, Courtenay, la Saintonge, la Gascogne, & autres lieux, *tant sur terre que sur mer*, qui ont, dit-il, connu & éprouvé *sa brave humeur*. Telles furent

MARC DE PAPILLON. 1599.

p. 288.

p. 40.

p. 295.

MARC DE PAPILLON. 1599.

ses occupations pendant 21 ans. Quand il avoit quelque loisir, il faisoit des Vers :

Le College est un Camp, l'estude un Corps de garde;
Où sans les Livres j'ai des Livres composés.
Pour montrer la grandeur de ma Muse soldarde.....
Aux Champs de Mars je fay, je chante mes amours;
Trompettes & Canons, les Phifres, les Tambours,
Ce sont les instrumens de ma Muse hardie;
Mon espée est mon Livre.

p. 679. Dans un autre endroit voulant faire un portrait abrégé de ce qu'il avoit fait & souffert, il dit :

Dans mon berceau le Poipre enflamma sa furie;
Trois ou quatre ans après mon Pere trespassa;
Puis la guerre venant nos biens appetissa,
Et m'osta du Collége où reluysoit ma vie.
J'eus des traistres procès, j'ai combattu l'envie.
Neptune plus d'un an pauvrement m'oppressa;
De pierres, fer & feu, le fier Mars me blessa.
Obéissant Soldat, & ayant Compagnie,
J'eus de sanglans débas : Courtisan, j'ai péné;
Et furieux d'Amour, trois ans passionné.
Une dissenterie autant me fut cruelle.
J'eû fiévres, rumes, goute, une colique aussi
Dont deux mois sans dormir j'eû l'extréme souci.
J'ai perdu mes plus chers, & de ma parentelle, &c.

Sur la fin de ses jours, accablé

d'infirmités, il paraphrasa le Cantique des trois enfans dans la fournaise, le Cantique *Magnificat*, l'Oraison Dominicale, & la Salutation Angelique, & fit quelques Sonnets sur des sujets pieux. C'est par-là que finit son Recueil, pour l'impression duquel il avoit obtenu un Privilége à Rouen le dernier jour de Janvier 1597, mais qui ne parut que le 25 Novembre 1599.

MARC DE PAPILLON. 1599.

L'année suivante, le sieur J. B. Q. donna à Lyon des *Stances sur l'Amour* Conjugal & sur le Mariage d'Henri IV. avec Marie de Médicis. Il y a 56 Stances, & 4 Sonnets au Roi & à la Reine. On y trouve plus de zéle que de Poësie.

J. B. Q. 1600.

MICHEL COYSSARD.

MICHEL COYSSARD 1600.

Je porterai le même jugement des *Hymnes Sacrées & Odes Spirituelles*, *pour chanter devant & après la leçon du Catéchisme*, composées par le Pere Michel *Coyssard*, Jésuite, & imprimées aussi en 1600. Elles furent cependant assez estimées alors pour être mises en Musique par les soins de Jean Ursucci Gentilhomme de Lucques.

MICHEL COYSSARD. 1600.

Peut-être ce Gentilhomme voulut-il payer par cette marque d'attention l'hommage qu'on lui avoit fait de ces Hymnes en les lui dédiant. L'Épitre Dédicatoire n'est point du P. Coyssard, il y est trop loué ; sa modestie ne lui auroit pas permis de s'encenser ainsi lui-même. Clément Marot y est au contraire représenté sous une face fort hideuse, sinon comme Poëte, au moins comme Traducteur infidéle des Pseaumes.

Le P. Coyssard étoit de Lyon, ou du Diocèse. Après avoir rempli avec honneur la place de Recteur du Collége de sa Société à Besançon, il eut le même emploi au Collége de la Trinité à Lyon, & il mourut dans cette Ville. Il y avoit publié vers l'an 1590 un Livre intitulé, *Thesaurus Virgilii in locos communes digestus*, à peu près sur le modéle de l'ouvrage que Marius *Nizolius* avoit donné pour faciliter l'usage des écrits de Cicéron.

Hist. Litter. de Lyon. t. 2. p. 706.

L'AUTEUR ANONIME DES FANTASIES AMOUREUSES. 1601.

L'AUTEUR ANONIME des Fantasies Amoureuses.

Les *Fantasies Amoureuses* d'un Anonime, imprimées en 1601. ont eu

sans doute plus de Lecteurs que les Poësies pieuses du P. *Coyssard* : ce qui flate les passions est ordinairement plus gouté que ce qui instruit & édifie. Je ne connois point l'Anonime. Son ouvrage est en Prose & en Vers. Il étoit à la Campagne, sans autre occupation que les rêveries mélancholiques où l'amour dont il étoit possédé, le forçoit, en quelque sorte, de s'abandonner. C'étoit une maladie ; il crut y trouver le reméde en la décrivant avec tous ses symptômes ; sans y omettre les entretiens qu'il suppose avoir eus dans sa solitude, & dans lesquels on voit que l'Auteur avoit plus lû l'Arioste & toutes les avantures des Héros de Romans, que les ouvrages qui auroient pu le distraire plus éfficacement de sa passion.

L'AUTEUR ANONIME DES FANTASIES AMOUREUSES. 1601.

Il a fait graver dans son Livre 13 Portraits d'autant de grands Capitaines de l'antiquité, & y a joint autant de Sonnets où il a prétendu nous tracer le caractere de ceux qu'il a fait représenter. Je ne sçai si aucun d'eux s'y reconnoîtroit.

NICOLAS ROMAIN.

NICOLAS ROMAIN. 1602.

Si François de Lorraine Prince de

NICOLAS ROMAIN. 1602.

Vaudemont avoit du gout pour la belle Poësie, il n'a pas dû être plus flatté de *la Salmée, Pastorale Comique, ou Fable Boscagere*, qui lui fut présentée en 1602. sur la naissance de son fils aîné. La Piéce est en 5 Actes, & en Vers de toute sorte de mesures, sans invention, sans gout, sans conduite, & très-mal versifiée. Nicolas *Romain*, qui en est l'Auteur, étoit né à Pont-à-Mousson, avoit pris le dégré de Docteur en Droit Civil & en Droit Canon, & enseigné durant plusieurs années sa Jurisprudence dans l'Université de la même Ville. Choisi pour Sécretaire par François de Lorraine, il dit qu'il *prit pour quelque tems Congé des Loix, afin de monter sur le Parnasse.* Il a été puni de sa témérité par l'oubli où sa Pastorale est tombée. Il nous apprend que le titre de *la Salmée*, qu'il lui a donné, est un témoignage de sa reconnoissance pour les bienfaits qu'il avoit reçus du Comte de *Salm*, Oncle de M. de Lorraine. Claude, François, & Jerôme *Terrel*, Philippe *Praillon* & Claude *Dailly* ont aussi chanté la naissance du jeune Prince, & l'on a réuni leurs Vers à la Pastorale de *Romain*, qui

qui finit par une Ode de celui-ci adressée au nouveau né, & par un Sonnet du même à Madame de Vaudemont.

NICOLAS ROMAIN. 1602.

DAVID JOSSIER.

DAVID JOSSIER. 1604.

J'ai été moins surpris de ne trouver ni versification exacte, ni expressions châtiées dans la *Poësie de David Jossier*, que de voir ces mêmes défauts dans la Pastorale de *Romain*. Ce dernier avoit cultivé son esprit, comme sa profession le demandoit. Jossier nous déclare au contraire qu'il ignoroit les Lettres Grecques & Latines; que depuis l'âge de 12 ans jusqu'à 19, il avoit éxercé un art méchanique, tant à Vitry le François sa Patrie, que hors du lieu de sa naissance; que ce n'étoit qu'à l'âge de 19 ans qu'il s'étoit appliqué, de retour à Vitry, à lire nos Ecrivains François, & en particulier les Poëtes qui l'avoient précédé. Avec un fonds si modique, quel moyen de devenir riche? Jossier sentoit bien ce qui lui manquoit. Mais il avoit de l'attrait pour la Poësie, & il crut pouvoir le suivre. Il est

Colletet, disc. de la Poës. mor. nº. 83.

DAVID JOSSIER. 1604.

louable, en ce qu'ayant composé ses Vers avant l'âge de 20 ans, il n'a choisi que des sujets qui pouvoient instruire & édifier. Son Recueil n'offre en effet que des Quatrains moraux, la plupart imités des Livres Sapientiaux; des Prieres pour être récitées le matin & le soir, & avant comme après le repas; des Odes, des Cantiques, des Dizains, quelques Elégies, plusieurs Sonnets, où tout respire la piété.

Il étoit même si peu amoureux de ses productions, qu'il voulut les anéantir, & qu'il ne céda que malgré lui aux instances que quelques amis lui firent de les mettre au jour. C'étoit en 1604. Du nombre de ces amis étoient Jean *de Lannoy*, & Abraham *Roussel*, qui ont fait à sa louange, l'un un Sonnet, & l'autre un Quatrain.

Jossier dédia son recueil à Marie Varnier, sa Compatriote, & peut-être sa parente. Parmi ses Sonnets, il y en a un sur la mort de la Demoiselle *de Colonis*, Ecossoise, née en 1580, morte en France en 1600, Fille distinguée par ses talens, par la connoissance qu'elle avoit du Grec & du

Latin, & par quelques écrits. Joſſier adreſſe un autre de ſes Sonnets à *Jean de Verneuil*, Poëte François, dont il fait un grand éloge.

DAVID JOSSIER. 1604.

L'AUTEUR ANONIME des Muſes incognuës; ou la Seille aux Bourriers.

L'AUTEUR ANONIME DES MUSES INCOGNUES OU LA SEILLE AUX BOURRIERS. 1604.

L'exemple de Joſſier ne fut point imité par l'Auteur Anonime d'un petit recueil de Poëſies, qui parut en 1604. intitulé, *les Muſes incognues; ou la Seille aux Bourriers, plaine de deſirs & imaginations d'Amour*. Ce titre annonce aſſés ce que le Livre contient. Dès la premiere Piéce, l'Auteur a l'impudence de faire l'Apologie des Filles de Joye. Les obſcénités coulent de ſa plume, & montrent un eſprit gâté, & ſans doute auſſi un cœur corrompu. L'un n'eſt guéres ſans l'autre. Il paroît que l'anonime étoit de Tours. Je le conjecture parce qu'il lance bien des traits Satiriques contre un habitant de cette Ville, & à cauſe de la vivacité avec laquelle il prend parti pour Beroalde de Verville, Chanoine de S. Gatien de la même Ville. Cet Ecrivain, auſſi

L'AUTEUR ANONIME DES MUSES INCOGNUES OU LA SEILLE AUX BOURRIERS. 1604.

licentieux que fécond avoit fait, dit l'anonime, *un petit Livret, où il n'a rien oublié de ce qui est utile à l'avancement de l'art de la Soye, & à la génération & nourriture des vers à Soye*. C'est, sans doute, la *Serodokimasie, ou Histoire des vers qui filent la Soye*, volume in 12. qui parut à Tours en 1600. Ce Livre fut attaqué par un Quatrain; Beroalde y répondit sur le même ton, & engagea dans sa querelle notre Anonime, & plusieurs autres, dont les Quatrains, tous très-satiriques, sont rapportés dans le recueil dont je parle. L'humeur trop libre de l'Auteur paroît encore par *l'Epitaphe de Jean des Vignes, fou de la Principauté Barochiale de Tours*, qu'on lit à la page 101. du même Recueil.

LOUIS ROL. DE RICHEVILLE.

LOUIS ROLAND DE RICHEVILLE. 1604.

On auroit de quoi faire des réflexions bien différentes, si après la lecture des *Muses inconnues*, on lisoit l'*Epicedion de Diane*, composé par Louis *Roland de Richeville*, Professeur au Collége de la Marche à Paris, & imprimé en 1604. C'est un Poëme où Diane ne parle que des mise-

res de la vie humaine, & des avantages de la Mort. L'Auteur l'adresse à Jean Riolan, qu'il qualifie de *Maître Chirurgien en la Ville de Paris*. Etoit-il différent de Jean Riolan, célébre Médecin, qui vivoit dans le même tems ? Roland a joint à son Poëme un grand nombre de Notes, farcies de Grec & de Latin : c'est trop d'érudition perdue. Le volume finit par deux petites piéces en Vers : l'une a pour titre *la prise de l'Allouete* ; c'est un badinage : l'autre est une Ode adressée au sieur *Colin*, Docteur en Théologie, *Grand Maître & Principal du Collége du Plessis*.

LOUIS ROLAND DE RICHEVILLE.

1604.

Colletet parle ainsi de l'ouvrage de Richeville, dans son Discours de la Poësie Morale, N°. 82. « Il est si » gauffe, dit-il, & si obscur, & même » me si difficile à expliquer, que les » Enigmes qu'on proposoit autrefois » à déchifrer au Sphinx, ne le sont » pas davantage. Outre qu'il y a si » peu de Morale & d'instruction, que » l'Auteur, tout sçavant qu'il étoit, » témoigne bien par-là, qu'il se fût » rendu ridicule dans l'Ecole même » de Socrate. » Il en censure aussi le stile qu'il traite avec raison de barbare.

PIERRE DE DEIMIER. 1605.

PIERRE DE DEIMIER.

J'ai lû avec plus de satisfaction les Poësies de Pierre *de Deimier*, Ecrivain assez fameux dans son tems, & dont j'ai déja eu occasion de parler plusieurs fois. Il étoit d'Avignon : c'est lui-même qui le dit dans son Epitre Dédicatoire des illustres Avantures *à Blaise de Capisucco, Marquis de Pogge-Catin, Gouverneur & Lieutenant Général au fait d'Armes pour Nostre S. Pere, en son Estat d'Avignon & Comté de Venisse.* Son témoignage est confirmé par les Sieurs *Monthoulieu* Marseillois, G. *de Paberon*, J. *Ruffi*, *Minutiani*, *Corbin*, *Rosset*, *&c.* qui ont loué l'Auteur & son ouvrage en Vers Latins, François & Italiens. Il fut témoin des troubles de la Ville de Marseille, causés par Charles Caseaux, Consul de cette Ville, qui, avec Louis d'Aix, y avoit usurpé l'autorité Souveraine, & qui fut tué par les deux Freres, Pierre & Barthelemi de Liberta. Deimier écrivit l'Histoire de cet événement arrivé en 1596, & sa *Relation*, dédiée au Roi, a été imprimée en 1616. plusieurs

Biblioth. fr. 2. édit. t. 3. p. 111. 417. t. 5. p. 426.

années avant l'Histoire de Marseille par Antoine de Ruffi, où les mêmes faits sont détaillés, Livre 8e. Chapitre 4e.

PIERRE DE DEIMIER. 1605.

Deimier aimoit la Poësie, étoit versé dans la lecture des Poëtes François qui l'avoient précédé, connoissoit leurs défauts, les reprit, & donna d'assés bonnes observations dans son *Académie de l'Art Poëtique* qu'il dédia en 1610 à la Reine Marguerite. J'ai fait connoître cet ouvrage ailleurs. S'il eût attendu lui-même, pour prendre place entre les Poëtes, qu'il eût été en état de réfléchir sur les régles qu'il établit dans cet ouvrage, il y a lieu de croire que sa Versification auroit été éxacte, qu'il en auroit banni ces mots ridiculement composés que notre Langue a refusé d'admettre, ces termes anciens qu'une oreille délicate ne peut souffrir, & plusieurs autres défauts que de meilleurs Poëtes ont connu & évité. Mais l'*Académie de l'Art Poëtique* étoit le fruit d'un âge mur, & Deimier convient qu'il composa la plus grande partie de ses Poësies *dans son Printems*; Celles de Desportes & de Ronsard l'enhardirent, & lui

T. 3. nouv. édit. p. 417.

PIERRE DE DEIMIER. 1605.

firent prendre le même vol. C'est ce qu'il dit à Jean François *Bourdin* Archevêque d'Avignon, dans des Stances, où en louant l'Abbé de Thiron, il parle ainsi de lui-même.

> Aussi par tes beaux vers doux rayons de la gloire;
> Et par les beaux escrits du Phébus Vandomois,
> Je me rendis espris des Filles de Mémoire,
> Et beu de leur nectar au plus vert de mes mois:
> Et par les saints aspects d'un si parfait éxemple,
> Reforçant de vertus mon ardent naturel,
> Apollon m'enseigna dans le sainct de son Temple
> Ses mistéres Divins, & son art immortel.

Je le crois; mais il ne lui enseigna point les défauts que je viens de lui reprocher, & qui sont trop fréquens dans ses *Illustres Avantures* imprimées en 1603, & dans sa *Nereïde ou Victoire Navale. Ensemble les destins heroïques de Cléophile & de Néréclide*, Poëme qui parut deux ans après, en 1605.

Les *Avantures* que Deimier chante dans le premier Ouvrage sont celles de *Phaëton*; de la Nymphe *Echo* & du Chasseur *Narcisse*; de *Daphné* poursuivie par Apollon, & que Diane changea en *Laurier*; d'*Actéon* métamorphosé en Cerf, pour le punir

d'avoir eu l'imprudence de conſidérer Diane & ſes Compagnes dans le Bain ; les Avantures de Marſin ; celles d'Angélique *du Catay*, que le Poëte place ſous Charlemagne ; celles du Chevalier Renaud de Clermont, Seigneur de Montauban, qui veut éprouver la fidélité de ſa femme ; de *Félide*, Nymphe de Provence. Dans le même ouvrage, Deimier introduit Pythagore qui exhorte à la vertu ; & l'Amour qui plaide ſa cauſe devant la raiſon, laquelle donne ſon jugement & fait de nouvelles *Ordonnances d'Amour*. Il y a auſſi pluſieurs piéces, tirées de l'Arioſte & de l'Amadis des Gaules.

PIERRE DE DEIMIER. 1605.

Il m'a paru qu'il y avoit de l'invention dans la plupart de ces Poëmes, du naturel en beaucoup d'endroits, du tour même & de l'expreſſion. On ſent un homme de génie, qui manie aſſez bien la fiction, & qui a de la douceur dans la Verſification.

La Néréide, & les deſtins héroïques de Cléophile & de Néréclide, qui ne forment qu'un ſeul Poëme, m'ont plus ennuié. Ce Poëme eſt en 5 Livres : Deimier en promettoit 24. Je crois

PIERRE DE DEIMIER. 1605.

qu'il a bien fait d'en demeurer aux cinq premiers. L'objet principal eſt la Bataille de Lépante, gagnée en 1571 contre les Turcs par Dom Jean d'Autriche, Bâtard deCharles-Quint. Cet événement mémorable pouvoit faire la matiere d'un beau Poëme; mais Deimier a gâté le ſien en y mêlant quantité d'Avantures dans le gout de celles des Romans de Chevalerie. On y voit plus de fécondité que de gout. Ce Poëme eſt précédé de Stances adreſſées à Henri IV, à la Reine, au Dauphin; & d'un Sonnet de l'Auteur à ſon Livre; & il finit par un mêlange de Stances, de Cartels, de Diſcours, d'Elégies, de Sonnets, d'imitations de divers endroits du *Paſtor Fido* & des Madrigaux du Guarini; de l'Arioſte, & de quelques Romances Eſpagnoles, le tout réuni ſous le titre de *Printemps de Vaucluſe*. C'eſt dans ce Recueil qu'on trouve les Stances adreſſées à l'Archevêque d'Avignon, dont j'ai rapporté quelques Vers. On en lit auſſi ſur un Voyage que le Poëte fit à Paris, & au Château de Madrit, qui en eſt proche; ſur les *Larmes de la Vierge Marie du ſieur Timothée de Chillac*, Poëte François

dont j'ai parlé ailleurs. Enfin, on y trouve une *Elégie sur les Figures mystiques du Cabinet des Dames du sieur du Chesne*; & cinq Sonnets à la Fontaine de Vaucluse. Il est dit à la fin, que ce n'est ici que la premiere partie du *Printemps de Vaucluse*; j'ignore si la seconde a paru. PIERRE DE DEIMIER. 1605.

J'ai lû quelques Piéces du même Auteur dans *le Parnasse des plus excellents Poëtes de ce tems*, ou *Muses ralliées de diverses parts*, donné par le sieur d'*Espinelle* en 1607 & 1608. Il y a entre autres dans le 2e. Vol. une Paraphrase des Pseaumes *Super flumina Babylonis*, *Nisi quia Dominus*, *In convertendo*, c'est-à-dire, des Pseaumes 123. 125 & 136. & l'imitation d'une Complainte qui est au 8e. Livre de l'*Amadis de Gaule*.

JEAN ALARY.

JEAN ALARY. 1605.

Les allusions insipides, les froids jeux de mots se rencontrent plus souvent dans les Poësies de Jean *Alary* que dans celles de *Deimier*. Le premier étoit Avocat au Parlement. Colletet le nomme d'*Alary*, & il a tort. Il étoit fils d'un Conseiller au Grand

JEAN ALARY. 1605.

Conseil, estimé de Catherine de Médicis, & d'Henri III, qui l'avoit chargé de plusieurs affaires importantes. Ce Conseiller mourut étant encore jeune, *un peu avant le tonnerre des grands orages & troubles de la France.* Jean Alary, qui nous apprend ces circonstances de la vie de son Pere, dans l'Epitre Dédicatoire du *premier Recueil de ses Récréations Poëtiques* à la Reine Marguerite, ajoute qu'après la mort de ce Magistrat, Henri III. répandit ses bienfaits sur les enfans qu'il laissoit, afin qu'ils fussent élevés dans l'étude des Lettres. Alary se trouvant l'aîné, fut obligé de soutenir un procès, qui lui fit perdre beaucoup de tems, le jetta dans divers embarras, & le contraignit, pour le solliciter, de faire un long séjour à Paris. Il ne dit pas où il faisoit sa résidence ordinaire; mais je conjecture que c'étoit à Toulouse, par l'intérêt qu'il me paroît prendre à cette Ville en divers endroits de ses Poësies.

Ce fut à Paris, & durant le cours de son procès, qu'il en composa la plus grande partie, & qu'il les fit imprimer en 1605. Les premieres Piéces sont adressées à la Reine Mar-

guerite, ou concernent quelques circonstances de la vie de cette Princesse. Il la sollicite de revenir à Paris, l'en fait presser par la Ville même, parle de son entrevuë avec le Roi à Boulogne, de celle qu'elle eut à Paris avec Marie de Médicis. Dans d'autres, il célébre la naissance d'un Dauphin en 1601, la soumission de la France à l'obéissance du Roi, la réunion du Parlement de Toulouse, dont une partie s'étoit retirée à Castel-Sarasin & en d'autres lieux. Cette réunion commença le 31 de Mars de l'an 1596, & fut perfectionnée le troisiéme d'Avril, jour auquel les Officiers du Parlement de Castel-Sarasin, à qui ceux de Bésiers avoient été incorporés, se réunirent aux huit Conseillers qui étoient à Toulouse, & prirent chacun sa place, suivant son rang de réception. MM. de Bellievre, Chancelier de France, Nicolas Brulard de Sillery, Garde des Sceaux, du Faur de S. Jorry, premier Président du Parlement de Toulouse; Nicolas de Verdun qui lui succéda, de Trellon, Conseiller au même Parlement, Auteur d'un traité des Duels, reçoivent dans d'autres

JEAN ALARY. 1605.

Hist. de Languedoc t. 5. L. 41. p. 481. 482.

JEAN ALARY. 1605.

piéces l'hommage & les éloges de l'Auteur. Son procès l'occupe dans plusieurs, qu'on peut regarder comme des espéces de Requêtes qu'il présentoit en Vers à Jean Jacques de Mesmes, Conseiller du Roi, & Maître ordinaire des Requêtes de son Hôtel. L'Amour a aussi son encens ; c'est l'Idole de presque tous les Poëtes. On apprend par un Sonnet daté de 1599. qu'Alary avoit travaillé cette année pour quelque prix des Jeux Floraux de Toulouse. Il ne nous dit pas s'il l'avoit remporté. Ce Sonnet est adressé au Pere *Ange*, qu'il félicite d'avoir quitté les armes : c'étoit le P. Ange de Joyeuse qui rentra cette année chez les Capucins, d'avec qui il s'étoit retiré en 1592. pour vivre en Militaire.

JEAN DU NESME.

JEAN DU NESME. 1606.

Jean *du Nesme*, né à Pontoise ; petite Ville à sept lieuës de Paris, n'étoit pas moins touché qu'Alary des troubles qui agitoient alors la France. On sent l'intérêt qu'il y prenoit, en lisant les 39 Sonnets, intitulés, *le Miracle de la Paix en France*,

qu'il adressa dès 1598 par un Sonnet & un Dizain au Roi Henri IV; par son *Dialogue sur les troubles passés, entre Héraclite & Démocrite*; & par ses *Epigrammes*, ou petites piéces sur la guerre & la paix, la prise de Paris, & la réduction de Nantes. Il auroit dû s'éxempter de grossir ce recueil, de ses Vers *sur l'Amour & les beautés d'Astrée*, & de ses Epitaphes Satiriques, où l'on n'apprend rien. Dans une de ses Epigrammes, il constate la chute du *Pont aux Meusniers*, qui fut emporté entierement le 22 de Décembre 1596. C'étoit un Pont de bois, situé auprès du Pont au Change à Paris, nommé d'abord *le Pont aux Colombes*, parce qu'on y vendoit des Pigeons, appellé ensuite le *Pont aux Meusniers*, parce qu'on avoit fait construire plusieurs Moulins entre ses Arches. Ce Pont qui fut rebâti en 1609 & nommé le *Pont Marchand*, ne subsiste plus depuis l'incendie qui le consuma la nuit du 24 d'Octobre 1621.

JEAN DU NESME. 1606.

Descript. de Paris, par Piganiol de la Force, t. 1. p. 625. 26.

En 1606. Jean du Nesme donna un second Recueil de Poësies, toutes sur des sujets de piété. Le titre est, *la Rédemption du Monde*, parce

JEAN DU NESME. 1606.

qu'il y paraphrase le Pseaume 21; les Lamentations de Jérémie, & divers autres endroits de l'Ancien & du Nouveau Testament, qui parlent de la Passion de Jesus-Christ & de la Rédemption de l'Homme par l'effusion de son Sang. Il y donne aussi des Méditations sur le même sujet; une Paraphrase des sept Pseaumes de la Pénitence, du *Stabat Mater*; & une exposition des Commandemens de Dieu & de l'Eglise, des péchés & des vertus qui y sont contraires. Colletet parle avec estime de cette exposition & des autres sujets traités par du Nesme, dans son *Discours de la Poësie Morale*, N°. 86.

Ce Recueil commence par un Poëme d'environ 50 Stances, intitulé, *la vérité Poëtique*. L'objet est de montrer le bon usage qu'on doit faire de la Poësie. Parlant de tout le Recueil, il dit:

> Cecy vient de ma solitude
> Qui fuyant mille soins divers,
> Donne relasche à mon étude
> Par l'entremise de ces Vers.
> Que fol ou que sage on m'estime,
> Et que je sois Poëte ou non;
> Toutefois si j'aime la rime,

J'aime beaucoup mieux la raiſon.
Car bien que ce ſoient Poëſies,
N'atten point ici des amours,
Ny de ces vaines fantaiſies
Que l'on feint aſſez tous les jours.

JEAN DU NESME. 1606.

Il ajoute en finiſſant :

Mais ce Livret n'eſt qu'une eſpreuve,
Et non l'ouvrage en ſon parfait ;
Au moins, ſi mauvais il ſe treuve
Je n'auray l'affront tout à fait.
S'il te plaiſt, je ſuivray la traite,
Te donnant tout le reſte auſſi ;
Si non, je feray la retraite,
N'ayant perdu que ce peu cy.

Je ne connois point de lui d'autres Poëſies, que celles dont je viens de parler.

AUBIN GAUTIER.

AUBIN GAUTIER. 1606.

La même année 1606 Aubin *Gautier*, Apothicaire d'Avranches, fit ſortir de ſa boutique une Paſtorale qu'il auroit mieux fait d'y laiſſer. Son titre eſt, *l'union d'Amour & de Chaſteté.* Elle eſt en 5 Actes, avec des Chanſons, que le Chœur devoit apparemment chanter, quoique celui-ci ne ſoit point annoncé. On ne croit pas que cette piéce ait

AUBIN GAUTIER. 1606.

été représentée. Elle est dédiée à François de Fiesque, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Pierre *Chanteau* & *Bernier de la Brousse* ont loué cette Pastorale.

PIERRE DE NANCEL. 1607.

PIERRE DE NANCEL.

Les Tragédies de Pierre *de Nancel*, *Dina, ou le Ravissement ; Josué, ou le Sac de Jéricho ; Débora, ou la Délivrance*, imprimées sous le titre de *Théâtre Sacré*, ont été plus connuës que la Pastorale de Gautier, ayant été composées pour l'Amphithéâtre de Doué en Anjou. On ignore si elles ont paru sur quelque Théâtre de Paris. Comme elles sont dédiées à Henri IV, il se pourroit faire que les Comédiens de Paris les eussent adoptées ; mais on n'en a aucune preuve. Ces Tragédies sont fort mauvaises, & l'Auteur en convient, au moins indirectement, en avouant dans son *Epitre au Lecteur favorable*, qu'il les fit *en si peu de tems, qu'il n'est pas quasi vraisemblable, bien qu'il soit véritable ; & que la plus longue ne lui avoit pas couté 17 jours, ni un grand effort d'esprit*. J'ajoute que d'ailleurs

Nancel n'entendoit point du tout le Théâtre. Comme MM. Parfait ont donné une idée de ces trois Piéces dans leur Hiſtoire du Théâtre François, j'y renvoye. Ils ont oublié de faire obſerver qu'elles étoient précédées d'une aſſez longue Piéce, auſſi en Vers, intitulée, *Récit pour l'entrée des Jeux*, laquelle contient en particulier l'argument ou l'expoſé de chaque Tragédie.

PIERRE DE NANCEL. 1607. T. 4. p. 88 & ſuiv.

Pierre de Nancel étoit fils de Nicolas de Nancel, Diſciple de Ramus, dont on peut voir l'éloge dans les Mémoires du P. Niceron, t. 39e. & dans le Supplément au Moréri donné en 1749. Pierre vivoit encore en 1611. puiſqu'il fit imprimer cette année un Ouvrage poſthume de ſon Pere.

JEAN NÉRÉE.

JEAN NERE'E. 1607.

Meſſieurs Parfait ne diſent rien du *Triomphe de la Ligue*, autre Tragédie, imprimée en 1607, ſans doute, parce qu'elle n'a jamais été repréſentée, au moins ſur un Theâtre public. La Piéce eſt en cinq Actes, avec des Chœurs. Daniel Heinſius, qui la loue dans des Vers Latins qui ſont au

JEAN NERÉE. 1607. devant, nomme l'Auteur, Jean *Nérée*. Celui-ci expose ainsi le but de sa Piéce.

Mon dessein n'a pas été
En ce mien petit ouvrage
D'habiller la vérité
D'un magnifique langage :
Mais bien de dire à nos Fils,
Ce que nos Peres en France
Ont dit, fait, souffert jadis
Pour en éviter l'offense.

ÉTIENNE DE CLAVIERE.

ETIENNE DE CLAVIERE. 1607.

Le *Langage* employé par Etienne *de Claviere* pour louer Henri IV, la Reine sa femme, le Duc d'Orléans, le Dauphin, & pour instruire le dernier, n'est pas plus *magnifique* que celui de Nérée. Il s'est servi, pour louer, d'une *Figure Emblêmatique*, dont il vante beaucoup l'artifice, qu'il regarde comme un secret dont la découverte lui étoit réservée, & qui n'est dans le fond qu'une puérilité, qui n'amuseroit pas même aujourd'hui un jeune Ecolier.

La plus grande partie de l'Ouvrage est en Prose. Ce qui est en Vers, consiste dans une Epitre au Duc d'Orléans, dans des Eloges de Porphyre,

de Plotin, de Libanius, de Béde, de Baronius, &c. Un *Panégyrique à la Clémence & Prosperité du Roy*, & l'Anagramme du Duc d'Orléans, avec son Explication. Claviere étoit meilleur critique que Poëte, & écrivoit mieux en Latin qu'en François. On estime encore son Commentaire sur Perse, imprimé en 1607, & l'explication qu'il donna la même année de quelques endroits obscurs de Juvenal. C'est par ces derniers ouvrages que l'on apprend qu'il étoit Avocat au Parlement de Paris.

ETIENNE DE CLAVIERE. 1607.

JEAN HABERT.

JEAN HABERT. 1607.

Jean *Habert*, qui écrivoit aussi en 1607, étoit Parisien, Conseiller du Roi, & Président au Bailliage & Siége Présidial de Beauvais. Nous avons de lui un *Traité* en Vers François *de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & marques principales & essentielles d'icelle.* L'Auteur l'intitule, *Premier Traité*; je n'en connois point de second. Il a dédié celui-ci à Nicolas Brulart de Sillery, Vicomte de Puisieulx, & Garde des Sceaux de France. Cette Epitre Dédicatoire est un Panégyrique en Prose, d'Henri IV,

JEAN HABERT. 1607.

& de son Ministre. Le Traité est par Quatrains, & en forme de Sentences. La Doctrine m'en a paru bonne ; mais le stile n'en permet plus la lecture.

SIMON GOULART.

SIMON GOULART. 1608.

La Religion est pareillement l'objet des Poësies de Simon *Goulart*, & de Roland *Mangin de Marisy*, tous deux Ministres de la Religion prétendue Réformée. Du Verdier, dans sa Bibliothéque, donne au premier un Recueil de *Sonnets Chrétiens accommodés à la Musique d'Orlando Bony & Bertrand, à quatre parties.* Le Pere Niceron cite de même, les *Imitations Chrétiennes. XII Odes. Suite des Imitations Chrétiennes contenant 2 Livres de Sonnets.* Le tout imprimé dès 1574 in-8°. avec les *Poëmes Chrétiens de B. de Montmeia.* Le Pere Niceron a oublié ses Quatrains tirés de Seneque, son Censeur Chrétien, ses trois discours *contre la Prophanité*, l'Athéisme, & l'incrédulité. Je ne répéterai point ce que j'en ai dit dans un autre endroit, où j'ai suffisamment détaillé ce dernier Recueil imprimé en

Mém. de Nicer. t. 29. p. 364.

T. 7. pag. 153. 154.

1608. J'ai aussi parlé de ses Notes sur du Bartas, & quelques autres de nos Poëtes. Goulart s'est exercé dans presque tous les genres d'écrire.

SIMON GOULART. 1608.

Il étoit de Senlis, où il nâquit le 20 Octobre 1543. Attaché au Calvinisme, il fit ses études de Théologie à Genève, y fut fait Ministre le 20 Octobre 1566, & en éxerça l'emploi pendant 66 ans dans la même Ville. Il y mourut le 3e. de Février 1628. âgé de 85 ans, ayant toujours joui jusques-là d'une santé parfaite.

ROLAND MANGIN DE MARISY.

ROLAND MANGIN DE MARISY. 1608.

A l'égard de Roland *Mangin de Marisy*, Ministre du saint Evangile, je n'ai vû de lui que des *Méditations Chrétiennes tirées du Vieil & Nouveau Testament, & dressées en forme de Quatrains*. L'Epitre Dédicatoire, signée *Bansilion*, adressée à la Baronne de Marchastel, d'Aubaix, & du Caylar, est datée d'Aigues-Mortes, le 20 Mars 1608. Il y est dit que Marisy étoit mort. C'étoit un Gentilhomme. Ses Méditations, contenant 237 Quatrains, furent imprimées en 1609, par Jacob Stoer ; je crois que c'étoit

Roland Mangin de Marisy. 1609.

à Genève. J'en ai vû une 2e. édition faite dans la même Ville en 1620, avec une traduction Latine de Nicolas Viret, & une longue Priere en Vers François, pour demander à Dieu le bon usage de la lecture de l'Ecriture Sainte.

LOUIS GODET Sr. DE THILLOY.

Louis Godet, Sieur de Thilloy. 1609.

Je n'ai rien lû non plus que d'édifiant dans *le Sacré Helicon, ou le dévot Logis de la Muse Dévote*, de Louis *Godet*, Ecuyer, sieur de Thilloy, de Châlons en Champagne. Cet Ecrivain étoit d'une famille originaire du Berri. Ses Ancêtres quitterent cette Province pour suivre Louis de Gonzague, Prince de Mantoue, Duc de Nevers, lorsque ce Seigneur fut appellé au Gouvernement de Champagne. Godet fut lui-même attaché au Service de Charles de Gonzague & de Cléves, fils de Louis, & il en fut favorisé. C'est à lui qu'il adresse son *Sacré Hélicon*, qui contient une Paraphrase du Ps. 94. 18 Sonnets sur la Vanité du Monde, les regrets d'un Courtisan, imités du Ps. 145; la Magdelene ou le Miroir de la Pénitence;

tence ; des Méditations ſur les ſept Pſeaumes de la Pénitence, & ſur les Myſtéres de Notre Rédemption ; des Paraphraſes de divers endroits de Job, de pluſieurs Oraiſons à la Sainte Vierge, & des Commandemens de Dieu ; 14 Sonnets ſur la chaſte Suſanne ; & des Odes à la louange de pluſieurs Saints, & à celle d'Henri IV.

LOUIS GODET Sr DE THILLOY. 1680.

En 1613. il mit au jour l'*Apologie des jeunes Advocats, avec la récommendation de la Poëſie, & de la nouvelle Juriſprudence.* L'Apologie eſt en Vers, mêlés de Proſe. Il y a de bons avis ; mais on les trouve dans vingt autres ouvrages, plus détaillés & mieux exprimés. Godet y parle avec mépris du Digeſte & de ſes Commentateurs, & n'eſtime pas davantage les anciens Juriſconſultes. Cet écrit eſt d'ailleurs plein de digreſſions contre les Médecins & les femmes. Ce qu'il dit *à la recommendation de la Poëſie* eſt très-ſuperficiel.

PAUL CONTANT.

PAUL CONTANT. 1608.

Paul *Contant* tâche pareillement d'élever ſon Lecteur juſqu'à Dieu en

[redacted] lui faisant contempler les merveilles de la nature dans son *Jardinet Poëtique*. Mais je ne crois pas que les Amateurs de l'Histoire Naturelle y trouvent beaucoup de lumieres. Ce *Jardinet* est une description séche, & souvent obscure de quantité de Plantes & d'Animaux, dont il paroît que Contant s'étoit formé un Cabinet. Je conviens qu'il décrit les propriétés des premieres, la figure des autres, & l'usage qu'on peut en faire pour la Pharmacie; mais il m'a paru qu'il laissoit beaucoup à dire sur chaque chose, & qu'il manquoit d'ailleurs de clarté dans ses explications déja trop abrégées. Les Figures des Plantes & des Animaux qu'il a fait graver, sont-elles exactes & correctes? ne défigurent-elles point ce qu'il a voulu représenter? Ce n'est point à moi à le décider.

PAUL CONTANT. 1608.

Cet Ecrivain étoit Protestant, & avoit embrassé la Profession d'Apoticaire à Poitiers, qui étoit le lieu de sa naissance. Quelque peu d'utilité qu'on puisse vraisemblablement retirer de son Livre, aujourd'hui que les connoissances qui en sont l'objet se sont si fort étendues,

son zéle n'en étoit pas moins louable. Il n'y avoit qu'un grand amour pour l'Histoire naturelle qui pût engager un Particulier qui ne passoit pas pour riche, à faire des voyages longs & pénibles, pour contempler la nature & satisfaire son gout & sa curiosité. Il nous parle lui-même des courses qu'il avoit faites dans cette vûe sur les montagnes de Savoye, à Rome, & en d'autres lieux de l'Italie, de même qu'en diverses villes de la France. Je pense, comme lui, qu'on avoit tort de le blâmer d'avoir employé une partie de son tems,

PAUL CONTANT. 1608.

p. 16. & 17.

p. 60.

A chercher curieux de la terre & des mers,
De l'air même & du feu les animaux divers,

Puisqu'il n'en étoit pas moins appliqué aux devoirs de son état, comme il le proteste dans cette réponse qu'il fait à ces Censeurs ignorans :

. . . . Crois-toi qui veux t'enquerre
Des actions d'autrui, que ce soin ne m'atterre,
Ni ne me fait quitter par vaines passions
De mon état chéri les occupations.
Ains servant au public, ainsi que Dieu l'ordonne,
De mon art très-soigneux, quelquefois je me donne
Une heure de relasche ; & par fois au matin
Je visite les fleurs de mon petit Jardin :

PAUL CONTANT. 1608.

Petit en sa grandeur, mais bien grand en la chose
Que la terre en son sein tient cherement enclose.
Tantost pour esveiller mon esprit curieux,
Je sors à la Campagne, où je cherche les lieux
Propres pour contenter le subject qui me meine,
En réveillant les fleurs naissantes par la pleine;
Dont j'ai faict un amas si grand, qu'à peine l'œil
Peut voir en mille endroits un plus riche recueil.
Bref, mon ambition n'est d'estre Roy ny Prince,
Juge ny Magistrat, ny chef de la Province.

Plein de reconnoissance pour ceux qui l'avoient favorisé dans son entreprise, ou qui lui avoient donné quelque plante rare, quelque animal curieux, il rappelle avec plaisir leurs noms & leurs bienfaits dans son Poëme. La plusspart étoient des Médecins ou des Chirurgiens, & les noms de plusieurs nous sont encore connus; tels que Pidou, Paschal le Coq, François Citois, Mauriçeau, Rafou, Clusius ou de l'Ecluse, & quelques autres. Page 41. il fait l'éloge de la Ville de Poitiers; & ailleurs, celui de la France, du Roi Henri IV, & de Mr. de Béthune, Duc de Sully. Avant le Poëme, on lit une Ode à la louange de la Pharmacie, qu'il adresse à Mr. *du Sin*, Apoticaire de la Rochelle. La Devise de l'Auteur étoit, *Du don*

de Dieu je suis content. Il a dû être aussi flatté des témoignages d'estime que lui ont donné dans leurs Vers François ou Latins, Samuel *Veyrel* Apoticaire de Saintes, *Beroalde de Verville* & Denys *Bauduyn*, Chanoines de St. Gatien de Tours, le Chirurgien *Arnaudet*, *Citois*, *Bernier de la Brousse*, Scévole de *Sainte-Marthe*, & plusieurs autres, dont il a eu soin de recueillir les éloges.

PAUL CONTANT. 1608.

JACQUES DE LA FONS.

JACQUES DE LA FONS. 1609.

Jacques *de la Fons*, Angevin, travailloit aussi dans le même tems sur un sujet qui, de même que celui que *Contant* a ébauché, a été souvent manié depuis, & par de meilleurs Ecrivains. Je parle de l'instruction d'un Prince. C'est le but d'un Poëme que la Fons intitula *le Dauphin*, & qu'il adressa au fils d'Henri IV, âgé alors de neuf ans, & qui a succédé au Roi son Pere, sous le nom de Louis XIII. Ce Poëme est de l'an 1609. il est partagé en dix Livres, & chaque Livre a plusieurs Chants. L'objet est double; l'éloge de la France, & l'instruction du Dauphin. Comme Henri IV. vivoit

JACQUES DE LA FONS. 1609.

encore, le Poëte en rappelle souvent au jeune Prince les vertus & les actions héroïques. C'est le modéle qu'il lui met le plus souvent devant les yeux. Tout ce qu'il dit sur la maniere dont on doit élever un Prince dès la premiere enfance, & sur les devoirs d'un Roi comme Législateur, comme Guerrier, comme Pere de son Peuple, comme Chrétien, est sensé & judicieux. Les exemples tirés de l'Histoire Sainte & Prophane, viennent à l'appui des préceptes. Il veut qu'un Prince ait l'esprit cultivé, qu'il sçache plus que superficiellement les Lettres humaines, & il montre les avantages de la Science. Il entre aussi dans quelques détails Physiques, en parlant de la premiere éducation; & ce qu'il dit sur cela m'a paru solide. L'ouvrage mis en meilleurs Vers, & mieux exprimé, pourroit encore être lû avec satisfaction. Ce Poëme finit par une Paraphrase du Pseaume 20e. *sur les heureuses Victoires du Roi.*

RENE' BOUCHET SIEUR D'AMBILLOU. 1609.

RENE' BOUCHET Sr. D'AMBILLOU.

Le stile, le génie, le tour du Vers, sont bien meilleurs dans les Poësies

de René *Bouchet* Sieur *d'Ambillou*, que dans celles du sieur de la Fons; j'ajouterai même que dans celles de presque tous ses contemporains. Abel de Sainte-Marthe en jugeoit de même, & j'ai souscrit à son jugement, après avoir lû la *Sidere*, *Pastorelle*, *de l'invention de d'Ambillou*, *ses Amours de Sidere*, *de Pasithée*, *& autres Poësies*. Ce Poëte né à Poitiers, & fils d'une Sœur de Scévole de Sainte-Marthe 2e. du nom, *exerçoit une petite Charge de Judicature dans une Province éloignée de Paris*, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même ; & je conjecture que c'étoit dans le Poitou. Il avoit un Frere, Jacques Bouchet d'Ambillou, Avocat au Parlement de Bretagne, qui faisoit pareillement sa Cour aux Muses, & qui a mérité les louanges de René dans une Ode qu'il lui adresse ; & il dit en plusieurs endroits que sa famille avoit toujours été attachée à celle de Brézé, & que lui, qui étoit *le dernier de sa Ligne*, suivoit à cet égard l'exemple de ses Peres.

RENE' BOUCHET Sr. D'AMBILLOU.

1609.

Abel. Sammarth. Poëmat. in 4°. p. 166.

Avis de d'Amb. sur le Généthl. de M. le Dauphin. it. fol. 111.

Scévole de Sainte-Marthe, son Oncle, avoit pour lui une tendre amitié, & d'Ambillou en sentoit tout le prix. Le premier étant allé en 1593 en

RENÉ BOUCHET Sr. D'AMBILLOU. 1609.

Bretagne en qualité de Trésorier Général de l'Armée que le Duc de Montpensier y commandoit, Bouchet voulut l'y accompagner, moins par curiosité, que par estime & par affection. Sainte-Marthe lui en témoigne sa reconnoissance dans des Vers qu'on trouve au IV Livre de ses Epigrammes Latines. Il lui dédia aussi son Poëme de la Providence, tiré d'*Aonius* Palearius, & il y loue Bouchet de son application à la Philosophie.

Les Poësies de Jacques me sont inconnues ; & René parlant des siennes, dit que *ce sont les fleurs de sa jeunesse, qui ont dû sortir avant que de produire les fruits d'un âge plus avancé.* La *Sidere* est une Pastorale allégorique, où sous les noms de *Cléon* & de *Florilée* on veut louer le Roi & la Reine. Elle est en cinq Actes en Prose, à l'exception des Choeurs, & de quelques Scénes, qui sont en Vers, de même que le Prologue, où le Poëte fait parler la Jalousie. Ce qu'il dit dans son Avis préliminaire, mérite, ce semble, d'être remarqué par rapport au genre d'écrire de ce tems-là. « Au reste, dit-« il au Lecteur, tu ne trouveras pas

» en mon ſtile ces rencontres & ces
» pointes recherchées qu'admirent les
» Curieux. Je ſuy les ſimples & chaſ-
» tes Loix de l'antiquité ; m'étudiant
» à dire proprement les choſes ſéantes
» en langage intelligible , & fuyant
» ces agencemens , & ces retours de
» paroles , qui ne perſuadent rien que
» l'induſtrie de l'Auteur. » Il s'éloigne en effet très-rarement de ces principes , & il a ſoin d'éviter les défauts qu'il appercevoit ſi bien dans les autres. Son *Généthliaque de Monſeigneur le Dauphin* , ſes *Amours de Carlin & de Callirée , de Sidere* , & de *Paſithée* , ſon *Epithalame du Prince de Conti & de Mademoiſelle de Guiſe* , & ſes *diverſes Poëſies* , en ſont la preuve.

RENE' BOUCHET Sr. D'AMBILLOU. 1609.

A l'occaſion du Généthliaque de Monſeigneur le Dauphin , le Poëte dit que dans le tems même que ce Prince vint au monde , on découvrit des Mines d'or en quelques endroits de la France ; & que l'on vit une Fille du Village de Confolant , en Poitou , qui vêcut pluſieurs années ſans manger. Ses *Amours* ne ſont point des Poëmes ſuivis , mais des Recueils de Sonnets , entremêlés d'Odes , de Stances & de Chanſons. J'en excepte

RENE' BOUCHET Sr. D'AMBILLOU. 1609.

les *Amours de Carlin & de Callirée*, adressés à Madame la Marquise de Verneüil, & dont le Poëte met la Scéne sur les bords de la Loire.

On voit par ses diverses Poësies que d'Ambillou étoit souvent employé à travailler aux divertissemens publics qu'on prenoit de son tems. J'en juge par ses Vers pour diverses *Mascarades*. Son Ode au Roi sur le Siége de Dreux, ses Stances à la Reine sur la naissance du Dauphin, son Discours à Scévole de Sainte-Marthe sur la mort d'Henri III, marquent son attachement aux intérêts de sa Patrie. Dans ses Epitaphes, il jette des fleurs sur les Tombeaux de François & de Henri de Bourbon, Duc de Montpensier ; d'Artus & de Claude de Maillé de Brézé ; de Philippe de Mornay sieur des Bauves, fils du célébre Duplessis Mornay, & de Charlote d'Arbaleste, femme du dernier. Il loue ailleurs le Poëte Bertaut, & le Recueil des Vers composés sur la mort de Nicolas Rapin, mis au jour par Monsieur Gilot Conseiller au Parlement de Paris, & par Monsieur de Sainte-Marthe, Trésorier de France à Poitiers. On trouve de plus

du même une piéce de 160 Vers François, à la suite des Poësies Françoises de Scévole de Sainte-Marthe, de l'édition de 1600. C'est un Eloge de ce Poëte, & de ses Vers sur la mort d'Henri III. RENE' BOUCHET SIEUR D'AMBILLOU. 1609.

MARTIN LE NOIR.

MARTIN LE NOIR. 1610. & 1611.

Frere Martin *le Noir*, Augustin de Rouen, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, pouvoit être bon Prédicateur; mais il versifioit certainement beaucoup plus mal, je ne dis pas que d'Ambillou, mais que les autres Poëtes qui étoient fort inférieurs à ce dernier. J'ai lû de ce Religieux *le naïf Image de l'Envie*, présenté pour Etrennes *à Messieurs Martels*, préludé par des Stances & des Sonnets adressés à plusieurs personnes de la même famille; mais je n'ai rien lû de si dégoutant: le Noir composa ce Poëme à Gournay, où il prêchoit l'Avent. Il semble dire qu'il avoit fait un Poëme de l'Antechrist, qui avoit même été imprimé jusqu'à trois fois. Si le stile n'en étoit pas plus agréable que le sujet, comment ce Poëme a-t-il trouvé des Lecteurs?

JEAN METEZEAU. 1610.

JEAN METEZEAU.

On pouvoit du moins s'édifier & s'instruire en lisant *les Pseaumes mis en Vers François*, par Jean *Metezeau*, Sécretaire de Catherine de Bourbon, Princesse de Navarre, & Sœur d'Henri IV, qui fut mariée le 30 Janvier 1599 à Henri de Lorraine, Duc de Bar. Metezeau étoit Catholique, & zélé pour la Religion qu'il professoit. Se trouvant chargé des affaires de la Duchesse de Bar auprès du Roi son Frere, il profita des momens que ses occupations lui laissoient libres pour faire d'après la Vulgate, & littéralement, ou, comme il le dit, *Verset pour Verset*, la traduction dont il s'agit. On en a deux Editions faites à Paris, l'une en 1610, la 2e. en 1619. Je n'ai vû que la premiere. Le Portrait de l'Auteur, gravé au commencement, marque qu'en 1610 il avoit 42 ans. Au bas de ce Portrait, on lit ces 4 Vers :

Ton œil ne voit que les traits du visage
De Metezeau, son esprit est empreint
D'une autre main en cest œuvre tout Saint;
Où l'on en voit parfaitement l'image.

PIERRE VICTOR PALMA CAYET.

PIERRE-VICTOR PALMA CAYET. 1610.

Pierre Victor *Palma Cayet*, mort en 1610, fut, comme Metezeau, attaché à la même Princesse, Catherine de Bourbon. Mais son emploi étoit différent; il avoit celui de Ministre de la Religion prétendue Réformée, qu'il avoit embrassée, après avoir suivi pendant quelques années la Religion Catholique, dans le sein de laquelle il avoit été élevé. Il étoit né en 1525 à Montrichard, petite Ville de Touraine, d'une famille honorable. Il commença ses études dans sa Patrie, les acheva dans l'Université de Paris, où il fit sa Philosophie & sa Théologie, & où long-tems après, il disputa une Chaire de Droit Canon, qu'il ne put obtenir. Pierre Ramus devenu Calviniste, l'attira au même parti, ce qui obligea Cayet de se retirer à Genève, où il se livra à l'étude de la Théologie. Il visita depuis les Universités d'Allemagne, fut sous-Précepteur d'Henri Prince de Bearn, qui fut depuis le Roi Henri IV, & éxerça le Ministere à Montreuil-Bonnin près de Poitiers, & à Pau en

Niceron, Mem. t. 35. p. 386. & suiv.

PIERRE VICTOR PALMA CAYET. 1610.

1584 auprès de la Duchesse de Bar. Cette Princesse l'ayant amené avec elle à Paris, Cayet y eut des Conférences sur la Religion avec M. du Perron, reconnut ses erreurs, les abjura le 9 de Novembre 1595, en présence du Corps de l'Université de Paris, convoqué exprès pour ce sujet; alla demeurer au Monastere de Saint Martin des Champs, où le Clergé lui payoit une pension, prit les ordres Sacrés, & fut reçu en 1600. Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, où il prit un logement en 1601. Dès 1596 il avoit été nommé à une Chaire de Professeur Royal pour les Langues Orientales, dont il ne prit cependant possession qu'en 1599. après la mort de François Jourdain qui la remplissoit. Il mourut le 10 Mars 1610, comme je l'ai dit, & fut enterré le 11 à Saint Victor. Il avoit 85 ans. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, principalement sur la Théologie, & sur l'Histoire de son tems. Je ne dois parler que de ses Poësies.

v. Niceron, ibid. p. 396. & suiv.

Je crois qu'elles sont presque toutes renfermées dans *l'Heptameron de la Navarride, ou Histoire entiere du*

Royaume de Navarre depuis le commencement du monde. Tirée de l'Espagnol de D. Charles Infant de Navarre. Continuée de l'Histoire de Pampelonne de N. l'Evesque, jusques au Roi Henry d'Albret; depuis par l'Histoire de France jusqu'au très-Chrestien Henry IV. Roy de France & de Navarre. Cet ouvrage de 870 pages, sans la Préface, les Vers préliminaires, & les *Annotations* qui sont à la fin, est en Vers de dix Syllabes. Cayet dans son Epitre Dédicatoire au Roi Henri IV, dattée du Collége de Navarre le premier jour de l'an 1602, dit au Roi qu'en 1584 étant à Pau auprès de la Duchesse de Bar sa Soeur, & l'Histoire Espagnole du Royaume de Navarre, de l'Infant Dom Carlos, continuée par l'Evêque de Pampelune, de la Maison de Péralte, étant tombée entre ses mains, il résolut de la traduire en Vers François & en Vers Latins. Il ajoute, qu'il éxécuta ce projet, & qu'il eut l'honneur de lui présenter cette double traduction à Pau même, après la bataille de Coutras, c'est-à-dire après le 20 Octobre 1587. Il ne fit point imprimer alors cet ouvrage; il n'a paru qu'en 1602, sans la traduction

PIERRE VICTOR PALMA CAYET. 1610.

Pierre-Victor Palma Cayet. 1610.

en Vers Latins, que Cayet se réservoit de publier dans un autre tems, mais qu'il n'a point donnée. Au reste, il avoue qu'il avoit beaucoup ajouté aux Ecrivains qu'il avoit suivis, & en particulier qu'il y avoit inséré divers Discours contre les vices, & pour exhorter à la vertu, & quelques circonstances concernant le Royaume de Valence. Le Pere *Niceron* cite du même 50 Quatrains sur l'arrivée de Marie de Médicis, & il en fait peu de cas.

Recueil de Poesies sur la Mort d'Henri IV. 1610. & 1611.

RECUEIL DE POESIES sur la mort d'Henri IV. 1610 & 1611.

La mort tragique d'Henri IV. qui arriva le 14 de Mai 1610, & qui plongea la France dans un deuil universel, fut cette année même & la suivante le sujet de quantité de Chants lugubres que nos Poëtes firent entendre de toutes les parties du Royaume, & dans lesquels on voit également éclater l'indignation qu'excitoit un attentat si funeste, & la douleur qui avoit percé tous les cœurs des bons François. Les Etrangers même, qui avoient souvent éprouvé les bontés

du feu Roi, ou qui avoient eu lieu d'admirer ses actions héroïques, mêlerent leurs larmes avec les nôtres, & firent entendre à toute l'Europe leurs regrets & leurs cris. Guillaume du Peyrat, l'un des Aumôniers d'Henri IV, se chargea de recueillir ces tristes monuments de l'affliction & de l'estime. Il les réunit dans un même Volume, qui parut en 1611, & dans lequel le Grec, le Latin, le François, l'Italien & l'Espagnol, parlent le même langage, & avec la même énergie.

RECUEIL DE POESIES. 1610 & 1611.

Je dois me contenter de citer ceux qui se sont exprimés en notre langue. Il y en a quelques-uns qui ne sont point nommés. Ceux dont on a consacré les noms à la postérité, sont *du Peyrat* lui-même, Auteur de beaucoup d'autres Poësies dont je parlerai dans la suite; Anne de *Rohan*, Fille de René de Rohan & de Catherine de Parthenai, à qui les Langues Savantes étoient aussi familieres que la sienne; comme on le voit, entre autres, par les Lettres que la Demoiselle de Schurman lui écrivit; Nicolas *le Digne*; *Nerveze*; *Billard de Courgeney*; Jerôme *de Benevent*; Jean *Prévôt*, du

RECUEIL DE POESIES. 1610 & 1611.

Dorat; *le Blanc*, & Robert *Estienne*; dont j'ai déja fait mention; *Habert*, qui est, sans doute, Jean *Habert* dont j'ai parlé ailleurs; *de Sonan*, l'un des 100 Gentilshommes ordinaires de la Maison du Roi; Michel *Bouteroue, du Bois de Pincé*, Maître d'Hôtel du Roi; Louis *du Meyne, sieur de Chabans*, Nicolas *Fardoil*, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Avocat Général au Parlement de Metz, duquel j'ai vû séparément *le Cantique d'Ezechie, imité de la Prose de Mr. du Vair, Garde des Sceaux de France*; imprimé in 4°. sans date. Sébastien *Hardy*, Parisien; *du Jour*; Jacques *de la Vallée*; *du Monstier*, Peintre du Roi & de la Reine; *Champelour*, Prieur de St. Robert de Montferrand en Auvergne; & Etienne *Molinier*, Docteur en Théologie, qui aura un article séparé. On a dans le même Recueil plusieurs Pieces en diverses langues sur le couronnement de Louis XIII. qui monta sur le Thrône après Henri IV. Mais il n'y en a que deux en Vers François, l'une de Robert *Estienne*, l'autre de *du Monstier*.

ISAAC DE LA GRANGE.

ISAAC DE LA GRANGE. 1610.

On a omis dans ce Recueil une *Lamentation sur la mort de Henri le Grand : à l'imitation Paraphrastique de la Monodie Grecque & Latine de Féderic Morel, interprête du Roi*, par Isaac *de la Grange*. Cette Piéce en Vers Héroïques, imprimée en 1610, n'est point inférieure à beaucoup de celles que du Peyrat s'étoit donné la peine de réunir : elle finit par un court éloge de Louis XIII.

MICHEL BOUTEROUE.

MICHEL BOUTEROUE. 1610.

Les Vers de Michel *Bouteroue*, insérés dans le Recueil que je viens de citer, ne sont pas les seuls qui soient sortis de la plume de ce Médecin Chartrain. J'en ai lû plusieurs, mêlés avec les Poësies de ses contemporains ; & en 1609 il fit en Vers de huit syllabes une description des Jardins d'Issy, Village près de Paris, & de la Maison où la Reine Marguerite, Duchesse de Valois, alloit souvent gouter le repos de la solitude, & s'entretenir familierement avec les Muses

MICHEL BOUTEROUE. 1610.

& ceux qui leur faisoient la Cour. C'est par cette raison que Bouteroue a intitulé sa Description, *le petit Olympe d'Issy*.

LOUIS DE CHABANS, ST. DU MAINE. 1611.

LOUIS DE CHABANS, sieur du Maine.

Du Peyrat a placé encore dans son Recueil les Vers d'un Poëte qu'il nomme *du Meyne*. Ce sont des Stances, que l'Auteur réunit la même année 1611 avec plusieurs autres Poësies *lugubres & spirituelles*, qu'il avoit composées. Il nomme *Vers lugubres*, ceux où il pleure la maladie ou la mort, non seulement d'Henri IV, mais encore de la Duchesse de Deux Ponts, de Mademoiselle de Rohan sa Sœur, & de trois ou quatre autres personnes ausquelles il paroît qu'il s'interessoit vivement, mais qu'il ne fait connoître que d'une maniere vague. Il donne le titre de Vers spirituels à un Poëme dans lequel il écrit l'histoire & fait l'éloge d'un lieu de dévotion & de Pélerinage, nommé *Notre-Dame de Montaigu*; à quelques Odes sur la Religion & la Méditation, composées à la maniere des Grecs,

avec Strophes, Antistrophes, & Epodes ; à des Stances où il exprime les regrets des Filles de Jerusalem sur la mort de Jesus-Christ ; à des *Quatrains contemplatifs* pour chaque jour de la Semaine ; à un Sonnet à la louange de Saint François d'Assise ; & enfin à des Stances qu'il adresse à la Reine sur la Cérémonie édifiante du Lavement des Pieds, que l'on observe le Jeudi de la Semaine Sainte.

LOUIS DE CHABANS SR. DU MAINE. 1611.

Ce Poëte, loué par *Meinard*, *Nerveze*, &, ce qui lui est beaucoup plus glorieux, par *Malherbe*, étoit Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & je le trouve nommé indifféremment *Louis de Chabans*, *sieur du Maine*, ou *du Meyne*, & Louis *du Meine sieur de Chabans*. Ménage, dans ses *Observations sur les Poësies de Malherbe*, dit que c'étoit un Soldat de fortune, qui après avoir servi d'Ingénieur & d'Aide de Camp dans les Armées du Roi, servit depuis de Lieutenant d'Artillerie dans celles des Vénitiens. Il ajoute qu'on l'appelloit le Baron de Chabans ; & qu'il fut tué à Paris, auprès des Minimes de la Place Royale, par M. *l'Enclos*, Pere de la fameuse Ninon l'Enclos, *si célèbre par*

L. 4. p. 425. Edit. in-8°.

Louis de Chabans, Sr. du Maine. 1611.

son Lûth, par son esprit, & par sa beauté. Le Sonnet que Malherbe a fait sur les *Oeuvres spirituelles* du sieur du Maine, est dans le 4e. Livre de ses Poësies. Il commence par ces Vers :

Tu me ravis *du Maine*, il faut que je l'avoue,
Et tes sacrés discours me charment tellement,
Que le monde aujourd'hui ne m'étant plus que boue,
Je me tiens profané d'en parler seulement.

Gabriel Ranquet. 1611.

GABRIEL RANQUET.

Gabriel Ranquet, né au Puy en Vélay, auroit pu aussi intituler ses Poësies, *Vers Lugubres & Spirituels.* Ces Sujets dominent dans les deux Volumes qu'il fit imprimer à Lyon en 1611. Le premier contient, *l'éxil de la volupté, ou l'Histoire de Thays Egiptienne, convertie par Pafnuce : Avec l'image du Pécheur Pénitent.* L'Histoire de Thaïs est en Prose, dédiée à Madame Claude de Tournon, Vicomtesse de Polignac. C'étoit Claude Françoise de Tournon, mariée en 1599, à Gaspard-Armand Vicomte de Polignac. Ranquet lui adresse aussi quelques Vers après son Epitre Dédicatoire.

GABRIEL RANQUET. 1611.

L'*Image du Pécheur Pénitent* est en Vers. C'est un petit Recueil de Stances & de Sonnets, qui n'ont que le mérite de la piété. Ce qui a fait dire à Colletet, dans son Discours de la Poësie Morale, No. 91. « Que ce pe-» tit Poëme est tel, qu'il croiroit pê-» cher lui-même contre le bon sens, » & contre le peu de connoissance » qu'il avoit des sacrés Mystéres de » notre Poësie, s'il le mettoit au rang » des ouvrages achevés. » Le Poëte l'a dédié à noble Claude François, sieur de Grezes, dont il réïtere les louanges dans deux Sonnets, l'un à lui-même, l'autre à Mademoiselle de Grézes. Dans celui-ci, Ranquet dit qu'il exprima ces sentimens d'un Pénitent, étant à Toulouse, malade d'une Fiévre continue qui le retint quatre mois au lit.

Le 2e. Volume renferme *diverses Poësies*, dédiées à Just-Louis de Tournon, Grand Sénéchal d'Auvergne. C'étoit le Pere de la Vicomtesse de Polignac. On lit dans ce 2e. Recueil, des Sonnets au même Sénéchal, à Just-Henri Comte de Tournon & de Roussillon, son Fils, qui ne mourut que le 14 Mars 1643; des Stances à

Gabriel Ranquet. 1611.

la louange de la Reine Marguerite, du Maréchal de Lesdiguieres, de Charles de Chaste, Sénéchal du Puy, de feu M. Rustan d'Urre, Seigneur Dourche ou d'Ourche, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de 50 hommes d'Armes, & de Jacques d'Urre, son Fils. Le Poëte n'oublie pas sa propre famille, ni ses amis : il y a plusieurs Stances qui sont adressées au sieur du Jeune, son Oncle, Chanoine de Notre-Dame du Puy ; à M. Bernard, Docteur & Avocat en la Sénéchaussée du Puy, & premier Consul de cette Ville ; à M. Ranquet, Marchand Drapier à Lyon ; à Noble Claude Ranquet, sieur du Charoil ; au sieur *Moisson*, auteur d'un Poëme sur la Passion & la mort de Jesus-Christ, & à Hugues d'*Orvi*, sieur de la Tour-Daniel, que Ranquet qualifie aussi de Poëte François.

Ces Poësies diverses sont suivies des Epitaphes ou Eloges funébres de Henri IV, & de plusieurs Dames & Capitaines illustres ; & d'un Dialogue où le Poëte s'entretient avec sa Muse, fait l'Apologie de la Poësie, blâme l'indifférence que les ignorans ou les esprits médiocres ont pour elle, &

& se plaint avec amertume de ce que s'étant éxercé dans ce bel art, il n'en a point été récompensé. La Muse veut envain le consoler par un motif plus noble, celui de la gloire ; il vouloit quelque chose de plus effectif. Non, dit-il, GABRIEL RANQUET. 1611.

Non, il ne falloit pas me promettre tant d'heur ;
Ny d'eslever mes ans pour jamais en honneur,
Pour me faire joüet du sort impitoyable :
Si vous croyez heureux un homme misérable,
Sans amis, sans support, affligé, langoureux ;
Muses, en ce cas-là je me confesse heureux.

Ce Dialogue est dédié au Vicomte Gaspard Armand de Polignac ; & le Poëte y fait entrer l'origine & la fondation du Château de Polignac, & l'éloge de l'illustre Maison de ce nom.

N. BARON DE NANGEVILLE.

N. BARON DE NANGEVILLE. 1612.

Le Baron de Nangeville dont *les Muses*, c'est-à-dire les Poësies, avec *le Songe de la Reine*, parurent en 1612, ne cherchoit pas à se faire valoir comme Poëte, & n'attendoit point de récompense de ses Vers.

N. BARON DE NANGEVILLE. 1612.

Pourvû qu'on le crût brave, il se soucioit peu d'être censuré sur ses talens. Voici de quelle maniere il s'en explique dans un Sonnet qu'il adresse à ses Lecteurs.

De censurer mes Vers, je donne la licence;
Par eux je ne veux point acquerir de Lauriers :
J'en desire acquerir entre mille Guerriers,
Signalant ma valeur, & non ma biendisance.
Ceux qui ne sont douez que de cette science,
Doivent, il est bien vray, s'y rendre singuliers :
Mais quant à ceux qui sont Sçavans & Cavalliers,
Ils doivent préférer l'audace à l'élégance.
J'use de tous les deux, c'est bien la vérité;
Mais je n'use de l'un que par oysiveté :
Car naissant en cet âge où les humaines larmes
Ont obtenu du Ciel la paix en l'Univers,
Forcé de délaisser l'éxercice des armes,
Pour me desennuyer, je prends celui des Vers.

Ce Baron étoit donc un Militaire; il avoit servi sous Henri IV, & porté les armes en Hongrie, en Flandres, en Italie. La paix lui laissant du loisir, il quitta la Cour, se retira chez lui, & fit de la Poësie son amusement. Il avoit déja composé quelques Vers étant en Italie. Ayant recueilli tout ce qu'il avoit fait en ce genre, il en fit hommage à Louis XIII. On a dans

ce Recueil un Sonnet sur la mort d'Henri IV, & quantité de Vers amoureux, où le sieur de Nangeville porte souvent la passion à l'excès, & l'expression jusqu'à l'indécence. Dans d'autres piéces, il querelle la Fortune, ou fait l'apologie de la Guerre; puis revenu à de meilleurs sentimens, supposé que ce ne soit point inconstance de Poëte, il paraphrase le Ps. 50, la Prose *Stabat Mater*, & célébre les diverses circonstances de la Passion de Jesus-Christ.

N. BARON DE NANGEVILLE. 1612.

La Piéce la plus considérable est le Songe de la Reine. C'est une fiction. Marie de Médicis voit en songe Henri IV. Ce Prince l'exhorte à bien élever le jeune Roi son fils; & l'introduit dans le séjour de la gloire où elle entend les louanges que l'on donne à la France, surtout par rapport à sa valeur & à son amour pour la Religion, & les heureux pronostics que l'on fait sur les exploits futurs & les vertus de Louis XIII. Ce Poëme n'est pas mal versifié, & renferme de fort bons préceptes: mais c'étoit un songe. Il paroît que le Baron étoit encore jeune lorsqu'il l'écrivit, puisqu'il dit *Qu'il peut voir en son*

tems les Triomphes du jeune Roi.

JEAN D'ESCORBIAC. 1613.

JEAN D'ESCORBIAC.

Le mêlange du Sacré & du Prophane ne se trouve point dans les deux Poëtes suivans, Jean *d'Escorbiac*, Seigneur de Bayonnette, Neveu de Saluste du Bartas, & le sieur de *Martimbosc.*

Le premier est Auteur de *la Christiade, ou Poëme Sacré contenant l'Histoire Sainte du Prince de la Vie.* Ce Poëme est divisé en cinq Livres, & dédié à Marie de Médicis, Mere de Louis XIII. L'Auteur dit dans l'Epitre Dédicatoire, que son Pere étoit mort depuis peu, après avoir servi Sa Majesté plus de 50 ans dans diverses charges honorables, & en dernier lieu dans celle de Conseiller *en la Chambre séant à Castres pour le ressort du Parlement de Toulouse.* Cette Chambre mi-partie, c'est-à-dire, composée de Magistrats Catholiques, & d'autres de la Religion Prétendue-Réformée, avoit été établie au mois d'Avril 1595. Le Pere de Jean d'Escorbiac étoit du nombre des Magistrats Catholiques. Son Fils loue son

désintéressement, & dit qu'en mourant il ne laissa dans sa maison *que ses mains vuides & maints épineux affaires*. Il ajoute, que la Christiade étoit commencée lorsque son Pere vivoit encore, & qu'il ne l'acheve que pour se faire des Protecteurs, & relever, s'il le pouvoit, sa famille de sa chute & de la triste situation où il la voyoit. Il étoit marié lorsqu'il la publia, & apparemment aussi avant la mort de son Pere, puisqu'on lit un Sonnet & plusieurs Vers Latins de son Fils, au devant du même Poëme, ce qui suppose que ce Fils avoit deja quelque âge.

JEAN D'ESCORBIAC. 1613.

Le *Prince de Vie*, qui est le sujet de la *Christiade*, c'est Jesus-Christ, Sauveur des Hommes. La promesse d'un Rédempteur est l'objet du premier Livre : pour faire connoître cette promesse, le Poëte remonte jusqu'à la création du monde. En parlant du péché originel, il compte entre les desordres qui en proviennent, l'abus que tant de Poëtes ont fait de leurs talens ; d'où il prend occasion de louer *Ronsard*, qui cependant auroit mieux mérité à cet égard des reproches que des louanges. Il

JEAN D'ESCORBIAC. 1613.

fait encore un plus grand éloge de du Bartas, son Oncle, & il le met sans façon au-dessus de tous les Poëtes qui l'avoient précédé, & de tous ceux qui devoient venir après lui. Son zéle pour ce Poëte l'emporte si loin, que dans ce Livre, & dans quelques autres, il charge d'injures Christophe de Gamon, qui avoit osé censurer la Semaine de du Bartas.

La naissance de Jesus-Christ est le sujet du deuxiéme Livre de la Christiade; sa vie jusqu'à sa passion, est l'objet du troisiéme. L'Auteur décrit dans le quatriéme les souffrances & la mort du Fils de Dieu; & dans le cinquiéme sa Résurrection, ses Apparitions, son Ascension, la descente du Saint Esprit, la prédication des Apôtres, leurs travaux, & leur martyre. Les digressions sont assez fréquentes dans ce Poëme. Outre les incursions que fait d'Escorbiac contre Gamon, & pour exalter du Bartas, il débite presque un Sermon sur les vertus de la Sainte Vierge dans le premier Livre. Il détaille dans le troisiéme la cérémonie du Sacre de Louis XIII, faite à Reims le 17 Octobre 1610; & à l'occasion des mira-

des de Jésus-Christ, il s'emporte contre Mahomet, & quelques autres imposteurs. Dans le cinquiéme le zéle des saintes Femmes qui allerent dès le matin au tombeau du Sauveur, lui donne lieu de faire l'Apologie du sexe féminin.

JEAN D'ESCORBIAC. 1613.

Chaque Livre a sa dédicace particuliére; le premier à Henri IV, qui ne vivoit plus; le deuxiéme à Louis XIII, le troisiéme à la Reine Régente; le quatriéme à Jacques Roi de la Grande-Bretagne; & le cinquiéme *à la France, sa Patrie*; & en particulier à la Ville de Montauban, où il semble dire assez clairement qu'il étoit né. C'est dans cette Ville, dit-il:

Où l'espouse de Christ a sa loge assignée,
Où premier j'ai succé la liqueur émanée,
De sa double mammelle; où premier j'ai appris
D'éterniser mes ans pas mes sacrez escrits.

Il finit ce Poëme par une priére très-dévote à Jesus-Christ, & ajoute:

Jeune d'ans, j'ay vieilli en faisant cet ouvrage;
Et vieux, je rajeunis en le voyant parfait:
Si j'y ay employé le plus beau de mon âge,
C'est pour servir à Christ qui par moi l'œuvre a fait.

Jean *de Fabre* Conseiller au Siége

JEAN D'ESCORBIAC. 1613.

du Sénéchal de Leɛtoure; *Filon*, Avocat au même Siége; Pierre *Tiſſandier*, & quelques autres ont plus loué ce Poëme qu'il ne le méritoit.

N. DE MARTIMBOSC.

N. DE MARTIMBOSC. 1613.

Le ſieur *de Martimboſc*, que j'ai joint à d'Eſcorbiac, ne m'eſt connu que par une *Epître ſur le Treſpas & Réſurrection du Corps, & ſur l'immortalité de l'Ame*, qu'il dit être une compoſition de ſa jeuneſſe. Il y traite du péché originel, & de ſes ſuites, trace un portrait des maux dont la terre eſt inondée, rapporte les ſentimens des Philoſophes ſur l'origine de l'Ame, parle de l'immortalité de celle-ci, plus qu'il ne la prouve, s'étend ſur la Réſurrection des Corps, & paraphraſe les huit Béatitudes. C'étoit pour ſes amis qu'il avoit composé cette Epître; c'eſt à eux qu'il l'adreſſe. Déja publiée deux fois ſans nom d'Auteur, Louis XIII en eut connoiſſance, & la gouta. Cet accueil que le Poëte n'eſpéroit pas, l'engagea à ſe faire connoître en donnant une troiſiéme Edition de cette Epître, & à la dédier au Roi.

N. DE LA CROIX-MARRON.

N. DE LA CROIX-MARRON. 1614.

Voici encore un Poëme Théologique & Moral, *la Muse Catholique du sieur de la Croix-Marron*, divisée en deux Parties, dont la premiere traite du Libre-Arbitre, & la deuxiéme de l'Eucharistie. Ces matiéres étoient bien sublimes pour un Militaire; car l'Auteur l'étoit; & lui-même nous apprend qu'il avoit servi sous M. le Duc d'Épernon, avec M. de Cadillac, qui prit depuis le parti de la Robe, & devint Conseiller du Roi en son Conseil privé & d'Etat, & Président au Parlement de Bordeaux: c'étoit la Patrie de ce Magistrat & celle de la Croix-Marron, & ils s'y étoient connus & aimés dès leur premiere jeunesse.

Les erreurs des Calvinistes sont un peu mieux réfutées que le dogme Catholique n'est établi dans la premiere partie du Poëme dont il s'agit, & qui fait proprement un Poëme à part, divisé en huit Chants. Une dispute que l'Auteur eut à Pons, petite Ville de Saintonge, contre quelques Religieux Récollets, qui avoient embrassé

N. DE LA CROIX-MARRON. 1614.

le Calvinisme, donna lieu à la seconde Partie, ou au second Poëme. Un Gentilhomme, qui suivoit les nouvelles erreurs, informé de cette dispute, entreprit de répondre aux raisons de la Croix-Marron, fit sa réponse en Vers, & la lui envoya. Quelque tems après, notre Militaire étant à *la Brée*, chez Antoinette de Pons, Dame de Miossens, travailla à une replique, & la fit aussi en Vers. C'est le deuxiéme Poëme dont je veux parler. Il est Théologique & Moral, & le sujet est mieux traité que dans le premier. Il est en huit Chants, dont chacun a sa dédicace en quatre Vers; la premiere à Antoinette de Pons; la seconde à M. Guitard de Brousses, Conseiller, & Président au Siége Présidial de Saintes; la troisiéme à la mémoire de feu M. de Blanc, Seigneur de Courcouvry, Conseiller au Parlement de Bordeaux; la quatriéme à M. de Blanc, Seigneur de Polignac, Conseiller au même Parlement; la cinquiéme à M. d'Arrérac, Seigneur de Pic, autre Conseiller au Parlement de Bordeaux; la sixiéme & la septiéme à M. du Plessis, Gouverneur des Enfans du Duc d'Epernon,

Le huitiéme Chant n'a point de Dédicace. On voit par la premiere, que ce deuxiéme Poëme étoit achevé dès le 10 Juillet 1605. & Colletet, qui en parle dans son Discours de la Poësie Morale, N°. 170, en cite une Edition faite en 1607. Mais je ne connois que celle de 1614. Il est précédé de Stances de l'Auteur au Président de Cadillac. N DE LA CROIX-MARRON. 1614.

Le sieur de la Croix-Marron étoit marié, & avoit un Fils nommé *Henri* qui a fait plusieurs Stances à la louange des deux Poëmes de son Pere, que celui-ci ou le Libraire a réunis avec les Vers sur le même sujet, envoyés par les sieurs *de Hauteclaire*, *Païs*, Docteur en Droit, *le Breüil*, *Joly*, *Bordan*, *des Rivaux*, *Martin*, *du Vigné*, & *Gouyn*.

DENYS FE'RET.

Ce fut aussi en 1614 que Denys Féret, Avocat à Moret près Fontainebleau, ennuya le Public par la multitude de Sonnets, Acrostiches, Anagrammes, Poëmes, Avis, Mémoires, & Traductions qu'il publia, & où le mauvais gout & la barbarie DENYS FE'RET. 1614.

DENYS FÉRET. 1614. Voyez le Catalogue.

de l'expression sont si bien d'accord; qu'on ne peut décider lequel des deux l'emporte sur l'autre. Je n'entrerai point par cette raison dans un plus grand détail. Tout ce que je dirai, c'est que Féret épousa au mois de Novembre 1597 Marie Terrier, pour laquelle il fit *les Amours Conjugales en Dieu*; qu'il eut de ce mariage un Fils nommé Thibault Féret, qui a fait graver le Portrait de son Pere, lequel entroit en 1614 dans la quarante-uniéme année de son âge. S'il a eu la sagesse de renoncer à la Poësie, je l'en loue, & le Public a dû lui en sçavoir gré; il méritoit assurément toute la mauvaise humeur que Colletet décharge contre lui dans son *Discours de la Poësie Morale*, N°. 92.

CLAUDE GUICHARD.

CLAUDE GUICHARD. 1614.

Claude *Guichard*, sieur d'Arandas, Conseiller d'Etat de son Altesse de Savoye, & premier Référendaire du Prince de Piedmont, étoit plus prudent; il s'amusoit à faire des Vers, mais il ne les montroit qu'à ses amis, & il étoit mort lorsque l'un deux, René *Gros de S. Joyre, Gentilhomme*

Lyonnois, prit la peine de les recueillir en 1614. Le titre de ce Recueil est singulier: c'est *la Fleur de la Poësie Morale de ce tems, consacrée à la fleur des Rois, le Roi des Fleurs de Lys.* C'est-à-dire, qu'il est dédié à Louis XIII. Ce Recueil contient l'*Alphabet moral pour la premiere instruction de M. le Dauphin*; 166 Quatrains sur la vanité du Monde; & 24 qui expriment le caractere d'autant d'Empereurs Romains. Gros de S. Joyre dit qu'il apporta d'Italie en 1604 l'Alphabet moral; ce qui semble supposer que Guichard y étoit mort dès ce tems-là. Il ajoute qu'il le présenta écrit en Lettres d'or au Dauphin, depuis le Roi Louis XIII. Les vérités qu'il contient sont bonnes & de pratique; l'expression rebute.

CLAUDE GUICHARD. 1614.

CHARLES DE L'ESPINE.

CHARLES DE L'ESPINE. 1614.

Il y a plus de Poësie & de stile dans *la descente d'Orphée aux Enfers*, espéce de Tragédie de Charles *de l'Espine*, Parisien, dédiée en 1614 à la Reine d'Angleterre. C'étoit alors Anne de Dannemarck, femme de Jacques VI. Le Poëte dit qu'il en avoit

CHARLES DE L'ESPINE. 1614.

reçu plusieurs bienfaits. Sa Piéce, qui paroît n'avoir jamais été représentée, est en cinq Actes, avec des Choeurs. Elle est allégorique, & l'Auteur convient lui-même qu'il a eu pour but d'y prouver que *l'envie poursuit la vertu, comme l'ombre accompagne le corps.* Il y a eu une seconde édition en 1623, qui paroît avoir été donnée par l'Auteur même, sous ce titre, *le Mariage d'Orphée, sa descente aux Enfers, & sa mort par les Bacchantes.*

Dans ces deux éditions on a du même Auteur des Stances à Jacques VI. Roi d'Angleterre, & à la Reine, qui ne sont point méprisables. Dans les piéces qui les suivent, il y a plus d'enflure & moins de naturel. Les sujets d'ailleurs sont presque tous sur l'amour, & n'apprennent rien. Ce sont des Chansons, des Epigrammes; quelques Stances encore en Vers Héroïques, &c. le tout réuni sous le titre de *Conceptions diverses.*

FRANÇOIS AUFFRAY. 1615.

FRANÇOIS AUFFRAY.

La *Zo-Antropie* de François Auffray, Gentilhomme Breton, & Chanoine

de l'Église Cathédrale de S. Brieux, selon Colletet, est aussi une Piéce Morale & allégorique. Le titre de *Tragi-Comédie Morale, de la Vie humaine, embellie de feintes appropriées au sujet,* l'annonce assez. Cette piéce est en cinq Actes, précédée d'un Prologue, & d'une Ode au Cardinal de Bonzy, Evêque de Béziers, Grand Aumônier de la Reine, avec Strophes, Antistrophes, & Epodes. Les Personnages sont la Vérité, l'Amour Divin, la Piété, la fausse Religion, la Vie éternelle, la Pénitence, l'Amour Mondain. Une Furie, le Péché, la Vie humaine, la Mort, &c. y jouent pareillement leur rolle. La France, ses mœurs, ses divisions sont représentées, mais d'une maniére trop énigmatique, sous ce que l'Auteur nomme *les feintes appropriées au sujet.* Auffray étoit jeune lorsqu'il donna cette Piéce; c'étoit un essai de ses talens. Ils n'y brillent pas, non plus que dans les Poësies qui la suivent, & qui consistent dans plusieurs Sonnets qu'il suppose avoir été présentés par les Acteurs aux Spectateurs; dans un Poëme où il traite le même sujet que le sieur de l'Espine venoit

FRANÇOIS AUFFRAY. 1615.

Discours de la Poësie Morale, n. 101.

FRANÇOIS AUFFRAY. 1615.

de manier, *la descente d'Orphée aux Enfers*. Auffray y ajoute une Requête du même à Pluton, & un Dialogue avec Euridice. Les deux derniéres piéces de ce Recueil sont une Paraphrase du Pseaume VI, & un *Hymne* Historique & moral sur l'Exaltation de la Sainte Croix. M. de Beauchamps cite la *Zo-Antropie*, la met en 1614, & nomme l'Auteur *Auffray*; ce sont, sans doute, deux fautes d'impression.

Disc. de la Poëſ. Mor. N°. 101.

Ce Poëte vivoit encore en 1625 puisque Colletet dit qu'il publia cette année à S. Brieux les Hymnes & Cantiques de l'Eglise, traduits en Vers François sur les plus beaux airs de ce tems-là.« S'il y réussit ou non, ajoute » Colletet, cela n'est pas de mon su» jet. Je dirai seulement que sur la » fin de son Livre il y a un assez bon » nombre de Quatrains, qu'il appel» le Sentences morales tirées de S. » Grégoire de Nazianze, où l'Auteur » s'efforce de persuader les vérités » éternelles de la Morale Chrétienne » & de la Religion. Mais ce qu'il fait, » à mon avis, si rustiquement, & » avec un stile si contraint, & si bar» bare, qu'il semble tenir un peu plus

» de l'air de l'antique langage des » Gots & des Vandales, que de l'air » de notre Langue Françoise. » Les Poëſies de Charles *de Claveſon* & de Pierre *de Marin*, ſont encore de 1615. FRANÇOIS AUFFRAY. 1615.

CHARLES DE CLAVESON.

CHARLES DE CLAVESON. 1615.

Le premier prend les qualités de Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Sous-Lieutenant de Sa Majeſté *ès Terres & Seigneuries de Claveſon, Hoſtun, Mercurol, & Mureil.* Dans ſes Oraiſons des Dimanches & Féries de l'année, & pour les Fêtes des Saints, miſes en Vers François, & dédiées à ſa Sœur Conſtance de *Bauffremont*, Abbeſſe *du Royal Monaſtere de ſaint Menoulx*, il ſe glorifie d'avoir toujours été attaché à la Religion Catholique; & c'eſt pour cela qu'il y prend les titres de *Philoſtaure*, Ami de la Croix, & de *Vieux Papiſte.* Son zéle pour la même Religion, & pour la Morale qu'elle enſeigne, ſe montre de même dans les 140 Sonnets, qui forment la premiere partie de ſon Recueil, comme les Oraiſons font la ſeconde. Auſſi dit-il dans ce Quatrain :

Nous n'avons rien de plus utile
Pour bien ſervir Dieu & nos Rois,

Qu'ouyrs l'Eglise & le Concile,
Oracles de leurs saintes Loix.

PIERRE DE MARIN.

PIERRE DE MARIN. 1615.

La même piété, le même amour pour la Religion éclatent dans *les Amours Sacrées, Hymnes, Cantiques & Méditations* de Pierre *de Marin*, Limousin. Ces Poësies sont dédiées à Philibert Vicomte de Pompadour, Baron de Bré & Traignac, Seigneur de S. Circ, la Roche, &c. Marin se dit né son sujet, & fils d'un ancien Domestique de sa Maison, qui y posséda dans la suite ces charges honorables, *qui ne se donnent qu'à ceux qui sachant mépriser leur vie, la couronnent par leurs glorieux exploits, d'une immortelle renommée.* C'étoit apparemment quelque grade Militaire. Dans la même Epitre Dédicatoire, & dans l'Ode qui est à la suite, de même que dans plusieurs Sonnets, Marin parle de l'envie & de la jalousie qui l'avoient souvent persécuté. Il y avoue aussi qu'il avoit été accusé de quelque crime auprès du Vicomte de Pompadour; mais que ce Seigneur examina l'accusation, la trouva sans fonde-

ment, & rendit justice à l'accusé.

Les Poësies de Marin renferment 112 Sonnets, entremêlés de plaintes, d'Odes & d'Élégies; diverses Hymnes pour les Fêtes des Mystéres & de quelques Saints que l'Eglise célébre; & une Paraphrase du Cantique des trois Enfans dans la Fournaise, dont on lit l'Histoire au Chapitre 3 du Livre de Daniel. Il avoit composé plusieurs de ces Poësies dès l'âge de 23 ans. Séduit vers le même tems par l'amour du siécle, il s'étoit livré à des sujets prophanes que la réfléxion lui fit depuis supprimer, pour ne s'occuper que de matiéres qui fussent exemptes de repentir. C'est ce qu'il dit à la page 37.

PIERRE DE MARIN. 1615.

p. 69.

Tantost j'entreprenoy d'un héroïque vers
De nos Rois belliqueux chanter les faits divers,
Et rendre à nos Neveux leur mémoire fameuse.
Or je chantay les coups que nous darde un bel œil;
Enfin atteinct des rais d'un plus luisant Soleil,
Je donne ces subjects, au mespris de la Muse.

Ce dernier Vers contient une pensée fausse; jamais les Muses n'ont regardé comme une marque de mépris, qu'on les fît servir à chanter la vertu & à exalter la Religion. Ce qu'elles

tiennent à mépris, c'eſt de leur faire louer le vice, ou de leur faire parler un langage bas, ſurannè & révoltant.

TIMOTHE'E LE MERCIER, Sr. DE LA HE'RODIE'RE. 1616.

TIMOTHE'E LE MERCIER; *ſieur de la Hérodiére.*

Selon cette derniére idée, les Muſes ont dû être très-peu contentes du *Deuil ſur la mort de Henri le Grand*, Poëme de plus de deux mille Vers de Timothée *le Mercier*, Écuyer, ſieur de la Hérodiere, Conſeiller & Sécretaire du Roi. Ce Poëme dégoute par ſon mauvais ſtile, rebute par ſa longueur, ennuie par la multitude des avis, des préceptes, des éxemples dont il eſt chargé, tirés de Caton, de Diogene, d'Héraclite, de l'Anti-Coton, & d'autres Livres anciens & Modernes. Le Poëte endort le Lecteur le plus indulgent par ſes prolixes diſcours ſur l'infirmité humaine, les revers de la fortune, le crime de Ravaillac, & ſes invectives contre ceux qui avoient tendu à ce malheureux le piége dans lequel il s'étoit pris. Son Adieu aux Princes, aux Fleurs de Lys, à la Juſtice, à la Nobleſſe, au Peuple, à toute la France, ne fati-

gue pas moins. Pourquoi après avoir ennuyé par sa visite, assommer les gens par un adieu qui ne finit point ? Au reste, ce Poëme n'est presque, comme l'Auteur en fait l'aveu, qu'une nouvelle forme qu'il a donnée à *la Navarre en Deuil*, ouvrage écrit en Prose par Pierre Roquebonne, sieur de l'Hostal & d'Estrean, Vice-Chancellier de Navarre. C'est le même Ecrivain, que le Pere le Long qui a ignoré son vrai nom, appelle Pierre *l'Hostal ou l'Hostaut*. Le Mercier dit qu'il avoit près de 50 ans lorsqu'il entreprit de mettre en Vers cet ouvrage de Roquebonne. Il ne se donne point pour homme de Lettres, & l'on ne s'en apperçoit que trop. C'étoit un Militaire qui avoit seulement quelque amour pour les Lettres, mais qui en avoit encore plus pour les armes, *auxquelles*, dit-il, *mon cœur ne faussera jamais Compagnie, quand elles seront maniées & traitées pour la vertu & l'équité.* Cette disposition étoit fort louable. Mais il falloit la respecter assez pour ne rien entreprendre en quelque genre que ce fût, qui surpassât ses forces. L'Epitre Dédicatoire de son Poëme est

TIMOTHE'E LE MERCIER, SIEUR DE LA HE'RODIE'RE. 1616.

Biblioth. des Histor. de Fr. p. 439.

TIMOTHÉE LE MERCIER, &c.

datée de Sedan le 1. Janvier 1616, & suivie de huit Quatrains Moraux que le Mercier adresse au jeune Prince Fréderic-Maurice de la Tour, fils du Duc de Bouillon.

FRANÇOIS DU PORT. 1617.

FRANÇOIS DU PORT.

François *du Port*, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, ne s'étoit-il pas aussi chargé d'un fardeau trop pesant, en voulant traiter en Vers, *le Triomphe du Messie, pour la confirmation des Chrétiens, & la conversion des Juifs, Mahométans, Idolâtres, & tous infidéles?* Qu'il eût publié, comme il le dit dans son Avis au Lecteur, plusieurs Livres Latins utiles *pour la connoissance & guérison des maladies du corps humain*, c'étoit sa Profession; il parloit selon les lumiéres que l'étude & l'expérience lui avoient procurées. *Qu'il ait cru même son œuvre imparfait*, comme il l'ajoute, *s'il n'ajoutoit la guérison de l'Ame, qui ne pouvoit venir que de Jesus-Christ*, c'étoit un effet de sa piété. Mais il falloit être Poëte pour parler dignement en Vers des Prophéties qui annonçoient le Messie, des actions & des Person-

nages de l'Ancien Testament qui le figuroient, de la nécessité d'un Rédempteur, de sa venue, de sa vie, de ses miracles, de sa Passion, de sa Mort, de sa Résurrection, & de la Prédication des Apôtres. J'avouerai que l'Auteur paroît instruit des grandes vérités de la Religion; mais je dirai en même-tems qu'il les rend fort mal, & que sa versification ne pourroit aujourd'hui attirer aucun Lecteur.

FRANÇOIS DU PORT. 1617.

GEORGE ALBERY, ou AUBERY.

GEORGE ALBERY, OU AUBERY. 1617.

Jean Ruys, dans ses *Antiquités des Vosges*, Livre 4. page 49, & après lui, le Pere Dom Calmet, dans sa *Bibliothéque Lorraine*, nous parlent d'un autre Poëte du même tems, qui ne mérite pareillement d'attention que par les sujets qu'il a traités. Il se nommoit George *Albery*, ou *Aubery*; étoit de Charmes sur Mozelle, & fut Sécretaire de Charles III Duc de Lorraine.

On a de lui un Cantique sur le Pseaume 50 *Miserere*, dédié à Charles de Lorraine Abbé de Gorze, & imprimé en l'Hôtel de Ville de Nancy

GEORGE ALBERY, OU AUBERY. 1616.

en 1613 ; des *Hymnes sur l'Ascension de Nôtre-Seigneur*, dont le Poëte fit hommage à Erric de Lorraine ; & une autre piéce en Vers mise en Musique. Aubery vivoit encore en 1616, ayant donné cette année la Vie de S. Sigisbert Roi d'Austrasie, avec la description de la Lorraine & de Nancy.

GEORGES THILLOYS.

GEORGES THILLOYS. 1617.

La Versification de Georges Thilloys, Bachelier en Théologie, & *Rhétoricien*, c'est-à-dire, comme je le crois, Professeur de Rhétorique au Collége de Reims, n'est pas plus supportable. On le voit par son *Solyman* II ; Tragédie en cinq Actes, avec des Choeurs, qu'il fit représenter à Reims dans le Collége où il enseignoit l'éloquence. Dans son Epitre Dédicatoire, suivie d'un Sonnet, à Renée de Lorraine, Abbesse du Monastere de S. Pierre de Reims, il se dit petit-fils d'Edmond *du Boullay* Historiographe d'Antoine Duc de Lorraine, depuis *premier Ambassadeur en France, & Hérault d'Armes sous François I. en titre de Clermont, Lorraine*

&

& de Valois. MM. de Beauchamps & Parfait n'ont rien dit de Solyman second.

JOACH. BERNIER DE LA BROUSSE.

JOACHIM BERNIER DE LA BROUSSE. 1618.

Ces Ecrivains, qui ont fait de curieuses recherches sur l'histoire des Théâtres de France, ont parlé du sieur *Bernier de la Brousse*, Auteur de quelques Pastorales & Tragédies. Ils le nomment *François*, je ne sçai sur quel fondement; j'ai vû plusieurs Vers à sa louange où il est nommé *Joachim*. Bernier étoit Avocat & Banquier à Poitiers, & neveu du sieur *Deplanches* (non *des Planches*, comme le nomme M. de Beauchamps) Recherch. t. 2. p. 37. Prieur de Comblé, & Sous-Chantre de Sainte Radegonde de Poitiers; Auteur de diverses Poëfies dont j'ai fait mention ailleurs.

Bernier, élevé par son Oncle, prit dans cette éducation du goût pour la Poësie; & malgré les occupations dont il se vit chargé dans la suite, il versifia presque toute sa vie. D'abord il ne fit part de ses Vers qu'à un petit nombre d'amis. Mais un Poëte travaille rarement pour ren-

JOACHIM BERNIER DE LA BROUSSE. 1618.

fermer dans un si petit espace la gloire à laquelle il aspire. Bernier qui n'en étoit pas moins amoureux que ceux qui couroient la même carriere, recueillit donc ses Poësies en 1618, & les dédia à François de la Rochefoucault, Prince de Marsillac, & Gouverneur de Poitiers. C'est un volume in-12. divisé en 5 parties.

La premiere partie contient les Amours d'Héléne ; de Chloris & de Marphire ; & de Thisbée ; la seconde, deux Livres d'Odes ; la troisiéme, deux *Bergeries ;* la quatriéme, deux Tragédies, l'*Embryon Romain*, & *les Heureuses infortunes* ; enfin la cinquiéme renferme diverses Poësies.

Les Amours sont un mêlange de Sonnets, d'Odes, de Chansons, d'Elégies, de Quatrains & de Huitains, le tout sur le même ton, fort languissant & trop souvent indécent. Bernier fixe le tems de ses *Amours de Thisbée*, lorsqu'il dit qu'il les composa au *Rivage de Seine*, pendant qu'Henri IV revenoit en France après avoir battu les Savoyards à Chambéri & forcé Montmélian : ainsi, c'étoit en 1600 ou 1601. Ses Odes ne plaisent guères plus que ses Amours.

Plusieurs sont à la mode des Grecs, selon le gout de ce tems-là, avec Strophes, Antistrophes, & Epodes. Dans une adressée à *Thévet*, il fait l'éloge de Scévole de *Sainte-Marthe*, & d'un Livre du premier, donné sous le titre de *Préservatif contre la Peste.* Dans une autre, il loue les Vers de M. *Nicolay*, Avocat au Siége Présidial de Poitiers. Beaucoup sont sur l'Amour, & quelques-unes ont été faites pour des Ballets. Elles finissent par quelques Epigrammes.

JOACHIM BERNIER DE LA BROUSSE. 1618.

Les deux Bergeries fatiguent par le babillage sans fin des Bergers & des Bergeres qu'on introduit sur la Scene. La premiere est en trois journées, en Prose & en Vers : la seconde est en huit Eclogues, & non en Quatrains, comme le dit M. de Beauchamps. Le sujet de l'*Embryon Romain* est la naissance de Remus & de Romulus ; leurs premiers exploits, & le rétablissement de leur Grand-Pere sur le Thrône, dont il avoit été expulsé par Amulius. Les *heureuses infortunes* n'offrent qu'un tissu d'Avantures, mises en action, dont le fond est tiré d'un vieux Manuscrit Latin contenant les *Gestes des Romains*, avec des

JOACHIM BERNIER DE LA BROUSSE. 1618.

applications. Belleforest au t. 7. de ses *Tragiques* avoit déja décrit ces avantures. Bernier en convient; mais il proteste qu'il n'en a eu connoissance qu'après avoir achevé son espéce de Tragédie, laquelle est en deux parties, composée chacune de cinq Actes.

Ses *Meslanges* contiennent diverses Piéces, comme ce titre l'indique. Quelques-unes sont sur les *Œuvres pieuses* du sieur *Deplanches*, son Oncle; qu'il avoit fait imprimer; d'autres sur les Tragédies de *Prévôt*, Avocat; des Epitaphes pour Henri IV; Marguerite de Jarnac, Marquise de Villars; Louis de la Rochefoucauld; le sieur Gaultier, Docteur Régent en l'Université de Poitiers; & quelques Vers de piété, dont les derniers sont de 1613.

t. 4. p. 171. Les Auteurs de l'Histoire du Théâtre François, qui parlent des Tragédies de Bernier disent que cet Ecrivain, sans avoir beaucoup de talens pour le Dramatique, *s'attacha* à ce genre de Poësie. N'est-ce pas trop dire? Nous n'avons que deux Tragédies de Bernier, & ses Poësies sur d'autres sujets sont en beaucoup plus

grand nombre. Nos Auteurs ajoutent, que les deux Bergeries n'ont point été representées ; étoient-elles de nature à l'être ? Ils n'osent assurer la même chose des deux Tragédies, & je n'en sçai pas sur cela plus qu'eux. Colletet, selon les mêmes, dit que *la Brousse étoit homme d'esprit, & qu'il ne lui manquoit qu'un certain air de Cour, qu'il n'avoit pu acquerir au fond de sa Province, d'où il n'étoit jamais sorti.* Colletet devoit être plus instruit que moi des circonstances de la vie de Bernier de la Brousse, dont il étoit contemporain, ce Poëte vivant encore en 1623 lors de la mort de Scévole de Sainte-Marthe, sur laquelle il a fait des Stances qu'on lit dans le *Scevolæ Sammarthani Tumulus*. Mais je n'en crois pas moins que Colletet s'est trompé, en assurant que Bernier n'étoit jamais sorti de sa Province. Divers endroits de ses Poësies prouvent qu'il avoit du moins fait quelque séjour à Paris. Et si ce qu'il dit dans ses Mêlanges, *qu'il a visité l'antre de Tivoli*, n'est pas une fiction, il faudroit dire qu'il avoit même voyagé hors de la France.

JOACHIM BERNIER DE LA BROUSSE. 1618.

Colletet, Disc. de la Poës. Mor. No. 99.

p. 120. éd. in-4°.

Colletet. ib. *ut suprà.*

N. LE ROY. 1618.

N. LE ROY.

Il avoit connu le sieur *le Roy*, duquel j'ai vû une *Ode sur les heureux succès des actions de Louis XIII*; & des Stances & un Sonnet *sur les feux de joye & les artifices faits pour la Fête de Saint Louis.* Ces petites Poësies ont paru en 1618. dédiées à M. de Luynes, Grand Fauconnier, & Gouverneur de l'Isle de France. Cette dédicace étoit un effet de la reconnoissance du sieur le Roy envers M. de Luynes.

ANNE PICARDET. 1619.

ANNE PICARDET.

J'admire encore plus cet esprit de gratitude dans Anne *Picardet*, parce que l'objet en est plus grand. Cette Dame avoit aimé le monde & ses vanités. Dieu lui en avoit fait connoître le néant. Elle lui en témoigne sa reconnoissance, en même tems que son repentir, dans les Odes spirituelles & dans les Cantiques qu'elle mit au jour en 1619. J'y vois qu'elle étoit Veuve de François Picardet sieur de Moulieres & d'Essartines,

dont elle a composé l'Epitaphe, en forme de *Dialogue entre la Mort & le Passant ;* & que son Mari lui avoit laissé deux Enfans encore fort jeunes. On sent par ses Cantiques, ses Odes spirituelles, ses Sonnets, & ses autres petites Piéces, qu'elle avoit un stile aisé, & qu'elle sçavoit assez bien sa langue pour le tems où elle vivoit. Il y a quelques Sonnets à la louange des Jésuites, & un sur la mort d'Henri IV. Elle date son Recueil, d'Essartines le 1. d'Août 1618.

ANNE PICARDET. 1619.

P. COLAS.

P. COLAS. 1619.

Les *Larmes d'Aronte sur l'infidélité de Clorigéne*, avoient un objet fort différent de celui qui en faisoit verser à Anne Picardet. C'est le titre d'un Récit Pastoral de P. *Colas*, divisé en cinq journées. Ces larmes consistent dans un grand nombre de Stances qui n'exhalent que soupirs, regrets, & desirs amoureux, suivis de diverses autres Poësies, presque toutes en Stances, & toutes sur le même ton larmoyant. Cet ouvrage fut achevé d'imprimer le 7 Novembre 1619. Il est dédié à Gabrielle de

Vesc, Dame de Leugere, Baronne de Balazuc.

CHARLES BAUTER, dit MELIGLOSSE.

CHARLES BAUTER, dit MELIGLOSSE. 1619. & 1620.

Je renvoye à l'Histoire du Théâtre François pour prendre une juste idée de *la Rodomontade* & de *la mort de Roger*, deux Tragédies de Charles *Bauter*, qui ne présentent rien qui soit digne de l'attention du Lecteur, & dont la deuxiéme n'est en particulier qu'une grossiere imitation de l'Arioste. Bauter prit le nom supposé de *Méliglosse*, qui signifie *langue de miel*; c'étoit mal se connoître; son stile est fort dur, & sa Versification est au-dessous de la médiocre. Il fit paroître ces deux piéces en 1605, & les dédia à François de Miron sieur du Tremblay, Lieutenant-Civil de la Prévôté & Vicomté de Paris. Elles ont été réimprimées à Troyes, l'une en 1619. l'autre en 1620, avec des changemens, principalement dans la Tragédie de Rodomont.

Hist. du Th. Fr. t. 4. p. 78. Rech. sur les Th. t. 2. p. 4.

Les Auteurs que je viens de citer, de même que M. de Beauchamps, disent que ce Poëte étoit Parisien, & que c'est tout ce qu'on sçait de sa vie.

Bauter nous en apprend davantage dans des Stances qui sont à la fin de ses deux Tragédies, & de ses *Amours de Catherine*, imprimées en 1605. Après avoir déclaré qu'il ne prétend point à la qualité de Poëte ; qu'il la laisse à Ronsard, à Desportes, à du Perron, à Bertaut, & qu'il n'ambitionne que celle d'Ecrivain, il dit :

CHARLES BAUTER, dit MÉLIGLOSSE. 1619. & 1620.

Je n'avois pas quinze ans, que Phœbus qui préside
Au milieu des neuf Sœurs, vint inflamer mon cœur;
Et remplit mon esprit d'ingénieuse ardeur,
N'ayant eu que son feu pour instinct qui me guide.
Sans vouloir toutesfois au monde rien produire,
Je traçay maints patrons . . . . .

Il ajoute que ces *Patrons furent étouffés en naissant*, & qu'il n'en eut aucun regret;c'étoit sagesse.Il nous apprend ensuite qu'à l'âge de 20 ans, ayant eu l'envie de se marier, il fit durant deux années sa Cour à une Demoiselle qu'un autre obtint. Cette perte, qu'il considéroit du moins comme telle, l'affligea, & l'engagea à produire quelque Ecrit, sur lequel il ne s'explique qu'en ces termes un peu trop obscurs.

CHARLES BAUTER, dit MÉLIGLOSSE. 1619. & 1620.

Lors délaschant le frain qui retenoit ma rage,
Et le fol desespoir de me voir mesprisé,
De voir un Corrival être sur moi prisé,
Je fis voir la clarté à mon premier ouvrage.
Je démontré l'ardeur de ma persévérance,
Je démontré l'ardeur de mes affections,
Je démontré l'effect de mes afflictions,
Et de ma sainte Foy la lasche récompense.

Dégagé cependant des liens de ce premier amour, & *changeant*, dit-il, *de parler*,

. . . . par un rural discours,
Je monstré le pouvoir d'une amoureuse flame.

Le Mariage d'Henri IV fait en 1600 avec Marie de Médicis le porta à composer

Un discours enfanté de son heureux nopçage :

Ce qui fut suivi d'un Ouvrage en Prose, où il entreprit de montrer *les infidelles tours*,

D'un parjure amoureux ; les fidelles amours
Et les chastes soupirs d'une chaste Isabelle.

Cette nouvelle production fut tellement de son gout, qu'il fit serment

alors de ne plus écrire qu'en Prose. Mais un voyage qu'il fit de Paris à Caen, & de Caen à Bayeux, ne tarda pas à lui faire violer son serment. Il vit à Bayeux Catherine *Scelles*, dont il vante la voix charmante, & les talents pour le Luth. Il l'aima, soupira long-tems pour elle, fit connoître sa passion par une multitude de Sonnets, d'Elégies, de Chansons & de Stances, qui ne servoient qu'à entretenir un feu qu'il eût été plus sage d'éteindre dès la premiere étincelle. Il fut rebuté d'abord, froidement écouté ensuite. Il se repaissoit cependant de quelque succès, lorsqu'étant de retour à Paris, qu'il nomme son *séjour ordinaire*, il apprit la mort de Catherine Scelles. La douleur la plus vive prit alors la place de l'amour, & n'ayant plus d'autre consolation que le souvenir de celle qui n'étoit plus, il lui dressa un *Tombeau* composé de Sonnets, de Stances, d'Elégies, d'Odes, de Chansons, qui augmentoient son affliction au lieu de la diminuer. Il promettoit d'autres Piéces Dramatiques, *non plus imitées* des Italiens, mais de son invention, & des Poësies sur divers sujets à

CHARLES BAUTER, dit MELIGLOSSE. 1619. & 1620.

CHARLES BAUTER, dit MELIGLOSSE. 1619. & 1620.

il parle même de quelques-unes qu'il composa à l'occasion de la naissance du Dauphin, Fils d'Henri IV, où il dit qu'il expliquoit,

. . . . le destin qu'il vantoit à la France,
Avenant un Dauphin tige des Roys François.

Mais vaincu par la tristesse, & las d'être peu honoré sur le Parnasse, il abandonna les Muses, & se contenta d'accorder à ses amis le Recueil dont je viens de rendre compte.

JEAN-DENYS COLONY.

JEAN-DENYS COLONY. 1619.

Si Bauter vivoit encore en 1619; comme je le pense, ayant pris le parti de la retraite, que pouvoit-il faire de plus utile que de méditer les années éternelles, dont on voit par le recueil de ses Poësies qu'il s'étoit fort peu occupé? Jean Denys *Colony* lui facilitoit cette méditation en mettant au jour dans la même année ses cent Stances *sur la mort*, ses cent Sixains *sur la voie de la vie éternelle & bienheureuse*, ses Sonnets, & ses 280 Quatrains moraux, dont partie étoit de lui, & partie

étoit extraite de divers Ecrivains. Nicolas Viret accompagna toutes ces Poëſies d'une traduction en Vers Latins, afin qu'elles puſſent être utiles à ceux à qui la Langue Françoiſe n'étoit pas familiére. Colony étoit né en Suiſſe; mais j'ignore en quel lieu.

JEAN DENYS COLONY. 1619.

JEAN D'AMERON, ſieur du Lolier.

JEAN D'AMERON, Sr. DU LOLIER. 1620.

Jean *d'Ameron de ſainte Mèxance*, ſieur *du Lolier*, n'a pas ſi utilement employé ſon loiſir que le ſieur Colony; & le public ſe ſeroit fort bien paſſé de ſon *Combat des Saiſons, entremêlé de diverſités Amoureuſes*, en Proſe & en Vers. Les *Rencontres* qu'il y joint, & qu'il qualifie de *Belles*, ne méritent nullement ce titre. L'Auteur arme les Saiſons les unes contre les autres; & au ton qu'il prend dès le commencement, on s'attend à de grandes deſcriptions de combats, & d'exploits militaires. Mais la ſurpriſe dure peu : c'eſt la montagne qui enfante une ſouris. Après les premiers Vers, les cris de guerre n'épouvantent plus; on s'ennuie, n'entendant preſque plus que des récits faſtidieux

Jean d'Ameron, Sr. du Lolier. 1620.

de voyages faits à Paris & aux environs, d'entretiens pleins d'une fade galanterie, de visites d'Hermites & de repas où l'on se querelle encore plus qu'on ne se réjoüit.

L'Auteur avoit reçu des bienfaits de Henri de Harlay, Baron de Sanci, & il lui en témoigne sa gratitude dans son Epitre Dédicatoire. Il paroît aussi avoir été attaché à quelque Prélat, qui étoit en même-tems Abbé de Royaumont, & il fait en Vers une description vague de cette Abbaye. Comme plusieurs Filles sont de tems à autre introduites sur la Scéne, d'Ameron paye les charmes de chacune, & l'amour qu'il sent pour elles, d'une anagramme de leur nom, qu'il paraphrase ensuite en Vers jusqu'à la prolixité la plus rebutante. Telle est l'idée qu'on doit prendre de *la premiere Partie de ses plaisans Loysirs* qui heureusement n'a pas été, comme je le crois, suivie d'une seconde.

Salomon Certon. 1620.

SALOMON CERTON.

J'aurois donné le même conseil à Salomon *Certon*, Sécretaire du Roi,

d'avoir moins de complaisance pour ses amis, & plus de respect pour le Public, en laissant dans ses Porte-feuilles ses *Vers Leipogrammes, & autres Œuvres en Poësie.* Son travail sur Homere, qu'il a tout traduit du Grec en Vers François, comme je l'ai rapporté ailleurs, lui avoit gagné l'estime de ses contemporains, & malgré son vieux stile on ne méprise point encore cette traduction, dont on loue la fidélité. Mais ses Vers *Leipogrammes* sont oubliés, & n'ont augmenté en rien la gloire qu'il avoit pu s'acquérir.

SALOMON CERTON. 1620.

T. 4. Nouv. édit. p. 24. &c.

Il étoit âgé quand il les laissa publier. Et voici à quelle occasion. S'étant trouvé chez l'un des *Etiennes*, avec quatre ou cinq de ses amis, on parla des Vers *Leipogrammes*, c'est-à-dire de ces petites piéces, des Sonnets, par éxemple, où il manque dans chacune une Lettre de l'Alphabet; on fit de ces bagatelles difficiles plus d'éloge qu'elles n'en méritent. Etienne entraîné comme les autres par le mauvais gout de son tems, loua les Vers de cette espéce qu'il sçavoit que Certon avoit composés dans sa jeunesse, & qu'il avoit prudemment

SALOMON CERTON. 1620.

livrés à l'oubli. Certon avoua qu'il s'étoit autrefois amusé à ces puérilités ; mais il témoigna en même-tems qu'il seroit fâché de les voir publier. On applaudit à sa modestie, qui n'avoit qu'un trop juste fondement ; on parut consentir à la suppression à laquelle on le voyoit résolu. Ce n'étoit qu'une feinte. On avoit une copie de ses Vers, & ils furent imprimés malgré lui par Jean Janno en 1620 à Sedan. On n'y donne à Certon que le titre de Sécretaire du Roi. Dans sa Version d'Homere, il prend ceux de Conseiller-Notaire & Sécretaire du Roi, Maison & Couronne de France, & de Sécretaire de la Chambre de Sa Majesté.

Le Recueil de 1620 contient beaucoup de Sonnets, des Odes en Vers mesurés, de même que les Pseaumes 1. 2. 5. 6. 13. 91. 101. 117. 130. 134. 137. 64. 150 ; des *Sestines*, c'est-à-dire de petites piéces de six Strophes, chacune de six Vers, & dont chacune finit par six petits Vers ; divers Poëmes adressés à M. *Chrestien* Avocat au Parlement de Paris, dont un est une traduction de l'éloge du Choux, fait en Vers Latins par Mr. *de Thou* ;

une Ode sur la mort de Nicolas *Rapin* ; des Epigrammes ; & des *Vers Chrétiens*. Il y a aussi des Epigrammes en Vers Latins, sur sa version d'Homere, qu'il adresse à *Florent Chrétien*, & à son Fils, François *Certon*, Docteur en Médecine.

SALOMON CERTON. 1620.

Cotignon sieur de la Charnays fait cet éloge de Salomon Certon, dans son Poëme du *Combat des Muses*, où il feint qu'Homere leur adresse ce discours.

Poëſ. de Cotignon, p. 192.

Dans les murs Giennois un homme vénérable,
Docte, sage, discret, éloquent, équitable,
Etablit sa demeure, entre autres beaux esprits
De qui les bons discours & les riches escrits
Sont partout entendus comme de saints oracles,
Sont partout révérés comme de saints miracles,
Recommandable aux Dieux : on le nomme *Certon*;
Et sa vie attachée au fatal peloton
Evite le razoir des Filles filandieres,
Qui n'osent pour jamais abbaisser ses paupieres :
Et quoiqu'il soit au jour parmi vos ennemis,
Il n'est point partial ; la divine Thémis
Qui le faux & le vrai si meurement discerne,
Guide ses actions, les meut & les gouverne.
Laissez-le présider en votre différent ;
Car mieux que lui personne au bon droit apparent
Ne sçait donner Arrest sans faveur ni sans crainte,
Et personne ne peut avec moins de contrainte
Débrouiller le cahos de cent difficultés,

SALOMON CERTON. 1620.

Ny se mieux esclaircir dans les obscurités.
Voyez qu'à vos souhaits par ainsi je défére :
Car Homere est *Certon*, & *Certon* est Homere ;
C'est l'ame de mon ame ; & lorsque vous l'aurés
Pour juge en vos débats, vous me posséderés.

ANTOINE DE MONTCHRESTIEN.

ANTOINE DE MONTCHRESTIEN. 1621.

Hist. du Th. Fr. t. 3, pag. 520. Nicer. Mém. t. 32. p. 59. Supplém. de Moréri de 1749. T. 2.

Cet esprit de sagesse & de prudence que le Poëte Grec est supposé louer dans Certon, ne fut pas le partage d'Antoine *de Monchrestien* ou *Montchrestien* ; car ce dernier écrivoit son nom de ces deux façons. Il étoit né à Falaise, fils d'un Apoticaire de cette Ville, dont le vrai nom, à ce qu'on assure, étoit *Mauchrestien*. Ayant perdu son Pere dès sa premiere jeunesse, & n'ayant point de Parens à Falaise, il fut mis sous la tutelle du sieur de Saint-André Bernier, qui en qualité de proche voisin fut condamné en Justice de s'en charger. Ce Tuteur forcé fit en cette occasion une faute qui lui attira dans la suite divers embarras ; il ne fit point d'inventaire, parce que son Pupille n'avoit qu'un bien très-médiocre, & il négligea toutes les précautions que sa qualité de Tuteur éxigeoit. Il chercha même à se débarrasser promptement de l'é-

ducation de ce jeune-homme, en le plaçant auprès des Sieurs de Tournelu & des Eſſarts, Freres, pour les ſuivre au Collége & les ſervir. Montchreſtien profita de cette occaſion pour étudier lui-même, & ſes ſuccès répondirent à ſon application. Il cultiva en particulier la Poëſie Françoiſe, dans laquelle il ſe fit un nom.

ANTOINE DE MONT-CHRESTIEN. 1621.

A l'âge de 20 ans, il apprit avec ſes Maîtres à faire des armes & à monter à cheval. Il commença dès-lors à ſuivre ſon humeur naturellement querelleuſe, & à chercher les occaſions de faire paroître par des Duels ſa fauſſe bravoure. Dans une occaſion ayant eu quelque diſpute avec le Baron de Gouville, qui étoit accompagné d'un de ſes Beaux-Freres & d'un Soldat, il mit l'épée à la main contre-eux, & fut bleſſé dangereuſement. Il porta ſa plainte, & tira du Baron & de ſon Beau-Frere plus de douze mille livres, qui le mirent en état de faire l'homme d'importance, & lui inſpirerent la vanité d'ajouter à ſon nom celui de *Vatteville ou Vaſteville*, pour faire croire qu'il avoit quelque Fief de ce nom. Il attaqua enſuite ſon Tuteur, lui demanda

Antoine de Mont-chrestien. 1621.

compte, & l'obligea de s'accommoder avec lui, & de lui donner une ſomme de mille livres, pour ſortir d'affaire.

Il ſe rendit enſuite Solliciteur d'un Procès qu'une Dame de bonne maiſon avoit contre ſon mari, Gentilhomme fort riche, mais infirme de corps & d'eſprit. Après la mort de ce Gentilhomme, Montchreſtien épouſa ſécretement la Veuve, dont il ne retira pas cependant de grands avantages, ce mariage ayant été diſputé après la mort de cette Dame. Il s'étoit jetté d'ailleurs dans de nouveaux embarras. Accuſé d'avoir tué en trahiſon le fils du ſieur de Grichi-Moynes près Bayeux, il fut obligé de ſe ſauver en Angleterre, où il demeura juſqu'à ce que le Roi Jacques I. à qui il dédia la Tragédie intitulée, *l'Eſcoſſoiſe*, eut obtenu ſa grace du Roi Henri IV. Revenu en France, il ſe retira vers la foreſt d'Orléans, & enſuite à Châtillon ſur Loire, où il travailla à faire de l'acier. Il fit fabriquer des lancettes, des couteaux, des canifs & autres inſtrumens du même métal, qu'il vint vendre à Paris, où il ſe logea dans

cette vûe chez un Taillandier. Il s'occupa de ce métier pendant quelques années, non sans être violemment soupçonné durant le même tems de faire de la fausse-monnoye, ainsi qu'on le lit dans le *Mercure François*.

ANTOINE DE MONTCHRESTIEN. 1621.

Depuis il alla offrir ses services aux Religionnaires de France, & se signala par plusieurs actions d'éclat. Au mois de Juillet 1621 il se trouva à l'Assemblée que les Calvinistes tinrent à la Rochelle, où on lui délivra plus de cent commissions, avec de l'argent & des Lettres de Change, pour lever des Regiments de Cavalerie & d'Infanterie dans la Normandie & le Maine. Il fit part de ces commissions à plusieurs Gentilshommes, & s'intrigua beaucoup pour se faire des Partisans. Le 7. Octobre de la même année, étant arrivé sur les neuf à dix heures du soir au Bourg de Tourailles, distant de 5 lieues de Falaise & de Domfront, avec un Valet de Chambre, & six Capitaines, celui chez qui il logea en avertit le Seigneur de Tourailles, qu'il sçavoit être attaché au parti du Roi. Ce Gentilhomme fit part de cette nouvelle à ses voisins, & ils se rendirent

T. 7. p. 814 & suiv.

ANTOINE DE MONT-CHRESTIEN. 1621.

au nombre de vingt près de l'Hôtellerie indiquée, qu'ils environnerent. Montchrestien se défendit, tua deux Gentils-hommes & un Soldat; mais il fut lui-même tué de plusieurs coups de Pistolet & de Pertuisane. M. de Matignon, Lieutenant-Général de la Province, informé de cette action, fit transporter le corps de Montchrestien à Domfront, où les Juges du lieu le condamnerent à être traîné sur la claye, à avoir les membres rompus, & à être ensuite jetté au feu & réduit en cendres. Ce jugement fut éxécuté le 12 Octobre de la même année. Le Parlement de Rouen avoit ordonné la veille que le corps seroit transporté à Rouen; mais son Arrêt ne put être suivi, n'ayant été signifié qu'après l'exécution du jugement de Domfront.

Dès 1596 Montchrestien donna sa Tragédie de *Sophonisbe*, qui, quoique son coup d'essai, eut des applaudissemens. Dans la suite, il corrigea cette Piéce & la fit reparoître sous le titre de *la Carthaginoise*, ou *la Liberté*. Il donna depuis cinq autres Tragédies, & une *Bergerie* ou *Pastorale*; *les Lacènes*, ou *la Constance*, en 1599.

David, ou *l'Adultere*, en 1600; *Aman*, ou *la Vanité*, en 1601. *Hector*, en 1603. L'*Escossoise*, ou *le Desastre*, dont l'objet est la mort de la Reine Marie Stuart, en 1605. La Bergerie parut en 1603, en cinq Actes, & en Prose, entremêlée de quelques Vers. Les Auteurs de l'*Histoire du Théâtre François* parlent de ces Piéces dans leur Ouvrage t. 3. & 4. j'y renvoye. Les autres Poësies de Montchrestien sont, dix Sonnets, qui précédent la Bergerie; *Susanne, ou la Chasteté*, Poëme Historique en quatre Livres; & diverses Piéces sur la mort de plusieurs personnes de considération à Rouen. Ces Poësies ont été recueillies plusieurs fois, tant à Rouen qu'à Nyort. On a encore du même un *Traité de l'Œconomie politique*, in-4°. où l'Auteur traite des Manufactures, du Commerce, de la Navigation, & de *l'exemple & des soins principaux des Princes*: cet ouvrage est en Prose. Il avoit traduit en Vers François les Pseaumes de David, & travaillé sur l'Histoire de Normandie: mais cela n'a pas été imprimé. Ce n'est pas une perte, à en juger par les Ouvrages qui nous restent de lui.

ANTOINE DE MONTCHRESTIEN. 1621.

FRERE RE-MY DE BEAUVAIS, FRERE M. A. DURANT. JACQUES LE CLERC. 1617. 1622. 1628.

FRERE REMY DE BEAUVAIS, Frere M. A. Durant. Jacques le Clerc.

Les Tragédies de Montchreſtien ne ſont guéres que de mauvais Dialogues, & dont l'objet eſt tout profane. Vers le même tems, trois Poëtes choiſirent pour la matiére des leurs un ſujet plus décent, mais où la Poëſie ne brille pas davantage. Ils entreprirent de donner en Vers l'Hiſtoire de la Magdelene, avec toutes les Fables qu'on révéroit alors, que la lumiére de la critique a fait rejetter depuis, & que le dernier Hiſtorien des Evêques de Marſeille a tenté inutilement de faire revivre.

Ces trois Poëtes que je réunis ici, quoiqu'ils ayent écrit à quelque diſtance l'un de l'autre, en 1617, 1622, & 1628, ſont Frere *Remy de Beauvais*, Capucin, de la Province des Pays-Bas; Frere M. A. *Durant*, Chartreux, & Jacques *le Clerc*, Curé & Official de S. Valeri ſur Somme.

La Magdelene de Frere Remy eſt un Poëme en Vers héroïques, diſtribué en 20 Livres, ſans compter une vingtaine de Sonnets, en forme d'*Avant-*

d'*Avant-propos*, qui composent un Dialogue bizarre entre la Magdelene & l'Auteur. L'Avis au Lecteur est au nom de *Marie de Longueval*, dont le Capucin dirigeoit la conscience. Elle n'avoit souhaité que quelques *Chansons Spirituelles* sur la Femme pécheresse de l'Evangile; Frere Remy promit de satisfaire sa piété; mais comme un ouvrage écrit sans gout & sans critique, & d'ailleurs fort mal versifié, ne coute guéres, Frere Remy enfanta un Poëme d'une énorme étendue, aussi plein de rêveries extravagantes, que de galimathias & d'expressions grotesques & ridicules. *Sa* Pénitente le regarda comme un chef-d'œuvre; l'Ouvrage pouvoit être digne de ses applaudissemens. Avec quelle affection ne l'en remercie-t-elle pas dans la Lettre qu'elle lui écrivit pour lui témoigner sa reconnoissance? A ses yeux, Frere Remy est un Apollon. Ce Pere eut la bonté de s'humilier dans la réponse qu'il fit à cette Lettre. Il ne se donne que pour *un petit novice en Poësie*. Croyoit-il dire la vérité?

FRERE REMY DE BEAUVAIS. FRERE M. A. DURANT. JACQUES LE CLERC. 1617. 1622. 1628.

La Magdaliade de Frere *Durant*, Chartreux Provençal, n'a de mérite

FRERE REMY DE BEAUVAIS. FRERE M. A. DURANT. JACQUES LE CLERC. 1617. 1622. 1628.

au-dessus du Poëme du Capucin, que parce que le sien n'a que cinq Livres. Les Fables sont les mêmes, & racontées avec le même sérieux, & à peu-près du même stile. Durant fait dans son Epitre dédicatoire un éloge très-prolixe de St Bruno & de son Ordre, & de Dom Bruno *Daffringues*, Prieur de la grande Chartreuse, & Général de tout l'Ordre; que le Dictionnaire de Moreri nomme *d'Afringues*.

C'est la même marche, ce sont les mêmes Fables dans l'*Uranie Pénitente* de Jacques *le Clerc*. Supposant, comme dans les deux autres Poëmes, que Marie Magdelene est la Pécheresse de l'Evangile, & abusant du Privilége que les Poëtes ont de feindre, le Clerc raconte au long sa vie mondaine, sa conversion, sa constance à suivre partout le Sauveur du monde, sa fuite prétendue en Provence, sa retraite dans le Désert, & sa mort dont il détaille les circonstances avec autant de sécurité que s'il y avoit été présent.

Le Clerc a joint à ce Poëme quelques autres Poësies, sur les remords d'un Pécheur converti, sur la pénitence & les larmes de St. Pierre, sur

la Conversion de St. Paul, le jugement dernier, plusieurs circonstances de la vie de la Sainte Vierge, les dernieres paroles & la mort de St. Martin de Tours, &c. & une Ode au sieur *Picard, Procureur-Général*, & Intendant des affaires du Cardinal Bentivoglio, Abbé de St. Valery. C'étoit cet Intendant qui avoit procuré à Jacques le Clerc un accès favorable auprès du Cardinal, qui l'avoit depuis établi son Official. Dans l'Avis au Lecteur, & dans une Piéce intitulée, *Consolation à Philon Poëte sur sa disgrace*, le Clerc fait l'Apologie de la Poësie, s'excuse de ce qu'il faisoit son amusement des Vers, & s'efforce de montrer qu'il n'en étoit pas moins occupé des devoirs de son état. Il parle avec beaucoup de modestie de ses talens Poëtiques; & il avoit raison; ils étoient plus que médiocres.

FRERE REMY DE BEAUVAIS. FRERE M. A. DURANT. JACQUES LE CLERC. 1617. 1622. 1628.

NICOLAS COËFFETEAU.

NICOLAS COEFFETEAU. 1623.

La Marguerite Chrétienne de Nicolas *Coëffeteau* est encore un Poëme où l'imagination domine beaucoup plus que la vérité, puisqu'il contient *la Vie & le Martyre* d'une Sainte dont

NICOLAS COEFFETEAU. 1623.

nous ne connoissons que le nom. C'est un *Hymne* ou chant historique & moral, que Coëffeteau, mort Evêque de Marseille en 1623, avoit composé pour s'édifier, & qui ayant été trouvé parmi ses papiers, fut imprimé en 1627. L'Editeur, René *le Masuyer*, Parisien, y a joint une Paraphrase du même de la Prose qui commence par ces mots *Stabat Mater*, & des Stances *de Davity* sur la Marguerite. La maniére dont le P. *Niceron* cite ce Poëme, montre qu'il ne l'avoit point vû. Dès 1606. Coëffeteau avoit mis au jour une Paraphrase en Vers de la Prose du St. Sacrement, composée par St. *Thomas d'Aquin*. Il est beaucoup plus connu par ses ouvrages de Controverse & de Morale, & par son Histoire Romaine, que par ces Poësies.

Nicer. Mém. t. 3. p. 12.

Il étoit né en 1574 à Saint-Calais dans le Maine. Après avoir fait profession de la vie Religieuse dans l'Ordre de saint Dominique en 1590, il vint à Paris, acheva ses études dans cette Ville, y enseigna la Philosophie en 1595, fut reçu Docteur en Théologie, élevé aux premieres charges de son Ordre, & brilla dans la Chaire.

Nicer. ibid. p. 6. & s.

En 1617 on le nomma Evêque de Dardanie, & Administrateur & Suffragant du Diocèse de Metz, d'où il tâcha de bannir le Calvinisme qui y dominoit. En 1621 le Roi le nomma Evêque de Marseille ; mais il mourut d'une attaque de goute, avant de prendre possession de cet Evêché, le 21 Avril 1623 à l'âge de 49 ans.

NICOLAS COEFFETEAU. 1623.

N. DES VALOTTES.

N. DES VALOTTES. 1623.

Le sieur *des Valottes* chantoit dans le même tems des *Amours* fort différentes, celles *du Berger Philandre & de Caliste*. Si ces Poësies étoient, comme il le dit, *les Veilles de son Adolescence*, je souhaite qu'il ait mieux employé celles d'un âge plus mûr. Ici ce sont des espéces de Pöemes, entremêlés de Sonnets, & suivis d'un Songe, car l'Amour est rêveur ; d'une Epitre, & de Stances à la louange de M. *de Marescot* Maître des Requêtes & Conseiller d'Etat ; de Sonnets encore, & de Stances sur la mort de Guillaume *du Vair*, Evêque de Lisieux & Garde des Sceaux. L'éloge que le Poëte fait de ce Prélat Magistrat, est conforme

N. DES VALOTTES. 1623. à la vérité ; mais il est fort mal exprimé. Le tout est dédié à Anne *le Prestre*, femme de François Luillier Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé. Valottes la qualifie *Dame très vertueuse* : n'a-t-elle donc pas dû s'offenser de recevoir l'offrande de tant de sotises amoureuses ?

N. GUEUFFRIN.

N. GUEUFFRIN. 1623. Louis XIII. a pu accepter sans scrupule celle de *la Franciade*, *ou Histoire Générale des Rois de France, depuis Pharamond jusqu'à lui*, qui lui fut présentée par le sieur *Gueuffrin*, Controlleur du Grenier à Sel de Noyon, & ci-devant Secrétaire du feu Duc de Mayenne.

N°. 6506. Ce Poëme est de 1623. Le Pere le Long le cite dans sa Bibliothéque des Historiens de France ; mais il nomme mal l'Auteur *Geuffrin*. Le Poëte, à qui cet ouvrage avoit été ordonné, l'avoit commencé d'abord à Charlemagne, où finit la Franciade de Ronsard. On lui conseilla depuis de reprendre cette Histoire dès son origine, & il y consentit. Mais soit paresse, soit dans la crainte de ne pas sur-

passer Ronsard, il le copia en beaucoup d'endroits, du moins pour l'ordre & l'arrangement des faits, & même pour les pensées; car son stile & le tour de ses Vers sont bien au-dessus de son modéle. Ses réflexions sont aussi plus naturelles, toujours judicieuses; & les avis qu'il donne aux Princes pouvoient être utiles à Louis XIII. L'ouvrage entier est en six Livres. Le Poëte adopte dans le premier les Fables de nos vieux Historiens, qui font venir les François de Francus. Le 6e. Livre ne contient que la Vie d'Henri IV, & l'éloge de Louis XIII.

N. GUEUFFRIN. 1623.

NICOLAS BERGIER.

NICOLAS BERGIER. 1623.

Le nom de Nicolas *Bergier* est plus connu que celui de Gueuffrin; mais ses Poësies sont encore plus ignorées. Le Pere *Niceron* qui lui a donné un article dans le Tome 6e. de ses Mémoires, cite tous ses Ouvrages en Prose, à l'exception d'un seul; il ne parle d'aucun en Vers François. J'ai vû de lui un *Poëme Héroïque*, d'environ 400 Vers, *sur une antique Piéce de Tapisserie, en laquelle est représenté le*

NICOLAS BERGIER. 1623.

Voyage du Roi Charles VII. en sa Ville de Reims, pour y recevoir son Sacre & Couronnement, entrepris à la persuasion & conduite de Jehanne Pucelle d'Orléans.

Ce Poëme se trouve dans un Livre devenu rare, quoiqu'imprimé deux fois à Paris, en 1613. & 1628. in-4°. sous ce titre : *Recueil de plusieurs Inscriptions proposées pour remplir les tables d'attente estans sous les Statues du Roy Charles VII & de la Pucelle d'Orléans, qui sont élevées, également armées, & à genoux, aux deux costez d'une Croix, & de l'Image de la Vierge Marie estant au pied d'icelle, sur le Pont de la Ville d'Orléans, dès l'an 1458. Et de diverses Poësies faites à la louange de la même Pucelle, de ses Freres & de leur postérité.*

Le Poëme de Bergier est la Piéce la plus étendue en Vers François qui soit dans ce Recueil. C'est la Pucelle qui y parle, & qui fait l'éloge de la Ville de Reims, rappelle son antiquité, le Privilége qu'elle a de sacrer nos Rois, ce qu'on nomme *la sainte Ampoule*, engage Charles VII à se transporter dans cette Ville pour y être sacré, & dissipe la crainte qu'il

NICOLAS BERGIER. 1623.

avoit des Anglois. Le Poëte décrit ensuite les victoires de Charles VII, & les exploits de la Pucelle ; le voyage du Roi à Reims, & tout ce qui est représenté dans la Tapisserie qui a donné lieu à ce Poëme. Celui-ci est accompagné de Notes utiles. Dans l'une pour expliquer deux Vers du Poëme, Bergier nous apprend que l'ancien cri du Peuple de Reims à l'arrivée de nos Rois, lorsqu'ils entroient dans la Ville pour la cérémonie de leur Sacre, étoit celui-ci, *Vive le Roi, Nöël, Vive le Roi.*

Chante Noël, Noël, en son langage antique ;
Noël, Vive le Roy : c'est le nouveau Cantique
Mille fois entonné par tant de Citoyens,
Qui de complaire au Roy cherchent tous les moyens.

Ce même cri étoit en usage dans toutes les occasions où la joye publique éclatoit, comme le rapporte *Pasquier* dans ses *Recherches de la France* Livre 4, chap. 16. Aux pages 5 & 6 du même recueil, on donne encore quelques Vers François, & deux inscriptions Latines de Bergier, dont la signature est conçue en ces termes : » Nicolas Bergier, Avocat au Siége

» Présidial de Reims, Adjoint aux
NICOLAS BERGIER. 1623. » Enquestes pour le Roy audit Siége,
» & Procureur Syndic des Habitans
» de ladite Ville de Reims : le 28 Oc-
» tobre 1613.

Ce fut cette même année que parut la premiere édition du Recueil dont je viens de parler; Bergier ne vit pas la 2e. qui ne fut donnée qu'en 1628. Il étoit né à Reims en 1557, y étudia dans la nouvelle Université que le Cardinal de Lorraine avoit établie depuis peu, & y professa ensuite les Belles-Lettres pendant quelques années. Sorti de ce Collège, il fut chargé de l'éducation des enfans du Comte de *Saint Souplet*, Grand Bailli de Champagne; & dès qu'il se vit dégagé de ce soin, il se fit recevoir Avocat, & en exerça les fonctions à Reims. Les qualités qu'il prend dans l'ouvrage cité sont une preuve de la confiance que son habileté lui mérita. Il fut même député plusieurs fois à Paris pour les affaires de la Ville de Reims; & dans ces différens voyages, il se concilia l'estime & l'amitié de MM. *de Peiresc* & *Dupui*, & en particulier de Nicolas de Belliévre, Président à Mortier au Parlement de Pa-

Niceron, Mém. t. 6. p. 396.

ris. Ce Magiſtrat fit donner à Bergier un Brevet d'Hiſtoriographe, avec 200 écus de penſion. Il voulut même l'avoir chez lui, & il y eſt demeuré juſqu'à ſa mort, arrivée le 15 Septembre 1623 au Château de Grignon, appartenant au même Magiſtrat. M. de Belliévre l'honora de ſes regrets, & compoſa ſon Epitaphe, tel qu'on le lit au devant de ſon *Deſſein de l'Hiſtoire & Antiquités de Reims*, où l'on voit auſſi ſon Portrait, gravé par les ſoins de ſon fils, Jean *Bergier*, qui a été Procureur au Préſidial de Reims.

NICOLAS BERGIER. 1623.

Le Pere Niceron après avoir donné le Catalogue des Ouvrages qui lui étoient connus de Nicolas Bergier, dit que ce Sçavant en a laiſſé pluſieurs qui ſont reſtés Manuſcrits, entre autres, quelques Diſcours, *de l'excellence des Belles-Lettres; de l'antiquité & de l'excellence de la Poëſie, & de la Muſique ſpéculative*. J'ai lû deux de ces Diſcours, que l'on a deſſein de rendre publics. Le vrai titre du premier, eſt: *Diſcours en forme d'Oraiſon de l'excellence des bonnes Lettres; enſemble des moyens pour profiter en icelles*. Cet écrit que Bergier adreſſe à ſa Sœur, eſt

[redacted]
NICOLAS BERGIER. 1623.

plein d'excellens principes. On y venge les femmes contre le faux préjugé qui les exclut de l'étude des Lettres. Le 2e. Discours est : *De l'excellence & antiquité de la Poësie* Bergier y donne son sentiment sur l'origine de châque espéce de Poësie ; nomme les meilleurs Poëtes Grecs & Latins ; fait l'éloge de quelques Poëtes François ; entre dans le détail des avantages qu'on peut retirer de la Poësie, & montre combien sont coupables ceux qui mettent au jour des Vers licentieux.

J'ai observé que dans le Recueil d'inscriptions & autres Piéces où le Poëme de Bergier est conservé, on avoit inséré quantité d'autres Poësies Latines & Françoises de divers Auteurs du même tems. Je pense qu'on ne sera peut-être pas fâché que je rapporte les noms des Poëtes qui ont écrit en notre Langue : cette Liste pourra du moins n'être point inutile aux Bibliographes à qui ce Recueil seroit inconnu. J'y lis donc les noms suivans : Ursin *Durant*, Pere & fils ; Jacques *Dorat*, Archidiacre de Reims, dont on a sept Piéces dans ce Recueil ; Antoine *le Clerc* sieur de la Forest,

d'Auxerre, dont on peut voir l'éloge dans le Supplément de Moréri de 1749; Jeffé *Hermier*, Conseiller à Caen; François *de Féal*, Gentilhomme d'Orléans; Jacques *de Cailly*, Gentilhomme Orléannois, dont la Généalogie est rapportée à la fin du même recueil, à cause de l'alliance de sa famille avec celle de la *Pucelle d'Orléans*; *Halley*, Avocat-Général du Roi à la Cour des Aydes; Adam *Campigny*, d'Orleans; Etienne *Pasquier*; François de *Malherbe*; Philippe *Lours*, & Simon *Marié*, l'un Curé, & l'autre Vicaire de Chécy; la Demoiselle le Jars *de Gournay*; Annibal *de Lortigue*, dont j'ai parlé dans un des Volumes précédens; François *de Cauvigny*, sieur *de Coulomby*, parent de Malherbe, & l'un des premiers Académiciens François; Alexandre *Bouteroue*, Jurisconsulte; J. *le Grand*, sieur de Briocourt, Avocat du Roy au Présidial de Chaumont; *Habert* Parisien; J. *Roussel*, Avocat au Parlement; Thomas *de Trois-mont*; Pierre *Patrix*, Gentilhomme de Caen, dont je parlerai dans la suite; Alexandre *d'Anglure*, Seigneur de Bazemont, Lorrain; J. *de Poursais*, sieur d'Adomp,

NICOLAS BERGIER. 1623.

NICOLAS BERGIER. 1623.

Gentilhomme Lorrain ; Jean *le Blanc*, Parisien ; Julien *Peleus*, Avocat au Parlement de Paris, dont j'ai fait mention, de même que de le Blanc ; J. *Joly*, de Nevers ; & quelques autres dont les noms ne sont point rapportés, ou ne sont désignés que par des Lettres initiales.

RECUEIL DE POESIES SUR LA MORT DE SCEVOLE DE SAINTE-MARTHE. 1623.

RECUEIL DE POESIES sur la mort de Scévole de Sainte-Marthe.

Il faut placer sous la même année 1623 un autre Recueil de Poësies, qui ont toutes pour objet, la mort de Scévole de Sainte-Marthe, dont j'ai parlé dans le Tome 14e. Quoique ce Recueil n'ait paru qu'en 1630, comme Sainte-Marthe étoit passé à une meilleure vie dès 1623, on doit présumer que les Poësies qui y sont réunies ont été composées dans la même année. Je ne dois parler que de celles qui sont en François. Il y a plusieurs Sonnets & un Poëme de Pierre *de Sainte-Marthe* sieur de la Jalletiere, fils de Scévole : une imitation de l'Epitre Latine que Nicolas Bourbon écrivoit à M. *Pinon*, Conseiller au Parlement de Paris, par Charles *Regier*, Conseiller au Bailliage de

Loudun ; avec un envoi du même, aussi en Vers, à Mr. de Sainte-Marthe le fils, cinq Sonnets, & quelques autres Poësies sur le même sujet : plusieurs petites Piéces & Stances de Théophraste *Renaudot*, Conseiller, Médecin du Roy, & son Historiographe, qui a commencé le premier ces Nouvelles publiques si connues sous le nom de *Gazettes* : un Sonnet de Jean *Besly*, Conseiller & Avocat du Roi à Fontenay le Comte en Poitou, qui a beaucoup travaillé sur l'Histoire Ecclésiastique & Civile du Poitou, & fait un Commentaire sur les Hymnes de Ronsard : un Sonnet de Michel *Fileleul*, Ecuyer sieur de Lencome : un autre, de *Bordier* : des Stances de J. *Amariton* : un Sonnet de Sébastien *Rouillard*, Avocat au Parlement & au Conseil privé du Roy : 22 Stances du sieur *du Jour*, Avocat au Parlement de Paris ; neuf, de Jean *Heudon*, dont je parlerai ailleurs ; autres Stances de Julien *Brodeau*, célébre Avocat au Parlement de Paris, dont les Ouvrages sur la Jurisprudence ont toujours été estimés : un Poëme de P. *Martineau*, aussi Avocat, & Prieur

RECUEIL DE POESIES SUR LA MORT DE SCEVOLE, &c.

1623.

RECUEIL DE POESIES SUR LA MORT DE SCEVOLE, &c. 1623.

de Saint Gilles, envoyé à M. *Coteau*, Président au Siége Présidial de Tours : 4 Sonnets de *Bergeron* : un, de Claude *Garnier* : un Epitaphe, par Louis *Trincant*, Procureur du Roi à Loudun : une Eclogue de Guillaume *Colletet*, dont je ferai mention ailleurs : une Elégie & un Sonnet de P. J. Urbain de *l'Ardillier*, Avocat au Parlement de Paris : Stances, de *Bernier de la Brousse*, qui a son article ci-dessus : autres, de L. *Fouqueteau*, Avocat ; Stances encore, de Jacques *de la Fons*, dont les Poësies sont aussi mentionnées plus haut ; de Jean *Rabereul*, & de Guy *Giraudeau*, Avocats ; Epitaphe, par Pierre *de Longueil* ; deux Epigrammes de Guillaume *Adam* ; & une, de P. *Arnoul* ; Ode de *Dupin Pager* ; Sonnets d'Etienne *Poncet*, de Scévole *de Sainte-Marthe*, Petit-fils du Défunt, & de François *l'Hermite, dit Tristan, sieur de Soullieres*, Gentilhomme de la suite de Monsieur ; je parlerai plus au long ci-après, de ce Poëte.

Le Temple d'honneur ; ou Recueil de Poësies sur la mort du Baron d'Ardres.

La mort de Florimond d'Ardres, Baron de Frican, de Malberg, d'Odun, &c. arrivée en 1619. avoit donné lieu à quantité de Poësies Fran-

çoises, Latines, Italiennes, & Espagnolles, qui furent réunies en 1622, environ un an avant le Recueil dont je viens de parler. Ce Baron d'Ardres s'étoit distingué par sa valeur; il avoit été tué en Bohême en combattant pour son Prince; il étoit aimé & estimé; il fut extrêmement regretté. Le Chevalier Scipion *de Lescale*, Pierre *Bardin*, de Rouen, Jacques *de Serisay*, A. *Chappellain*, Jean *Baudoin*, Claude *Garnier*, J. *Colletet*, Parisien; *la Rocque*, *la Chapelle Haly*, François *le Métel de Boisrobert*; célébrerent cet évenement dans leurs Vers. *Lescalle* les réunit, avec les Poësies Latines, Italiennes & Espagnoles, qui furent composées sur le même sujet; & il intitula ce Recueil, qui est rare, *le Temple d'honneur*. Il y ajouta un Discours en Prose, qui fait honneur à son zéle, & qui montre la haute idée qu'il avoit des faits héroïques & des vertus du Défunt.

RECUEIL DE POESIES SUR LA MORT DU BARON D'ARDRES. 1623.

ALPHONSE DE REMBERVILLER.

ALPHONSE DE REMBERVILLER. 1623.

La Poësie & l'étude du Droit occuperent principalement Alphonse *de Remberviller*, né à Vic en Lorraine,

ALPHONSE DE RAMBERVILLER. 1623.

Le R. P. Dom Calmet qui en parle dans sa *Bibliothéque Lorraine*, le qualifie Ecuyer Seigneur de d'Arlem & de Vaucourt en partie, Docteur en Droit Canon & en Droit Civil, Lieutenant-Général au Baillage de l'Evêché de Metz, & Conseiller au Conseil Privé. Il fut en 1601. un des Députés nommés pour rédiger la Coutume du Baillage de Vic. Il se concilia la bienveillance d'Henri IV qui écrivit en sa faveur au Cardinal de Lorraine & au Duc Charles III. Il mourut le 13 Juillet 1623, & fut enterré dans l'Eglise des Cordeliers de Vic, en la Chapelle de la Sainte Vierge, qu'il avoit fondée. Il laissa à ces Religieux son Cabinet de Médailles, ses Antiques, & autres curiosités qu'il avoit ramassées pendant sa vie, avec beaucoup de soins & de dépenses.

Outre l'Histoire de saint Livier, Martyr, qu'il donna en Prose en 1624. il a publié en Vers dès 1596. un Poëme sur la convalescence de Charles Cardinal de Lorraine, Evêque de Metz & de Strasbourg : vers le même tems, un autre Poëme sur la mort de Paul de Porcelets, fils du Seigneur

de Maillane, Bailly de l'Evêché de Metz : En 1597, des Stances intitulées, *Adieu aux Généreux Seigneurs Gentilshommes, & Soldats allant en Hongrie contre le Turc* : En 1598, des *Stances funébres* sur le trespas de Messire George Baron de Boppart, Seigneur d'Albe, Colonel Lorrain, tué la même année au Siége de Budé : En 1600, *les Plaintes de la Lorraine* sur le trépas de Jean Comte de Salm, Maréchal de Lorraine, Gouverneur de Nancy, mort ladite année : En 1602 *les Larmes publiques sur le trépas de Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, avec le Polémaque, ou Pierre-guerriere dont ce Prince usoit, & le Narré de la pompe funébre faite à ses obseques à Nancy* : Enfin, en 1603, *les Devots élancemens du Poëte Chrestien* : il dédia ce dernier Ouvrage à Henri IV Roi de France. Dom Calmet ne cite point d'autres Poësies de Remberviller depuis cette année.

ALPHONSE DE REMBERVILLER. 1623.

LE VICOMTE SOULANGIS.

LE VICOMTE SOULANGIS. 1624.

L'année 1624 nous offre six Poëtes dont je vais dire un mot. Le premier est le Vicomte *Soulangis*. Obligé de

Le Vicomte Soulangis. 1624.

se transporter aux eaux de Pougues, près de Nevers, il fit ce que presque tout le monde fait en pareille occasion, il chercha à se distraire & à se dissiper : le jeu, la promenade, amusent les uns ; il fit des Vers. Peut-être plurent-ils à ceux avec qui il se trouvoit ; mais le Public à qui il les abandonna, n'a pas dû y sentir le même plaisir. C'est un badinage presque continuel, tantôt sur la perte d'un Cheval, tantôt sur celle d'un bonnet. Le Vicomte satirise, plaisante, parle d'amour, moralise quelquefois, mais jamais d'un ton sérieux. Dès la premiere Piéce il fait une description moins grave qu'enjouée, de tout ce que le tems a consumé, & de tout ce qui finira avec lui ; & quel est le but de ces espéces de moralités, c'est de consoler un pauvre Gentilhomme sur la perte d'un Cheval qui depuis long-tems lui étoit presque inutile. Dans une autre Piéce, il donne des recettes pour toutes les espéces de maladies ; mais ces recettes sont presque toutes burlesques, ou de pure imagination.

J'ai vu à la suite de ce Recueil des *Tablettes adressées aux Dames de la Cour*;

c'est un Poëme, ou une Satire contre quelque Moraliste, qui avoit blâmé la passion de l'Amour. L'Auteur des Tablettes prend la défense de cette passion, en homme qui y étoit intéressé, & fait tous ses efforts pour augmenter un feu qui ne s'allume que trop aisément. Comme ce Poëme est d'un autre caractere d'impression, que les Vers du Vicomte, je n'ose assurer que celui-ci en soit également l'Auteur.

LE VICOMTE SOULANGIS. 1624.

GUILLARD DANVILLE.

GUILLARD DANVILLE.

Opposons aux *Tablettes*, dont je viens de parler, le Poëme d'un autre Militaire, d'un genre bien différent, *la Chasteté*, Poëme Héroïque, composé par Guillard *Danville*, Gendarme de la Reine, à l'honneur de Louis XIII, de sa Mere Marie de Médicis, & d'Anne d'Autriche sa femme. La Dédicace n'est pas longue; elle ne consiste que dans un Sonnet. Le Poëme est en Vers de dix syllabes. C'est une fiction. Danville suppose que la Chasteté préside au Conseil des Dieux Protecteurs de la France, & que c'est elle qui y décide des vertus du Roi

GUILLARD DANVILLE. 1624.

& des deux Reines. Cette fiction le conduit à quelque chose de réel, d'entrer dans le détail des actions dignes de louange de Louis XIII & des deux Princesses. Mais tout cela est embarrassé de trop de digressions.

Dans une note qui est à la fin du Poëme, l'Auteur dit qu'il le commença vers la fin de l'année 1619. passant en poste par la Stirie pour venir en Autriche ; qu'il le continua jusqu'à 300 Vers, durant les premiers jours qu'il séjourna à Vienne ; qu'au mois de Mai suivant, il en composa 900, pendant les 12 jours qu'il employa à retourner de la Baviere en France. Au mois de Juin de la même année, ses Papiers furent saisis, & lui-même fut peu après conduit au Château de la Bastille, où il resta prisonnier pendant plus de trois ans. Quel étoit le sujet de cette détention ? c'est sur quoi il garde un profond silence. Sur la fin de son Poëme, il temoigne qu'il brûle d'ardeur de continuer à chanter les louanges du Roi & des Reines : Mais, ajoute-t-il,

Une raison m'en empêche, Grand Roy ;
Une raison qui me tient lieu de Loi :

GUILLARD DANVILLE. 1624.

Après avoir avec un grand courage,
Dans les travaux d'un pénible voyage,
Suivy, atteint un moyen glorieux
Pour eslever vostre honneur jusque aux Cieux,
Estant desjà prest à vous faire entendre
Par quels moyens on pouvoit l'entreprendre....
Premierement, il me fut fait deffence
De jouyr plus de l'heureuse présence
D'un si grand Roy ; puis après mes escripts,
Et mes papiers m'ayant tous esté pris,
Quoiqu'il n'y eust nulle chose meschante,
Tesmoing en soit le Poëme que je chante ;
Je fus réduit à trois ans de prison,
Et n'en sçay pas encores la raison,
Si d'avanture on ne prent pour malice
L'intention de vous faire service ;
Et d'employer mes escripts & ma voix
Pour vous louer sur tous les autres Roys.
En ce cas là mes Proses & mes rimes,
Mes actions & mes discours sont crimes......

Il dit plus bas :

Mais quand le temps & les occasions
M'appelleront aux grandes actions,
Je feray voir que j'ay autant d'envie
Que j'eus jamais, d'y exposer ma vie ;
Comme desjà je l'ai fait plusieurs fois.

Il étoit encore à la Bastille lorsqu'il composa une Chanson Espagnole, & un Madrigal Italien, qu'on lit à la fin de son Poëme, & qui prou-

vent qu'il entendoit ces deux langues.

HENRI HUMBERT.

HENRI HUMBERT. 1624.

Henri *Humbert* n'avoit point souffert la privation de la liberté ; mais il eut une autre affliction, qui n'est pas moins sensible, la perte de la vûe. Cherchant à se consoler dans cette triste situation, il eut recours à la Poësie qu'il aimoit, & dans laquelle il réussissoit beaucoup mieux que le plus grand nombre de ses contemporains. Pour faire allusion à son état, il intitula le recueil de ses Vers *les Ténébres*. Ce sont des Paraphrases des endroits qui le touchoient le plus dans les Lamentations de Jérémie ; du récit de la chute de saint Pierre ; de la recommandation que le Sauveur mourant fit de la sainte Vierge à saint Jean ; du Pseaume 27, & de la Prose *Stabat Mater*. Ces Paraphrases sont suivies d'une *Lamentation*, pleine de piété, & bien versifiée, où l'Auteur fait un récit, mais sans spécifier aucun fait, des accidens qu'il avoit éprouvés ; & d'une Ode à M. le Comte de Brionne, pour le consoler

consoler de la mort de deux de ses Filles. On lit dans le même Recueil des Stances de *Jean*, *Claude*, & *Charles Humbert*, Freres de notre Poëte; & d'autres Stances du sieur *Signac* qui qualifie Henri HUMBERT, *Capitaine de l'Avantgarde.*

HENRI HUMBERT. 1624.

CLAUDE FAVIER.

CLAUDE FAVIER. 1624.

Je ne sçai quelle qualité donner à Claude *Favier*; il n'en prend aucune dans son *Adonis de la Cour, divisé par 12 Nymphes; & dédié à Monseigneur, Frere du Roy.* Quant à son Poëme, c'est une allégorie. L'Adonis de la France est Gaston, Frere du Roi; & ce sont ses louanges que le Poëte chante, ou fait chanter par ses douze Nymphes. L'onziéme ne parle guéres cependant que d'Henri IV; mais toutes ensemble concourent à mettre le nouvel Adonis au nombre des Dieux. Il y a du génie & de l'invention dans ce Poëme, qui est précédé de deux Odes, l'une à Gaston, & l'autre à M. le Colonel d'Ornano.

JEAN CLAVERGER. 1624.

JEAN CLAVERGER.

Jean *Claverger* s'eſt mieux fait connoître. Il étoit Avocat au Parlement de Paris, & avoit été Conſeiller & Maître des Requêtes de la Reine Marguerite. Il ne devoit pas être jeune quand il donna en 1624 *l'Euthymie, ou du repos d'eſprit : La Thémis, ou des Loyers & peines : Avec des Sonnets & des Quatrains.* J'en tire la preuve des aveux qu'il fait lui-même. Il dit qu'il avoit cultivé la Poëſie *en l'âge que les premieres paſſions commencent à ſe remuer ;* que depuis il avoit été plus de 25 ans ſans penſer ſeulement aux Muſes ; & que ce n'étoit qu'au commencement de l'Hyver de 1624, que ſe trouvant plus de loiſir, il avoit renoué quelque commerce avec elles. Qu'eſt-ce qui l'avoit donc occupé durant cet éloignement du Parnaſſe ? il nous le dit encore : il avoit ſuivi ſon attrait pour l'étude de la Juriſprudence & de l'Hiſtoire. Les Poëtes François lui étoient même ſi peu familiers, qu'il n'en avoit jamais eu aucun dans ſa Bibliothéque, & qu'il ne connoiſſoit

que ceux qu'il avoit rencontrés par hazard en visitant ses amis.

JEAN CLAVERGER. 1624.

Aussi ne l'accusera-t-on point d'être plagiaire. Ses Poësies ne sont que le fruit de ses réflexions. *L'Euthymie*, le premier de ses Poëmes, est un Ouvrage Philosophique & moral, où l'on apperçoit également l'homme sensé & le Chrétien. Il y examine en quoi consiste le vrai repos d'esprit, & il prouve qu'il ne peut se trouver que dans une entiere soumission aux ordres de la Providence, & dans la pratique des vertus qui conduisent au salut.

La *Thémis*, qui est son second Poëme, fait l'éloge de la Justice, en montre les avantages, & donne les préceptes qu'il faut suivre pour l'exercer comme il convient, dans les différentes conditions qui partagent la vie humaine. Ce Poëme est adressé à la République de Venise. Les avis que l'Auteur y met en évidence, il les avoit suivis lui-même, & l'usage qu'il en avoit fait lui avoit mérité les éloges du Parlement, comme le dit l'Auteur anonime des Vers composés à sa louange, qui ajoute :

JEAN CLAVERGER. 1624.

Le Roy même louant la foy de tes services,
T'en a rendu l'honneur justement mérité.

Les Quatrains moraux du même Auteur, au nombre de deux cens, sont encore une preuve de son esprit Philosophique ; mais ses Sonnets sur l'amour porteroient à croire que cette Philosophie étoit plus dans l'esprit que dans le cœur, si l'on n'avoit lieu de penser que c'étoient des Poësies de sa premiere jeunesse, pour lesquelles il a eu trop de complaisance dans un âge plus avancé.

J'ai vû une seconde édition de ces Poësies, faite la même année 1624. L'ordre n'y est pas le même que dans la premiere ; il y a aussi plus de correction, & quelques augmentations, mais qui ne sont pas aussi considérables que le titre l'annonce. Par des Vers adressés à l'Auteur, qui ne sont que dans cette édition, on voit que Claverger avoit été estimé & honoré, ami de la Justice, fidéle à son Roi, pour les intérêts duquel il avoit souffert ; mais on s'exprime trop obscurément sur ses actions lorsqu'on se contente de dire,

Comblé de tous honneurs, au Senat de la France,
Que les Juges Royaux y puissent obtenir ;
Entier en tes devoirs ; tu as sçeu maintenir
La foi deue à ton Roy, voire avec ta souffrance ;
Les Actes sont publics.

JEAN CLAVERGER. 1624.

Où ces Actes sont-ils déposés ? je l'ignore. Claverger ne nous parle que du *dégât de sa Librairie*, apparemment de la perte de sa Bibliothéque, qui avoit entraîné celle de deux Ouvrages en Prose qu'il avoit composés, un Discours *sur la vie de Saladin*, & un autre *sur la vie d'Aristomene* Général des Messéniens, qui vivoit dans la quatriéme année de la 23e. Olympiade, l'an 685 avant Jesus-Christ.

N. DE RESNEVILLE.

N. DE RESNEVILLE. 1624.

Il y a plus de détail dans *les Traverses du sieur de Resneville*, jointes à ses *Œuvres Poëtiques*. Les Traverses sont en Prose, & voici ce que le sieur de Resneville nous y apprend des circonstances de sa vie. Il étoit né à Caen, & je suis surpris que M. Huet l'ait oublié dans ses *Origines* de cette Ville. Il eut une bonne éducation ; & dès la premiere jeunesse, il eut

N. DE RESNEVILLE. 1624.

également de l'inclination pour les Lettres & pour les armes. L'Amour commença ses infortunes. Il n'avoit que dix-huit ans lorsqu'il s'affectionna pour une Demoiselle à qui il n'étoit pas desagréable. Il ne la rechercha cependant que pour s'unir légitimement avec elle. L'amour le rendit Poëte ; les Vers coulerent de sa plume, surtout les Anagrammes en Vers *acrostiches*, *comme*, dit-il, *c'est d'ordinaire la premiere œuvre de tous ceux qui inclinent à la Poësie, de se jetter à corps perdu sur ces niaiseries ridicules.* Ses amis le voyant triste & réveur, chercherent à le dissiper, & ne purent y réussir. Un événement imprévu fit plus que leurs soins & leurs conseils. Resneville fut obligé de faire un voyage à Paris, & pendant ce tems-là celle pour laquelle il soupiroit eut la main d'un autre. Cette nouvelle le surprit, l'affligea, le rendit malade ; mais le tems qui remédie à tout, lui rendit le repos & la santé.

Il jouissoit de ce double bien, & ne trouvoit plus de satisfaction que dans la compagnie de ses amis, lorsqu'il se vit troublé de nouveau par

un accident qu'il n'avoit pu empêcher, & auquel il n'avoit contribué en rien. Deux de ses amis prirent querelle ensemble, après quelque partie de débauche, se battirent, se blesserent mutuellement, & l'un d'eux mourut quelques heures après de ses blessures. L'action prise pour un assassinat, Resneville fut accusé d'avoir été du complot, quoiqu'il n'eût cherché au contraire qu'à empêcher ce Duel. Il avoit contre lui des parens irrités & puissans ; son innocence dont il étoit seul témoin, ne put le rassurer ; il se cacha, erra quelque tems, passa en Angleterre, où il résta deux ans oisif ou faisant l'amour ; de-là il alla en Bohéme, & prit de l'emploi dans les troupes de Maurice de Nassau Prince d'Orange, sous le Baron de *Moriamé* : il y obtint le Grade de Capitaine, & voici le portrait qu'il fait dans ses Poësies page 93. de ceux à qui il commandoit.

N. DE RESNEVILLE. 1624.

Amy, que ma gloire incertaine
Ne vous aille plus affligeant ;
Grace à ce Baron obligeant,
J'ay l'honneur d'estre Capitaine :

N. DE RESNEVILLE. 1624.

Je commande à des eftourdis,
Vaillans comme des Amadis,
Où bien ils m'ont dit un menfonge:
Mais Dieu veuille pour mon repos,
Que nous ne combattions qu'en fonge,
Tant j'ay peur qu'ils tournent le dos.
A les ouyr, chacun s'étonne
Des fanglants exploits de leurs mains;
Mais je croy qu'ils font trop humains,
Pour avoir fait mal à perfonne.
Auffi tiens-je ces demy-Mars
Comme l'on fait ces Jacquemars
Qu'on met par plaifantes manieres
Au haut des portes des Châteaux,
Ou bien dedans les Chenevieres,
Pour les garantir des Oyfeaux.

Il dit ailleurs qu'il fe trouva à plufieurs Combats fur le Rhin, & en d'autres lieux, & qu'il fut fouvent témoin de la valeur des François. Durant les quartiers d'hyver, ou lorfque la paix lui permettoit de refpirer, il contribuoit aux divertiffemens que l'on prenoit dans les lieux où il fe trouvoit. On voit par fes Poëfies qu'étant à la Cour de l'Archiduc, dans les Pays-Bas, où il a réfidé plus qu'ailleurs, il fit quantité de Vers pour des Ballets, des Chanfons galantes, des Dialogues, & autres Piéces qui le faifoient confidérer

& rechercher dans les meilleures Compagnies.

N. DE RESNEVILLE. 1624.

Mais quelque accueil qu'on lui fît, quelques faveurs qu'il reçût, il jettoit de fréquens regards vers la France. Il écrivoit à sa Famille, à ses Amis, aux Parens de celui qui avoit été la cause innocente de son exil, pour faire connoître son innocence, & obtenir la liberté de son retour. Il adressa dans la même vûe une Ode au Roi, & des Stances à plusieurs personnes de nom, ce qui n'empêcha pas que son espéce de bannissement ne durât plus de sept ans. Voici ce qu'il mandoit sur cela à M. le Fauconnier, Thrésorier de France à Caen :

Thrésorier des vertus, aussi bien que de France,
Sept ans s'en vont passés que je vis en souffrance
Pour un crime commis à quelqu'un de ton sang :
L'injuste jugement qui m'en a dit capable,
M'apprend bien qu'en ce siécle on met en mesme rang
L'innocent sans support, & le foible coupable.

Son innocence fut enfin reconnue; il revint dans sa Patrie, & y travailla à recueillir ses Poësies, qu'il fit imprimer en 1624. Je n'ai pu rien découvrir de la suite de sa vie. Elle

N. DE RESNEVILLE. 1624.

avoit toujours été traversée jusqu'au moment où il recouvra sa liberté, comme on vient de le voir, & comme il le dit encore lui-même dans un *Hymne*, où il parle ainsi à Dieu :

Vous savés que dès ma naissance,
Devant que j'eusse cognoissance
Ny du plaisir, ny de l'ennuy,
J'ai beu des larmes de ma mere,
Qui disoit, voyant ma misere,
Ces mots que je dis aujourd'huy.....
Si Dieu chastie ceux qu'il aime,
Sans doute il m'aime grandement.
Quittant cette innocente vie,
Celle qui la suit fut suivie
D'un nombre infini d'accidens.....
Entrant en l'escolle du monde,
Avec une peine profonde,
J'y parvins à quelque degré,
Où le Démon qui m'est nuisible,
Ne me laissa jamais paisible, &c.

Il avoit promis une seconde partie de ses traverses ; mais je ne crois pas qu'il l'ait donnée. Ses Poësies contiennent une Satire très-superficielle contre la vanité des Poëtes ; des Odes, des Stances, des Sonnets, une Elégie, des Epigrammes, sur le retour du Printems, sur l'amour, sur sa disgrace & ses voyages ; à la louan-

ge du Prince Maurice de Nassau ; sur la mort du Marquis de Beuvron, tué au Siége de Montpellier; sur celle de la Comtesse de Horne, & du second fils de Mr. Duval-la-porte, Conseiller au Parlement de Bretagne, &c. J'ai fait usage de ce qu'il y a de plus remarquable dans ce Recueil.

N. DE RESNEVILLE. 1624.

L'AUTEUR ANONIME des Amours de Mélisse.

L'AUTEUR ANONIME DES AMOURS DE MELISSE. 1625.

J'en dirai moins sur les *Amours de Mélisse*, imprimées en 1625. Guillaume Colletet en fait un pompeux éloge dans une longue Ode, & peut-être en étoit-il l'Éditeur. Il paroît cependant que l'Auteur vivoit encore; il ne m'est point connu, & l'on dit positivement que ces Amours ont été publiées par un autre. Ce sont 60 Sonnets, entremêlés de Chansons. Suivent des *Mêlanges*, où l'on trouve diverses Piéces à la louange de Colletet; quelques Odes Pindariques à Monsieur, Frere unique du Roi, à Nicolas de Verdun, premier Président au Parlement de Paris; à Nicolas Bourbon, *l'honneur des Lettres*

L'AUTEUR ANONIME DES AMOURS DE MELISSE. 1625.

& de la Poësie; un Discours à Colletet où l'on crayonne les vices les plus ordinaires à l'espéce humaine, & en particulier l'affectation si commune de vouloir paroître autre que l'on n'est ou que l'on ne devroit être; un éloge de la Chenille; des Chansons, des Sonnets, des Stances, des Epigrammes. Il y a aussi des Vers, sur un Tableau de la Magdelene, sur la mort de Magdelene Colletet, sur les talens de M. *Cohon* pour la Chaire, sur Nicolas *Richelet*, dont le Poëte fait l'Apothéose; des Paraphrases, du Pseaume 113, adressée à M. le Prince, des Litanies de Jesus, dont on fait hommage à Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, & des Litanies de la Sainte Vierge, présentée à Jean Pierre Camus, Evêque de Belley. L'Ode à Nicolas Bourbon est une apologie de la Poësie, & des Poëtes. L'Anonime dit de ceux-ci:

Ils se tiennent loin du vulgaire,
Dont ils mesprisent les humeurs;
Et rarement on les voit faire
La révérence aux Grands Seigneurs;
Qui d'une façon insolente
Les reçoivent injurieux,
Et souvent payent leur attente
Seulement d'un clin de leurs yeux.

Eux cependant dont le courage
Ne peut endurer un mespris,
Maudissent le fer de cet âge,
Et l'ignorance des esprits :
Comme tu fais avec justice,
Bourbon, qui loing des Courtisans,
Ne regrette rien que le temps
Auquel tu leur as fait service.

L'AUTEUR ANONIME, &c. 1625.

PIERRE DE COTIGNON, sieur de la Charnays.

PIERRE DE COTIGNON, SIEUR DE LA CHARNAYS. 1626.

Pierre *de Cotignon* Ecuyer, sieur *de la Charnays*, étoit, comme l'Auteur des Amours de Mélisse, ami de Guillaume Colletet. J'ai deja dit un mot de ce Gentilhomme Nivernois, en parlant de Salomon Certon dont il a fait l'éloge. Il étoit attaché à MM. les Ducs de Rethelois & de Mayenne, & c'est à eux qu'il a dédié ses Poësies imprimées en 1626. *Colletet*, l'Abbé *de Marolles*, *Dufaur*, *Babaut*, *la Roche*, *Fortet* & *le Mercier*, ont aussi leur tribut de louanges dans ces Poësies. L'encens est prodigué à Colletet dans 28 Stances, sur la briéveté de la vie, dans un Sonnet sur son Livre *des Desespoirs amoureux*, dans un

PIERRE DE COTIGNON, SIEUR DE LA CHARNAYS. 1626.

autre sur son *Eclogue du trépas de Scévole de Sainte-Marthe*, & dans une Ode *sur ses Œuvres*. Colletet lui en témoigne sa reconnoissance dans son *Discours de la Poësie Morale*, No. 106. où il ajoute qu'il trouvoit dans les Quatrains de Cotignon « des senti» mens si bien énoncés, qu'il obli» geoit son fils, alors fort jeune, d'en » remplir sa mémoire, & aux occa» sions, de les lui réciter par cœur ».

L'Abbé de Marolles est loué pareillement dans un Sonnet; & les autres, que j'ai nommés le sont dans l'Ode *au docte esprit qui le premier estima la conférence Poëtique du premier jour de Mai 1625*. Ce que l'Auteur appelle une conférence, n'étoit qu'une débauche faite à Pierre-Fite, Village auprès de Paris, où il paroît que ceux qui sont nommés dans cette Ode burent largement, & chanterent long-tems. Du Faur, la Roche, Fortet & Babaut étoient Musiciens; & le sieur de Cotignon rapporte quelques airs de leur composition. La Roche mena notre Poëte à *Corboin* où il avoit une Maison, & l'on y continua ce que l'on avoit commencé à Pierre-Fite.

C'étoit principalement dans ces parties de plaisir, que le sieur de la Charnays composoit ses Chansons, ses Epigrammes, ses Enigmes. Le Poëme du Combat des Muses, où il loue Salomon *Certon*, & l'Ode à Mr. *Ogier* sur la mort de son Pere, font ce que j'estime le plus parmi ses Poësies. J'y ai trouvé cependant des Epigrammes où il y a du naturel; mais plusieurs sont trop libres. La 15e. contient une pensée dont bien des gens ont fait honneur au Poëte Théophile:

PIERRE DE COTIGNON, SIEUR DE LA CHARNAYS. 1626.

> Colin menoit une journée
> Au moulin moudre sa fournée;
> Comme il la menoit, il advint
> Qu'une pluie épaisse survint:
> Il se fourre en un Auditoire.
> Les Procureurs, les Avocats,
> Le chassent à coups d'écritoire,
> Criants, voyans ce nouveau cas,
> Ha le méchant! il faut qu'il sorte.
> Hélas! dit le pauvre Colin,
> Je pensois estre en un moulin,
> Voyant tant d'Asnes à la porte.

Voici une seconde Epigramme, sur un sujet plus sérieux: elle est sur la mort de Louis Servin, Avocat

Pierre de Cotignon, Sieur de la Charnays. 1626.

Général au Parlement de Paris, qui mourut subitement le 19 Mars 1626. aux pieds de Louis XIII. tenant son Lit de Justice pour faire enregistrer quelques Edits Bursaux.

Servin plein de fidélité,
Meurt aux pieds de Sa Majesté
En déployant son éloquence ;
Et l'on a reconnu dans ses discours polis ;
Qu'il estoit amy de la France,
Et qu'il vouloit mourant faire vivre nos lys.

Epigr. de Collet. pag. 149.

Cotignon a donné aussi un Livre *des Boccages*, sur lequel Colletet a fait cette Epigramme.

Icy, comme en un bois, la Bergere soupire ;
Icy l'Amour armé d'invincibles attraits,
Fait sentir aux Sylvains la force de ses traits,
Et Diane y reçoit les loix de son empire.
Icy parmi les fleurs, & sous les arbrisseaux,
Zéphire fait la cour aux Nymphes des ruisseaux.
Icy tout retentit de voix & de ramages.
Si l'on y voit pourtant quelque diversité,
C'est que les autres bois sont pleins d'obscurité,
Et qu'Apollon se plaît d'éclairer ces bocages.

Cette Epigramme, qui est assurément trop flateuse, fait suffisamment connoître en quoi consiste ce Livre de *Boccages*, & me dispense d'en dire davantage.

BENJAMIN DE LA VILLATTE.

BENJAMIN DE LA VILLATTE. 1628.

Benjamin *de la Villatte* n'avoit pas plus de talens pour la Poësie, que le sieur de la Charnays ; peut-être en avoit-il moins ; mais il fit un meilleur usage du peu qu'il en avoit. Son *Songe*, avec *l'interprétation*, & son *Hermitage Chrestien*, en sont la preuve. Le Songe est un Poëme allégorique, trop étendu pour ne point ennuyer, trop mal versifié pour plaire. Le but du Poëte est de faire valoir la chasteté, & de proscrire toutes sortes de voluptés. Un discours en Prose lui sert comme de préface ; c'est une espéce de Sermon, dont le fond est bon, mais qui est très-mal digéré. Je ne sçai si l'Auteur avoit les idées bien nettes ; celles qu'il veut mettre au jour dans le Poëme & dans le Discours m'ont souvent paru embarrassées, & présenter je ne sçai quelle obscurité qui déplaît, qui rebute même.

L'Hermitage Chrétien est à peu-près dans le même goût, c'est un amas de moralités, divisées en dix Chants, qui n'ont d'autre liaison entre

BENJAMIN DE LA VILLATTE. 1628.

eux, que parce que chacun offre la censure de quelque vice, ou l'exposé de quelque vérité. Ce sont des lieux communs, qui ne portent qu'une lumiere peu propre à éclairer ceux qui auroient voulu marcher à sa lueur. L'Auteur y répéte trop souvent les éloges & les avantages de la vie solitaire, & son ton est trop uniforme. Ce Recueil finit par sept Sonnets, & une Ode à Jean *Bachot* Curé de Mormant, dont on a un Volume in-4°. de divers Opuscules Latins, imprimé sous le titre de *Noctes Mormantinæ*.

La Villatte étoit Chanoine de l'Eglise Collégiale de saint Martin de Champeaux en Brie. Bachot dans le Livre cité, n'a pas omis les Vers Latins qu'il avoit faits à la louange de *l'Hermitage Chrétien* & du *Songe*, dont je viens de parler. Dans d'autres Vers, il nous apprend que la Villatte avoit chanté en Prose & en Vers les Vertus de sainte Fare; qu'il est parvenu à une extrême vieillesse, & qu'il étoit devenu Doyen des Chanoines de Champeaux. A la tête des Opuscules du même Curé de Mormant, on lit en effet des Vers de la Villatte,

où il prend ce dernier titre ; ce qui porteroit à croire que le Poëte vivoit encore en 1641, qui est l'année de l'impression des *Noctes Normantinæ*.

BENJAMIN DE LA VILLATTE. 1628.

CHARLES ELIS DE BONS.

CHARLES ELIS DE BONS. 1628.

Charles *Elis de Bons*, de la Ville de Falaise, voulut prendre un vol plus haut que celui du sieur de la Villatte, & il a eu le sort d'Icare; il est tombé, & ne s'est point relevé de sa chute. Il promettoit *le Paranymphe de la Cour* ; d'y *dépeindre les vertus héroïques du Roy* ; celles *de plusieurs Princes, Seigneurs, & Dames de la France* ; de rapporter *l'antiquité de leurs maisons* ; d'instruire de *quelques particularités de ce qui s'est passé, tant à l'Isle de Ré que devant la Rochelle.* A quoi ont abouti ces promesses magnifiques ? à presque rien.

Je vois bien que son Livre est rempli d'éloges, mais vagues, sans force, sans élévation, & dénués de faits. Ses Tombeaux ou Epitaphes sont des Panégyriques, & rien de plus. L'affection les a dictés ; la critique, le discernement, l'instruction historique, y man-

CHARLES ELIS DE BONS. 1628.

quent. Je n'y apprends presque rien de plus que les noms de quantité de personnes, de l'un & de l'autre sexe, de Rouen, de Caen, de Falaise, & de Lisieux. S'il parle de la prise de la Rochelle, de la défaite des Anglois devant l'Isle de Ré, quoiqu'il promette des particularités sur ces deux évenemens, il n'en donne aucune.

Ses Généalogies ne consistent pour l'ordinaire qu'en deux mots; souvent il se contente de dire séchement que tel descendoit d'une maison illustre. Quoiqu'il y ait plus de six Piéces consacrées à la Maison de Harcourt, & à la famille des Vauquelins, on n'en est pas plus instruit de ce qui les regarde; il n'y a point de détail, & souvent point de dates. Le seul éloge qu'Elis mérite c'est d'avoir été bon François, & sincerement attaché à la Religion Catholique. Les autres louanges que lui prodiguent *Fresné-Marguerit*, *le Houx*, *Boissard*, François *Elis d'Aurigny* son Frere, & quelques autres Poëtes, sur son gout & sa Versification, sont de trop.

Pour donner un échantillon de sa Poësie, je rapporterai une partie de ce qu'il fait dire à Mr. *de Viques l'Isle*

Maniere, dans ſon Epitaphe :

CHARLES ELIS DE BONS. 1628.

Metz eut mes jeunes ans, Coutras après cet âge,
Malheureux aux François, éprouva mon courage,
Où je fus priſonnier du Roi des Navarrois,
Qui ſans avoir égard aux Militaires loix,
M'envoye ſur ma foy pour payer la finance
Où m'avoient obligé les coups de ſa vaillance;
Ce qu'ayant ſatisfait, un grand Prince Lorrain,
Vaillant & redouté, puiſſant & Souverain,
Me fit ſon familier; qui voyant que la guerre
Armoit & allarmoit cette Françoiſe terre,
Pour ſon coup déplorable, à la France fatal,
M'envoye en Normandie, à mon pays natal,
Où ſuivy de Guerriers, faits au meſtier bellique,
Au Véxin, au Beſſin, en la terre Armorique,
J'ay ſignalé mes jours par tant d'exploits guerriers,
Qui couronnent mon front de verdoyans lauriers,
Que les Princes, les Grands, pour preuve de ma gloire,
Tiennent le premier rang au fil de mon hiſtoire.
Le mont, ce Sacré mont, encores ſourcilleux,
Pris & repris deux fois, deux fois repris ſur ceux
Leſquels l'avoient ſurpris, me voit & me regarde
Comme ſon Protecteur, ſa chere ſauvegarde, &c.

Le Poëte veut parler du Mont ſaint Michel. L'Epitaphe finit par dire que *de Viques* mourut devant Pontorſon. Dans le même Recueil, page 191. Il y a des Vers adreſſés à Mr. *de Juvigny* ſur ſon Livre intitulé, *le Temple d'honneur.*

PIERRE DE MARBEUF, Sr. DE SAHURS. 1628.

PIERRE DE MARBEUF, sieur de Sahurs.

Je ne suis pas aussi assuré de la Patrie de Pierre *de Marbeuf*, Chevalier sieur de Sahurs, que de celle d'Elis. Je conjecture seulement qu'il étoit d'Anjou. Il étudia au College de la Fléche, & il fait l'éloge de ce College dans ses Poësies imprimées en 1628. Il eut dans la suite une charge *qui l'obligeoit*, dit-il, *à veiller à la conservation des forests*; & pour en remplir les fonctions, il alla demeurer au Pont de l'Arche. Pendant qu'il y étoit, la peste ayant affligé la Normandie, il retourna en Anjou, où le Principal du College de la Fléche, qui avoit été son Maître, le vit avec plaisir, & le retint chez lui plusieurs jours. Il étoit à Orléans en 1619, & y prit de l'affection pour une jeune Demoiselle de Paris : il avoue que le désir de lui plaire, *lui fit perdre ses premieres études*. La Poësie prit la place; & il nous a conservé les Vers qu'il composa dans cette occasion pour chanter son *Héléne*. Il y a apparence

p. 62.

p. 156.

qu'il eut depuis une autre inclination, qui est l'objet des Sonnets & des Stances pour *Philis*, *miracle d'amour*. Il dit ailleurs, qu'il avoit demeuré en Lorraine, & ajoute dans les Stances à Mr. de Chanvallon, Agent de Charles Duc de Lorraine en France, qu'il y avoit reçu divers bienfaits du Prince:

PIERRE DE MARBEUF, Sr. DE SAHURS. 1628.

Vous savez combien en Lorraine
J'ay reçu de justes plaisirs;
C'est-là qu'une main Souveraine
Voulut seconder mes desirs....
La bonté de ce jeune Prince
Me fit aussitost recevoir
Et les faveurs de sa Province,
Et les effets de son pouvoir.

Il témoigne pareillement sa reconnoissance à la Maison de Savoye pour les faveurs qu'il en avoit obtenues, & *les grandes obligations* qu'il lui avoit. Son Poëme sur le Mariage de Victor Amédée, Duc de Savoye, avec Christine de France, Fille d'Henri IV, célébré le 10 Février 1619, est un Acte de sa gratitude, de même que sa Piéce en Vers Latins sur un *Miroir* qu'il avoit reçu du même Prince.

Le dégout du monde, la perte qu'il

PIERRE DE MARBEUF, Sr. DE SAHURS. 1628.

fit de sa Sœur, & d'une Tante à qui il étoit fort redevable, sans doute aussi le changement d'inclinations, lui firent dans la suite préférer la solitude aux emplois & aux plaisirs du siécle. Y persévéra-t-il ? c'est ce que je ne puis dire. Les circonstances de sa vie que je viens de rapporter, sont les seules que j'ai pu recueillir de ses Poësies.

J'ai vû de celles-ci deux Recueils, sans compter une Ode où le Poëte fait *le Portrait de l'Homme d'Etat*, qui n'a été imprimée qu'en 1633. Le premier Recueil est de 1619. Il ne contient que le Poëme sur le Mariage de Victor Amédée avec Christine de France; & quelques Poësies Latines, dont une contient une action de graces à sainte Génevieve, par l'intercession de laquelle il avoit été guéri de la fiévre, & une Piéce allégorique adressée à Ange Contareni, Ambassadeur de la République de Venise en France.

Le second Recueil, qui est de 1628, est plus abondant & plus varié. J'en ai déja cité quelques Piéces. Les autres sont sur la Solitude, sur la Mort, des Paraphrases du Cantique des trois jeunes

jeunes Hommes dont il est parlé au Livre de Daniel, & de la Prose qu'on chante à l'Office des Morts ; des Chants Royaux, Stances, Sonnets, & une Ode, sur l'Immaculée Conception ; un Poëme au Duc de Nevers *sur l'Institution de l'Ordre des Chevaliers d'une Croisade nouvelle pour la Conquête de la Terre-Sainte : Les amours, les changemens, & les desespoirs de Silvandre ; la colére de Silvandre contre les sotises du monde* ; diverses Epigrammes ; Stances à l'Evêque de Metz, que Marbeuf avoit connu durant son séjour en Lorraine ; *Le Procez d'Amour au Roy* ; & *la Description du Temple de la Justice*, au même. Il faut dire un mot de ces deux dernieres Piéces.

PIERRE DE MARBEUF, Sr. DE SAHURS. 1628.

La premiere est un Poëme allégorique. Le but de l'Auteur est de montrer qu'il est plus avantageux de cultiver les Muses, que d'écouter la passion de l'amour : Le Poëte compare l'un avec l'autre ; & le chemin du Parnasse lui paroît beaucoup plus agréable que celui qui conduit au Temple de Venus. S'il eût vrai qu'il n'eût pris encore aucun parti, comme il semble le dire, il étoit sure-

PIERRE DE MARBEUF, Sr. DE SAHURS. 1628.

ment tems d'en prendre un, puisqu'il dit qu'il touchoit à la moitié de son âge :

> Proche de mon Midy, j'ay passé le matin,
> Sans savoir où m'appelle à présent le destin.

Sa naissance & son éducation sembloient devoir l'appeller à la Cour; son cœur qui n'étoit point éxemt de passion, pouvoit le déterminer au mariage. Mais il trouvoit de si grands desagrémens dans l'un & l'autre parti, qu'il conclut à renoncer à tous les deux, pour ne faire alliance qu'avec les Muses :

> Et pouvant m'exemter de l'une & l'autre loy,
> Je vivrai desormais pour la Muse & pour moi.

L'Amour appelle de cette décision, & perd son procès; les Muses plaident en faveur de l'Auteur,& lui adjugent gain de cause.

La *Description du Temple de Justice* est une Piéce de Vers qui fut récitée en présence du Roi par Mr. le Comte de Moret, lorsque ce jeune Seigneur soutint sa Thèse de Philosophie. Les Vers répondent aux emblêmes dont la Thèse étoit chargée. Il

y a dans le même Recueil une troisiéme Piéce intitulée, *le Misogine*, ou *celui qui hait les Femmes*, par laquelle on voit, si le Poëte y parle de lui-même, que Marbeuf avoit été marié, & qu'il n'avoit pas été content de l'alliance qu'il avoit faite. Voici cette Piéce qui m'a paru mériter d'être rapportée par sa singularité.

PIERRE DE MARBEUF, Sr. DE SAHURS. 1628.

P. 194.

L'Amour durant mon premier âge
Avec les fers du mariage
Lioit mon corps & ma raison:
Mais à présent ma femme est morte,
Et j'ay la clef de cette porte
Qui me retenoit en prison.
Tous mes soins s'en vont en fumées
Avec ces torches allumées,
Quand au tombeau je la conduy:
J'ay donc raison si je célébre,
Au lieu d'une Oraison Funébre,
Un chant de triomphe aujourd'huy.
La bienséance, en sa mémoire,
Me fait porter la couleur noire:
Mais je vous diray nettement,
Que c'est pour ne rompre la mode;
Et que ce deuil ne m'incommode,
Ne passant point le vêtement.
Bien vîte avec cet équipage
Je dresse aux Enfers un voyage,

PIERRE DE MARBEUF, Sr. DE SAHURS. 1628.

Pour dire à ce vieux Nautonnier
Qu'il passe tost sa vaine idole,
Et que je donne une pistole
Pour ma femme, au lieu d'un denier,
J'ay le dessein dans ma pensée,
Alors qu'elle sera passée,
De faire ma plainte à Pluton,
Qu'un Diable pour me rendre infame,
Dessous la forme d'une fame,
Me fit espouser Alecton.
Je diray, qu'au lieu de Cerbere,
Il peût enchaîner ma Mégere,
Estant assuré que sa voix,
Encor qu'elle n'ait qu'une teste,
Fait plus de bruit que cette beste
Laquelle en a jusques à trois,
Ainsi je veux faire trophée
D'aller aux Enfers comme Orphée:
Mais si ce sot veut séjourner
Afin que sa femme revienne,
J'y descens afin que la mienne
N'en puisse jamais retourner.

La Misantropie qui regne dans cette Piéce, répond assez bien à ce que Marbeuf dit au commencement de ce Recueil:

Courtisans, ne me lisés pas
Si vous recherchés les appas
Et le fard de votre langage
Que ne peut vous donner la voix
D'un homme rustique & sauvage,
Qui n'a point de Cour que les bois.

Ce Recueil contient aussi des Vers Latins du même.

FRANCOIS DE MALHERBE.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Par ce que j'ai dit jusqu'à présent de nos Poëtes François, dont j'ai tâché de faire connoître le goût, le génie, le stile, on a vu que jusqu'à François I. notre langue fut assez négligée par eux, du moins par le plus grand nombre. Elle sortit, pour ainsi dire, du cahos, dit M. l'Abbé d'Olivet, avec les Sciences & les Arts, dont ce Prince fut plutôt le Pere que le restaurateur. En peu de tems, à la vérité, ajoute-t-il, elle fit d'étonnans progrès, ainsi que nous le voyons par les Ecrits d'Amyot pour la Prose, & de Marot pour les Vers. Mais attentifs à leurs plus pressans besoins, les Ecrivains de ce tems-là n'alloient pas tant à polir notre Langue, qu'à l'enrichir. Il ne s'agissoit pas encore de chercher l'agréable, qui consiste dans l'élégance & dans l'harmonie. Il falloit d'abord pourvoir au nécessaire, qui consiste dans l'abondance des mots, & dans la clarté de la construction. Plusieurs y travaillerent, y

Hist. de l'Acad. Fr. t. 2. in-12. p. 82.

François de Malherbe. 1628.

réussirent en partie ; mais tous demeurerent encore fort au-dessous du dégré ou l'on pouvoit parvenir. Enfin, dit Mr. Despreaux dans son Art Poëtique, Chant. I.

Enfin Malherbe vint, & le premier en France
Fit sentir dans les Vers une juste cadence :
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir,
Et réduisit la Muse aux régles du devoir.
Par ce sage Ecrivain la langue réparée
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée.
Les Stances avec grace apprirent à tomber,
Et le Vers sur le Vers n'osa plus enjamber.
Tout reconnut ses Loix, & ce guide fidéle
Aux Auteurs de ce tems sert encor de modéle.

Son génie cultivé par une lecture réfléchie des meilleurs Ecrivains de l'antiquité, fit passer dans ses Ouvrages la pureté & la clarté des leurs, autant que le siècle où il vivoit pouvoit le permettre.

Animé par leurs éxemples,
Soutenu par leurs leçons,

Ode 5. du l. 3.

Dit le célébre *Rousseau* dans cette belle Ode qu'il a adressée à Malherbe même,

Tu fis retentir nos Temples
De tes célestes Chansons :

Sur la montagne Thébaine
Ta lyre fiere & hautaine
Consacra l'illustre sort
D'un Roi vainqueur de l'envie,
Vraiment Roi pendant sa vie,
Vraiment grand après sa mort.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

François de Malherbe, né à Caen vers 1555 sous le Regne d'Henri II, étoit de l'illustre Maison de Malherbe Saint-Aignan, qui a porté les armes en Angleterre sous Guillaume le Conquérant, ou, sous un Duc Albert de Normandie. Malherbe le dit lui-même en écrivant au Roi, pour lui demander justice sur la mort de son fils, qui avoit été tué à quatre lieues d'Aix. Sa Lettre est dans le Recueil de *Faret*, imprimé en 1634. Malherbe y ajoute, qu'au tems où il écrivoit, on voyoit encore l'Ecusson des armes de cette Maison, & qui étoit le même que le sien, dans une Sale de l'Abbaye de saint Etienne de Caen; mais que depuis 200 ans sa Maison étoit tombée dans l'indigence.

Le Fort, Biblioth. Poët. in-4°, t. 1. p. 69.

M. Huet se contente de dire, qu'il sortoit d'une famille qui possédoit depuis long-tems les premieres Magistratures de la Ville de Caen. Son Pere Conseiller au Bailliage, lui des-

Orig. de Caën, p. 364. & f. Niceron, Mém. t. 7.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

tinant sa Charge, le fit étudier dans l'Université de Caen, où il eut l'avantage d'avoir pour Maître dans l'étude de l'Eloquence, le célébre Jean Rouxel qui avoit sçu joindre la force de l'éloquence & les graces de la Poësie Latine à la profondeur de la Jurisprudence. Il l'envoya ensuite en Allemagne & en Suisse, où il prit à Heidelberg & à Basle les leçons des plus habiles Professeurs de l'une & l'autre Ville. Revenu à Caen, il fit des Discours dans les Ecoles publiques, ayant l'épée au côté; ce qui n'étoit pas sans exemple, dit Mr. Huet.

Son Pere ayant embrassé le Calvinisme dans les dernieres années de sa vie, le Fils en conçut tant de chagrin, qu'à l'âge d'environ 19 ans, il alla s'habituer en Provence, à la suite d'Henri, Duc d'Angoulême, Grand-Prieur de France, & fils naturel d'Henri II, qui y accompagna, en 1574 le Maréchal de Retz, qui en étoit Gouverneur, & auquel il succéda en 1579. La protection de ce Prince lui fit épouser Madeleine de Coriolis, Veuve d'un Conseiller, & Fille d'un Président du Parlement d'Aix. Il resta dans la Maison du Duc

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

d'Angoulême jusqu'à la mort de celui-ci, qui fut tué à Aix le 2 Juin 1586, par Philippe d'Altouvitis, Gentilhomme Marseillois. Etant venu à Paris en 1605 pour ses affaires particuliéres, Henri IV, qui connoissoit déja son nom & son mérite sur le rapport avantageux, que M. du Perron, depuis Cardinal, lui en avoit fait, l'envoya chercher, & lui fit beaucoup de caresses. Il lui demanda des Vers sur le Voyage qu'il alloit faire dans le Limousin pour mettre quelques rebelles à la raison, & en fut si satisfait, lorsque le Poëte les lui présenta à son retour, qu'il voulut l'avoir auprès de sa personne en qualité de Gentilhomme ordinaire de sa Chambre.

D'autres Mémoires prétendent qu'Henri IV, malgré la bonne volonté qu'il lui avoit témoignée, ne fit rien pour lui, & qu'il n'eut que le titre de Gentilhomme ordinaire. Ce qu'on attribue, dit le Pere Niceron, au ressentiment que M. de Sully avoit conservé contre Malherbe, qui pendant la Ligue l'avoit poursuivi violemment l'espace de deux ou trois lieues.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Ce qu'on ne révoque point en doute, c'est que le Duc de Bellegarde, Pair & Grand Ecuyer de France, le logea chez lui, lui donna sa table & mille livres d'appointement, & lui entretint un homme & un cheval. Après la mort d'Henri IV, Marie de Médicis le gratifia d'une pension de 500 écus. Il fut aussi honoré de l'estime & de la confiance de la Princesse de Conti, qui joignoit aux agrémens extérieurs un esprit délicat & un goût fin. Cependant, dit M. Huet, tout cela ne le mettant pas assez au large, il n'épargnoit point sa veine pour tâcher de se procurer une meilleure fortune; sa Poësie, toute noble qu'elle est, n'est pas toujours employée noblement; ensorte que M. Vauquelin des Yveteaux disoit qu'il demandoit l'aumône le Sonnet à la main. Il mourut sans s'être plus enrichi, si Gombaud n'a rien outré dans cette Epitaphe qu'il fit pour ce Poëte:

L'Apollon de nos jours, Malherbe ici repose;
Il a longtemps vêcu sans beaucoup de support;
En quel siécle, passant? je n'en dis autre chose:
Il est mort pauvre, & moi je vis comme il est mort.

Ce fut à Paris, en 1628, que Malherbe mourut, à l'âge de 73. ans. Il fut inhumé dans l'Eglise de saint Germain l'Auxerrois. De toutes les Epitaphes qui furent composées à son honneur, & dont on a fait un Recueil, je ne rappellerai que celle-ci, qui est du sieur *de Porcheres*.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

J'entends les Muses esplorées,
Se plaindre autour de ce tombeau,
Où gist l'ornement le plus beau,
Dont le Ciel les eust honorées.
Malherbe à qui les doctes Sœurs
Devoient leurs aimables douceurs,
N'est plus que poussiere & que cendre;
Et si quelque excès de bonheur
Ne contraint la Parque à le rendre,
Ces Vierges ont perdu l'honneur.

Malherbe avoit eu de Madeleine de Coriolis plusieurs enfans, qui moururent jeunes. Une de ses Filles mourut de la peste entre ses bras. Il ne put élever qu'un fils, qui fut tué en Duel par un Gentilhomme nommé de Piles, étant près d'être reçu Conseiller au Parlement d'Aix. Le fils, nommé Marc-Antoine, avoit du talent pour la Poësie, & il a laissé quelques Vers, où il y a plus de feu,

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

mais moins de correction que dans ceux de son Pere.

La mort de ce fils avoit si fort affligé Malherbe, qu'il alla exprès au Siége de la Rochelle, pour en demander Justice au Roi; mais n'ayant pas eu toute la satisfaction qu'il espéroit, il voulut se battre contre le sieur de Piles; & sur ce que ses amis lui représentoient qu'il seroit plus que téméraire de se commettre à l'âge de 73 ans, avec un jeune homme qui n'en avoit pas encore 25 : *C'est pour cela*, répondit-il, *que je veux me battre; je ne hazarde qu'un denier contre une pistole.* On parla d'accommodement, on lui offrit dix mille écus; il refusa d'abord d'écouter aucune proposition; il y consentit ensuite, dans la vue d'employer la somme offerte, pour faire élever un Mausolée à son fils; mais il mourut avant que le marché fût conclu.

Malherbe étoit brusque dans sa conversation & dans ses manieres, & disoit toujours ce qu'il pensoit avec une franchise qui tenoit souvent un peu trop de l'impolitesse, ou de la Satyre. En voici quelques traits. Etant allé rendre visite un matin à

Madame de Bellegarde, on lui dit qu'elle étoit à la Messe: *Eh! que peut-elle demander à Dieu*, répond Malherbe, *après qu'il a délivré la France du Maréchal d'Ancre?* Quand on lui parloit d'affaires d'Etat, il avoit toujours ce mot à la bouche, *Qu'il ne faut point se mêler de la conduite d'un Vaisseau où l'on n'est que simple passager.* Ayant dîné chez l'Archevêque de Rouen, il s'endormit après le repas : le Prélat qui devoit prêcher ce même jour dans une Eglise voisine, le réveilla pour le mener au Sermon : *Dispensez-m'en, s'il vous plaît*, lui dit Malherbe, *je dormirai bien sans cela.* Un homme de la premiere condition dans la Robe, lui apporta de mauvais Vers faits à la louange d'une Dame : après les avoir lûs, il demanda au Magistrat, *s'il avoit été condamné à être pendu ou à faire ces Vers-là, parce qu'autrement il ne devoit pas exposer sa réputation en produisant une Piéce si ridicule.* Il perdit sa Mere en 1615, & il avoit alors plus de 60 ans. Un Gentilhomme de Marie de Médicis étant venu de sa part pour le consoler, *Je ne puis*, dit-il, *me revancher de l'honneur que me fait la Reine, qu'en*

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

priant Dieu que le Roi son Fils pleure sa mort aussi tard que je pleure celle de ma Mere.

Il estimoit peu les Sciences, surtout celles qui ne servoient, selon lui, qu'au plaisir des yeux & des oreilles, telles que la Musique & la Peinture : il paroît même qu'il faisoit peu de cas de la Poësie, cet art sans lequel son nom seroit apparemment resté dans l'oubli. Un de ses amis se plaignant à lui qu'il n'y avoit de récompense que pour ceux qui servoient le Roi dans ses armées ou dans les affaires, & qu'on abandonnoit ceux qui excelloient dans les Belles-Lettres, il répondit qu'il trouvoit cette conduite fort sage ; qu'il y avoit de la sotise à faire un métier de la Poësie ; qu'on n'en devoit point espérer d'autre récompense que son plaisir ; & qu'un bon Poëte n'étoit pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles. J'ai fait voir plus haut, d'après le récit de M. Huet, que sa conduite avoit plus d'une fois démenti cette indifférence.

On rapporte beaucoup d'autres traits, beaucoup d'autres réponses, dont plusieurs, si l'on en admet la

vérité, montreroient que Malherbe n'avoit point de Religion, ou qu'il en avoit très-peu, ce qui revient presque au même. Ces traits sont consignés dans une *vie de ce Poëte, qui passe communément pour être l'Ouvrage du Marquis de Racan son Disciple, & qui a été plusieurs fois imprimée; d'abord en 1651, ensuite en 1672 dans un petit Recueil de *divers Traités d'Histoire, de Morale & d'Eloquence*, mis au jour par Pierre *de Saint-Glas, Abbé de saint Ussans*; enfin en 1717 dans la premiere partie du second Tome des *Mémoires de Littérature* de Mr *de Sallengre*, qui y a ajouté plusieurs traits & quelques réfléxions.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Mais cette vie est-elle de Racan? & si c'est son Ouvrage, l'a-t-on tel qu'il étoit sorti de ses mains? C'est un point de critique littéraire qui m'a paru fort bien discuté dans les *Remarques* de M. l'Abbé *Joly*, Chanoine de Dijon, *sur le Dictionnaire de Bayle*. J'y renvoye. Je me contenterai de dire qu'après avoir bien éxaminé ce qui peut être dit sur ce sujet, M. Joly conclut, qu'il lui paroît qu'il n'y a aucun lieu de douter que Racan n'ait jetté sur le papier des Mémoires pour

pag. 514. & suiv.

François de Malherbe. 1628.

la vie ; de son Maître l'autorité de Ménage y étant formelle. « Mais que » ces Mémoires ayent été imprimés » tels qu'ils sont sortis de la plume de » Racan, c'est, dit-il, ce que je ne » me persuaderai jamais. Racan, » ajoute-t-il, étoit incapable de don- » ner au public un tissu de contradic- » tions & d'absurdités, qui blessoient » également & la mémoire de son » Maître & sa propre réputation. » M. Joly croit donc, que les Mémoires de Racan, avant que d'être mis en lumiere, étant passés de main en main, plusieurs personnes qui avoient connu Malherbe, se firent un plaisir, les uns de bonne foi, les autres par malignité, de les augmenter, plus souvent selon leur caprice, ou sur des bruits incertains, que suivant les loix de la bienséance & de la vérité : il y a mille exemples semblables.

Dans l'édition de cette vie, faite en 1672, & dans celle qu'on doit aux soins de Mr. de Sallengre, on a ajouté le 37e. Entretien de Balzac, où l'on rapporte encore quelques particularités concernant Malherbe. On y parle en particulier d'un *Factum* & de trois Sonnets, qu'il fit à l'occasion

du Duel où son fils avoit perdu la vie, & qui ne se trouvent point dans le Recueil de ses Ouvrages. A l'égard d'une conversation que l'on dit au même endroit, s'être tenue chez Madame Desloges; des Vers qu'on suppose que Malherbe avoit écrits sur un éxemplaire d'un Livre du Ministre du Moulin contre le Cardinal du Perron, & de la Réponse, aussi en Vers, qu'on attribue à Madame Desloges, l'Auteur de l'Entretien s'est ...
Racan est l'Auteur des Vers qu'on donne à Malherbe, & Gombaud fit la réponse attribuée à la Dame Desloges. C'est ce que dit Ménage, qui sçavoit le fait de M. de Racan même.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Observ. sur les Poës. de Malh. l. 6. p. 557. édit. in-8°.

Malherbe, comme tous les grands Ecrivains, a eu ses Censeurs & ses Approbateurs. M. Baillet rapporte les décisions d'une grande partie des uns & des autres, dans ses Jugemens des Sçavans: je ne répéterai pas ce qu'il en cite; son Ouvrage est entre les mains de tout le monde. Je me contenterai des observations suivantes.

T. 5. édit. in-4°. p. 113. & suiv.

Avant Malherbe, comme l'ont dit MM. Despreaux & Rousseau, dont j'ai cité les témoignages, la Poësie

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Broſſette, not. ſur Regnier,

Françoiſe étoit fort imparfaite : la plupart des Vers qui avoient paru en cette langue, étoient plutôt Gothiques que François. Malherbe entreprit de réformer notre Poëſie, & de la rendre plus exacte, en l'aſſujettiſſant à des régles ſévéres, ſoit pour le tour & la cadence du Vers, ſoit pour la netteté de l'expreſſion ; en quoi il a communément réuſſi. Cette réforme déplut aux Poëtes de ce tems-là, accoutumés à l'ancienne licence, qui rendoit la compoſition des Vers beaucoup plus facile. C'eſt pour la défenſe de cette liberté, que Regnier, bien moins défectueux cependant que ſes prédéceſſeurs, compoſa la 9e. Satire, qu'il adreſſa à Nicolas Rapin, & qui commence par ce Vers,

Rapin le favori d'Apollon & des Muſes, &c.

C'eſt Malherbe qu'il déſigne dans ces Vers, où il dit à Rapin :

Contraire à ces reſveurs dont la Muſe inſolente,
Cenſurant les plus vieux, arrogamment ſe vante
De réformer les Vers, non les tiens ſeulement,
Mais veulent déterrer les Grecs du monument,
Les Latins, les Hébreux, & toute l'Antiquaille,
Et leur dire en leur nez qu'ils n'ont rien fait qui vaille, &c.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Tout ce qu'il y a de vrai dans ces reproches, c'est que Malherbe n'estimoit point les Poëtes Grecs, dont la Langue lui étoit trop peu familiére pour les lire avec quelque satisfaction, & qu'il s'étoit particuliérement déclaré ennemi de Pindare, où il ne voyoit que du galimathias. Pour les Latins, ceux qu'il estimoit le plus, étoient Sénéque le Tragique, Horace, Juvenal, Martial & Ovide. Racan y ajoute *Stace*, & semble prétendre que Malherbe lui donnoit la préférence. Mais cette décision est contredite par M. de Mosant de Brieux, qui s'en explique ainsi dans une *Lettre à M. de saint Clair Turgot, Conseiller d'Etat*, à la suite de ses Poësies Latines, à Caen 1669. in-16.

« Le caractere de Malherbe, dit-» il, est à mon avis éloigné de ce-» lui de Stace, autant que le ciel » est éloigné de la terre : & j'avoue » que je ne puis comprendre comme » quoi M. de Racan a dit, que notre » Poëte faisoit de ce Poëte Latin, son » modéle & ses délices. L'un est Poë-» te Lyrique, l'autre Poëte Héroï-» que : l'un joue du Luth, l'autre » bat du Tambour. Malherbe est doux

François de Malherbe. 1628.

» & réglé ; Stace emporté & violent. » L'un eſt une riviére qui coule paiſi» blement dans ſon lit ; l'autre un » torrent qui ſe précipite parmi les » rochers. Celui-là eſt animé d'un » feu pur & tout céleſte, celui-ci, » dit Scaliger, eſt un furieux, & quel» quefois un phrénetique..... Stace » a néanmoins ſes charmes ; mais lui » & Malherbe ſont des beautés toutes » différentes. En l'un on voit un vi» ſage ſerain, & cette majeſté nom» mée par les Latins, *comis & tran-* » *quilla majeſtas* ; en l'autre, vous » voyez cet air fier, appellé *terribilis* » *decor*, & le *Specioſum ex horrido*, » que Séneque donne au Lyon. Auſſi » eſt-il aiſé de voir qu'Horace étoit » l'ami du cœur de notre Poëte, & » le Patron qu'il ſe propoſoit d'imi» ter : il l'avoit dans ſon Cabinet, » ſous le chevet de ſon lit, ſur ſa » toilette, dans ſa memoire, aux » Champs, à la Ville ; & il l'appel» loit ſon Breviaire ».

Berthelot, contemporain & ami de Regnier, ſe déchaîna auſſi contre Malherbe. Il en prit l'occaſion d'une Chanſon, imitée de l'Eſpagnol, compoſée dans la Chambre de Madame

de Bellegarde par cette Dame elle-même, par Racan & Malherbe, qui commence par ce Vers :

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628. Ménag. obs. sur Malh.

Qu'autres que vous soyent désirées,

Et qui étoit plus de Madame de Bellegarde que des deux autres : Berthelot y opposa une autre Chanson en refrain, dont voici quelques couplets ;

Dire partout qu'il est habile,
Et reprendre Homere & Virgile,
Cela se peut facilement.
Mais bien qu'il soit d'avis contraire ;
De croire qu'il puisse mieux faire,
Cela ne se peut nullement.

. . . .

Vanter en tout endroit sa race,
Plus que celle des Roys de Thrace,
Cela se peut facilement.
Mais que pour les armes d'Hermine
Il ait beaucoup meilleure mine,
Cela ne se peut nullement.
L'Espagnol en François traduire,
Pour faire sa vertu reluire,
Cela se peut facilement.
Mais quoique son esprit travaille,
De faire pourtant rien qui vaille,
Cela ne se peut nullement.
Etre six ans à faire une Ode,
Et faire des loix à sa mode,
Cela se peut facilement.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Mais de nous charmer les oreilles
Par sa *merveille des merveilles*,
Cela ne se peut nullement.

Il est vrai que Malherbe travailloit difficilement ; que la douceur & la correction qu'il donnoit à ses Poësies ne lui coutoient pas peu ; & que ce n'étoit qu'en veillant beaucoup & à force de se tourmenter, qu'il parvenoit à faire quelque chose de bon. Mais pouvoit-on justement lui en faire un reproche ? Ce que Berthelot dit de la vanité du Poëte, étoit mieux fondé : on en trouve un trop grand nombre de traits dans ses Poësies ; & Ménage l'en justifie mal en voulant prouver que cette vanité est tout-à-fait, sinon essentielle, au moins bienséante aux Poëtes. La modestie sied bien aux plus grands génies. Mais en accordant aux envieux de Malherbe, qu'il a trop usé dans ses Vers du privilége que Ménage accorde si gratuitement aux Poëtes, s'ensuivra-t-il qu'il en étoit moins bon Poëte ?

Mén. ibid.

Thomas de Courval-Sonnet, de Vire, dans une Piéce intitulée, *Satyre du Temps, à Théophile*, imprimée avec ses autres Satyres, exprime

Satyre Ménippée de Courval-Sonnet, pag. 189.

ainſi ce que les Cenſeurs de ce tems-là blâmoient dans Malherbe. FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Ils diſent que Malherbe emperle trop ſon ſtyle,
Supplément couſtumier d'une veine infertile,
Et qu'ayant travaillé deux mois pour un Sonnet,
Il en demeure quatre à le remettre au net;
Que ſes Vers ne ſont pleins que de paroles vaines,
Et de la vanité qui bout dedans ſes veines;
Qu'il eſt plat pour le ſens & la conception,
Et, pour le faire court, pauvre d'invention.

Mr. de Saint Evremont penſoit à peu-près de même ſur le dernier article. Malherbe, dit-il, a toujours paſſé pour le plus excellent de nos Poëtes, mais plus par le tour & par l'expreſſion, que par l'invention & par les penſées. Jugem. ſur quelques Aut. Franç.

Maynard avoit dit avant lui, écrivant à Mr. Flotte: « Examinez, s'il » vous plaît, toutes les plus raiſonna- » bles Poëſies qui ont été imprimées » depuis 50 ans, & vous trouverez » que la ſervitude de la rime a fait » des chevilles partout. Je n'en ex- » cepte pas même le bon Malherbe. » Il eſt ſi rempli de bourre, qu'en » certains endroits il en eſt inſuppor- » table ». Enfin Urbain Chevreau, & Ménage dans leurs *Remarques & ob-* Lettres de Mayn. p. 634.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

servations sur les Œuvres Poëtiques de Malherbe, Costar dans plusieurs de ses Lettres, l'Historien de l'Académie Françoise, & plusieurs autres, dont il seroit trop long de rapporter les témoignages, sont pareillement convenus des défauts qui se rencontroient dans les Poësies de Malherbe. Mais ces taches n'empêchent point qu'elles ne brillent de mille beautés, & que le Poëte ne mérite tous les éloges qui lui ont été donnés, & que lui donne en particulier M. Godeau, Evêque de Vence, dans le beau discours qu'il a composé sur ce sujet, & qui orne les dernieres éditions des Ouvrages Poëtiques de ce célébre restaurateur de notre Parnasse.

Plusieurs de ses Poësies parurent d'abord séparément ; telles que les larmes de saint Pierre, imitées de l'Italien du Tansillo, dont j'ai parlé ailleurs, quelques Paraphrases de Pseaumes, l'Ode sur l'attentat commis en la personne d'Henri IV. le 19 Décembre 1605, & plusieurs autres. On s'empressa d'en enrichir les Recueils qui paroissoient de son tems ; & c'est ainsi qu'on en lit plusieurs dans *l'Académie des Modernes Poëtes François*,

François, adressée au sieur de Nerveze, imprimée en 1599. dans *le Parnasse des plus excellents Poëtes de ce tems*, que le sieur d'*Espinelle* fit paroître en deux volumes, en 1607 & 1608. Dans *le Cabinet des Muses*, *ou Nouveau Recueil des plus beaux Vers de ce tems*, qui fut donné à Rouen, chez David du Petit-Val en 1619. Dans les différentes éditions du Recueil imprimé à Paris par Toussaint du Bray; sans compter ceux que je ne connois point.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

On a eu le même empressement après la mort de Malherbe, comme on peut s'en convaincre en parcourant le *Sacrifice des Muses*, qui est de l'an 1635, le *Recueil de Poësies Chrétiennes & diverses*, dédié par Mr. de la Fontaine, à M. le Prince de Conti, qui parut en 1670 par les soins de l'Abbé Henri-Louis de Loménie de Brienne; la collection connue sous le titre de *Recueil de Barbin*, qu'on attribue à Mr. de Fontenelle: le *choix de Poësies morales & Chrétiennes* donné en 1739. par Mr. *Le Fort de la Moriniere*; & la *Bibliothéque Poëtique* du même, qui est de l'an 1745.

Je crois que ce ne fut qu'en 1630 qu'on pensa à recueillir les diverses

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Poëſies du même : cette édition eſt in-4°. Elle fut ſuivie de pluſieurs autres, juſqu'en 1666. que ces Poëſies parurent pour la premiere fois avec les obſervations de Gilles Ménage. Cette premiere édition, plus chargée qu'enrichie du Commentaire de cet Abbé, eſt in-8°. Il en parut une ſeconde en 1689. in-12. L'Epitre dédicatoire à Mr. Colbert, & la Préface ſont les mêmes dans les deux éditions; mais on a omis dans celle de 1689. le Diſcours de Mr. Godeau ſur les Œuvres de Malherbe, qui méritoit d'être conſervé. On ne trouve point non plus dans ces éditions un *Sonnet pour le Cardinal de Richelieu*, qui étoit cependant déja imprimé dans le *Sacrifice des Muſes*, cité plus haut. Ce Sonnet commence ainſi;

Peuples, çà de l'encens; Peuples, çà des victimes
A ce grand Cardinal.

Ce n'eſt pas le meilleur que Malherbe ait fait; mais il n'eſt pas dépourvu de toute beauté. On l'a réimprimé en 1741 dans le tome 12e. des *Amuſemens du cœur & de l'eſprit.*

En 1722 on a recueilli à Paris les Œuvres Poëtiques de Malherbe avec

ses Lettres & sa traduction du 33e. Livre de Tite-Live, en 3 Volumes in-8o. & l'on y a joint, non-seulement les Remarques sur les Poësies, faites par Urbain Chevreau, & imprimées dès 1660 in-4o. mais encore les Remarques du même, tirées de ses *Œuvres mêlées*, & celles qui sont dans le Chevræana, tome 2e. depuis la page 127 jusqu'à la page 170.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Je ne conseillerois pas dans une nouvelle édition des Poësies de Malherbe de réimprimer toutes ces observations de Chevreau & de Ménage. Il y en a beaucoup qui m'ont paru inutiles, & d'autres qui se répetent. Ménage proteste dans sa Préface qu'il s'étoit *privé du plaisir* de lire les Remarques de Chevreau, avant que de donner son Commentaire, *de peur*, dit-il, *qu'on ne l'accusât de l'avoir volé, s'il se rencontroit dans ses pensées, ni de l'avoir voulu contredire, s'il ne se trouvoit pas de son avis.* Mais il y a ici du moins une équivoque, si l'on en croit Chevreau dans ses *Œuvres mêlées*. Ménage pouvoit bien s'être abstenu de lire les Remarques de Chevreau imprimées en 1660; mais celui-ci soutient, & le prouve, qu'il

Premiere Part. p. 104. & suiv.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

avoit profité de la révision de ces Remarques, & du Manuscrit où il avoit entrepris un Commentaire général sur toutes les Œuvres de Malherbe, qu'il avoit confié à M. de la Ménardiere, qui, de son propre aveu, l'avoit communiqué à Ménage.

Au reste, au lieu de mille vétilles dont les observations de l'un & de l'autre sont remplies, n'auroient-ils pas mieux fait de s'appliquer à fixer les dates des Piéces de Malherbe, autant qu'il étoit possible de les découvrir, afin de nous faire connoître les progrès du génie de ce grand Poëte ? C'est, à ce qu'on assure, ce que l'on a dessein de faire dans une nouvelle édition que l'on prépare, dit-on, actuellement, & qui sera faite avec autant de gout que de correction. En attendant il faut dire un mot de l'ordre que l'on a gardé dans les éditions que nous avons entre les mains.

Les Poësies de Malherbe y sont partagées en six Livres. On a mis dans le premier les Paraphrases des Pseaumes 8, 128, & 145, les Larmes de saint Pierre imitées du Tansille, imprimées dès 1587, des Stances,

ſpirituelles, ſur leſquelles Coſtar a fait d'ennuyeuſes Remarques de Théologie & de Morale, dans une de ſes Lettres à la Marquiſe de Lavardin; & une Epigramme ſur une Image de ſainte Catherine. La Paraphraſe du Pſeaume 128 fut faite en 1614. au ſujet de la premiere guerre des Princes. Dans le deuxiéme, on donne les Stances, en forme de Priere, pour le Roi Henri le Grand, lorſque ce Monarque partit pour le Limouſin, ſur leſquelles on a de bonnes Remarques de l'Académie Françoiſe, dans l'Hiſtoire de cette Compagnie par M. Pelliſſon (T. 1. de l'édit. de M. l'Abbé d'Olivet, p. 159. & ſuivantes:) l'Ode au même Henri le Grand ſur l'heureux ſuccès du voyage de Sedan, qui eſt une des plus belles Odes de Malherbe: un Sonnet au même: l'Ode ſur *l'Attentat* commis contre le même le 19 Décembre 1605, par un fou, nommé Etienne, de la Ville de Senlis, qui ſe jettant ſur le Roi, comme il paſſoit à cheval ſur le Pont-neuf, le tira par ſon manteau qu'il fit tomber: deux Odes au même, ſur la priſe de Marſeille, où il eſt queſtion de l'u-

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

surpation de l'autorité, faite par Charles Caseaux, Consul de cette Ville, qui fut tué par Pierre de Libertat : quelques Sonnets : des Stances sur le mariage du Roi & de la Reine ; & une Ode pour le Roi, allant châtier la rébellion des Rochellois, & chasser les Anglois, qui étoient descendus dans l'Isle-de-Ré, pour défendre les révoltés.

Le troisiéme Livre commence par l'Ode à la Reine Mere du Roi, Marie de Médicis, sur sa *bien-venue* en France, présentée à Sa Majesté à Aix, en l'année 1600. Ce fut cette Ode qui commença d'acquérir à Malherbe l'estime & l'affection de Mr. du Perron. Elle est suivie d'une autre Ode à la même sur les heureux succès de sa Régence, qui valut au Poëte une pension de la Reine : d'une troisiéme Ode, & de Stances, encore à la même.

Dans le quatriéme Livre on ne lit presque que des Sonnets, quelques Epigrammes, quelques Stances, une Ode à M. le Duc de Bellegarde, Grand Ecuyer de France, & la Prosopopée d'Ostende. La Princesse de Conti, louée dans un des Sonnets, étoit

fille de François de Lorraine, Duc de Guise, surnommé le Balafré. C'est à la même Princesse, que Malherbe a écrit une Lettre de consolation sur la mort du Chevalier de Guise son Frere, qui est le chef-d'œuvre de ses Lettres. La Prosopopée d'Ostende n'est qu'une traduction des Vers Latins sur le même sujet de la prise d'Ostende, composés par le Savant Hugues Grotius, que M. du Vair & Nicolas Rapin ont aussi traduits. Des autres Sonnets, il y en a un adressé à Mr. *de la Cépede*, premier Président de la Chambre des Comptes & Aides de Provence, sur son Livre *de la Passion de J. C.*, c'est-à-dire, sur ses Théorêmes Spirituels en Vers François, sur la vie & la Passion de Jesus-Christ; voyez ce que j'en ai dit plus haut : un deuxiéme à M. *du Maine*, Baron de Chabans, dont j'ai aussi parlé; un troisiéme au sieur David *Rivault de Flurance*, né à Laval ou aux environs, qui fut successivement sous-Précepteur & Précepteur du Roi Louis XIII, & qui est mort Conseiller d'Etat, au mois de Janvier 1616. n'ayant que 45 ans. Malherbe loue dans ce Sonnet *l'art d'embellir*, *tiré du*

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

sens de ce sacré Paradoxe : LA SAGESSE DE LA PERSONNE EMBELLIT LE FOU : c'est un Livre de morale que Rivault avoit donné en 1608. il est Auteur de beaucoup d'autres Ouvrages. Entre les Epigrammes, on en lit à la louange du sieur Annibal de Lortigue, dont j'ai fait mention ailleurs ; sur le *Portrait de l'éloquence Françoise*, donné par le sieur *de Pré*, qui enseignoit la Rhétorique au Collége du Bois dans l'Université de Caen ; & sur la mort de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans.

Le Livre cinquiéme, plus abondant que les précédens, offre beaucoup de Stances & de Chansons, cinq ou six Sonnets, & deux Epigrammes. Les Stances au Comte de Soissons rappellent la passion que ce Prince avoit conçue pour Madame Henriette de France, qui fut depuis Reine d'Angleterre. Caliste, si louée par notre Poëte, dans d'autres Stances, dans ses Chansons, & dans quelques Sonnets, étoit Charlotte des Ursins, fille de Gilles-Juvenal des Ursins Seigneur d'Armentiéres, & de Charlotte d'Arces. Elle avoit épousé Eustache de Conflans, Vicomte d'Auchi.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Nous avons d'elle une Paraphrase sur l'Epître de saint Paul aux Hébreux. C'est la Dame que Malherbe a le plus ardemment & le plus constamment aimée, comme il paroît par les Lettres qu'il lui a écrites, & qui contiennent tout le troisiéme Livre de ses Lettres. Ménage parlant de cet amour dans la premiere de ses Eclogues, dit:

Lycidas vit le jour en ce climat superbe,
Qui sur les rives d'Orne a veu naistre Malherbe;
Où jadis ce Berger, l'Apollon de nos jours,
En mille accens divers soupirant ses amours,
L'ame pleine d'ennuis, & le visage triste,
Se plaignoit aux rochers des rigueurs de Caliste.

Enfin le sixiéme Livre contient de petites Piéces pour des Balets, des Mascarades, & autres divertissemens; des Stances, & des Sonnets sur la mort d'Henri IV, sur celle du Duc d'Orléans, de Marie de Bourbon Conti, de la premiere femme de Nicolas de Verdun, premier Président au Parlement de Paris, &c. Autres Stances à François du Périer, Gentilhomme d'Aix, sur la mort de sa Fille, qui fut également pleurée par tous les beaux esprits de Provence. Ce Gentilhomme aimoit la Poësie, & a composé en ce genre plusieurs

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

Piéces qui n'ont point été imprimées. Ce fut lui qui produisit Malherbe à Marie de Médicis, lorsque le Poëte lui présenta une Ode l'an 1600. & qui fut la caution de la dot de la femme que Malherbe épousa. Il mourut vers l'an 1623. Ce dernier Livre des Poësies de Malherbe finit par quelques Fragments, quelques Epigrammes, & un Sonnet que le Poëte composa sur la mort de son Fils, tué en Duel par de Piles, & qu'on pourroit regarder par conséquent, comme le dernier fruit de sa veine, puisque, comme je l'ai observé, il survécut peu à ce Fils.

Le Pere Bougerel, de l'Oratoire, croit cependant que Malherbe a fini sa carriere Poëtique par une Ode à Mr. de Villeneuve, Seigneur de la Garde du Freinet, au Diocèse de Fréjus, & de la Motte, près de Draguignan, au même Diocèse, sur *l'Histoire Sainte*, composée par ce Seigneur, qui a fait encore d'autres Ouvrages. Malherbe accompagna cette Ode d'une Lettre en Prose, qui n'est pas inutile pour l'Histoire de ce tems-là. Ces deux Piéces étoient restées manuscrites. Le Pere Bougerel

en a fait présent au public, en les insérant dans le tome 1. des *Mémoires de Littérature & d'Histoire*, recueillis par le Pere *des Moletz* son illustre Confrere ; d'où elles ont passé dans le Journal intitulé, *Bibliothéque Françoise*, ou *Histoire Littéraire de la France*, tome 7e. La Lettre est ornée de Notes curieuses du Pere Bougerel. Dans une, il dit qu'il ignore qui étoit M. *Desplans*, dont il est parlé dans ladite Lettre. C'étoit Esprit Alard Desplans, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Grand Maréchal de ses Logis, Gouverneur des Ville & Forts de Meulan, & de Pecais, Baron de Grimaud en Provence. En faveur de ses services, Louis XIII érigea sa Baronie en Marquisat, au mois d'Avril 1627. Une des branches de la Maison de Castellane a acquis ce Marquisat des héritiers d'Esprit Alard.

FRANÇOIS DE MALHERBE. 1628.

PIERRE DELAUDUN, Seigneur d'Aigaliers.

PIERRE DELAUDUN, Seigneur d'AIGALIERS. 1629.

La Poësie traitée si honorablement par Malherbe, le fut assez mal dans le même tems par Pierre *Delaudun*

PIERRE DE LAUDUN, Seigneur D'AIGALIERS. 1629. Bibliot. Fr. nouv. Edit. t. 3. p. 100. & suiv.

d'Aigaliers, qui a voulu donner sur le même art des préceptes & des exemples. J'ai parlé ailleurs de son *Art Poëtique*, divisé en cinq Livres, imprimé en 1597, dans lequel il n'oublie pas de citer souvent ses propres Ouvrages, pour servir d'exemples des différens sujets qui l'ont occupé.

En effet, il avoit donné l'année précédente deux Tragédies, *Dioclétian*, & *Horace*; des *Meslanges*; des *Acrostiches*, Latins & François; & un Poëme, intitulé *la Diane*, divisé en trois Livres. Les Auteurs de *l'Histoire du Théâtre François* ont fait connoître les deux Tragédies, dont ils ne parlent qu'avec mépris. Je ne m'arrêterai point à entrer dans le détail des autres Piéces; elles ne méritent pas plus d'attention. Mais je dois faire observer que l'Auteur voulut être l'inventeur d'un nouveau genre de Poëme, qu'il appelloit *Demi-Sonnet*.

T. 3. p. 512. 514.

« Comme il vit, dit Guillaume » Colletet, que le Sonnet étoit en » grande vogue parmi les Curieux » & les Savans, & même parmi les » Dames, n'en ayant sans doute ja» mais sçu faire un bon, il s'avisa de

Disc. du Sonnet, p. 111.

» l'abréger, de le couper en deux, » & de faire des demi-Sonnets de 7 » Vers seulement, divisés en deux » Parties, à sçavoir un Quatrain, » & un Tercet, dont il nous donna » plusieurs exemples de sa façon. Mais » comme tout cela n'étoit qu'une pure » bisarrerie d'esprit, pas un Poëte de » son tems ne voulut marcher sur ses » pas ; si bien que son invention dont » il se vantoit si hautement partout, » avorta dès-lors entre ses mains ; & » il ne se rencontre point de demi-» Sonnets ailleurs que dans ses Œu-» vres ». Delaudun nous apprend page 275 de son *Art Poëtique*, qu'il avoit fait aussi quelques Comédies, mais qu'il ne vouloit pas les donner à l'impression ; il a bien fait.

PIERRE DELAUDUN, Seigneur D'AIGALIERS. 1629.

Toutes ces Piéces avoient cependant ravi d'admiration Robert Delaudun, son Oncle, que le sieur de Rosset, Parent de *Pierre*, dans une Ode qu'il lui adresse, qualifie d'Aumônier du Roi, Doyen de S. Gilles, Vicaire Général en l'Evêché d'Uzés, & Principal du Collége de Narbonne à Paris. Mais

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

PIERRE DELAUDUN, Seigneur D'AIGALIERS. 1629.

Pierre Delaudun convient lui-même que toutes ces Poësies avoient été assez mal reçues ; qu'on ne les regardoit que comme des productions trop précipitées, & que les bons Critiques les blâmerent. C'étoit dire assez clairement que son Oncle manquoit de goût, & que lui-même n'auroit pas dû adhérer si facilement à son jugement & à sa priere. Trop jeune pour se produire, puisque, comme il le dit, il n'étoit encore qu'*Etudiant à Paris*, & *embarrassé dans les épines de la Philosophie*, il auroit dû attendre que le tems & la réflexion eussent mûri ses Ecrits, & que le goût y eût mis la correction & le stile dont ils sont dépourvus.

Ce fut pareillement par une complaisance excessive pour son Oncle, qu'il consentit à laisser paroître sa *Franciade*, composée encore durant le cours de ses études. Il vouloit la supprimer; son Oncle l'en détourna, lui demanda ce Poëme, le sollicita de le lui confier, le revit, mais sans avoir les talens nécessaires pour le rendre digne de voir le jour, le chargea d'Argumens & de Notes, le publia, & ne fit honneur ni à son Neveu ni à lui.

Ce Poëme, qui commence par une *Ode de la Muse Calliope* à Henri IV. parut en 1604. il est en neuf Livres ou Chants, *à cause des neuf Muses, & à l'imitation d'Hérodote.* Le sujet est la guerre de Francus, *seiziéme Roi des Sicambriens & Cimbriens*, contre les Romains. Le Poëte fixe la date de cet évenement à l'an 3929 de la création du monde, quinze ans avant la venue de Jesus-Christ, & à l'an 714 de la fondation de Rome. Comme il fait descendre les François des Sicambres & des Cimbres qui occupoient, selon lui, la Franconie, il parle de l'origine de ces Peuples, & entre dans un détail ennuyeux des actions des Rois de France depuis *Marcomir premier Roi* jusqu'à Henri IV. qui étoit alors sur le Thrône. Je n'ai pas besoin d'avertir que le Poëte n'ayant point été guidé par le Flambeau de la critique avance bien des faits dont il eût été fort embarrassé de montrer la vérité. Le fabuleux comme le merveilleux lui est également bon : & voilà en deux mots tout le mérite de ce Poëme, qu'on ne lit plus, & que rien ne peut engager à lire ; quoiqu'on sente que l'Auteur

PIERRE DELAUDUN, Seigneur D'AIGALIERS. 1629.

PIERRE DELAUDUN Seigneur, D'AIGALIERS. 1619.

avoit quelque connoissance des Ecrits des Anciens, & qu'il avoit tâché de profiter de la lecture qu'il avoit faite de Virgile & d'Ovide, dont il s'est efforcé d'imiter divers endroits. Les Notes sont plus utiles ; il y en a même de savantes & de curieuses. Il paroît par la fin du Poëme, que Pierre Delaudun avoit eu aussi le dessein d'écrire en Vers l'Histoire d'Henri IV ; peut-être en est-il demeuré au projet.

Pour l'intelligence de la Franciade il a donné à sa suite, une *Généalogie des Rois de Franconie & de France, depuis Marcomir, premier Roi en Franconie, jusqu'à Henri IV. Roi de France & de Navarre : avec un brief narré de leurs origine, gestes, & ancienne demeure.* Cet écrit est en Prose.

Noble Pierre Delaudun, Seigneur en toute Jurisdiction du lieu & mandement d'Aigaliers, ainsi que le qualifie dans un Sonnet *Olenix du Mont-Sacré*, c'est-à-dire, Nicolas de Montreux, étoit fils de Raymond Delaudun, Seigneur d'Aigaliers, & Juge temporel de l'Evêque d'Usez, ou, selon les expressions de Pierre, *Lieutenant de Juge en la temporalité d'Usez*. Il naquit à Usez même. Il dit que son Pere

étoit *grand Poëte*, *grand Musicien*, & *non moins grand Jurisconsulte*, & qu'il a laissé des Ecrits sur la Musique. Il étoit mort avant 1597. puisque son Fils nous donne son Epitaphe dans son Art Poëtique qui parut cette année. Comme elle est singuliére, je crois pouvoir la rapporter.

PIERRE DELAUDUN, Seigneur D'AIGALIERS. 1629.

Sous ce tombeau gît une froide lame,
Le corps, le cœur de *Raymond Delaudun*,
Lequel vivant déroboit d'un chacun
Par son doux chant, & la pensée & l'ame.
Doctes esprits, espris d'ardente flamme
Courez ici, qu'il n'en reste pas un,
Pour savourer le doux chant importun
Qui par son son tout noble cœur entame.
Les Cœlestiels desireux d'Armonie,
Pour accomplir leurs envieux dessains
Vous ont ravy le Pere d'Aonie.
L'Aogrien par ses sons admirables
Tiroit les bois & bestes indomptables,
Mais Delaudun attiroit les humains.

Pierre fut élevé avec soin dans l'étude des Lettres. On l'envoya à Paris, où il fit du moins un cours de Philosophie, après lequel il s'attacha pendant quelques années à l'étude de la Médecine. Il s'en dégouta depuis, & se livra à la Jurisprudence. Son Oncle *Robert Delaudun*, *Rosset*, *Montreux*,

PIERRE DE-LAUDUN, Seigneur D'AIGALIERS. 1629.

J. *Belot*, & Jacques *de Ravanel*, qui parlent de lui, ou qui ont fait des Vers à sa louange, disent qu'il fut Docteur & Avocat en la Cour du Parlement de Toulouse, Conseiller ordinaire de M. le Prince de Condé, Juge en la Cour temporelle d'Usez, Lieutenant en la même Cour, & tous le qualifient de Noble. Il est mort de la peste au Château d'Aigaliers l'an 1629.

CLAUDE HOPIL.

CLAUDE HOPIL. 1629.

Claude *Hopil*, Parisien, vivoit encore la même année 1629; mais j'ignore le tems de sa mort. Dès 1604 il avoit donné un Recueil de ses Œuvres Chrétiennes, dédiées au sieur Hopil son Frere, *Fermier Général des Gabelles du Sel de la Ferme du Lyonnois.* Le Portrait de l'Auteur est gravé à la tête de cet Ouvrage: Claude y paroît jeune, & couronné de Laurier. Il ne méritoit cette distinction qu'à cause de sa piété. Tout respire en effet la vertu & l'amour de la Religion dans ses Œuvres, même dans le *Discours de la Poësie*, en Vers Héroïques, qui en est la premiere piéce.

Les autres sont 42 Sonnets Spirituels, des *Hymnes*, c'est-à-dire, des éloges dogmatiques & moraux, de la Vertu, de la Foi, de l'Espérance, de la Charité, de la Justice, de la Clémence; un Discours *du Prince & de la République*, ou de la maniere dont un Souverain doit se conduire dans le gouvernement de ses Etats; l'Image de l'Homme Mondain, Parabole; des *Elégies*, ou *Méditations Chrétiennes*, trente-trois Odes, & un grand nombre de Stances, dans le même goût, & toutes instructives; un Discours sur la mort.

CLAUDE HOPIL. 1629.

La piété de l'Auteur fut constante, à ce qu'il paroît, puisque le dernier de ses Ouvrages qui soit connu, en est encore rempli. Je veux parler des *Doux vols de l'Ame amoureuse de Jesus, exprimés en 50 Cantiques Spirituels, très-propres à enflammer les ames à la dévotion & à l'amour de Dieu*, qui ne parurent qu'en 1629. Hopil en fit hommage à Jean le Coq, Conseiller au Parlement de Paris, sieur de Corbeville & des Porcherons, d'une famille très-ancienne de la même Ville, qui avoit donné un Avocat Général au Parlement vers l'an 1392. Hopil

CLAUDE HOPIL. 1629.

étoit estimé de cette Famille ; il paroît même qu'il y étoit attaché ; mais je ne sçai quels étoient ses liens.

CESAR NOSTRADAMUS.

CESAR NOSTRADAMUS. 1629.

La date de la mort de César *Nostradamus* m'est plus connue que celle de la mort de Claude Hopil ; il est sur que le premier mourut en 1629. Il étoit Fils de Michel Nostradamus, ou de Nostredame, Médecin & Astrologue, si fameux par ses Centuries, né le 14 Décembre 1603, & mort d'hydropisie le 2 Juillet 1566. J'avois conçu d'abord le dessein d'entrer dans quelque détail sur cet Ecrivain qui a eu beaucoup plus de réputation qu'il ne méritoit, & que je considére beaucoup plus comme un visionnaire que comme un imposteur ; mais quoique ses Centuries soient en Vers François, on ne lui a jamais donné le titre de Poëte, & personne ne l'a placé au rang de nos Poëtes François. C'étoit, comme je l'ai dit, un homme livré à l'Astrologie judiciaire ; & je renvoye ce que je pourrois en dire, à l'article de ceux qui se sont livrés à de pareilles visions, si jamais je traite ce sujet.

On peut consulter, en attendant, *l'Apologie des Grands hommes accusés de Magie*, par Gabriel *Naudé*, pag. 461 & suiv. de l'édition de Paris 1625, in-8°. & deux articles très-curieux sur Nostradamus & ses Commentateurs, dans les *Nouveaux Mémoires d'Histoire, de Critique, & de Littérature*, par Mr. l'Abbé *d'Artigny*, l'article 45 du tome 2e. & le 54e. du tome 3e.

CESAR NOSTRADAMUS. 1629.

Son fils César nâquit à Salon en 1555. peu de tems auparavant que son Pere donnât une nouvelle édition de ses prétendues *Prophéties*, augmentées de 300 qui n'avoient point encore paru, puisque la Préface de cette nouvelle édition, datée du 1 Mars 1555, est adressée à ce fils *qui venoit de naistre.* La mere de César se nommoit Anne *Ponsard.* Après les études ordinaires, il fut envoyé à Avignon pour y étudier en Droit. Il aima aussi les Arts, & les cultiva, dumoins la Peinture, dans laquelle on assure qu'il étoit devenu habile. Il fut Consul de Salon en 1598; dans plusieurs de ses Ouvrages, il se qualifie *Ecuyer & Gentilhomme Provençal*; & dans d'autres,

Ecuyer du Duc de Guise, Charles de Lorraine, qui fut Gouverneur de Provence depuis 1595 jusqu'en 1632. Le 1 de Novembre 1622, Louis XIII étant venu à Salon, César eut l'honneur de lui présenter quelques Sonnets, que Sa Majesté reçut favorablement. Etant déja âgé, il épousa Claire de Grignan, fille de Jean de Grignan, & de Jeanne de Craponne; il n'en eut point d'enfans. S'étant retiré à saint Remy petite Ville de Provence, à quatre lieues d'Arles, il y fut attaqué de la peste, qui l'enleva de ce monde, à l'âge de 74 ans.

CESAR NOSTRADAMUS. 1629.

La Mothe le Vayer, dans son *instruction pour Mr. le Dauphin*, & *Moréri*, qui l'a copié, disent que César Nostradamus, qu'ils font petit-fils, au lieu de fils, de Michel, se mêloit de parler de l'avenir, comme celui-ci, & que désirant succéder à son crédit, il se hazarda de dire, que le Poussin, qui étoit assiégé, périroit par le feu; que pour être trouvé véritable dans sa prédiction, on le vit lors de la prise de cette Place, qui, dans le tumulte du pillage, mettoit le feu partout; ce qui irrita

tellement Mr. de S. Luc, qu'il lui fit passer son Cheval sur le corps, & le tua. Je n'ai qu'un mot à répondre à ce récit; c'est que le Poussin fut pris en 1621, & que César Nostradamus ne mourut qu'en 1629. D'ailleurs, il ne s'étoit jamais mêlé ni d'Astrologie ni d'Astronomie. Du moins, n'en trouve-t-on aucune trace ni dans ses Poësies, ni dans son Histoire de Provence.

CESAR NOSTRADAMUS. 1629.

Je dis dans ses Poësies; car il étoit Poëte, & c'est en cette qualité que j'en parle. Il a composé en ce genre un nombre de Piéces, dont la plupart furent imprimées à Toulouse en 1606 par les soins du sieur Delsherms Avocat. En 1607 il fit paroître des Vers funébres sur la mort de Charles du Verdier, Ecuyer de M. de Guise, qui excelloit à joüer du Luth, & qui étoit mort en 1601 à la fleur de son âge. En 1608 il donna des *Piéces Héroïques, & diverses Poësies*, qu'il dédia à Charles de Lorraine, Duc de Guise, Gouverneur de Provence. L'Epitre Dédicatoire, datée de Salon le 20 Juin 1608, signée *César de Nostredame*, est suivie d'un Sonnet au même Prince. Dans cette

CESAR NOSTRADAMUS. 1629.

Epitre, & dans un court avis au Lecteur, il parle d'un Poëme, intitulé *Hippiade*, ou *les Chevaliers*, qui devoit contenir dix Livres, & environ douze mille Vers : ce Poëme n'a jamais paru.

Le Recueil de 1608 contient deux Sonnets à la louange de l'Auteur, l'un de Paul *Hurault de l'Hospital*, Archevêque d'Aix, l'autre du Président *Fauchet*; & des Stances de Paul *Filére.* Les Poësies de César y commencent par un Sonnet à Guillaume du Vair, *Chevalier & Prince du Senat de Provence.* Les autres Piéces, sont : *Le Tableau de Narcisse, pris de Philostrate*, au même M. du Vair : *Plainte de la Provence sur la funeste mort d'Henri d'Angoulême, Grand Prieur de France ; & les malheurs arrivés depuis icelle, jusqu'à la venue de M. le Duc de Guise.* Voyez ce que j'ai dit de cette mort, en parlant de Malherbe. Selon cette *Plainte*, qui est précédée de deux Sonnets, à M. du Vair, & au Duc de Guise, il falloit que le Palais que le Duc d'Angoulême occupoit à Salon fût richement meublé ; car voici ce que le Poëte en dit :

.....Or

CESAR NOSTRADAMUS. 1629.

. . . . . . Or quand je me souviens
Que sa riche maison de Sallon fut en proye,
Ne plus, ne moins qu'aux Grecs les richesses de
Troye . . . .
Le cœur me fend de deuil : l'un prenoit un rondache,
L'autre un fin coutelas, l'autre une fine hache;
L'autre un grand cimeterre artistement doré,
De maint feuillage antique en Damas honoré.
Tableaux, Buffets, Joyaux, Antiques, & Médailles,
Arcs, cuirasses, espieux, brassars, tymbres, escailles,
Chanfrains, brides, & mors, vases d'or & d'argent,
Voloient jusques aux mains d'un indigne Sergent....
L'un desroboit un frain, & l'autre un esperon,
Un ject, une vervaine, un leurre, un Chapperon:
Cestuy prenoit un luth, cestuy prenoit un livre;
L'un attrapoit un vase, l'autre un bassin de cuivre,
L'autre enterroit un meuble; & ce qui fut le pis,
On jettoit par les murs vaisselles & tapis, &c.

Après cette plainte, on a dans le même Recueil, des *Cartels pour le Tournoy* que fit M. le Duc de Guise à Aix : un Discours *sur un horrible verglas & grande mortalité d'Oliviers à Sallon le 6 Février 1603. La plume, Ode Pindarique, en faveur du sieur Lucas Matherot, le plus excellent Escrivain de cet âge*; & deux Sonnets.

Les autres Poësies du même que j'ai eues entre les mains, sont des *Rimes Spirituelles, dédiées à MM. les Archevêques & Princes d'Arles & d'Ambrun,*

CESAR NOSTRADAMUS. 1629.

L'Epitre Dédicatoire est datée de Sallon le 1 Novembre 1607. Ce sont, l'Oraison de Manassès, captif à Babylone ; une Priere du Poëte après une maladie qui l'avoit conduit au bord du tombeau ; des Paraphrases des Pseaumes 113, 78, & 136 ; le Martyre de St Etienne, tout en rimes masculines ; huit Cantiques sur la naissance de Jesus-Christ, & trois Sonnets. Le troisiéme *est pris du commencement du combat des Anges, Poëme Héroïque, dédié au Roi.* Je n'ai point vu ce Poëme, & j'ignore s'il a été imprimé. Mais j'ai encore lû du même : *Les Perles, ou les larmes de la Sainte Magdelaine ; avec quelques rimes Saintes ;* & *Dymas, ou le bon Larron.* Les Larmes sont de 1606, en Vers Héroïques, dédiées à la Comtesse de Carces ; le Poëme en forme de Stances, intitulé *Dymas*, est adressé au Duc de Lorraine, & il est de la même année. Il y a beaucoup de piété dans ces Poësies, & beaucoup de romanesque.

Charles Duc de Savoye étant venu en Provence durant les troubles de la Ligue, César Nostradamus présenta à ce Prince un autre Poëme, intitulé,

Le Songe de Scipion, avec une Ode à la louange du même, & sur la Paix. Le Songe est allégorique. C'est Scipion l'Africain qui est le Héros du Poëme ; c'est lui qui donne des avis sensés, dont le Poëte vouloit faire part à la France, & au Roi en particulier. Ces avis ont tous rapport aux desordres qui regnoient alors, & aux divisions qui affligeoient le Royaume. Mais il y a beaucoup trop de verbiage. Ces Poësies, datées de 1606, sont celles qui composent le Recueil que Delsherms fit imprimer à Toulouse, chez Colomiez.

CESAR NOSTRADAMUS. 1629.

RECUEIL DE POESIES sur la Réduction de la Rochelle.

RECUEIL DE POESIES SUR LA REDUCTION DE LA ROCHELLE. 1628. & 1629.

Dans le tems que la peste qui enleva Nostradamus ravageoit une partie de la Provence, le Royaume se réjouissoit de la réduction de la Rochelle, qui s'étoit soumise au Roi le 28 Octobre de l'année derniere 1628, après un Siége qui avoit couté beaucoup d'hommes, &, à ce qu'on prétend, 40 millions. Ce mémorable évenement, l'objet de la joye

RECUEIL DE POESIES SUR LA REDUCTION DE LA ROCHELLE, 1628. & 1629.

publique, devint le ſujet de tous les entretiens, & ranima tous les eſprits. Cent Harangues furent publiées à cette occaſion: toutes les Langues voulurent célébrer cette victoire de Louis XIII, & l'annoncer à toute l'Europe; les Poëtes Latins & François ne furent preſque occupés pendant deux années qu'à la chanter; & le plus mince Ecrivain, comme l'Auteur le plus diſtingué, ſe seroit cru deshonoré s'il avoit gardé le ſilence au milieu de l'acclamation univerſelle. Nos Bibliothéques ſont remplies de tout ce qui fut écrit à cette occaſion en Proſe & en Vers, en Latin, en François, en Italien, en Eſpagnol, & même en Hébreu.

Le Marquis de Bréval, Chanvalon, Boiſrobert, Colletet, de l'Eſtoville, Godeau, la Demoiſelle de Gournay, Malherbe, Maynard, Porcheres d'Arbaud, & beaucoup d'autres dont l'énumération ſeroit trop longue, invoquerent les Muſes Françoiſes, & les firent parler ſur cet évenement. Le ſieur de Boiſrobert réunit la plupart de leurs Chants, dans un volume qui ne parut qu'en 1635, qu'il intitula, *le Parnaſſe Royal*,

& dont il se chargea de faire hommage au Roi. Mais toutes les Piéces qu'il contient avoient paru en 1628 & l'année suivante. Si la Réduction de la Rochelle n'en est pas l'unique objet, il en est du moins le principal; les autres actions glorieuses de Louis XIII y sont rappellées, quelques-unes même y sont détaillées; mais la soumission des rebelles Rochellois n'est oubliée dans aucune. Tout genre de Poësie, Odes, Stances, Sonnets, Poëmes, &c. parut propre à annoncer en tous lieux la gloire du Roi & la part que la France y prenoit.

RECUEIL DE POESIES SUR LA REDUCTION DE LA ROCHELLE. 1628. & 1629.

FLORENT BON.

FLORENT BON. 1629.

Ce zéle ne transporta pas seulement les Poëtes qui habitoient la Capitale du Royaume, il anima également, dans toutes les Provinces, tous ceux qui faisoient leur félicité de la joye publique. Mais je n'en connois aucun dont la verve fut si féconde qu'un Jésuite du Collége de la Ville de Reims, qui eut en même-tems la modestie de taire son nom. Il entreprit de célébrer lui seul tous *les Triomphes de Louis le Juste en la réduction des Rochellois*,

FLORENT BON. 1629.

& des autres Rebelles de son Royaume. Les autres, comme je viens de l'observer, n'avoient employé pour chanter ces Triomphes, les uns que l'Ode, les autres que les Stances, le Sonnet, le Poëme, &c. Pour lui il réunit tous ces genres. J'ai trouvé dans son Recueil dix Odes, quatre Elégies, une Eclogue, une Epigramme, & une multitude de Stances, de Sonnets, & de Chansons. Il y a du feu, du génie, de l'expression, de l'ame dans un nombre de ces Piéces; mais le Poëte ne se soutient pas toujours; sa chaleur l'abandonne quelquefois; il languit, & on ne le lit pas sans ennui quand on entreprend de le lire tout entier. On sçait depuis long-tems que ce Jésuite se nommoit Florent *Bon.* L'édition que j'ai vue de son Recueil fut faite à Reims. Le Pere *le Long* en cite deux autres de Paris, dans sa *Bibliothéque des Historiens de France.*

L'AUTEUR ANONYME DU PROCE'S D'AMOUR. 1630.

L'AUTEUR ANONYME du Procès d'Amour.

Moins bruyante dans ses accents, la Muse de l'Auteur Anonyme du *Procès d'Amour*, ne se fit peut-être pas

moins écouter. Le Poëte ne prenoit pas la trompette pour faire entendre les victoires de Louis XIII ; il avoit lui-même une guerre inteſtine à terminer, & l'ennemi qu'il avoit à combattre n'étoit pas moins redoutable pour lui que les révoltés le ſont pour un Royaume. L'Amour le tirannifoit, & il vouloit en ſecouer le joug.

L'AUTEUR ANONYME DU PROCE'S D'AMOUR. 1630.

Philon, c'eſt le nom du Héros de ce Poëme tout allégorique ; Philon né d'une bonne famille, élevé avec ſoin, brille au Collége, revient avec ſon innocence dans la maiſon Paternelle. Aimé de ſes parens, il n'en reçoit que des conſeils ſages & utiles. Il les goûte, s'efforce de les ſuivre. L'âge s'avance, la nature ſent ce qu'elle eſt, l'Amour cherche à en profiter. Philon ſoupire tour à tour pour quelques belles, qu'il ne veut aimer cependant que ſelon les régles auſtéres de la pudeur. On lui rend amour pour amour. Il penſe ſérieuſement à former une alliance légitime. Il ſe préſente des obſtacles ; les difficultés le rebutent ; des réflexions plus ſérieuſes s'emparent de ſon eſprit, il les écoute, s'y plaît, s'y abandonne, ſe livre à l'étude des Loix ;

L'AUTEUR ANONYME DU PROCE'S D'AMOUR. 1630.

le voilà Avocat, il ſuit le Barreau, s'y fait eſtimer ; plus de retours vers l'amour. Quatre ans ſe paſſent dans cette nouvelle occupation, & ces quatre ans ne lui avoient paru qu'un jour. Mais l'amour n'étoit qu'endormi, il ſe réveille. Sous la figure d'une Dame jeune, aimable, enjouée, il pénétre dans le Cabinet de Philon.

Le prétexte étoit plauſible. La Dame avoit un Procès, ou feignoit d'en avoir un ; Philon avoit de la réputation ; on veut le conſulter. Les difficultés naiſſent les unes après les autres ; les viſites ſe réïterent, les converſations deviennent longues, le piége eſt tendu, on s'y prend. De nouveaux entretiens ſont déſirés, les Livres commencent à ennuyer, les Loix de la Juriſprudence ne paroiſſent plus ſous une forme attrayante, d'autres parlent au cœur. Philon ne ſe connoît plus lui-même, il s'inquiéte, il s'agite, & ne peut plus ſe rendre raiſon de ſon état. Dans cette ſituation, il prend le parti qui eſt toujours le plus ſage, il fuit. Le bois le plus épais ne l'eſt pas trop pour cacher ſon trouble, il s'y retire, &

ne croit avoir que les arbres pour témoins de ſes plaintes, de ſes ſoupirs, & de ſes larmes. Tant d'agitations le fatiguent, il s'aſſied & s'endort.

Un vieux Courtiſan qui cherchoit dans une ſolitude voiſine à réparer le tems qu'il avoit perdu auprès des Grands, le voit, le réveille, l'invite à le ſuivre dans ſa retraite. Il avoit vû couler ſes larmes, il avoit entendu ſes ſoupirs, il veut en ſçavoir la cauſe. Irene, c'eſt le nom du Solitaire, le preſſe de lui faire l'hiſtoire de ſa vie, & de lui développer ſon cœur. Philon y conſent. Son récit fait naître diverſes queſtions ſur l'amour, ſa ſource, ſon caractére, ſes effets; chacun dit ce qu'il penſe; la diſpute eſt tranquille; ce ſont deux Philoſophes qui ne s'entretiennent que pour s'éclairer: on peſe ſcrupuleuſement les avantages & les deſavantages de l'amour. Irene conclut qu'on peut aimer, mais qu'on ne le doit que légitimement, & ſans ſe laiſſer poſſéder par l'amour. Il conſeille à Philon de ne jamais ſe départir de ces avis, & lui promet qu'en les ſuivant, il trouvera une perſonne ſelon ſon cœur. Ce diſcours rétablit la tranquillité

L'AUTEUR ANONYME DU PROCE'S D'AMOUR. 1630.

dans l'ame de Philon ; il quitte Irene, après l'avoir mille fois remercié de ses conseils, retourne chez lui, & peu après il s'unit à une personne plus vertueuse que riche, plus sage & plus sensée que belle, & il passe avec elle des jours serains.

Telle est l'idée générale de ce Poëme, qui auroit été plus court, ennuieroit moins, plairoit par conséquent davantage, si l'Auteur en eût retranché les digressions inutiles. En voici un éxemple. La scéne de ce Poëme est à Paris ; Philon se transporte au Palais, dans la vue de se faire recevoir Avocat. Mais que fait le Poëte ? il décrit tout ce que ce lieu renferme, sa situation, ses dehors même, & jusqu'à l'Eglise de Notre-Dame ; ses diverses Jurisdictions, le but de chacune, les caracteres des Plaideurs, la variété des Procès, les formes qu'ils peuvent prendre, les détours de la chicane. Philon entre dans la grande Salle, y voit quelques Portraits de nos Rois ; en voilà assez pour s'amuser à nous donner une idée de chaque Roi de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XIII. Il n'interrompt ce récit,

qu'il ne manque pas de reprendre où il l'a laissé, que pour s'entretenir avec un Plaideur sur le sujet qui les amenoit l'un & l'autre, sur la longueur des procédures, sur les subtilités de la chicane, &c. En parlant de l'amour; il le personnifie, & donne au long sa Généalogie; c'est une allégorie qui ne finit point. Philon y répand bien des vérités; mais le tout est trop diffus. Sa Versification est aisée, souvent assez naturelle; mais il y a trop de verbiage, & le stile est trop prosaïque. Il faut en produire un exemple; je le tire des avis qu'on donne à Philon lorsqu'il se présente pour être reçu Avocat.

...................Vous avez donc envie,
Mon enfant, d'employer le cours de vostre vie
A la guerre de Paix, & dessous le guidon
De la masle éloquence enroller vostre nom.
Ce n'est rien, mon ami, d'avoir jusques en terre
L'habillement d'honneur, pour marcher à la guerre,
Et c'est bien peu que d'être admis avecque nous,
Si le sçavoir ne marche, & ne se trouve aux coups.
Il faut un grand courage, une ferme constance,
Pour recueillir le fruit qu'en promet l'espérance.
Les sciences, les arts, d'un chacun le devoir
En quelque estat qu'il soit, sont de nostre sçavoir.
Le Droit saint & sacré, ce que veut la nature,
Et ce que l'Univers a jugé par droiture:

L'AUTEUR ANONYME DU PROCE'S D'AMOUR. 1630.

Ce que le Roi commande, & que l'usage dit,
Et ce que le Sénat ordonne ou interdit :
Bref, tout ce qu'Apollon, & les neufs Sœurs pucelles
Inspirent en nos cœurs, les paroles plus belles,
La grace & le maintien, les plus riches discours,
Chez nous doivent loger, prêts à nostre secours.
Mais surtout il nous faut une ame qui soit saine,
Et qui des dons sacrés de l'Eternel soit pleine,
Qui élise le bien, & le mal cognoissant,
Le poursuive aussi-tôt qu'elle le croit naissant, &c.

Tous ceux qui ont écrit depuis sur les devoirs de la profession d'Avocat, ont donné les mêmes avis. Le Poëme dont je viens de rendre compte est intitulé, *les cinq premiers Livres du Procez d'Amour*, ce qui suppose que l'Auteur avoit eu dessein de continuer sa matiere. L'a-t-il fait ? je l'ignore. Il a ajouté des *Amours Chrétiennes*, c'est-à-dire, des Poësies pieuses, qui ne consistent qu'en 50 Sonnets.

HUGUES DAVIGNON, SEIGNEUR DE MONTEILS. 1630.

HUGUES DAVIGNON, Seigneur de Monteils.

On sent dans le Poëme dont je viens de parler le zéle de l'Auteur pour la profession d'Avocat qu'il avoit embrassée ; l'amour de la Patrie ne paroît pas moins dans *la Velleyade*,

ou les délicieuses merveilles de l'Eglise de Nostre Dame du Puy, & Païs de Velay; du sieur Hugues *Davignon.* Je mets cependant une différence entre l'un & l'autre. Le premier, quand il parle de sa profession, ne dit rien que de vrai, de sensé, d'utile; & il s'exprime, sinon avec pureté & élégance, du moins avec clarté. Le second au contraire aime le merveilleux, donne dans les fables, ne montre aucune critique, & paroît étranger dans sa propre langue. Tout ce qu'il dit dans son premier Livre, de l'origine de l'Eglise de Velay, de ses premiers Evêques, de la translation du Siége Episcopal de la Ville du Puy, de l'origine, prétendue miraculeuse, de l'Eglise de Notre-Dame de ladite Ville, n'est fondé que sur des traditions populaires, & sur de fausses Légendes qu'on adoptoit alors avec trop de simplicité. Ce qu'il dit dans le même Livre du plan de la même Eglise, de ses Priviléges, & des Reliques qui y sont honorées, peut être plus conforme à la vérité, mais ne rend guéres plus instruit le Lecteur, le sieur Davignon ne faisant qu'éfleurer son sujet. Ce premier Livre com-

HUGUES DAVIGNON, SEIGNEUR DE MONTEILS. 1630.

HUGUES DAVIGNON, &c. 1630.

prend neuf Elégies, ou Chapitres en Vers à qui il plaît à l'Auteur de donner ce titre, qui ne convient à aucun.

Le second Livre contient le récit des miracles qu'on prétend s'être opérés dans l'Eglise de Notre-Dame du Puy, qui est depuis long-tems un pélerinage célébre. Il y a aussi une Elégie sur l'heureuse délivrance de la Ville, assiégée au mois de Décembre 1585 par les Religionaires ; & une seconde Elégie sur les fleaux dont la même ville fut affligée. Davignon nous y apprend que Louis XIII étant armé pour soumettre les rebelles de la Religion prétendue réformée, fit en 1629. un voeu qui devoit être accompli dans ladite Eglise. Le troisiéme Livre n'offre presque que des Cantiques Spirituels, des Stances, des Acrostiches, & de petites Piéces à la louange de quelques Jésuites, & autres Religieux qui se distinguoient alors par leurs Prédications. Dans d'autres Piéces, l'Auteur fait l'éloge de plusieurs de ses amis, entre autres de Maurice Bernard, Conseiller du Roi en la Sénéchaussée du Puy, qui donna en 1628 *les diverses observations du Droit.* Il y parle aussi

de lui-même & de sa famille, & voici ce qu'il nous en apprend.

Hugues Davignon, &c. 1630.

Il étoit né au Puy en Velay de Gaspard Davignon, Ecuyer Seigneur de Monteils, Terre à quatre lieues ou environ de la Ville du Puy : sa mere étoit Marguerite d'Orvy, fille aînée de Gabriel d'Orvy, sieur & Baron d'Agrain, & de Louise de Torrenc, Dame de Chambaron. Il se dit d'une famille noble & ancienne tant du côté paternel que du côté maternel, & ajoute que ses Ancêtres avoient servi nos Rois avec distinction, & en avoient reçu des bienfaits signalés. Ayant perdu son Pere, lorsqu'il n'étoit encore qu'en bas âge, sa tutelle fut confiée à des Etrangers qui en abuserent, s'emparerent d'une grande partie de ses biens, le dépouillerent de ses droits les plus légitimes, & eurent assez de crédit pour se maintenir dans leur usurpation. Voici comment il s'exprime sur ce sujet : je ne rapporterai que ce seul endroit de ses Vers :

Depuis mes jeunes ans je suis hors de mes terres.
Estrangers sont venus en des terres estranges
Habiter ma maison :
Ils ont aliéné mes Chasteaux & mes granges,
Sans droit, ny sans raison.

HUGUES DAVIGNON, &c. 1630.

C'est moy qui suis resté seul de ceste famille,
J'en ay succé le lait :
L'unique noble fils de la premiere fille,
J'en porte au front le trait.
Jacob s'est approché d'un tronc mort & hors d'aage,
Ma voix a contrefait :
Du premier que j'estois méritant l'héritage,
Le dernier on m'a fait.
Pendant que je suivois le cours de mes estudes,
Par des soins non forcez ;
On suscitoit sur moi mille parties rudes,
M'accablant de procez ....
Mon pere m'a laissé des biens clairs & liquides,
J'en suis du tout exclus :
Hélas ! ils ont passé par des mains trop avides,
Il ne s'en parle plus.

Il ajoute qu'il en poursuivoit le recouvrement depuis 23 ans, qu'il n'avoit pu encore s'en faire restituer que la portion la plus légere, & qu'il desespéroit d'en recouvrer davantage. On lui laissa cependant la Seigneurie de Monteils ; mais il paroît, par ce qu'il dit ailleurs, que cette Terre étoit fort dégradée. Durant le cours de ses instances contre les usurpateurs de ses biens, il acheva ses études, prit le dégré de Docteur en l'un & l'autre Droit, & fut reçu Avocat en la Sénéchaussée du Puy. Il se

maria auſſi, & épouſa Demoiſelle Marie Planchette, Sœur du Pere Chriſtophe Planchette, Jéſuite, qui a eu, dit-on, de grands talens pour la Chaire, & fille d'Antoine Planchette, Bourgeois de ſaint Didier, & de Catherine Ferrand. Il en eut un fils, Gaſpard de Monteils, qui a fait des Vers François & Latins à la louange de ſon Pere. La peſte qui enleva ſa Mere au Puy le 24 Aout 1629. l'ayant obligé de ſe retirer à Monteils, ce fut-là qu'il écrivit ſa *Velleyade* en deux Livres, auxquels il en ajouta un troiſiéme compoſé des diverſes Piéces qui étoient ſorties de ſa plume depuis ſa premiere jeuneſſe juſqu'en 1629 incluſivement. Ce troiſiéme Livre eſt dédié aux Conſeillers & autres Juges de Lyon. Les deux premiers le ſont à Charles de Senecterre, Abbé & Seigneur de ſaint Chaffré en Velay, Baronde Freiſſinet, &c. Davignon demande à cet Abbé qu'il reçoive ſa Velleyade avec le même accueil que les Dieux ont reçu l'Iliade d'Homere, & nos Rois la Franciade de Ronſard. Il ſe connoiſſoit bien peu s'il croyoit approcher d'Homere ; quant à Ronſard, il lui étoit même fort inférieur.

HUGUES DAVIGNON, &c.

1630.

ROMAIN DUPIN PAGER.

ROMAIN DUPIN PAGER. 1630.

Je ferois presque tenté de dire la même chose de Romain Dupin *Pager*, malgré les éloges que ses Contemporains lui ont donnés. Ce Poëte étoit de Fontenai-le-Comte en Poitou, où il nâquit vers la fin du 16e. siécle. Il étoit lié d'amitié avec François Ogier, célébre alors pour son éloquence, avec Jean Besly, Julien Collardeau, Guillaume Colletet, & plusieurs autres hommes de Lettres de son tems. Il cultiva également la Poësie Latine & la Françoise. Ses Œuvres Poëtiques parurent en 1629 en deux parties.

Les Poësies Françoises, qui composent la premiere partie, nous offrent quelques Odes, la Consolation à Pasithée, des Vers à Bélinde, un Poëme sur l'hérésie en Stances de dix Vers, divisé en deux parties, & quelques Poësies diverses. Il y a quelque vivacité dans ses descriptions, des images qui ne manquent point d'ornement, quelquefois des Vers fort heureux. Mais ces avantages sont affoiblis par tant de défauts,

qu'on a souvent de la peine à les appercevoir. Il ne faut donc point prendre à la lettre les éloges que Guillaume Colletet donne à ce Poëte page 117 de ses divertissemens, où il dit:

ROMAIN DUPIN PAGER. 1630.

Soit que ta voix toute divine
Se joigne aux antiques Chansons,
La force de ses nouveaux sons
Etonne la rive Latine......
On trouve moins Rome dans Rome
Qu'on ne la trouve en tes Ecrits.
Soit que d'un stile magnifique,
Et d'un air purement François
Tu chantes la gloire des Rois,
Il n'est rien de plus héroïque.
Soit que d'une plume usitée
A tracer mille raretés
Tu nous dépeignes les beautés
De Belinde & de Pasithée;
Tu nous fais douter en tout lieu,
Si l'amour parle par ta bouche,
Ou toy par celle de ce Dieu.

THÉODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ.

THÉODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ. 1630.

Je n'estime guéres plus les *Tragiques* de Théodore Agrippa *d'Aubigné*, qu'on ne peut, ce semble, rechercher aujourd'hui qu'à raison des traits satiriques dont cet ouvrage est rempli:

THE'ODORE AGRIPPA D'AUBIGNE'. 1630.

j'avouerai cependant qu'on y sent un génie plein de feu, que l'Auteur sçait quelquefois animer ses couleurs, que ses portraits sont vifs, que son pinceau est toujours fier; mais ses déclamations sont fréquentes, & portent presque toujours à faux, surtout celles qu'il ne cesse de faire contre l'Eglise Romaine. On voit partout un Poëte irrité, qui envenime tout ce qu'il touche, qui n'a l'imagination tendue qu'en noir, qui donne beaucoup plus aux préjugés qu'à la raison. Si ces Poësies sont semées de traits historiques, le Lecteur n'en est guéres plus satisfait; ces traits sont presque tous exprimés d'une maniére si énigmatique, qu'on ne peut les deviner qu'avec peine, & qu'on auroit besoin que l'Auteur eût donné lui-même un Commentaire pour se faire entendre. Ajoutons qu'il y a beaucoup de Vers qui ne sont point achevés.

L'Ouvrage est divisé en sept Livres, & chacun à son titre particulier. Le premier est intitulé, *Miseres*: c'est un Tableau de l'état où le Royaume de France se trouvoit de son tems, c'est-à-dire, des desordres qui y

regnoient, des troubles qui le divisoient, des guerres qui déchiroient son sein, des calamités dont il étoit affligé. Le deuxiéme Livre a pour titre, *les Princes* : *en cestuy-là*, dit l'Auteur parlant de lui-même en tierce personne, *le Poëte a esgallé la liberté de ses Ecrits à celle des vies de son temps.* Il est difficile en effet d'y obéir plus aveuglément au Génie satirique qui lui mettoit la plume à la main : le fiel le plus amer y est distillé. On y lit une longue invective contre les Flateurs. Le titre du troisiéme Livre est, *la Chambre dorée ;* d'Aubigné y entreprend de remonter jusqu'à la source des maux qui inondoient le Royaume ; & il croit la trouver dans l'injustice qui s'étoit emparée de tous les états & de toutes les conditions, & dont il ne fait pas surement un portrait flatté. Il intitule le quatriéme Livre, *les Feux*, & le cinquiéme *les Fers*, parce qu'il dépeint dans ces deux Livres tout ce que les Calvinistes, dont il suivoit les erreurs, eurent à souffrir de son tems, & en particulier la journée de saint Barthelemi où l'on vit couler des flots de sang dans toute la France; effet trop funeste

THE'ODORE AGRIPPA D'AUBIGNE'. 1630.

THEODORE AGRIPPA D'AUBIGNE'. 1630.

des guerres de Religion, & dont on ne peut se rappeller la mémoire sans frémir. D'Aubigné dit que son cinquiéme Livre révolta plusieurs de ses amis ; que Nicolas Rapin en blâmoit beaucoup d'endroits, mais que Scévole de Sainte-Marthe qui fut choisi pour l'un des arbitres de cette dispute, en fut plus l'Approbateur que le Censeur. Resteroit à sçavoir si le Poëte, qui cite en sa faveur des Lettres de Sainte-Marthe, que nous n'avons point, ne s'est pas lui-même trop flatté. On aura de la peine à croire qu'un esprit aussi modéré que Sainte-Marthe ait approuvé toutes les invectives dont ce cinquiéme Livre est rempli. Le sixiéme est Théologique & historique : il est intitulé, *les Vengeances*. Enfin le titre du dernier est, *Jugement* : Ce n'est presque qu'une Apologie de la Religion Calviniste, & de ceux qui la suivoient. L'esprit d'équité n'a point certainement dicté cette Apologie.

On voit par le premier Livre, que d'Aubigné avoit aussi chanté l'Amour, puisqu'il y dit :

Je n'escris plus les feux d'un amour inconnu ;
Mais par l'affliction, plus sage devenu,

J'entreprens bien plus haut; car j'apprens à ma plume
Un autre feu, auquel la France se consume, &c.

THE'ODORE AGRIPPA D'AUBIGNE'. 1630.

Il avoit commencé ses *Tragiques* en 1577 à Castel-Jaloux, où il avoit quelque commandement, & où il étoit retenu au lit pour quelques blessures qu'il avoit reçues dans une action. Il les acheva depuis.

Ils furent mis au jour en 1616 sous ce titre : *Les Tragiques, donnés au Public par le larcin de Prométhée. Au Dezert, par L. B. D. D.* Je ne sçai qui est cet Editeur. Il dit qu'il avoit été attaché à l'Auteur, qu'il appelle son Maître ; & qu'il l'avoit servi pendant 28 ans, *presque toujours dans les armées, où d'Aubigné exerçoit l'office de Maréchal de Camp.* Il promettoit du même un deuxiéme Recueil, qui n'a point paru. J'ignore s'il étoit différent des deux Livres d'Epigrammes Latines & Françoises, qu'il disoit avoir entre ses mains, & qui n'ont point été imprimés. Le même nous parle aussi *des* Ouvrages *Polémiques* de son Maître *en diverses Langues*, de quelques *Romans* que d'Aubigné avoit composés dans sa jeunesse ; de ses *Lettres missives* en cinq Livres, « le premier de

THÉODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ. 1630.

» familiéres, pleines de railleries non
» communes : le deuxiéme de points
» de Doctrine démeslés entre ses amis:
» le troisiéme de points Théologaux :
» le quatriéme d'affaires de la guerre;
» le cinquiéme d'affaires d'Etat ». Il
promettoit de faire sortir ces divers
Ecrits de l'obscurité où l'Auteur les
retenoit ; il n'a pas tenu parole. Il y
a lieu de croire que d'Aubigné ne l'a
pas permis.

Au reste, cet Editeur n'étoit pas
tellement prévenu en faveur des Ouvrages de son Maître, qu'il ne convienne des défauts qu'il y avoit laissés, en particulier dans ses *Tragiques*,
qu'il avoue pécher par la diction, la
versification, & une diffusion excessive. « La liberté de ses autres Ecrits,
» ajoute-t-il, a fait dire à ses ennemis,
» qu'il affectoit plus le gouvernement
» aristocratique que le Monarchique ;
» sur-quoi il fut accusé envers le Roi
» Henri IV, alors Roi de Navarre.
» Ce Prince, continue-t-il, qui avoit
» déja lû tous les Tragiques plusieurs
» fois, se les voulut faire lire encore
» pour justifier ces accusations;& n'y
» ayant rien trouvé que supportable ;
» pourtant, pour en être plus satisfait,
fit

THEODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ. 1630.

» fit appeller nostre Auteur en présen-
» ce des sieurs du Fay & du Pin .....
» & interrogé quelle étoit la meilleu-
» re administration, répondit que c'é-
» toit la Monarchique, selon son ins-
» titution entre les François ; & qu'a-
» près celle des François, il estimoit
» mieux celle de Pologne ; dequoi le
» Roi fut content, &c ».

On voit par ce récit que quoique d'Aubigné n'eût pas lui-même publié ses Tragiques, & qu'on n'y eût pas mis son nom dans l'édition de 1616, il y avoit long-tems qu'il étoit connu pour en être l'Auteur ; que la Cour ne l'ignoroit pas, & que l'Ouvrage avoit couru manuscrit bien des années avant qu'il fût mis au jour. C'est ce qui l'engagea à le revoir, & à en donner lui-même une édition ; c'est celle qui est aujourd'hui la moins rare : elle parut sans date, sous ce titre : *Les Tragiques de Théodore Agrippa sieur d'Aubigné, ci-devant donnés au public par le Larcin de Prométhée, & depuis avoués & enrichis par l'Auteur : contenant sept Livres de Poëmes, avec une Préface en Vers, & une Inscription en Prose pour la Paix donnée par Henry IV. à la France.*

THE'ODORE AGRIPPA D'AUBIGNE'. 1630.

Je ne me suis pas apperçu d'une grande différence entre ces deux éditions ; les *enrichissemens* promis par l'Auteur se font peu remarquer dans la deuxiéme. La Préface en Vers est dans l'une & l'autre ; elle est en 67 Stances, qui ennuyent & n'apprennent rien. L'Inscription pour la Paix étoit aussi dans l'édition de 1616.

D'Aubigné avoit été lié avec Ronsard, Joachim du Bellai, Théodore de Beze, & Jodelle : dès 1574 il avoit donné sur la mort du dernier des *Vers funébres*, consistans en une Ode extrêmement longue, & un Sonnet. Dans son *Histoire Universelle contenant ce qui s'est passé depuis l'an 1550 jusqu'en 1601*, Ouvrage écrit avec une grande liberté, & dans lequel il y a bien des choses curieuses qu'on ne trouve point ailleurs, il a inséré pareillement diverses Piéces de sa composition écrites en Vers. Il a fait encore une Tragédie de *Circé*, que la Reine Mere ne voulut pas faire représenter pour éviter la dépense qui eût été nécessaire, mais qui le fut dans la suite aux Nôces du Duc de Joyeuse, aux dépens du Roi qui en fit les frais.

Cet Auteur n'est mort que le 29 Avril 1630, à l'âge de 80 ans. On avoit souvent tenté de l'attirer à la Religion Catholique; mais il déféra toujours plus à ses préventions qu'aux lumiéres qui lui furent données par les meilleurs Controversistes de son tems. Sa vie s'est passée dans le tumulte & l'agitation des armes, & il nous en a laissé lui-même son Histoire qu'on lit au devant de ses *Avantures du Baron de Fœneste*; & dans laquelle il dit un mot de ses Tragiques, page 48. & 127, de l'édition de 1729. Je ne donnerai point ici l'extrait de cette vie. D'Aubigné étant plus connu comme Historien que comme Poëte, je ne dois pas prévenir ce que je pourrois en rapporter dans une autre occasion. Je me contenterai de dire, qu'il étoit fils de Jean d'Aubigné, Seigneur de Brie en Saintonge, & de Catherine de Lestang, qui mourut en le mettant au monde le 8 Février 1550. Outre ses Tragiques & les autres Ecrits que j'ai cités, personne n'ignore plus aujourd'hui qu'il est aussi l'Auteur de la Satyre intitulée, *La Confession Catholique du sieur de Sancy, & déclaration des causes tant*

THÉODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ. 1630.

d'Estat que de Religion, qui l'ont meu à se remettre au giron de l'Eglise.

CHARLES NICOLAS. 1630.

CHARLES NICOLAS.

L'année même de la mort de d'Aubigné, la Ville de Toulouse ayant été affligée du fleau de la peste, qui y causa de grands ravages, Charles *Nicolas*, qui éxerçoit dans la même Ville la profession d'Avocat, entreprit de décrire cet événement. Il le fit en Vers, & publia la même année son Poëme, qu'il intitula *le Théâtre de la Peste.* Je ne le connois que par la mention qu'en fait le R. P. Dom Calmet dans sa *Bibliothéque Lorraine*, qui en rapporte ces trois premiers Vers :

Eloigné pour un tems de ma chere Solyme,
Qui va d'un pas égal en sa perfection
A celui qui jadis fut l'honneur de Sion, &c.

Ce Poëme a été imprimé in-12. Dom Calmet ne dit rien de plus ni de l'Auteur ni de l'Ouvrage. On sçait seulement que Nicolas fut obligé de s'éloigner de sa Patrie pour n'être pas enveloppé dans la misére commune.

JEAN GODARD.

JEAN GODARD. 1630.

Jean *Godard* eut des jours plus tranquilles, mais dont un autre fleau, l'indigence, altéra un peu la félicité. Ce Poëte nâquit à Paris le 15 de Septembre 1564. C'est lui-même qui fixe cette date dans ses *Trophées du Roy Henry le Grand*, imprimés en 1594, où il dit, Sonnet 32e.

Droit au quinziéme jour de ce prochain Septembre,
A quatre heures au matin, j'aurai vescu trente ans.
Car nature me fit sortir en un tel temps
Hors des flancs maternelz, ma naturelle Chambre.

Mais, ajoute-t-il, ce qui me flatte le plus,

C'est pour ce que je vis dessous le regne heureux
De Henry de Bourbon, Roy juste, & valeureux,
Dont j'espére estre un jour le Virgile & l'Homére.

Il ne se félicitoit pas moins d'être né à Paris, dont il fait cet éloge dans sa *Lucresse* ou ses *Secondes Amours*, Sonnet 113e.

JEAN GODARD. 1630.

Merveilleuse eſt Paris la Reine des Cités,
Pourtrait de l'univers & l'abrégé du monde,
Magaſin de tous arts, où toute choſe abonde,
Pour avoir en tout temps toutes les rarités.
Pour avoir tant de gens en tout éxercités;
Pour ſa grande police à nulle autre ſeconde;
Pour être la fontaine & la ſource féconde
De tant de bons eſprits par le monde vantés.
Pour ſon ſacré Senat, de Juſtice l'Oracle;
Pour tant de beaux Palais qui ſervent de miracle;
Pour ſon heureuſe aſſiéte & ſon air gracieux.
Pour ſon peuple benin, fidéle & débonnaire, &c.

Il eſt vrai qu'il avoit une autre raiſon que celle de ſa naiſſance, qui lui faiſoit aimer Paris; ſa *Lucréce* y demeuroit. Les Auteurs de l'*Hiſtoire du Théâtre François ſoupçonnent*, diſent-ils, qu'il partagea tout ſon tems entre l'amour qu'il faiſoit à cette Fille, les Muſes, & *ſes amis qui aidoient à le faire ſubſiſter*, & *qu'il ne s'attacha à aucune profeſſion*. Le contraire ſe voit en divers endroits des Ouvrages de Godard. Lui-même dit qu'il fut Lieutenant-Général au Bailliage de Ribemont, petite Ville de Picardie en Thiérache ſur l'Oiſe. Il parle ailleurs des ſéjours qu'il avoit faits à Bordeaux, à Clermont en Auvergne, à Villefranche dans le Beaujolois; &

T. 3. p. 300.

il n'y a pas lieu de croire qu'étant plus dépourvû qu'avantagé des biens de la fortune, il ait entrepris ces voyages pour le seul plaisir de voir une partie de la France. Ses emplois l'avoient sans doute obligé de demeurer dans les Villes qu'il nomme. On voit aussi qu'il s'étoit marié, & peut-être à Villefranche, puisqu'il y avoit un fils lequel étoit âgé de 13 ans, & étudioit dans cette Ville, lorsque son Pere lui fit présenter des Vers à Mr. le Marquis de Villeroy, quand celui-ci vint à Villefranche. C'est de la même Ville, & du 1. Mars 1618, que Godard date son Discours en Prose, contenant un *Eloge historique* de Guillaume *du Vair*, Garde des Sceaux de France. J'ignore les autres circonstances de sa vie. Il mourut vers 1630.

JEAN GODARD. 1630.

J'ai parlé ailleurs de son Discours sur la Lettre *H.* & de son Livre intitulé, *la Langue Françoise*. Ces deux Ecrits, de même que le *Discours* que je viens de citer, sont en Prose. Ses Ouvrages en Vers sont en bien plus grand nombre.

Bibliot. Fr. nouv. édit. T. 1. p. 101. 143.

Le premier que je connoisse est de 1587. Le titre est : *Les primices de la*

JEAN GODARD. 1630.

Flore, ou des Amours de Jean Godard, Parisien. C'est-là où le Poëte chante sa premiere Maîtresse, qu'il avoit connue à Paris presque au sortir de ses Classes. Ce premier Recueil contient 170 Sonnets, 60 Chansons, dont une est en Vers Saphiques, trois Elégies, l'Epitaphe de Ronsard, & 28 Epigrammes sur cette vache que Myron, excellent Sculpteur, qui vivoit l'an 310 de la fondation de Rome, représenta en cuivre, & qui a servi de sujet à un grand nombre d'Epigrammes Grecques, tant de fois imitées depuis par les Poëtes Latins & François.

L'année suivante 1588, Godard fit l'éloge du *Gant*, qu'il adressa à son ami Thibaut, Gentilhomme Parisien, pour le remercier des Gants dont il lui avoit fait présent. Ce petit Poëme est une fiction. Le Poëte suppose que ce fut Venus qui inventa la premiere les Gants, pour couvrir les mains de l'Amour qui s'étoit piqué en approchant trop près de quelques épines. Il parle ensuite des divers usages que l'on en fait, ce qui lui donne lieu de s'étendre sur la main & toutes ses opérations, de même que

ſur les ſenteurs dont on parfume les Gants. Ce Poëme finit par un Sonnet à Jean *Heudon*, & un Sizain de celui-ci. JEAN GODARD. 1630.

Cette badinerie eſt omiſe dans le Recueil que Godard donna de ſes Poëſies en 1594 en deux Volumes in-8°. Ce Recueil demande quelque détail. L'Auteur le commence par un Sonnet à ſon Livre, qu'il exhorte à ſouffrir patiemment les envieux, comme lui-même a eu beſoin de patience pour le compoſer. Ce Sonnet eſt ſuivi des Eloges donnés à Godard, par Louis *Brillet*, ſieur de Limon, Gentilhomme Pariſien; Claude *le Brun*, Avocat à Villefranche; Claude *Pimpernelle*, Champenois; Antoine du *Verdier de Vauprivas*, ſi connu par ſa Bibliothéque; & Louis *Veillard*. Tous ces flatteurs mettent Godard en parallele avec Ronſard, lui donnent la ſupériorité, & veulent qu'il ſoit plus que ſuffiſant pour conſoler de la mort du dernier. Le Poëte donne, après ces éloges, une Epitre qui ennuie par ſa longueur. Elle eſt en Vers Héroïques, & s'adreſſe à Henri IV, à qui il tâche de perſuader, plus par exemples que par rai-

JEAN GODARD. 1630.

ſonnemens, que tous les Héros ont honoré les Poëtes, & que ceux-ci ont éternisé les actions glorieuſes des Héros.

Godard promet dans cette Epitre une nouvelle *Franciade*, pour ſuppléer à celle que Ronſard avoit laiſſé imparfaite. Il en donne le plan, & fait entendre qu'il eſt dans la diſpoſition prochaine de l'éxécuter :

Je t'offre, ô grand Henry, encore l'eſpérance,
Et le deſir que j'ay de donner à la France,
Par ton ayde & moyen, cet ouvrage François,
Qui dira tes ayeux & toy tout à la fois.
Afin que ſi la Grece a eu ſon Iliade,
Rome ſon Enéide, ainſi la Franciade
Soit donnée à la France, à qui dès-à-préſent
Par ſerment ſolemnel je promets ce préſent, &c.

Il réitere cette promeſſe dans le Sonnet 138 de ſes *Amours de Lucréce*, & il y dit aſſez clairement qu'il avoit déja fort avancé ce Poëme.

Enſuite de cette Epitre, on a dans ce même volume : *La Flore, ou les premieres amours de Godard*, en 156 Sonnets, quelques Elégies, & pluſieurs Chanſons : c'eſt une nouvelle édition de ces ſottiſes amoureuſes, qu'il avoit déja fait paroître en 1587.

JEAN GODARD. 1630.

La Lucresse, ou ses secondes Amours; contenant encore 156 Sonnets. Quinze autres *Sonnets* sur les troubles qui agitoient le Royaume; *sept*, à Claude Bourbon, sieur de saint Pons & de Limas, Conseiller & Receveur du Roy au Païs de Beaujolois, *sur sa prise & son heureuse délivrance:* il avoit été arrêté par un Parti, & délivré par les habitans qui avoient pris les armes pour l'arracher des mains de l'ennemi. Des Stances, Odes, & Chansons, sur l'Amour; & onze Sonnets à Jean *Heudon.* Godard & lui étoient unis dès la jeunesse, & avoient à peu près le même goût, les mêmes inclinations, les mêmes talens:

> Nous sommes Freres, dis-je, en toute ressemblance,
> De nourrices, de cœur, d'études, & de biens;
> Si y-a-t-il en nous un peu de différence,
> C'est que tes Vers, Heudon, valent mieux que les miens.

Le second volume des Œuvres de Godard est encore plus varié que le premier: il contient d'abord deux Piéces Dramatiques, *la Franciade*, Tragédie, & *les Déguisés*, Comédie. Les

JEAN GODARD. 1630. T. 3. p. 503. & suiv.

Auteurs de l'Histoire du Théâtre François ont donné une idée de ces deux Piéces, dont ils ont raison de faire peu de cas. La premiere est avec des Chœurs : l'Argument, qui est en Prose, est de Jean *Heudon*. C'est-là, sans doute, la Piéce promise par Godard à Henri IV. L'Argument de la seconde est de Claude *le Brun*, Jurisconsulte du Beaujolois. Le fonds de cette Comédie est pris d'une avanture galante qui étoit arrivée à Toulouse. Le principal Acteur étoit fils, dit-on, d'un Marchand de Valence en Dauphiné, qui avoit envoyé son fils étudier à Toulouse, où il avoit abusé de sa liberté, & de l'éloignement où il se trouvoit de sa famille. Mais dans la vérité, le sujet est tiré d'une Piéce intitulée : *Comédie très-élégante, en laquelle sont contenues les Amours récréatives d'Erostrate, fils de Philogone de Catania en Sicile, & de la belle Polymneste, fille de Damon*, qui parut imprimée en Vers François en 1545 à Paris, & qui n'étoit presque qu'une traduction des *Supposés*, Comédie de l'Arioste. Ces deux Piéces ont été représentées, puisque Godard y a joint un Prologue où les Acteurs remercient en son

nom les Spectateurs du bon accueil qu'ils avoient fait à *la Franciade*, & demandent la même faveur pour *les Déguisés*. Cette derniere Piéce est précédée d'une Epitre en Vers *à Nicolas de Langes, premier Président au Parlement de Dombes, & au Siége Présidial de Lyon.* JEAN GODARD. 1630.

Après ces deux Piéces de Théâtre, on a 1. *La Fontaine de Gentilly*, *divisée en 3 Livres*. 2. *La Fontaine de Saint-Font*, qui a un pareil nombre de Livres : ce sont des allégories, dont l'Amour profane est le principal objet. 3. *La Perdrix*, à Etienne *de la Roche*, Conseiller du Roi, & Lieutenant-Général, Civil & Criminel, au Pays de Beaujolois. C'est encore une allégorie. 4. L'*Amitié*, à Jean *Heudon*, Parisien : c'est un Poëme, dicté par l'Amitié même, qui y est personifiée. Godard y parle judicieusement de cette vertu ; & des talens de son ami, avec une emphase qui tient du ridicule : Vous êtes, lui dit-il, sans contredit,

Un qui fera revivre
Nos vieux preux Chevaliers par ses Vers, & son Livre;
Livre jà commencé d'un art laborieux,
Livre qui fait rougir les plus industrieux,

JEAN GODARD. 1630.

Et lequel franchissant ton coffre & ses clostures ;
Au monde sera voir tes rares adventures.

C'étoit un Poëme *à l'honneur des François*, qu'Heudon avoit entrepris. 5. *La Pauvreté*, à Audebert *Heudon*, Frere de Jean : il en fait une peinture très-vive, & fort naturelle ; il la loue même ; mais il la confond avec la frugalité, & la simplicité dans la maniere de vivre, de se vêtir, & de se nourrir : il en montre les avantages, qu'il oppose au danger & à l'abus des richesses. Il y a bien du vrai dans tout ce qu'il dit ; mais trop de babillage & de diffusion. La pauvreté ne lui plaisoit pourtant pas, puisqu'il s'en plaint :

Je ne sçaurois chanter des choses inconnuës ;
Aussi veux-je à ce coup chanter la pauvreté,
Laquelle est près de moi, & l'a toujours esté :
C'est tout ce que je tiens, & ce que je posséde.....
Passent pourtant les Cieux, que la bonne fortune
Chasse la pauvreté, qui tousjours m'importune,
Qui tousjours me guerroye, & qui tousjours m'assaut.

Elle ne l'empêchoit pas de se livrer au plaisir, & même beaucoup au-delà des bornes de la sagesse & de la

modération. On le voit par sa Piéce intitulée, *le Flacon*, où il fait l'éloge du vin; & surtout par ses *Goguettes*, où il entre beaucoup d'extravagances, & de libertinage, dont il laisse aussi échaper quelques traits dans ses *Meslanges*.

JEAN GODARD. 1630.

Ce second Volume est terminé par ses *Tombeaux*, & par ses *Trophées* d'Henri IV. Dans les premiers, il loue Simon de Chaves, son beau-frere, sieur dudit lieu en Dombes, Gentilhomme du Pays de Velay; Jean de Grandris, Gentilhomme Beaujolois; Anne Edille, qu'il représente comme une Sçavante, qui écrivoit bien en Vers & en Prose; & Pierre Forget, Sécretaire d'Etat, qui vivoit encore. Les *Trophées* consistent en 33 Sonnets, tous à la louange d'Henri le Grand. Claude le Brun, que j'ai déja cité, a pris la peine de les commenter, au rapport de Colletet dans son *Discours du Sonnet*, page 95. On peut lire aussi le jugement que le même porte du génie & du caractere de Godard, dans son *Discours de la Poësie morale* N°. 98. Ces deux Volumes de Godard ont été réimprimés en 1624. & dédiés à Louis XIII.

JEAN GODARD. 1630.

En 1618 Godard publia un nouveau Recueil de Poësies qu'il avoit composées, dit-il, à l'âge de 50 ans. Il l'a intitulé : *La Nouvelle Muse, où les Loisirs de Jean Godard Parisien, cy-devant Lieutenant-Général au Bailliage de Ribemont*. Il est dédié à M. du Vair dont le Poëte fait un grand éloge en Prose. Les Poësies de ce nouveau Recueil ne consistent presque qu'en Stances ; les premieres sont encore à la louange de M. du Vair ; les autres font l'éloge d'Henri IV, & de Louis XIII son Successeur. Il y a aussi des Complimens pour les amis que l'Auteur s'étoit faits dans le Beaujolois ; en particulier pour Mr. *le Brun de laRochette*, sur ses *Œuvres Spirituelles & de Jurisprudence*, & pour les enfans de Jean Heudon, qui étoient alors fort jeunes.

JEAN HEUDON.

JEAN HEUDON. 1630.

Les dernieres Stances de Jean Godard sont adressées à Jean & à Thomas Heudon, fils de Jean Heudon, & neveux d'Audebert. Ces jeunes gens n'avoient alors que dix à onze ans. Godard intitule les Stances qu'il

leur envoye, *l'Amitié Hèréditaire*, pour leur faire connoître qu'il vouloit avoir pour eux la même affection qu'il avoit toujours témoignée à leur Pere & à leur Oncle, à qui il avoit beaucoup d'obligation. Jean Heudon sur-tout s'étoit pris de la plus vive amitié pour Godard. Nés l'un & l'autre à Paris, ils firent connoissance au Collége, & l'attachement qu'ils se promirent dura autant que leur vie. Heudon étoit fils d'un riche Bourgeois, & montroit un cœur tendre & généreux ; Godard avoit besoin de secours, & il se flattoit d'en trouver dans la générosité de son ami; il ne se trompa point, & il n'a pas fait difficulté de le publier. Voici un autre motif de leur union. Godard fit des Vers dès la premiere jeunesse, & Heudon les admiroit, les vantoit, & annonçoit partout son ami comme un des plus chers favoris d'Apollon.

JEAN HEUDON. 1630.

Le passage de l'estime & de l'amitié à l'imitation n'est pas difficile. Heudon voyant que son ami se faisoit un nom par ses Poësies, crut aisément qu'il pouvoit courir la même carriére, & s'y acquerir quelque gloire. Godard profita de cette dispoſi-

Hist. du Th. Fr. t. 3. pag. 539.

JEAN HEUDON. 1630.

tion pour se l'attacher d'une maniere encore plus intime. Il lui persuada que s'il vouloit travailler, il réussiroit infailliblement, & s'offrit même à lui *prêter l'épaule pour monter sur le double mont.* Quoique la nature en donnant à Heudon le goût de la Poësie, lui en eût refusé le talent, il ajouta foi aux promesses de son ami, & composa deux Tragédies, *Pyrrhe*, & *Saint Clouaud*, où malgré les corrections de Godard, on s'apperçoit aisément que son Eléve étoit peu propre à la Poësie Dramatique. La premiere de ces deux Piéces parut en 1598, & l'autre l'année suivante. Celle-ci est l'Histoire de la Conversion de S. Cloud, fils de Clodomir Roi de France. Les Auteurs de l'*Histoire du Theâtre François* font connoître ces deux Tragédies.

Ibid. p. 540. 552.

Le succès répondit mal aux promesses de Godard & aux espérances de l'Auteur ; & celui-ci fut sans doute assez sage pour discontinuer de travailler dans un genre auquel il n'étoit point propre, puisqu'on ne connoît de lui dans le Dramatique que les deux Piéces que je viens de citer. Mais il ne le fut pas assez pour aban-

donner entiérement la Poësie. Il voulut même prendre son vol jusqu'au Poëme Héroïque ; & malgré les *occupations du Barreau*, car il s'étoit fait recevoir Avocat au Parlement de Paris, il entreprit de mettre en Vers les évenemens les plus considérables de notre Histoire, de remonter jusqu'à l'origine de celle-ci, de la suivre d'âge en âge, de chanter les actions héroïques des grands Capitaines que la France avoit admirés, d'entrer dans le détail des révolutions arrivées dans le Royaume ; en un mot de n'omettre, selon son titre, aucune des *Aventures* des François, depuis qu'ils ont commencé à être connus jusqu'au 17e. Siécle. C'est cet Ouvrage que Godard vante avec tant d'emphase dans son Poëme *de l'Amitié*, ainsi que je l'ai rapporté à son article.

JEAN HEUDON. 1630.

Il devoit contenir seize Livres. Heudon en donna les cinq premiers en 1602 ; & alla ensuite jusqu'au sixiéme, qui ne parut qu'en 1619. Les occupations que lui donnoient le Barreau, ou d'autres raisons l'empêcherent de poursuivre. Dans les quatre premiers Livres, le Poëte entre dans

JEAN HEUDON. 1630.

un grand détail de ce qui lui a paru de plus mémorable dans l'Histoire des Celtes & des Gaulois jusqu'à l'établissement de la Monarchie Françoise, qu'il fixe à Pharamond. Le cinquiéme contient la suite des Rois de la premiere race, & ce qui s'est passé sous leur regne. La Conversion de Clovis à la Religion Chrétienne paroît d'abord devoir être l'objet du sixiéme Livre ; mais ce sujet n'est qu'éfleuré. Heudon n'est prolixe que sur les instructions qu'il feint avoir été données à Clovis par le S. Evêque Remi ; encore ces instructions se bornent-elles en quelque sorte à l'Histoire de la Création du Monde, mêlée de quelques réflexions trop vagues pour porter la lumiere dans l'esprit. Cela dit, le Poëte laisse-là Clovis & ses Successeurs, pour passer subitement à Henri IV dont il raconte la Conversion à la Foi Catholique. A la suite de ce Livre, on lit encore de Jean Heudon, un Discours en Vers, *de l'union des Sciences & Vertus*, à Mr. de Vic, Abbé du Bec ; & quelques Poësies Latines, qui sont un peu moins mauvaises que les Françoises. L'Auteur a dédié ce sixiéme

Livre au Cardinal du Perron ; mais celui-ci étant mort en 1618, Heudon ajouta une seconde Epitre Dédicatoire à Jean Davi, Frere de ce Cardinal, Archevêque de Sens, qui mourut lui-même en 1621. JEAN HEUDON. 1630.

FRANÇOIS DE ROSSET.

FRANÇOIS DE ROSSET. 1630.

J'aimerois encore mieux le Poëme de Jean Heudon avec tous ses défauts, que les *Douze Beautés de Phylis*, & *les autres Œuvres Poëtiques* de François *de Rosset*, son contemporain. Dans le premier on apprend du moins certains faits concernant notre Histoire; on sent un Auteur qui avoit lû, & qui auroit fait un meilleur usage de ses recherches, s'il avoit eu plus de critique, plus de discernement. Mais quel fruit peut-on retirer des Poësies du second ? Que sa *Phylis* ait eu ou non douze Beautés, elle ne pouvoit intéresser que lui.

Rosset le sentoit bien lui-même, s'il est vrai, comme il le proteste que ces douze *Beautés étoient une ardeur de 18 ans qui eût été consumée dans la poussiere de son étude*, si elle ne lui eût pas été dérobée. C'est donc à un dépit

FRANÇOIS DE ROSSET. 1630.

d'Auteur que nous devons tant de mauvais Vers. L'Amour les avoit enfantés, la colere les fit publier. Rosset étoit allé en Italie, après être demeuré plusieurs années en Provence où il étoit né. Un *Pédant* profita de son absence pour faire imprimer une partie de ses Poësies à Avignon, mais d'une maniere si défectueuse, que l'Auteur eut peine à s'y reconnoître. Un Pere pouvoit-il souffrir patiemment que l'on eût ainsi estropié son Enfant ? Rosset, à son retour de Rome, apprit cette nouvelle avec indignation ; il crut devoir se venger ; mais le mal est qu'il fit porter au public la peine qu'un seul méritoit. Il se seroit conduit plus sagement s'il eût obligé l'indiscret Editeur à lire plusieurs fois ce qu'il avoit eu l'imprudence de tirer de l'obscurité : j'aurois trouvé la punition proportionnée à l'offense.

Le sieur de Rosset trop épris lui-même des beautés de sa Poësie qu'il égaloit à celles de sa *Phylis*, c'est-à-dire, qu'il jugeoit *incomparables* ; car c'étoit l'idée qu'il s'étoit formée de sa Maîtresse, revit donc tout ce fatras de Stances amoureuses, & de Sonnets

passionnés, où il anatomise en quelque sorte, jusqu'à l'indécence, tout ce qui lui avoit plu dans celle qu'il aimoit, & le livra au public qui le méprisa. Il y joignit le *Tombeau* de sa Belle, que la mort avoit enlevée pendant qu'il en étoit bien éloigné. Alors il change de ton; son Luth ne résonne plus; les larmes étouffent sa voix; le desespoir s'empare de son cœur; il jure de ne plus chanter, & souhaite que *plustost sa voix devienne percluse.* Mais rassurons-nous: ces desespoirs d'Amans ne sont, pour l'ordinaire, qu'un jeu de l'imagination. Rosset continua de chanter, c'est-à-dire, de faire de très-mauvais Vers. Ce ne fut plus sa Phylis qui en fut l'objet; elle n'étoit plus; ce furent d'autres *Iris*, vraies ou supposées. Ce sont elles qui sous le titre de *diverses Amours* lui firent encore, malgré ses sermens, enfanter ces Stances, ces Sonnets, ces Chansons, qui grossissent le Recueil de ses Poësies, & ennuyent le Lecteur le plus indulgent.

Rosset seul en étoit si content qu'il s'emporte jusqu'à la fureur dans des Stances contre un *Zoïle*, qui n'en avoit pas une idée si avantageuse; *ce Sot*, dit-il,

FRANÇOIS DE ROSSET. 1630.

Ce sot qui mesprise mes Vers,
Qui tousjours hoche de travers
Ma Muse escritte dans mes poles,
Comme estant du tout imparfaict,
Fait des paroles sans effect,
Moy des effects & des paroles.

Répondre ainsi, & dans ce stile, n'étoit-ce pas donner gain de cause à son Adversaire? Le Poëte conserve ce ton chagrin dans plusieurs autres Stances. Mais il le quitte ensuite pour *Paranympher*, c'est-à-dire, pour louer quelques-uns de ses bienfaiteurs, tels que *Paulino Bernardino*, Dataire du Pape; Charles de Conti, Baron Romain, & Vice-Légat d'Avignon; Emmanuel de Crussol, Duc d'Uzès, Prince de Soyon, & Pair de France. Il célébre encore les louanges de ce Seigneur dans un *Chant Triumphal*, où il introduit trois Nymphes qui viennent le saluer en François, en Latin, & en Languedocien, lors de son entrée à Uzès en 1597. Diane de Crussol, Sœur de ce Duc, mariée à Jean-Vincent d'Ancezune Baron du Tor, a aussi son tribut de louanges dans des Stances particuliéres.

La reconnoissance ou l'intérêt avoit

dicté

FRANÇOIS DE ROSSET. 1630.

dicté ces éloges. Le mauvais goût, & peut-être quelque chose de pis, produisit ceux que le Poëte fait dans d'autres *Paranymphes*, des *Amours de Cléonice* de Philippe *Desportes*, Abbé de Tiron ; des *Amours* du sieur *Bertaud*, Abbé d'Aulnai ; des *Amours d'Angeline* du sieur Timothée *de Chillac* ; & des *illustres Avantures* de *Deimier*. Tous ces Ouvrages sont des chefs-d'œuvres, selon Rosset, & leurs Auteurs sont des Phénix. On en juge très-différemment depuis long-tems.

Je trouve notre Poëte plus raisonnable dans son *Chant Royal sur l'Immaculée Conception*, qu'il envoya à l'Académie du Puy à Rouen ; dans son *Tombeau*, ou Eloge funébre du sieur Guiraud, qui ne nous est cependant pas plus connu aujourd'hui, malgré les titres de *Jurisconsulte & Poëte excellent* dont Rosset le décore ; dans ses Stances sur les Ouvrages de *Lucas Materot*, *Prince des Escrivains*, c'est-à-dire des Maîtres à écrire, *de ce siécle* ; dans celles qu'il adresse à Mr. de Tours, Conseiller & Sécretaire du Roi ; & dans son Ode sur Malherbe. Ce Mr. de Tours avoit été ami du Pere de Rosset, qui

lui demande aussi sa bienveillance :

FRANÇOIS DE ROSSET. 1630.

> Que toujours ta maison, & ta race prospere,
> Jouïssant à souhait d'un bonheur triomphant ;
> Et que, comme jadis tu chérissois mon pere,
> Tu le veuilles chérir encore en son enfant.

A l'égard de Malherbe, voici ce qu'il en dit :

> O Caen fertile en beaux esprits,
> Qui dans un si petit pourpris
> Dont ta muraille t'environne,
> Surpasses le renom vivant
> Dont se vont encore élevant
> Venouse, Mantoüe, & Véronne,
>
> Parmy tant de belles Cités,
> Qui vantent leurs félicités,
> O ! que tu dois estre superbe,
> Produisant trois Soleils nouveaux,
> Mon *Bertaud* & *Des Yveteaux*,
> Et l'incomparable *Malherbe* !
>
> Pour moy je ne sçaurois chanter
> Quelqu'un qui sans le mériter,
> Veut avoir le fruit de ma peine ;
> Aimant mieux en ceste façon
> Changer d'un flateur la leçon
> En celle-là de Philoxene.
>
> Mais aussi de ne chanter point,
> O grand Malherbe, de tout poinct,
> La gloire de ta rare Muse,
> Je mériterois droitement,
> Ce qu'il reçut injustement
> De ce Tyran de Syracuse.

Ailleurs de Rosset nous apprend qu'il étoit cousin du sieur *Delaudun d'Aigaliers*, dont j'ai parlé plus haut, qu'il avoit fait un séjour de 14 ans à la Cour, & qu'il avoit eu pour amis les meilleurs Ecrivains de son siécle. Ceux-ci ne lui avoient pas sans doute appris, ni à faire de méchans Vers, ni à produire des Romans qui sont aussi mauvais que ses Vers, tant ceux qui sont de son invention, que ceux qu'il a imités ou traduits de l'Italien & de l'Espagnol. J'ai parlé dans un autre Volume de sa traduction de l'Arioste. Je crois que ce trop fécond Ecrivain vivoit encore en 1630.

FRANÇOIS DE ROSSET. 1630.

Bibliot. Fr. t. 7. p. 364. & suiv.

LOUIS DORLEANS.

LOUIS DORLEANS 1629. & 1631.

L'Arioste ne fut pas mieux traité dans les *imitations* de Louis *Dorléans*, qu'il l'avoit été dans la traduction de Rosset. Ces deux Ecrivains n'avoient aucun talent pour la Poësie ; mais c'est la seule ressemblance qu'il y a eûe entre l'un & l'autre. Rosset aimoit le repos, désiroit la paix, & voyoit avec peine les troubles dont la France ne fut que trop agitée de son tems. Louis Dorléans se livra

LOUIS DORLEANS 1629. & 1631.

au parti de la Ligue, & composa quantité de Libelles séditieux, qui troublerent la tranquillité publique & la sienne. Il étoit de la Ville d'Orléans, & « je ne sçai, dit l'Auteur » des Remarques sur la Satyre Mé- » nippée, » s'il n'étoit pas d'une fa- » mille qui avoit embrassé la Réfor- » mation, puisqu'il y eut un François » Dorléans Libraire, massacré pour » la Religion en 1572 ». Louis fut dans la suite Avocat au Parlement de Paris, où il plaida avec quelque succès. La Ligue qui connoissoit son zéle aveugle, le choisit pour son Avocat, & le députa aux Etats, où il parla d'une maniere digne de la cause qu'il soutenoit, & de l'Assemblée séditieuse qui l'écoutoit. Il avoit été associé à ce parti par Charles Hotman dit *la Roche-Blond*, le même à qui les Guises s'adresserent pour tramer la Ligue à Paris.

Il parloit & écrivoit assez passablement, dit M. de Thou ; mais son fanatisme lui fit faire un mauvais usage de ses talens. Il publia dans ce temslà, dit le même Historien sur l'année 1585, un long & ennuyeux discours, sous le nom d'un Catholique Anglois,

Hist. l. 81. an. 1585.

qui en reconnoissance de l'asyle qu'il avoit trouvé dans le Royaume, exhortoit les François à se précautionner contre les entreprises des Hérétiques, & contre la tyrannie; les avertissant qu'autrement ils se verroient exposés à la même persécution que souffroient les Catholiques en Angleterre. Ce Libelle fut comme un tocsin général. Bientôt on n'entendit plus à Paris, & dans toute l'étendue du Royaume, les Chaires Chrétiennes retentir d'autre chose, que des persécutions d'Angleterre. On étoit excédé des invectives que faisoient les Prédicateurs à ce sujet; & ils ne manquoient pas de menacer leurs Auditeurs qu'ils n'en devoient pas moins attendre des Hérétiques. Comme le Libelle de Dorleans étoit fort dangereux, & très-propre à exciter les Peuples à la sédition, du Plessis Mornay, quoique Calviniste, & Denys Bouthillier, Catholique, & très-habile Avocat, le réfuterent. Dorléans que les bonnes raisons n'arrêtoient point, fit réimprimer cet écrit, & y ajouta une deuxiéme partie; mais l'Ouvrage fut brûlé le 2e. d'Avril 1594, & l'Imprimeur banni hors du Royaume.

LOUIS DORLEANS 1629. & 1631.

LOUIS DORLEANS 1629. & 1631.

Deux ans auparavant, Louis Dorléans saisi d'un retour subit d'affection pour sa Patrie, parla vivement dans une assemblée publique de la Ligue, tenue le 30 Octobre, sur l'affligeante situation où la Ville de Paris se trouvoit réduite, & pressa fortement le Duc de Mayenne d'y apporter reméde. Mais ces bons sentimens durerent peu. Dorleans reprit la plume en faveur de la Ligue : & que d'Ecrits n'enfanta-t-il pas, soit en Latin, soit en François ! On peut en voir les titres dans les Supplémens du Moréri des années 1735 & 1749. Je ne dois parler ici que de ceux qui ont fait regarder l'Auteur comme Poëte.

v. La Sat. Ménip. édit. in-8°. t. 2. p. 222. jusqu'à 229.

On met de ce nombre le *Banquet du Comte d'Aréte*, Livre en effet parsemé de Vers François, Satyre si emportée qu'elle fut blâmée même des Ligueurs un peu modérés, & détestée de tout bon François. Dorléans la composa après la conversion d'Henri IV, qu'il traitoit de dissimulée. Voyant qu'on se soulevoit contre ce Libelle, il craignit pour lui-même, se retira à Anvers, & demeura environ neuf ans hors de sa Patrie. Ayant enfin trouvé

le moyen de faire ſa paix, par l'entremiſe de Mr. de Villeroy, & du Préſident Jeannin, il revint à Paris ſur la fin de Mai 1603, s'y fit de nouvelles affaires, fut arrêté le 12 d'Avril, & mis en priſon à la Conciergerie, où il fut étroitement ſerré, ſans avoir la liberté de parler ni de communiquer avec aucune perſonne. La bonté d'Henri IV le délivra au bout de trois mois; & au mois de Novembre 1604 Dorléans fit ſur cela un *Remercîment au Roi*, dans lequel il dit autant de bien de ce Prince, qu'il en avoit dit de mal.

LOUIS DORLEANS 1629. & 1631.

En 1606 il tint le même langage dans l'Epitre Dédicatoire à Henri IV, qu'il mit au-devant de ſon *Diſcours ſur les ouvertures du Parlement*, Ouvrage curieux, que l'on recherche encore, & auquel il joignit les *Remontrances* qu'il avoit prononcées auxdites *ouvertures*, pendant près de cinq ans qu'il avoit fait les fonctions d'Avocat-Général pour la Ligue; mais on ſoupçonne que ces Remontrances ne ſont pas telles qu'il les avoit prononcées. Au reſte, il y a lieu de croire que ſa réconciliation avec Henri IV fut ſincere, puiſqu'il ne ceſſa d'en

LOUIS DORLEANS 1629. & 1631.

parler comme il le devoit, même après la mort de ce Monarque. J'en tire la preuve des deux Epitaphes suivantes, qu'il consacra à sa mémoire, Voici la premiere.

> Cy gist un Roy plus grand que n'est la terre & l'onde,
> Qui vescut & finit avec tant de renom,
> Qu'encore qu'il soit mort, les Lettres de son nom
> Epouvantent la terre, & font trembler le monde.

Il dit dans la seconde :

> Toutes les vertus sont le deüil
> D'Henry, seul honneur des Histoires :
> L'univers sera son cercüeil,
> Ses titres seront ses victoires.

Ces Epitaphes sont dans *le Jardin d'Epitaphes choisies*, donné en 1648. par Pierre *Guillebaud*, plus connu sous le nom de Dom *Pierre de S. Romuald*, Feuillant.

Au devant des *Discours & Remontrances* de Louis Dorléans, on a gravé son portrait où il est dit qu'en 1606 il avoit 63 ans. Il vécut encore lontems depuis, n'étant mort qu'en 1629 dans la 87e. année de son âge. Parmi les Vers qui coururent durant

les troubles de la Ligue, & dont on rapporte une partie dans la *Satyre Menippée*, on lit ceux-ci contre Louis Dorléans :

LOUIS DORLEANS. 1629. & 1631. Edit. in-8°. t. 1. p. 191.

Si pendre te voulois, tu ne ferois que bien,
Puisqu'on ne peut avoir de toi miséricorde ;
Mais si tu veux sauver quelque peu de ton bien ;
Va te jetter en l'eau, tu gagneras ta cordé.

Outre les Vers que Louis Dorléans a répandus, comme je l'ai dit, dans son *Banquet du Comte d'Arète*, on a encore de lui un Poëme intitulé, *Renaud*, imprimé en 1572 : un *Cantique de Victoire, par lequel on peut remarquer la vengeance que Dieu a prise dessus ceux qui vouloient ruiner son Eglise & la France*, qui avoit paru dès 1569. Il y est principalement question de la bataille de Moncontour où les Huguenots furent battus le 3e. Octobre 1569. comme ils l'avoient été à celle de Dreux en 1562., & à celle de S. Denys en 1567. celle de Moncontour fut très-sanglante. En 1568, Dorléans composa plusieurs Sonnets sur la mort de Jacques de la Châtre, Seigneur de Silfac, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, tué à la

M v

LOUIS DORLEANS 1629. & 1631.

rencontre de Meſſignac le 25 Octobre 1568. Il étoit Frere de Claude de la Châtre, Maréchal de France.

Le dernier Ouvrage Poëtique du ſieur Dorléans, dont je n'ai vû qu'une édition poſthume, donnée en 1631, conſiſte en *Quatrains moraux pour l'inſtruction de la Jeuneſſe.* Il y a 612 Quatrains, ſur divers ſujets de Morale, & tous utiles. Dans la Préface, l'Auteur dit qu'il avoit aimé la Poëſie dès le tems qu'il étudioit à Paris ſous Jean Dorat, & que cet amour ne l'avoit point quitté dans ſa vieilleſſe; mais que deux choſes l'avoient empêché de s'y livrer ſelon toute l'étendue de ſon inclination; les occupations qui étoient inſéparables de ſa profeſſion d'Avocat, & les tems triſtes & malheureux dans leſquels il avoit vécu. Il ajoute, qu'il avoit compoſé ces Quatrains pour ſe conſoler au milieu de l'affliction publique, *comme le chant du Cygne près de la mort*, & auſſi pour laiſſer à ſes enfans des enſeignemens utiles, qui puſſent leur ſervir de régles de conduite. Dans la même Préface, il dit un mot des Quatrains & Diſtiques moraux, Grecs, Latins, & François,

composés par les Anciens & les Modernes. Il loue en particulier ceux de *feu* M. *le Cirier*, Evêque d'Avranches, sur la Providence de Dieu; c'étoit Antoine ou Augustin le Cirier, Freres, qui occuperent successivement le siége Episcopal d'Avranches, dans le 16e. siècle; les Sonnets de l'Abbé *de Billy*; les Mimes de *Bayf*; & les Quatrains de M. de Pibrac, que Dorléans dit avoir été Disciple de *Bunel*, *Jésuite*, *nourrisson de Muret*.

LOUIS DORLEANS. 1629. & 1631.

Colletet, qui nomme un si grand nombre d'Auteurs de Quatrains, dans son Discours de la Poësie Morale, a oublié ceux de M. *le Cirier*. A l'égard de ceux de Louis *Dorléans*, qu'il fait Parisien, & dont il cite une édition de 1625, voici le jugement qu'il en porte: « Quoique ce sçavant » homme, dit-il, eût beaucoup d'es» prit & de courage, & qu'il eût été » même un des bons Poëtes de son » tems (cet éloge est certainement » outré) il faut que j'avoue ingénue» ment que ces Vers me semblent tel» lement au-dessous de sa profonde » doctrine & de sa haute réputation, » & même du mérite de ses premiers

Louis Dorleans 1629. & 1631.

» Vers, que je ne m'étonne pas si » ceux-ci furent semblables à ces animaux éphemeres qui naissent, vivent & meurent en un même jour. » Ce que j'ai d'autant plus de peine » à dire, que plusieurs années avant » qu'il mourût, je l'avois connu & » pratiqué assez familiérement, & » que je trouvois son entretien fort » divertissant & fort solide, mais » principalement en matiere de Lettres & d'Histoires, horsmis celles » de son temps. » Sur ce dernier article, Colletet convient que Dorléans avoit un zéle indiscret qui l'emportoit au-delà des bornes, & que *jusqu'au déclin de son âge*, ses violentes passions ne lui laissoient pas toujours la liberté d'écouter la voix de la sagesse & de la raison.

ISAAC DU RYER.

Isaac du Ryer, 1631.

Voici un autre Poëte qui fut, comme Louis Dorléans, malheureux par sa faute. C'est Isaac *du Ryer*, Pere du trop fécond Ecrivain Pierre du Ryer, de l'Académie Françoise. Isaac connu de bonne heure de MM. de Bellegarde, entra dans cette maison

en qualité de Sécretaire de Roger de Bellegarde, Duc & Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre, Grand Ecuyer, & Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne. Né avec un esprit aimable & enjoué, & ne manquant point de talens pour la Poësie Françoise, il se fit considérer de son Maître, qui prenoit même du plaisir à la lecture de ses Vers. C'est du Ryer qui nous l'apprend lui-même dans ces Stances par lesquelles il adressa, depuis sa disgrace, au même Seigneur, le Recueil de ses Poësies, qu'il intitula, *le Temps perdu*:

ISAAC DU RYER. 1631.

pag. 1

Si du Ryer vostre Secretaire
Est encore si téméraire
Que de vous présenter des Vers;
C'est qu'autrefois, sans vous en rire,
Et les regarder de travers,
Vous avez bien daigné les lire.

En ce temps je faisois merveilles,
Et mon Vers sonnoit aux oreilles
Comme un Luth touché doucement:
En ce temps vostre seule grace,
Et vostre seul commandement,
Estoient ma Muse & mon Parnasse.

Maintenant ma veine est tarie,
Et ma Muse autrefois chérie,

ISAAC DU RYER. 1631.

N'est plus celle qu'elle a esté,
Ayant perdu la mignardise,
La grace & la facilité,
Qu'elle avoit de nature acquise.
Ce malheur vient de ma retraite,
Et de la perte que j'ay faite
De l'honneur de vostre amitié;
Si bien que je n'ay plus de charmes
Pour vous esmouvoir à pitié,
Si ce ne sont ceux de mes larmes.

Mais pourquoi s'étoit-il retiré? Comment avoit-il perdu l'amitié de son Protecteur? Le voici: Sa Majesté devoit envoyer M. de Bellegarde à Florence, du Ryer devoit le suivre dans ce Voyage, il étoit même sur la Liste de ceux qui étoient marqués pour l'accompagner, l'envie le desservit, il ne fut point du voyage. Piqué de ce changement, il quitta son emploi & la Maison du Duc de Bellegarde. Il ne fut pas lontems sans reconnoître sa faute, il en fut pénétré de douleur; mais le mal étoit sans reméde. Voici comment il s'en-explique dans des Stances envoyées à Florence, à M. le Breton, Sécretaire du même Duc, qui s'amusoit aussi de la Poësie.

Ib. p. 130.

Isaac du Ryer. 1631.

Je ne puis plus, Breton, retenir mes soupirs,
Il faut que je me plaigne.......
Te voilà dans Florence, où mille beaux objets
Font que de tes beaux Vers aujourd'hui tu t'escrimes,
Et je languis icy, n'ayant plus de sujets,
Eloigné de celui qui chérissoit mes rimes.
Je veux, ce me dit-il, te mener avec moy.
(Dieu sçait combien me pleust cette douce parole!)
Et au partir de-là, sans me dire pourquoy,
Cinq ou six jours après, je fus rayé du roole.....
Après un si grand tort, qui n'a point de pareil,
Qui n'eût eû l'humeur prompte, & n'eût fait sa
retraite ?
Las ! je l'ai fait aussi sans avoir pris conseil :
M'en blâme qui voudra, c'est une chose faite.......

Oui ; mais il auroit voulu qu'elle fût encore à faire. Le dépit l'avoit porté à une fausse demarche ; la réflexion lui en fit sentir toutes les conséquences. Il étoit sans biens, & demeurant sans Protecteurs, il n'entrevoyoit plus qu'un avenir fort triste. Aussi ne tarda-t-il pas à éprouver toute la pesanteur des chaînes qu'il venoit de s'imposer.

Quant à moi je ne puis d'un tel fait me louer ;
Mais ce qui plus encor m'afflige & me travaille,
Me voilà maintenant un valet à louer,
Tout triste & tout confus, sans denier ni sans
maille, &c.

ISAAC DU RYER. 1631.

Ses amis tâcherent envain de le consoler, en lui faisant espérer qu'il rentreroit dans les bonnes graces de M. de Bellegarde, il sçavoit trop ce qui les lui avoit fait perdre pour compter sur un retour qui lui paroissoit sans fondement. Il est vrai qu'il ne s'explique pas assez clairement sur cet évenement pour qu'on puisse en deviner la cause; mais il en dit assez pour faire croire que son imprudence y avoit beaucoup contribué. Pour espérer mon retour, dit-il,

Il faudroit donc changer d'humeur premierement;
Et de changer d'humeur, je ne le sçaurois faire.
Faire bien le bouffon, être effronté, mocqueur,
Rapporter, & flatter, & bien porter la Lettre,
Estre autre par dehors que l'on n'est dans le cœur,
Voilà ce qui avance un Valet près d'un Maistre.

Dans d'autres Stances, adressées à César Auguste de Bellegarde, Baron de Termes, Frere de Roger, il ne s'explique encore qu'à demi sur *le mauvais procédé* qu'il eut, dit-il, avec son Maître, & qu'il fait retomber sur sa pauvreté. Car voici tout ce qu'il en dit:

ISAAC DU RYER. 1631.

Cruelle pauvreté, Déesse décharnée,
Que mes cruels destins ont chez moy ramenée ....
Tu m'es venu revoir ....
Pour me perdre du tout, & enfin me contraindre
De me désespérer, & perdre tout respect.
J'avois acquis en Cour, ma demeure fatale,
L'amitié d'un Seigneur à qui rien ne s'égale,
Dont je me promettois quelque jour de l'appuy.
Et tu as tellement signalé ma misere,
Que ce que le respect me deffendoit de faire,
Séduit par un Sergent, je l'ay fait contre lui.

Dans un Sonnet que je n'ai lû que dans l'édition de ses Poësies faite en 1624. il dit qu'il avoit demeuré sept ans au service de M. de Bellegarde.

Puisqu'il estoit dans le Ciel arresté,
Que chez un Grand sept ans je devois estre :
Quel Astre froid contre moy despité
D'un naturel si craintif me fit naistre ?
Si du Logis tout seul je suis resté
Frustré du bien que je m'osois promettre,
Hélas ! c'est toy, froide timidité,
Que j'en accuse encor plus que mon Maistre.
Et cependant mon bel âge à la Cour
S'en est allé sans espoir de retour,
N'en rapportant pour tout bien & salaire,
Que des regrets, des pleurs, & du poil gris ;
Et qui plus est un injuste mespris,
Pour plus encor signaler ma misere.

Sans Maître, sans Protecteur, &

ISAAC DU RYER. 1631.

sans fortune, du Ryer se vit contraint d'accepter un emploi au Port S. Paul, à dix écus par mois. Il en parle dans plusieurs de ses Poësies, où il décrit les incommodités attachées à ces sortes d'emplois, & les fatigues & les chagrins qu'il y essuyoit. Malgré tant de desagrémens, il continua de cultiver les Muses, jusqu'à sa mort que je pense être arrivée vers l'an 1631. Un *Sonnet sur les miseres de la pauvreté*, qui lui est attribué dans le *Jardin des Muses*, Recueil in-12 publié en 1644, par Dom Pierre de S. Romuald, Feuillant, a fait conjecturer à un Ecrivain moderne, que du Ryer vivoit encore au tems de l'impression de ce Recueil. Mais cette conjecture ne me paroît pas fondée. Le Sonnet pouvoit être composé longtems avant l'année 1644, & je ne vois aucune raison pour lui donner cette date. Les Recueils sont destinés à réunir quantité de Piéces, souvent fort antérieures au tems de cette réunion. Isaac, comme je l'ai dit, laissa pour fils, Pierre du Ryer, qui dès 1624 avoit fait des Vers Latins à l'honneur de son Pere. Il nous parle aussi de Françoise du Ryer, sa Niéce, qui

v. Les Rem. sur Bayle, par M. Joly, p. 691. & suiv.

étoit entrée dans le Monastere de Longchamp, avec le dessein de s'y consacrer à la vie Religieuse. Isaac lui adresse à ce sujet des Stances où il l'invite à ne point consommer son sacrifice si ce nouvel état lui déplaît; mais aussi où il lui en fait envisager les avantages, si elle est véritablement détachée du monde.

ISAAC DU RYER. 1631.

J'ai vû trois éditions du *Temps perdu* d'Isaac du Ryer, une en 1609, qui porte le titre de *deuxiéme édition*; une deuxiéme depuis 1610, mais dont je ne puis fixer la date, le titre manquant à l'éxemplaire que j'ai consulté; & une en 1624, intitulée: *Le Temps perdu, & Gayetés d'Isaac du Ryer. Nouvellement mis en lumiere.* J'ignore quand a parû la premiere édition. Celle de 1624 contient bien des changemens & des augmentations. Mais toutes ces éditions commencent par 27 Sonnets amoureux, ou du Ryer vante les beautés d'Anne *de la Ruelle*, & l'amour qu'il sentoit pour elle. Le 25e. de ces Sonnets est imité d'une petite Piéce Latine de Jean Second. Le reste offre encore des Sonnets sur divers sujets, des Stances, des Chansons, des Odes, où la galanterie

ISAAC DU RYER. 1631.

regne encore plus que le grave & le sérieux ; un Discours aussi superficiel qu'indécent sur un Voyage que l'Auteur fit avec quelques amis à S. Germain en Laye, de petites Piéces assez peu intéressantes, adressées à M. de Villars, Gouverneur de Rouen ; & à MM. de Vernesson, Hobier, & Hodey, ses amis ; aux Jésuites en général ; & au Pere Gontier, en particulier ; à Jean de Fonteny, de qui l'on a les *Bravacheries du Capitaine Spavente*, traduites de l'Italien de François *Andrini* de Pistoye ; des Vers à la louange de la Comédienne Isabelle Andrèini, quelques Poësies pieuses & un petit nombre d'autres sur la mort de la Duchesse de Beaufort ; de Madame la Connestable ; du sieur de Longars, Enseigne d'une Compagnie ; du Musicien Perrichon, & des sieurs Mortier, Bionneau, & de la Ruelle ; tous gens fort inconnus aujourd'hui. Voici le Sonnet qu'il adresse à M. de Porcheres :

Que tu perds bien ton temps de t'amuser à faire
De la Prose & des Vers pour plaire aux Grands Seigneurs !

Ha ! qu'il vaudroit bien mieux, au lieu de ces honneurs,
Vivre d'un bon meftier parmi le populaire :
Que voilà de beaux Vers, diront-ils pour te plaire!
Porcheres eft tout feul le favori des Sœurs.
Mais au partir de là implore leurs faveurs.
Tu n'auras d'eux finon qu'un mefpris pour falaire.
Tu le verras bientoft ; mais desjà tu le vois,
Combien ces Meffieurs-là font refferrés & froids :
Tu tires de ta veine, ainfi que d'une fource,
Mille & mille beaux Vers qui te font admirer,
Et tu n'as le pouvoir de leur faire tirer,
Pour t'avoir un habit dix efcus de leur bourfe.

Du Ryer eft encore Auteur de trois Paftorales : *La Vengeance des Satyres*, qui ne fut donnée d'abord qu'en trois Actes, à la fuite du *Temps perdu* de l'édition de 1609, que le Poëte augmenta depuis de deux Actes, qu'il changea en beaucoup d'endroits, & à laquelle il ajouta un Prologue *de Cupidon Ecolier*. Le *Mariage d'Amour*, qui eft de 1610. Enfin, *les Amours contraires*, dont la premiere édition eft auffi de 1610. Les deux premieres Piéces ont été réimprimées en 1631. Au commencement du *Temps perdu* on lit à la louange de l'Auteur des Vers François de Jean de *Vernaifon*, de *Breton*, de L. *Joly*, de *Hodey* ; & des Vers

Latins de Louis *Moret*, Parisien.

MICHEL DE MARILLAC.

MICHEL DE MARILLAC. 1632.

Isaac du Ryer avoit doublement *perdu son tems* en s'occupant de la Poësie, parce que ses Vers lui avoient été non-seulement infructueux, mais nuisibles, comme il le dit, & parce que la plus grande partie ne roule que sur des sujets tout profanes. Dans le même tems Michel *de Marillac*, quoiqu'employé dans les plus grandes affaires, rappella les Muses à leur origine, en ne leur faisant parler que le langage de la Religion.

Titon du Till. Parn. Fr. in-fol. p. 204. Pigan. de la Force, descript. de Paris, t. 2. pag. 370. & suiv.

Il étoit fils de Guillaume de Marillac, Intendant & Controlleur Général des Finances, & Frére de Louis de Marillac Maréchal de France. Il nâquit à Paris le 9 Octobre 1563. & fut successivement Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat, Surintendant des Finances en 1624, & Garde des Sceaux en 1626. Louis de Marillac, l'un des hommes les plus sages & les plus vertueux de son tems, mais suspect au Cardinal de Richelieu, & d'ailleurs fort attaché à la Reine Marie de

Médicis, dans l'alliance de laquelle il avoit eu l'honneur d'entrer, ayant été disgracié, son Frere Michel fut enveloppé dans la même disgrace. On lui rendit ensuite les Sceaux à Glatigny près Versailles le 12 Novembre 1630. Mais ce ne fut que pour le priver de sa liberté ; il fut arrêté, conduit dans le Château de Caen, ensuite dans celui de Châteaudun, où il mourut de chagrin le 7 Août 1632. Son Frere le Maréchal avoit eu la tête tranchée le 10 de Mai de la même année. Le corps de Michel fut porté à Paris, & enterré dans sa Chapelle de l'Eglise des Carmelites du Fauxbourg saint Jacques, comme Bienfaiteur de ce Monastere.

MICHEL DE MARILLAC. 1632.

Dès 1628. M. de Marillac avoit donné un Code, qui de son nom *Michel* fut appellé le *Code Michaut*. « C'étoit un Recueil de nos plus fameuses Ordonnances, ausquelles » on avoit joint celles qui avoient » été faites sur les demandes des derniers Etats Généraux, & où l'on » statue sur les demandes de l'Assemblée des Notables aux Thuilleries : » Le Roi, malgré les oppositions du » Parlement, le fit publier dans un

Hist. de Fr. du Présid. Hénault, 2. part. p. 489. & suiv.

MICHEL DE MARILLAC. 1632

» lit de Justice, car il n'est pas dit » qu'il y fut vérifié ; aussi cet Edit » n'a point été observé dans la suite, » & les Avocats ne le citent point » comme une Loi. Il est composé de » 461 articles, dont il y en a 132 » sur le fait de la guerre, & 31. sur » le fait de la Marine. M. le Président Hénault en cite les plus importans dans son Abrégé Chronologique de l'Histoire de France.

En 1623 Michel de Marillac jouissant d'un loisir forcé, parce que la contagion affligeoit la Ville de Paris, & que la Cour s'étoit retirée à saint Germain en Laye, s'occupa à mettre en Vers François les Pseaumes de David, dont la lecture soutenoit sa piété. Il continua depuis cet Ouvrage dans les intervalles de ses autres fonctions, & il l'avoit achevé la veille du jour où le Roi le nomma Surintendant des Finances, par conséquent en 1624. L'Ouvrage parut l'année suivante, avec une Epitre Dédicatoire au Roi, datée de Paris le premier Décembre 1624. Depuis qu'il eut été nommé Garde des Sceaux, il revit cette traduction, avec tous les soins qu'il put y apporter,

porter, & en donna une nouvelle édition en 1630. Outre les 150 Pseaumes, on a dans cet Ouvrage les Cantiques que l'Eglise a insérés dans quelques-uns de ses Offices, pour les faire chanter aux Fidéles ; & huit autres Cantiques Spirituels, de la composition du Traducteur, qui en a tiré tous les sujets de divers endroits de l'Ecriture Sainte qu'il lisoit assiduement.

MICHEL DE MARILLAC. 1632.

DU VIEUGET.

DU VIEUGET. 1632.

Si le sieur *du Vieuget* se fût nourri de la même lecture, elle lui auroit appris à mépriser cet amour profane qu'il chante à la fin de ses *diversités Poëtiques*; à moins badiner dans son Ode *sur la Goinfrerie, à Rochus Cuisinier de Montargis* ; à se railler plus sagement *de la vanité d'un Gascon*, & à ne point allier comme il le fait dans ses autres Poësies, le Sacré avec le Profane. Raisonnable dans les consolations qu'il donne à *Caliste*, & dans ses Stances sur la Libéralité, adressées au Cardinal de Savoye ; pieux dans ses Stances où il rappelle la maladie qu'il avoit eûe au Siége de Verue,

Du Vieuget. 1632.

Ville d'Italie dans le Piémont, au Comté d'Asti, dans ses Stances sur le mépris des vanités, sur la naissance du Sauveur du Monde, & dans quelques autres; il n'est que mauvais Poëte dans sa description des Saisons de l'année, qu'il adresse au Comte & à la Comtesse d'Antremont, à l'Abbé d'Antremont, & au Maréchal de Chastillon, dans son Portrait de Louis XIII. & dans l'invitation qu'il fait au sieur Ferdinand de prendre son Pinceau pour peindre ce Prince, & en représenter également l'intérieur & le caractere. Dans cette derniere Piéce même, il est extrêmement froid, & donne dans des minuties insupportables lorsqu'il veut tracer à Ferdinand tout ce qui lui avoit plu dans la figure extérieure, & dans les manieres du Roi. Le *Tombeau*, c'est-à-dire, l'Eloge de Charles Emanuel Duc de Savoye, & Prince de Piémont, adressé au Cardinal de Savoye son fils, semble indiquer que du Vieuget avoit été attaché à ce Prince; mais la maniere dont il s'explique est trop obscure pour en rien conclure de certain. Les Poësies de cet Auteur ont été imprimées

en 1632. de même que son espéce de *Tragédie*, intitulée, *les Avantures de Policandre & de Basolie*, dédiée par un Sonnet à Madame la Princesse de Carignan. Voyez sur cette Piéce, l'*Histoire du Théâtre François*, T. 4. p. 532.

Du Vieuget. 1632.

JEAN NICOLAS GARNIER DE MONFURON.

Jean Nicolas Garnier de Monfuron. 1632.

Le mêlange du Sacré & du Profane, de l'Amour Divin & de l'Amour de la créature, est encore moins supportable dans les Poësies de Jean Nicolas *Garnier de Monfuron*, que dans celles de du Vieuget. Celui-ci paroît avoir été un Militaire, que ses occupations & ses emplois avoient pû empêcher d'étudier la Religion comme elle mérite de l'être. Monfuron ne pouvoit apporter les mêmes excuses; il avoit embrassé l'Etat Ecclésiastique, & possédoit des biens de l'Eglise, puisqu'il étoit *Abbé de Valsainte*, au Diocèse d'Apt; l'Amour profane ne devoit point être chanté par une bouche destinée à faire entendre les louanges de Dieu; & plus on sent en lui de talens pour la Poësie, plus on est fâché de trouver dans le *Recueil*

JEAN NICOLAS GARNIER DE MONFURON. 1632.

de ses Vers, quantité de Sonnets sur *Angelique* & *Chloris*, de plaintes sur l'insensibilité de la premiere, & de Stances qui ne respirent que la galanterie. Il se condamne lui-même en convenant qu'il avoit senti que ces Sujets tout profanes étoient indécens dans un homme de sa profession ; & ce n'est point se justifier, que de protester qu'il n'a cédé, en mettant ces Poësies au jour, qu'aux pressantes sollicitations de Scipion *du Périer*. S'il ne se croyoit pas innocent de les avoir composées, comment pouvoit-il l'être en les publiant ?

Toutes n'ont pas cependant l'Amour profane pour objet : il y a de belles Stances, en forme de Priere, dans lesquelles il célébre en beaux Vers la bonté & la grandeur de Dieu; des Sonnets à la louange de la Croix du Sauveur, de Louis XIII, & sur quelques autres matieres. Mais au milieu de ces objets, on sent que sa *Chloris* & son *Angelique* le touchoient encore davantage. S'il entreprend de décrire les beautés de Piedvert en Provence, Terre qui appartenoit à M. le Marquis d'Oraison, il faut aller chercher cette description par-

mi quantité de Sonnets & de Chansons sur ses deux Maîtresses. S'il paroît s'affliger des desordres que la maladie contagieuse avoit causés dans la Ville d'Aix, c'est encore sa Chlóris qui est l'objet principal de sa douleur, qui n'avoit peut-être rien de réel; il ne voyoit point de *maladie* plus grande, & plus à craindre pour la Ville affligée, que la retraite de cette Fille. Aix ne pouvoit recouvrer sa *convalescense* que par le retour de *Chloris*. Ce n'est qu'après avoir prodigué son encens à celle-ci, après lui avoir inspiré & déclaré les sentimens les plus tendres, après lui avoir donné mille témoignages du dévouement le plus entier, qu'il l'exhorte dans un Sonnet à ne plus s'occuper de la Créature, & à tourner ses affections vers le Créateur. L'exhortation venoit bien tard. Étoit-elle même sincére ? N'étoit-ce pas encore un de ces tours d'imagination si ordinaires aux Poëtes ?

JEAN NICOLAS GARNIER DE MONFURON. 1632.

Scipion du Périer plus sensible que lui à la consternation où la maladie contagieuse avoit jetté la Ville d'Aix, lui envoye sur ce triste évenement une Ode sage, convenable aux circonstances, pleine de réflexions ju-

JEAN NICOLAS GARNIER DE MONFURON. 1632.

dicieuses, & où l'éloge qu'il y fait de la solitude est dans le vrai. Comment Monfuron y répond-il ? Ce n'est qu'en donnant la préférence aux Villes sur le séjour de la Campagne, en faisant l'apologie de l'Amour, & en se plaignant de ne pouvoir satisfaire celui qu'il ressentoit : ce qui montre que ce n'est pas d'aujourd'hui que la morale des Laïcs est souvent plus pure & plus éxacte que celle des Ecclésiastiques. Il est vrai qu'il y a bien du naturel dans la réponse de Monfuron, comme dans presque toutes ses Poësies, & que sa versification est exacte & correcte. Je louerai ses talens ; je blâme seulement l'usage qu'il en a fait, & qu'il devoit mieux employer. Ses Poësies, avant qu'il les réunît en 1632, avoient déja paru, au moins en grande partie, soit séparément & en feuilles volantes, soit dans les Recueils de son tems, en particulier dans ceux de du Bray. L'Auteur adressa le Recueil qu'il en donna lui-même à Aix, à M. du Périer, & il y inséra l'Ode que celui-ci avoit composée durant la peste qui ravageoit la Ville d'Aix en 1629. Il y laissa aussi imprimer un

Sonnet du même, & quelques autres à ſa propre louange par MM. de *Sainte Marguerite*, *Billon*, & autres qui ne ſont point nommés. Il y a trois Sonnets, une Epigramme, une Ode & une Anagramme ſur ſon nom ſeulement; tout cela eſt aſſez froid.

JEAN NICOLAS GARNIER DE MONFURON. 1632.

L'Abbé de Monfuron avoit pris naiſſance à Aix, & il y eſt mort l'an 1640. Il étoit fils de Marc-Antoine Garnier de Monfuron, Conſeiller en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Provence, & de Claire d'Emanjaud des Seigneurs de Barras, & Frere de Jean-Baptiſte Garnier de Monfuron, mort Doyen de la même Cour. Mademoiſelle de Scudery dans ſon Roman de *Clélie*, Tome 8e. fait dire à Héſiode parlant de l'Abbé de Monfuron, qu'il aura du mérite, & ſurtout un tour galant dans ſes penſées & dans ſes expreſſions; & c'eſt-là en effet le caractere dominant de ſes Poëſies. C'eſt par-là que ſes Vers plurent à la Cour de France, où l'Auteur fit quelque ſéjour, & firent les délices des beaux eſprits de ſon tems qui le regardoient comme un digne Diſciple de Malherbe. C'eſt par le même endroit, qu'ils furent

Vies de quelques Hommes illuſtres de Prov. par le P. Bougerel p. 142.

JEAN NICOLAS GARNIER DE MONFURON. 1632.

recherchés de Claude Expilly, Président au Parlement de Grenoble, à qui l'Abbé de Monfuron avoit cependant la modestie de donner la supériorité sur lui, comme on le voit par ce Sonnet qu'il composa à la louange des Poësies de ce Magistrat.

Expilly, c'est en vain que ma Muse j'appelle;
Quand je veux estaller aux yeux de l'Univers
Les thrésors que mon ame a chez toy descouverts,
Plus je vais l'invoquant, plus elle m'est rebelle.
Ma fortune en ce point n'est-elle pas cruelle?
Quoy donc! jusques icy tant d'ouvrages divers,
Bien qu'inesgaux aux tiens, auront eu de mes Vers,
Et je n'en feray point pour une œuvre si belle!
Je voudroy que ma main ce devoir te rendist!
Mais l'usage des Vers semble m'estre interdit;
Et c'est toy seul pourtant qu'il faut que j'en accuse.
Je me plains des douceurs dont tu m'as enchanté,
Car je croy qu'ayant veu les graces de ta Muse,
Pour courir après toy la mienne m'a quitté.

SCIPION DU PERIER.

SCIPION DU PERIER. 1632.

Scipion *du Périer*, dont on a une belle Ode & un Sonnet fort bien tourné, dans les Poësies de l'Abbé de Monfuron, comme je viens de le faire observer, étoit fils unique de Catherine d'Estienne, & de François

du Périer, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, le même à qui Malherbe adressa les Stances intitulées *Consolation à M. du Périer sur la mort de sa Fille*. Il nâquit à Aix en 1588. s'y fit recevoir Docteur en Droit; plaida sa premiere cause en 1614; fut élu en 1638 Consul, Assesseur & Procureur du Pays, & mourut au mois de Juillet 1667. âgé de 79 ans. Il avoit épousé Sibylle de Garnier des Seigneurs de Monsuron, Sœur de l'Abbé de Monsuron. Comme il n'est connu qu'en qualité de Jurisconsulte, je n'en dirai pas ici davantage. On peut voir sa vie dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de plusieurs Hommes illustres de Provence*, par le P. *Bougerel*, de l'Oratoire, qui a fait réimprimer au même endroit l'Ode de du Périer à l'Abbé de Monsuron.

SCIPION DU PERIER. 1632.

C. CHABROL.

C. CHABROL. 1633.

L'*Orizelle* du sieur *Chabrol*, autre Piéce toute consacrée à l'Amour, n'a rien qui approche de la douceur & du naturel de la Poësie de l'Abbé de Monsuron & de du Périer. C'est une *Tragi-Comédie*, dont je ne parlerois

C. CHABROL. 1633.

point si les Auteurs de l'*Histoire du Théâtre François* en eussent fait quelque mention. Leur omission me fait croire qu'elle n'a point été représentée. Elle parut en 1633. Elle est en cinq Actes, & dédiée à M. le Maréchal de Bassompierre. L'Auteur dit qu'il en a pris le sujet dans l'Histoire de Lombardie. Il fait Orizelle Fille unique de *Chérulphe* Roi de Lombardie, contemporain de *Datteric* Roi d'Italie.

L'action est extrêmement compliquée. On y voit plusieurs combats, des enchantemens, des fureurs de toute espéce, de l'indécence dans le caractere d'Orizelle. Promise par son Pere à Eléonor que l'on représente comme un Seigneur de la plus haute distinction, elle aime Dorimond que ses grandes actions avoient élevé jusqu'au grade de Lieutenant-Général des armées de Chérulphe. Orizelle ne lui cache point sa passion; elle lui en donne les signes les moins équivoques, & cependant Dorimond doute de sa sincérité, ou feint d'en douter. Eleonor est plus clairvoyant; il n'ignore pas qu'un autre est aimé, & il fait jouer divers ressorts pour déta-

cher la Princesse d'un amour qui l'offense.

C. CHABROL. 1633.

Le succès ne répondant point à ses espérances ; on en vient à la force ; la jalousie fait prendre les armes ; le sang est répandu ; tout est soulevé. Dorimond se retire pendant ce tumulte, pousse des soupirs auxquels un écho répond ; revient ensuite, veut de nouvelles assurances qu'il est toujours aimé, & qu'il l'est seul ; il les obtient, & sa crainte ne diminue point. Eléonor trouve le moyen de lui faire présenter un bouquet enchanté, Dorimond en perd la teste ; il prend son épée, s'arme de pistolets, s'imagine que Mars l'appelle à un combat singulier ; il se met en défense. On rit de sa folie, on l'arreste, on le couche ; un Médecin est appellé, & le guérit. Sa famille l'engage ensuite dans une autre alliance ; Orizelle l'apprend, & veut se tuer ; mais changeant subitement de résolution, elle tourne sa fureur contre *Eurice* qui venoit d'épouser Dorimond, & contre Eléonor qui persistoit à vouloir sa main. Dans cette vûe, elle feint d'être fâchée de l'avoir rejetté, lui jure qu'elle l'épousera s'il veut tuer Eu-

C. CHABROL. 1633.

rice, & elle-même en fait la fonction, & immole en même tems le trop crédule Eléonor. Il n'y a dans tout cela ni vraisemblance, ni unité de tems, de lieu & d'action. La versification est d'ailleurs si mauvaise, qu'on prendroit cette Piéce pour un Ouvrage plutôt du commencement du 16e. siécle, que du 17e.

Je ne retrouve pas davantage l'Ecrivain, même supportable, dans les 38 Stances, chacune de dix Vers, que Chabrol adresse à M. le Maréchal de Bassompierre, pour lui persuader que les Poësies immortalisent les Héros, décrire le Siége de la Rochelle, & donner presque tout l'honneur de cette action à son Mécene. Que juger donc du goût des sieurs *Ferrier*, *Sirmond*, *Prévost*, & *Gougenot*, qui se sont mis en frais pour louer Chabrol & son Ouvrage? Ferrier & Sirmond avoient cependant la réputation de gens d'esprit. Comment se deshonoroient-ils en louant une si mauvaise production? Pour *Gougenot*, j'en suis moins étonné: quoique ce Dijonnois, qui n'est mentionné dans la *Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne*, que pour dire

qu'il a gravé des Livres d'Ecriture, ſoit encore Auteur de deux Tragi-Comédies, *La fidelle Tromperie*, & *la Comédie des Comédiens*, les Auteurs de l'*Hiſtoire du Théâtre François* font ſentir, par le compte qu'ils rendent de ces deux Piéces, ſous l'année 1633, que c'étoit un très-mauvais Ecrivain.

C. CHABROL. 1633. T. 5. p. 4. & 22.

LOUIS MAUDUIT.

LOUIS MAUDUIT. 1633.

Le tour du Vers dans *les Dévotions de* Louis *Mauduit* Prêtre, eſt beaucoup plus naturel, l'expreſſion eſt beaucoup plus pure. Il y a eu deux éditions de ſes Poëſies ; je n'ai pas vû la premiere ; la deuxiéme revue & augmentée eſt de 1633. Elle contient des Prieres ſur divers ſujets, & pour différens beſoins, adreſſées à Dieu, à Jeſus-Chriſt, à la Sainte Vierge, à l'Ange Gardien. Il y en a une pour demander d'être préſervé de mort ſubite. Le ſujet fidéle ſe fait ſentir dans celle qui eſt pour le Roi ; le Catholique, dans une qui eſt pour l'Evêque de Rome ; le Chrétien, dans les Prieres pour le matin & pour le ſoir. On a dans le même Recueil une

LOUIS MAUDUIT. 1633.

Paraphrase des Cantiques qui se lisent dans les saintes Ecritures ; une autre du Symbole attribué communément à saint Athanase ; & plusieurs petites Piéces, qui sont du moins recommandables par la piété qui en fait le caractere.

Guillaume Colletet, dans ses Epigrammes page 449. parle d'un *Poëme de Narcisse, de Louis Mauduit.* Je ne sçais pas si c'est le même qui est Auteur des *Dévotions*, dont je viens de parler. Je serois porté à le croire à cause de la conformité des mêmes nom & surnom, & parce que Colletet a eu en vûe un Poëte qui vivoit surement dans le même tems que l'Auteur des *Dévotions*. La différence de la matiere des deux Ouvrages, ne m'arrêteroit pas. Il a toujours été ordinaire à nos Poëtes de traiter également le Sacré & le Profane. Quoi qu'il en soit, voici le *Madrigal* que Colletet a fait sur ce Poëme de Narcisse :

Narcisse dans le sein de l'onde,
Voyant ses yeux qui charmoient tout le monde,
De ses beautés son courage s'esprit ;
Mais lorsque dans tes Vers tu peignis son image,
Il fut plus amoureux des traits de ton esprit,
Que des attraits de son visage.

JACQUES LE VASSEUR.

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

Je suis plus instruit des circonstances de la Vie & des Ouvrages de Jacques *le Vasseur*, Docteur en Théologie, Archidiacre de l'Eglise de Noyon, ensuite Doyen & Chanoine de la même Eglise. M. de Launoy en parle dans son Histoire Latine du College de Navarre, & le Vasseur nous a instruit lui-même de ce qui le concerne, soit dans son *Bocage de Jossigny*, soit dans ses Lettres Latines, & ailleurs. M. de Launoy le croyoit né à Noyon ; ce Sçavant s'est trompé. Le Vasseur dans son Epitre à Charles *Guillemeau*, qui fait partie du *Bocage de Jossigny*, nous avertit qu'il prit naissance à Vîmes, Bourg & Baronie de Picardie, près d'Abbeville, dans le Ponthieu.

Vimmes m'a veu sortir nouvellement au jour,
Jossigni m'a sauvé la vie en son séjour :
Vimmes comble d'honneur toute la Picardie ;
Et le gai Jossigni est l'honneur de la Brie :
A Vimmes je dois tout, & je dois tout encor
A mon cher Jossigny que j'aime plus que l'or.

Sa Mere se nommoit Pétronille de

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

Belval, & mourut en 1596. c'eſt ce qu'on apprend par une de ſes Lettres Latines, & par une Elégie dans la même Langue, qu'il compoſa ſur cette mort, & qu'il envoya à ſon Frere, André *le Vaſſeur*, qui éxerçoit la profeſſion de Chirurgien. Il fit ſes premieres études à Douai & à Tournai ſous la direction des Jéſuites. Après y avoir fait du progrès dans les Lettres Grecques & Latines, & dans la Philoſophie, il vint à Orléans, où il paroît qu'il enſeigna lui-même durant quelques années, après y avoir étudié la Juriſprudence. On a pluſieurs de ſes Lettres, datées de cette Ville dès 1596. & l'on en a auſſi des années 1600 & 1601.

Il parle encore de ſon ſéjour à Orléans dans la cinquiéme Piéce en Vers du *Bocage de Joſſigny*, adreſſée à M. *de Heſves*, Principal du *College de Chambault* dans ladite Ville, avec lequel il avoit demeuré, & de qui il avoit reçu quelques bienfaits.

Irois-je donc ingrat, & tout noirci d'envie
Diſſimulant qu'à toi ſe doit trois fois ma vie,
Pour tant de tiens devoirs qui m'aſſiſterent fort,
Lorſque chez toy mes yeux nageoient preſque en la mort;

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

Pour tant d'aimables fruits qu'une charge commune,
En un mesme Navire où tu servois de Hune,
Nous a *huit ans* entiers fait ensemble gouter,
Fruits qu'on m'a vû cent fois du depuis regretter.

Et plus bas, s'adressant à la Ville d'Orléans:

Puisse-tu donc longtemps, ô bel œil des cités!
Conserver en ton sein tant de commodités,
Toy Nymphe d'Orléans que ce gage bienheure,
Toy *dix ans* tous entiers l'honorable demeure
De mon travail péneux, à qui seule je dois
Si ma nef a couru tout l'Ocean des Loix;
De qui je tiens en foy si j'ay quelque pratique
Des langages divers & de l'estude antique.

Cette ardeur pour l'étude, jointe à la bonté de son caractere, qu'il peint assez bien dans ces deux Vers:

La Cour ne m'enseigna, ma nature est sans art,
Sans ruse mon maintien, mon langage sans fard,

lui acquirent des Amis & des Protecteurs partout où il se vit obligé de séjourner. Il nomme entre les Orléannois, *Lhuillier*, *Fournier* Jurisconsulte, *Chartier*, *le Grand*, & surtout *de Hesves*.

Sollicité par Jean Filesac, Docteur

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

en Théologie de la Faculté de Paris, & qui a été Curé de ſaint Jean en Grève, le Vaſſeur ſe rendit dans cette Capitale du Royaume, & s'y appliqua à la Théologie. La Liſte des Théologiens & des Maîtres en Théologie du Collége de Navarre, donnée par M. de Launoy dans ſon Hiſtoire du même Collége, marque le Vaſſeur entre les premiers, ſous l'année 1606. & entre les ſeconds ſous l'année 1610. Le repos dont il jouiſſoit à Orléans ne le ſuivit pas à Paris. Pierre de l'Eſtoille dit dans ſon Journal du regne d'Henri IV. que ce fut en 1606 même que la peſte ſe répandit en pluſieurs quartiers de cette Ville, & obligea beaucoup de perſonnes à en ſortir. Le Vaſſeur fut du nombre ; il ſe retira à Joſſigny en Brie, dans la Maiſon de Jacques de Bragelongne, Conſeiller du Roi & Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes, qui étoit Seigneur de ce lieu, ou du moins qui y avoit une Maiſon. Ce fut-là qu'il compoſa ſon *Bocage*, c'eſt-à-dire, la plus grande partie de ſes Poëſies Françoiſes, qu'il publia en 1608.

Ce Recueil, après l'Epitre en Proſe

à M. de Bragelongne, & les louanges données à l'Auteur, en Vers Latins & François, par Sébaſtien *Rouillard* de Melun, Avocat au Parlement de Paris, Nicolas *Bourbon*, Jacques *Joly* de Senlis, Etienne *Boloy*, & quelques autres, commence par des Vers à ſainte Geneviéve, Patrone de Paris, & de Joſſigny. Le Vaſſeur y dit que dès l'enfance, il avoit eu de la dévotion pour cette Sainte, & que par ſon interceſſion il avoit reçu du Ciel pluſieurs graces. Il reconnoît qu'il lui devoit la conſervation de ſa ſanté, naturellement foible & délicate.

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

Mes jours, mes mois, mes ans je te rapporte,
Le bien que j'ay, & mon petit ſçavoir,
Et ma ſanté dès longtems demi morte,
Qui ſe ſouſtient toujours par ton pouvoir.

Dans les Vers ſuivans, il fait l'éloge de Joſſigny, & des environs, celui de M. de Bragelongne, de Barbe Robert, femme de ce Magiſtrat, & de pluſieurs parens ou amis de cette famille. Tout cela compoſe cinq ou ſix Piéces en Vers de différente meſure. Elles ſont ſuivies de pluſieurs autres, la pluſpart en forme d'Epitres, à Théodore *Marcille*, Profeſſeur

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

au Collége Royal ; à Sébastien *Rouillard* ; à Guillaume *du Val*, qui a donné une espéce d'Histoire fort imparfaite, & très-mal écrite du Collége Royal & de ses Professeurs ; à Jean *Crassot*, qui professoit la Philosophie ; à M. *de Hesves*, que j'ai déja nommé ; à Pierre *Valens*, qu'il invite à quitter Paris à cause de la peste ; à Jacques *Joly* de Senlis, dont il loue les Poësies, & à Charles *Guillemeau*, qu'il avoit eu pour Disciple. Dans l'Epitre à Marcille, il loue les Jésuites Coton, Gautier, & François Rémond ; il y ajoute, *Vrévin* son Compatriote, & *Marcille*,

. . . . . Qui tout seul vaut une République,
Seul un grand magazin de toute rareté,
Œil qui ne va visant rien qu'à l'éternité,
Œil qui a tout appris ce qui se peut apprendre,
Petit coffret perleux du vaillant Alexandre,
Casette où sont enclos les cahiers Sibyllins,
Qui cache enfin les biens dont les hauts lieux sont
pleins . . . . .
Son Estude est sa Cour, & pour ses courtisans
Ses Livres avec luy toujours sont devisans . . . . . .
La Sale de Cambray, son Théâtre ordinaire,
Annonce assez partout comme il orne une chaire ;
Et le miel de sa voix qui charme l'auditeur,
Fait admirer partout un si docte Lecteur, &c.

Rouillard, selon le Vasseur, méritoit d'être appellé *le Pere des Loix, plus que leur Pere même*; il l'égale à Bartole, à Cujas, à Balde, & le loue sur la connoissance qu'il avoit de l'Hébreu, du Grec & du Latin. Jean Crassot, dont les Écrits sont aujourd'hui oubliés, étoit, selon le même, le *Pere de la Philosophie*, & avoit un *génie universel*.

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

Crassot fils d'une Grace & d'un pere Divin,
D'un Platon qui jadis t'esleva dans son sein;
Crassot pere des Arts enfans de la mémoire,
Où gist le beau Thrésor d'une éternelle gloire,
Gloire qui te poursuit autant que tu la fuis.

Plus bas, continuant sur le même ton panégyrique, il ajoute,

.... Lorsque je dis Crassot,
Je nomme tous les Arts, tous les biens en un mot:
Ce qui se peut savoir depuis la moindre hyssope
Jusqu'aux cédres plus hauts de la cédreuse croppe;
Depuis le centre obscur du rond qui nous soutient
Jusqu'au plancher astré & tout ce qu'il contient.......
Mieux qu'Euclide tu sçais le nombre du Sablon,
Combien darde de feux l'estoillé pavillon:
Mais surtout tu entens le discours des idées
Mieux que jamais Platon, luy qui les a fondées....
Aristote jamais n'entendit Aristote
Si bien que tu l'entends, & n'en fit telle note.......

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

Tu n'ignores les temps, les peuples, les affaires,
Les civiles raisons, les ruses militaires;
Bref je ne puis nommer ce que tu ne sçais pas.

Crassot dut être très-flatté de ce pompeux eloge; mais s'il revenoit aujourd'hui au monde, il seroit bien étonné que l'Université de Paris, où il a enseigné la Philosophie pendant plus de 30 ans, ne lit plus ses Ecrits, & se souvient même à peine de son nom. Les avis que le Vasseur donne dans son Poëme, ou *Discours de la connoissance de soi-même*, à Jerôme de Bragelongne, second fils de Jacques, qu'il instruisoit depuis cinq ans, sont fort sensés. Il fait dans la même Piéce un bel éloge de la Ville de Paris, qu'il finit ainsi:

..... Enfin ce que contient
Tout le pourpris mondain, un seul Paris le tient.
La piété s'y loge au Palais de la gloire,
Et d'elle, sans Paris, ne seroit plus mémoire:
Les thrésors, les grandeurs, l'Agamemnon des Rois,
Bref se loge à Paris la France des François.

Parlant ensuite des Sciences qui y fleurissent, il dit: Minerve

Y a son Capitole, & son Collége aussi:

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

Effaces moi Paris, tu effaces du monde,
Les Roses & les Lys, & la lumiere blonde.....
L'excellence des mœurs, aussi bien que des races,
Tous les mestiers du monde, y ont prises leurs places.
Rien n'est bon, rien n'est grand, rien n'est digne de pris,
S'il ne croist, s'il n'est fait, s'il n'est né dans Paris.

On voit par son Epitre à Charles Guillaume, qu'il avoit fait lire à celui-ci les plus beaux endroits des Morales de Plutarque, de Ciceron, d'Hésiode, d'Horace, &c. Il l'exhorte à se nourrir de la lecture des Anciens; mais surtout il lui recommande l'amour & la pratique de la Religion. *Souviens-toi*, lui dit-il,

De ne manquer jamais à la Divine Loy,
De rendre graces au Ciel de ses graces journelles.....
Autrement Ciceron conjoint à l'Aristote,
Begaye en son parler, & sa sagesse est sotte.
Mais le simple qui loge au cœur la piété,
Qui n'aspire à sçavoir rien que l'humilité,
Ne plaire qu'à son Dieu le donneur de sagesse,
N'estimer autre bien que sa seule richesse,
Sans doute celui la verra dessus l'orgueil,
Sur le sommet des Cieux élever son orgueil.
Mon Charles sois content; sçachant cette pratique,
Tu sçais l'art de Zénon, la Morale & Physique.

Charles Guillemeau, moins célébre

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

que son Pere Jacques Guillemeau, ne suivit pas éxactement ces préceptes ; devenu Médecin de la Faculté de Paris, il fit plusieurs Écrits pleins d'emportemens, & même d'injures grossiéres, contre un Médecin de la Faculté de Montpellier. Le *Bocage* de le Vasseur est terminé par 48 Sonnets moraux, une Piéce à M. Loste, Prieur de Jossigny ; l'*Adieu à Jossigny* ; & le *retour à Paris*. Dans ces derniers Vers, l'Auteur invite Jerôme de Bragèlongne, son éléve, à reprendre l'étude du Droit sous le

> Sçavant Guérin lampe des Loix,
> Guérin de Justice la voix,
> Et du Droit la riche boutique,
> Et qui sçait toute la Pratique.

Avant la composition du *Bocage*, qui contient aussi divers Écrits en Prose, & avant sa retraite à Jossigny, le Vasseur avoit enseigné à Paris les Belles Lettres, & peut-être même la Philosophie dès 1602, & il continua cet éxercice lorsque la cessation du mal contagieux lui eut permis de revenir. Deux de ses Lettres nous apprennent qu'il enseigna dans les Colléges

Colléges de Lisieux, des Grassins, & de Montaigu. Ce fut dans cet intervalle qu'il prit des dégrés en Théologie ; & on le voit Recteur de l'Université en 1609. Il eut souvent occasion de haranguer les Princes & les Magistrats ; & il acquit l'estime, non seulement des Sçavans de son tems, mais encore de Nicolas Brulart de Sillery, Chancelier de France, de Nicolas de Verdun, premier Président du Parlement de Paris, du Cardinal du Perron, & de plusieurs autres.

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

Il fut nommé Archidiacre de Noyon avant 1608, puisqu'il en prend le titre dans son *Bocage* ; & dans ses *Antithèses, ou Contrepointes du Ciel & de la Terre*, qui parurent aussi en 1608. Ce dernier Ouvrage est en cent onze Quatrains, qui contiennent beaucoup de pensées détachées, sur Dieu, sur le monde visible & le monde moral, sur les combats de l'esprit & de la chair, sur les vanités du monde, &c. Le Vasseur l'adressa à M. Hallé, Conseiller du Roi & Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes ; & il n'y chercha pas à se faire valoir, puis-

Jacques le Vasseur. 1633.

qu'après avoir loué dans sa Préface ceux qui faisoient honneur à la France par leurs talens, il dit de lui-même :

Moi le moindre de tous, & né pour admirer
Plutost l'œuvre d'autruy, que pour le censurer,
Censeur de moy tout seul, ayant le droit de lime
Tant seulement sur moy & sur ma foible rime, &c.

Il avoit dit plus haut :

Mon stile bas raze la terre,
Mais mon desir va dans les Cieux ;
Heureux qui peut l'honneur acquerre
De dire bien & faire mieux.

Il composa depuis une suite de ces Antithèses, qu'il publia avec les premieres, sous le titre d'*Antithèses composées*. Ce sont encore diverses Pièces en Vers, où l'Auteur met en opposition la jeunesse & la vieillesse, le monde & la solitude, &c. Il y en a sur la visite de saint Antoine & de saint Paul Hermite, sur la Nativité de Jesus-Christ, sa Circoncision, & le Nom de Jesus ; sur la mort de Jacques Saguier, & sur celle de Raoul & Jacques Bellin, pere & fils ; sur le Martyre de sainte Prisque, & sur la

vie des Carmelites. On ne lit pas ces Piéces avec plaisir. Dans celle qui est *sur le Nom de Jesus*, adressée à la Marquise de Ménelé, il y a une simplicité qui n'est pas excusable dans un Théologien. Le Vasseur après avoir montré que Jesus innocent avoit souffert pour les coupables, ajoute ce proverbe:

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

Le battu bien souvent ainsi paye l'amende.

Jacques *Saguier*, qui est l'objet d'une autre Antithèse, s'étoit fait Capucin, sous le nom de *Frere Louis*, & étoit mort à Rouen en 1606, trois mois après avoir prononcé ses vœux. Etant dans le siécle il avoit cultivé la Poësie:

Dès son tendre âge il caressa Pallas,

Dit le Vasseur;

Cherchant chez elle un espéré soulas,
Goûta longtemps des ondes Castalides,
Enfin trouva que c'étoient choses vuides.
Si bien qu'après s'estre lassé long tems,
Aux vains essais des jeunes passe-temps,
Prit ses esbats sous l'ardente conduite
D'un âge gay qui aux jeux nous invite.

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

Raoul & Jacques Bellin avoient aussi cultivé les Lettres, & en particulier la Poësie. Le Vasseur en fait un bel éloge. Il dit que le Pere s'étoit distingué dans le Barreau, & que le fils n'y auroit pas paru avec moins d'éclat, si la mort ne l'eût pas enlevé à la fleur de son âge. Il réussissoit mieux que son Pere dans la Poësie. Ces Antithèses finissent par une Epitre dans laquelle le Poëte loue l'amour que M. Hallé avoit pour les Lettres, le beau Cabinet qu'il s'étoit formé, & la facilité avec laquelle il communiquoit ce qu'il renfermoit à tous ceux qui pouvoient en faire un bon usage.

Ce fut encore en 1608 que le Vasseur donna les devises des Empereurs Romains depuis Jules César jusqu'à Rodolphe Second; *avec les expositions d'icelles par Quatrains*; ce qui fut suivi en 1609 des devises des Rois de France, expliquées pareillement, chacune par un Quatrain, avec une traduction en Vers Latins par Michel *Grenet*, de Chartres.

Peu de tems après, le Vasseur quitta Paris, & se retira à Noyon, où il fut fait Doyen du Chapitre

vers l'an 1613, & Official vers l'an 1621. il vivoit encore en 1633. Mais j'ignore le tems de sa mort. Depuis sa retraite à Noyon, il ne cessa d'éclairer cette Eglise par ses lumieres, & de donner au public divers Ouvrages historiques & moraux, dont quelques-uns sont encore recherchés aujourd'hui, sur tout ses Lettres Latines, quoique le stile en soit sec & dur, & ses *Annales de l'Eglise Cathédrale de Noyon*, Ouvrage mal écrit, mais qui est curieux, & qui renferme des recherches qui ne sont point à mépriser.

JACQUES LE VASSEUR. 1633.

Il paroît que la Poësie Françoise n'occupa plus le Vasseur depuis qu'il se fut consacré aux fonctions Ecclésiastiques ; elle ne fit plus que l'amuser. On trouve encore plusieurs Vers en cette Langue dans ses Lettres Latines ; mais c'étoient de petites Piéces, qui ne lui coutoient que quelques momens.

Le respect qu'il avoit pour la mémoire de Claude de Montigny, Prêtre, & Supérieur de la Congrégation de l'Oratoire de Jesus à Orléans, où il est mort le 16 de Novembre 1624, lui en fit composer quelques autres,

JACQUES LE VASSEUR. 1633. où il célébre les vertus de ce saint Prêtre. Il les joignit à l'Oraison funébre de ce Pere de l'Oratoire, qu'il avoit prononcée en l'Eglise Cathédrale de Noyon le 3 de Décembre de la même année 1624, & qu'il fit imprimer en 1625. On y trouve de lui une Elégie, 2 Sonnets, une Ode, 5 Quatrains, & un Poëme où il tâche de consoler Louis de Montigny, Archidiacre de Noyon, Frere du défunt, qui étoit fort affligé de la perte de son Frere, à qui il avoit toujours été étroitement attaché. A la tête de ce Recueil, le Vasseur prend les titres de *Docteur en Théologie, Chanoine & Doyen de l'Eglise Cathédrale de Noyon, & Juge ordinaire de la Cour Spirituelle dudit lieu.* Guillaume *Colletet* parle avec éloge de cet Ecrivain dans son *Discours de la Poësie morale*, nombre 87.

JEAN AUVRAY.

JEAN AUVRAY. 1633. Jean *Auvray* moins prudent que le Vasseur nuisit aux occupations de son état, en se livrant trop à la Poësie. Si je m'en rapportois à des Vers Latins qu'on lit à sa louange au-de-

vant de son *Banquet des Muses*, je dirois que sa profession étoit celle de la Chirurgie, puisqu'on le décore du titre de *Premier* de son tems dans cette profession, comme dans la Poësie, *Poëticæ nec non Chirurgicæ Disciplinæ hujus temporis facilè princeps*; mais on le dit Avocat au Parlement de Normandie dans les *Recherches sur les Théâtres de France*, & dans l'*Histoire du Théâtre François*.

JEAN AUVRAY. 1633.

T. 1. p. 223

T. 4. p. 414. 494. 520.

Ce Poëte étoit né vers 1590 & mourut avant le 19 Novembre 1633. On voit par la page 60 de ses *Œuvres Saintes*, qu'il étoit en Hollande en 1608; par la page 109, que la calomnie lui avoit suscité quelque affaire fâcheuse, dont il eut beaucoup de peine à se délivrer; & par quantité de Piéces du même Recueil, qu'il avoit remporté plusieurs prix au Palinod de Rouen.

Recherches, &c. Ib. p. 22.

M. de Beauchamps lui donne une Tragi-Comédie, qui parut sans titre, dit-il, dès 1609, & qu'il juge être la même que *l'Innocence découverte*, imprimée en 1628. Il ajoute qu'*il n'y a pas d'apparence, comme quelques uns le prétendent*, que M. *Racine* se soit aidé de cette Piéce dans la composition de

JEAN AUVRAY. 1633.

ſa Phédre, étant trop délicat & trop riche par lui-même pour puiſer dans un fond auſſi impur. Les Auteurs de l'Hiſtoire du Théâtre François diſent ſur cela deux choſes. (T. 4. p. 416.) La premiere que cette juſtification de M. Racine étoit inutile. La ſeconde que le Poëme Dramatique imprimé en 1609 ne regarde point notre Théâtre, & n'eſt pas le même que *l'Innocence découverte* donnée en 1628. Ils ont raiſon ſur le premier point; ils ſe trompent ſur le deuxiéme. J'ai comparé les deux Piéces; elles ſont les mêmes. A la fin de l'édition de 1609 on lit que dès le 20 Janvier de ladite année, Jean Petit Libraire & imprimeur de Rouen obtint un Privilége pour *le Livre des Tragédies & Tragi-Comédies, compoſées & miſes en Vers François par M. Jean Auvray*. Pourquoi ne publia-t-il alors que *l'Innocence découverte?* Je l'ignore; mais il donna cette *Tragi-Comédie*, in-12. avec un *Argument* en Proſe qui eſt auſſi le même que dans l'édition de 1628.

Ce n'étoit pas le premier Ouvrage d'Auvray. Dès 1608 il avoit donné à Rouen un *Diſcours funébre ſur la mort d'Henri de Bourbon, Duc de Montpen-*

ſier, Panégyrique en Proſe, écrit d'un ſtile ridicule, auquel il joignit des *Stances conſolatoires à Madame la Ducheſſe de Montpenſier, ſur le trépas de ſon mari*; & une longue *Proſopopée* où cette Dame exprime ſes *regrets* ſur la même perte. Ces deux Piéces ſont en mauvais Vers, de même que l'Anagramme du nom du défunt.

JEAN AUVRAY. 1633.

En 1613 il fit imprimer dans la même Ville, le *Tréſor Sacré de la Muſe ſainte*, qu'il dédia *aux vertueuſes Princeſſes mes Damoiſelles de Longueville & d'Etouteville*. Ce *Tréſor* prétendu renferme des Sonnets, des Stances, l'Amant Pénitent, des Chants Royaux ſur la Conception de la Sainte Vierge, de petites Piéces ſur quelques-unes de ſes autres Fêtes, ſur celles de pluſieurs Saints, & ſur quelques Myſtéres. Auvray y déclare que dès ſa jeuneſſe, il avoit aimé la Poëſie pieuſe, & il déclame avec force contre ceux qui font de l'Art de la Poëſie un uſage profane. Il ſe condamnoit lui-même. Quoi de plus profane que ſes *Satyres* qui parurent dès 1628, & qui furent réimprimées en 1631 & en 1633? Quels mets empoiſonnés, que ceux qu'il offre

JEAN AUVRAY. 1633.

dans son *Banquet des Muses, ou Recueil de Satyres, Panégyriques, Yambes, Mascarades, Epitaphes, Epithalames, Epigrammes, Gayetez, Amourettes, & autres Poëmes Prophanes?* C'est le titre de l'édition de 1633. Auvray convient lui-même que ce Recueil est plein de Poësies *scurriles & comiques*; & il n'en dit pas assez; il devoit ajouter, *indécentes & obscénes*; ce qui a fait dire à Gaillard dans sa *Monomachie*:

Auvray, ce gros Camard, plaide pour les suivantes.

La raison que le Poëte apporte dans son Avis au Lecteur pour tâcher de se justifier de tant de sottises, ne sont nullement recevables. Il n'est jamais permis de traiter des sujets aussi libres que ceux qui l'ont occupé, moins encore de le faire avec si peu de réserve, & en se servant, comme il le fait, des expressions les plus grossiéres; & je suis également étonné que l'Auteur ait osé dédier ces Poësies à Charles Maynard, Président au Parlement de Rouen, & que le Magistrat ait souffert que son nom parût à la tête de tant d'indécences.

Le sieur *de Pozé*, Blésois, qui dans un Sonnet met Auvray au-dessus de Baïf, de Ronsard, de du Bartas, de Garnier, Desportes, Porcheres, Bertaut, de Malherbe même, n'étoit pas plus sensé, & montroit son mauvais goût. JEAN AUVRAY. 1633.

Il y a dans le Recueil d'Auvray, de toutes les Piéces indiquées dans le titre, & en toute sorte de Vers. Les Satyres seroient ce qu'il y auroit de plus utile, si le Poëte n'y disoit pas trop grossiérement la vérité. Dans quelques-unes, il fait le Catholique zélé, jusqu'à approuver l'horrible massacre de la Saint Barthelemi, qui sera toujours en exécration à tous les honnêtes-gens. Dans d'autres, il dit beaucoup d'injures à quelques Calvinistes de Montauban, à qui il ne falloit opposer que de la modération & des raisons. Il dit dans sa deuxiéme Satyre qui, selon moi, est une des plus sensées:

Jadis les Muses se plaisoient
Chez les Rois, qui les caressoient:
Mais, ô maudit siècle où nous sommes!
Le vice est monté à tel point,
Qu'en la Cour les plus sçavans hommes,
Sont des Saincts qu'on ne feste point....

JEAN AUVRAY. 1633.

Que sert de lire incessamment,
Et de perdre inutilement
Tant de temps, d'huile & de bougie ?
Puisque sur le Louvre est escrit,
Qu'une dragme d'effronterie
Vaut mieux que cent livres d'esprit, &c.

Les seules Piéces qui soient datées, sont une complainte de la France, en 1615 ; & des Stances que le Poëte présenta la même année à la Reine étant à Blois. Le *Discours des Songes*, à Mr. Berault, Médecin, est plus Satyrique que Philosophique ; c'est beaucoup de verbiage & une mauvaise Versification.

Les Auteurs de l'Histoire du Théâtre François donnent à Auvray trois Poëmes Dramatiques, *l'Innocence découverte* en 1628, *Madonte*, tirée du Roman de l'Astrée, en 1630, & *Dorinde*, Piéce tirée du même Roman, en 1631. Ce sont trois Tragi-Comédies. On pense qu'il n'y a que la premiere qui ait été représentée. Elle est imprimée à la suite des *Diverses Satyres* de l'Auteur, dans l'édition de 1628, édition augmentée de plusieurs Poësies, qui chargent le Recueil & ne l'enrichissent point. La *Madonte*

n'est point de 1630, mais de 1631 ; & cette Piéce est suivie d'un nouveau Recueil de Vers de l'Auteur, qui contient des Stances, des Sonnets, quelques Epigrammes, & plusieurs Epitaphes. Il y a de ces Piéces qui sont adressées au Pere Joseph, Capucin, à Mr. de Bassompierre, au Président Vialart, &c. Dans une il s'amuse à peindre cette troupe de gens oisifs, qui dès-ce tems-là alloient réguliérement à certains jours, passer comme en revue au *Cours de la Reine*. Il y parle ainsi de quelque Poëte de son tems.

JEAN AUVRAY. 1633.

Ce farseur de Vers que l'étude
A rendu si pâle & défait,
Est bien dans le Cours en effet :
Mais comme dans la solitude,
Il médite certaines lois
Qu'il mesure dessus ses doits,
Et roule dans sa fantaisie
Quelques vieus fragmens mal appris ;
Que la meilleure Poësie
Condamne aux Chansons de Paris.

Ceux qu'il censure le plus ce sont les femmes & les Magistrats, dont les unes alloient étaler leurs agrémens, souvent empruntées, & les

autres affectoient les airs & les modes des Petits-Maîtres.

On a dans le même Recueil une Ode adressée à Monsieur Bacon Chancelier d'Angleterre, *sur son Histoire Naturelle, traduite par le sieur D. M.* Et des Stances des sieurs *du Ryer*, & *Anceaume* à la louange de la Tragi-Comédie de Madonte.

La *Dorinde* est le dernier fruit des divertissemens de l'Auteur. Il pria en mourant, David Ferrand son ami, d'imprimer ses *Œuvres Saintes*; ce qu'il fit. Ce Libraire les dédia à Alexandre de Faucon, Chevalier Seigneur de Ris & de Charleval, premier Président du Parlement de Normandie. Elles parurent à Rouen en 1634. C'est un Volume in-8°.

On y trouve quantité de Chants Royaux sur la Conception de la sainte Vierge, couronnés au moins pour la plupart, au *Palinod* de Rouen; des Stances, des Odes, & autres Piéces sur le même sujet, sur la naissance du Sauveur du monde, sur diverses actions de la vie de Jesus-Christ, sur l'Eucharistie, la Fête de quelques Saints; un éloge de saint Jacques le Majeur; une action de graces à la

ſainte Vierge & au *Puy* de Rouen, à l'occaſion des prix qu'il avoit remportés ; des Sonnets Spirituels ; un Poëme imparfait contre les Hérétiques, &c. En 1622 il avoit déja donné un Recueil de ſes Chants-Royaux auxquels le prix avoit été adjugé l'année précédente ; & la même année 1622 il avoit chanté le Triomphe de la Croix, dans un Poëme moitié pieux, moitié Satyrique, que le ſieur Ferrand ne jugea pas, ſans doute, à propos de réunir aux *Œuvres Saintes* de l'Auteur, comme il a fait à l'égard des Chants-Royaux imprimés ſéparément ladite année 1622.

JEAN AUVRAY. 1633.

N. GAILLARD.

N. GAILLARD. 1634.

Le ſieur *Gaillard*, qui a peint en un ſeul Vers le caractere d'une grande partie des Poëſies de Jean Auvray, étoit lui-même d'une humeur enjouée, & qui ne répondoit pas mal à ſon nom. A la tête de ſes *Œuvres*, imprimées en 1634, il s'eſt fait repréſenter vêtu à l'Eſpagnole, embouchant une flute, & dans l'attitude d'un homme qui paroît diſpoſé à danſer. Quel étoit ſon état ? je ne puis le décider

N. GAILLARD. 1634.

avec certitude. Il ne se donne que pour *Laquais* ; & il y a lieu de croire qu'il avoit été Domestique de Léonard de Trapes, Archevêque d'Auch. Dans l'Epitre Dédicatoire de ses Œuvres à Catherine de Castille, Comtesse de saint Herem (ou, comme il l'écrit, *Sainteran*) il dit qu'il avoit *beaucoup d'obligations* à cette Dame ; mais il ne nous fait point connoître en quoi elles consistoient. Il se nomme *le Philosophe naturel*, *le Docteur de ce tems*, *le fidéle & le plaisant*, & ses Poësies justifient assez bien ces titres.

Recherch. t. 2. p. 139.

M. de Beauchamp lui donne deux Comédies, *la Carline*, que je ne connois point, & qu'il ne cite que d'après quelques Catalogues, & *le Cartel* ou *le défi entre Braquemart & Gaillard sur la bonté de leurs Ouvrages*. Le vrai titre de cette Piéce est : *La furieuse Monomachie de Gaillard & de Braquemart*. On voit bien qu'elle n'a jamais été faite pour être représentée; c'est une Satyre en Dialogues, ou en cinq Actes, tous très-courts, qu'on ne peut qualifier de Piéce Dramatique. Gaillard & Braquemart s'étoient envoyés réciproquement des Vers de

leur façon ; c'étoit entre-eux un défi à qui se surpasseroit. Chacun s'adjugeant la supériorité, il fut convenu qu'ils prendroient pour Juges de leur différend la Demoiselle *de Gournay*, & le sieur *de Neufgermain*. Tel est le sujet de ce Dialogue mis en action.

N. GAILLARD. 1634.

La premiere Scéne s'ouvre par les deux contendans ; Gaillard parle seul en présence de son Adversaire, le charge d'injures, & dit de lui-même :

. . . . Je lis depuis sept ans :
J'ay relu plusieurs fois tous les Livres du tems.
J'ay dans mon Cabinet un assez gros Volume
Des Recueils que j'ay fait, que tous les jours ma plume,
Quand il en est besoin, sçait choisir & transcrit,
Et que j'ay fait passer pour fruit de mon esprit.
Un homme ne sçait rien qui sur soy mesme fonde
Le pouvoir d'acquérir la science profonde. . . . . .
Je le dis franchement, pour mes conceptions
Je les prends d'ordinaire en mes collations.
Un tome de feuillets, que partout je déchire
Quand je les trouve bons, m'a fourni l'art d'écrire ;
Par là, sans me peiner, je me suis fait sçavant.

Braquemart répond à Gaillard ; celui-ci replique ; les Dialogues se continuent ; on parle enfin de prendre

N. GAILLARD. 1634.

des Juges. Mais qui choisir ? autre sujet de dispute. Gaillard en prend occasion de nommer tous ceux qui avoient alors quelque réputation ; & voici les motifs qu'il apporte pour récuser leur jugement.

Corneille est excellent, mais il vend ses Ouvrages:
Rotrou fait bien des Vers, mais il est Poëte à gages:
Du Ryer est trop obscur, & trop rempli d'orgueil :
Durval est ténébreux, il aime le cercueil :
Raziguier est Gascon, par conséquent il volle :
Marcassus est sçavant, mais il sent trop l'escolle :
Gomer nous seroit bon, s'il n'estoit pas si gueux ;
De Coste escrit parfois, mais il est malheureux :
Auvray, ce gros camart, plaide pour les Suivantes:
Claveret est rimeur, mais c'est pour les Servantes.

Braquemart s'ennuye d'entendre tous ces noms, & prend ainsi son parti ;

Quand nous y resverions d'icy jusqu'à demain,
Nous n'en trouverons point d'égal à *Neufgermain*.

Gaillard y consent ; les deux Contendans vont trouver ce Poëte ridicule, qui le prend avec eux sur le ton le plus haut. Gaillard le fait parler selon son caractere : Mon nom, dit-il,

N. GAILLARD. 1634.

Eſt eſtimé partout cet univers ;
Je ſuis ſans me flater l'arbitre des bons Vers......
La Stance, l'Elégie, avec la Cénotaphe,
Sont dans le même rang d'une vieille Epitaphe :
L'Acroſtiche, l'Echo, la Balade, un Rondeau,
Sont de l'invention d'un ſtérile cerveau.
Maugré bieu du Maraut qui fit les Anagrammes :
Fuſſent-ils de *Maynard*, je hay les Epigrammes.
La Strophe ne vaut rien ; le Quatrain, la Chanſon,
Sont bons pour eſſayer quelque jeune Garçon :
Cette façon de Vers n'eſt point ſans ſoléciſme ;
Il n'eſt rien de correct que le *Neufgermaniſme*, &c.

Ce Poëte extravagant fait jurer Gaillard & Braquemart qu'ils s'en rapporteront à ſa deciſion, & à celle de la Demoiſelle de Gournay, dont il demande l'aſſociation. La ſçavante *Gourné*, dit-il,

De tous mes jugemens a toujours ordonné,
Il lui faut déférer ; c'eſt une vieille Muſe,
Saint Amand a grand tort quand il l'appelle Buſe.
Montagne la jugea digne de ſes amours.

Neufgermain va la trouver en conſéquence, & lui fait ce compliment en l'abordant :

Pucelle de mille ans, vieille Muſe authentique,
Sçavante juſqu'aux dents, ſage Métaphyſique,

N. GAILLARD. 1634.

Mon esprit consulté sur un fait important,
A promis un Arrest que tout le monde attend :
Mais pour me seconder j'ay besoin de vôtre ayde ;
Car enfin de sçavoir tout le monde vous céde.

La Demoiselle répond à ce compliment en se vantant d'avoir eu pour admirateurs Ronsard, du Bellay, Desportes ; & en traitant d'insolens Malherbe, de l'Étoile, Colletet, Colombi, Racan, Godeau, Baro, Malleville, Faret, Gombaud, Maynard, qui, dit-elle,

Ont tous voulu ternir ma bonne renommée.

Le reste de la Piéce se passe entre les quatre Acteurs. La Demoiselle de Gournay interroge les deux Contendans, & leur fait des questions très-frivoles, assez bien assorties aux personnages, dont les réponses sont dans le même goût. On assigne un sujet de composition à Gaillard & Braquemart ; ils travaillent, montrent leurs Piéces, & la Palme est donnée à la plus mauvaise. On se sépare en se disant encore quelques injures.

Après plusieurs autres Poësies, & quelques *Rébus*, qui ne méritent

aucune attention, on a dans le même Recueil, des Lettres en Prose de Gaillard, presque toutes datées de Paris, & des années 1631. 1632 & 1633. Elles sont adressées la plupart à des personnes du premier rang, même à des Evêques, ou à des Dames de distinction. Mais elles n'apprennent rien. Il y en a une à M. Arnauld d'Andilly. Gaillard y dit que cet homme si respectable lui avoit conseillé de quitter l'étude de la Logique & de la Théologie, & qu'il avoit d'autant plus volontiers suivi son avis, qu'il n'entendoit presque rien à ces Sciences.

N. GAILLARD. 1634.

N. DE LA GIRAUDIERE.

N. DE LA GIRAUDIERE. 1634.

Si *les joyeux Epigrammes* du sieur *de la Giraudiere* avoient été *connus* de *Gaillard*, je ne doute point qu'il n'en eût fait encore moins de cas que de *ceux* qu'il feint de mépriser. Ces petites Piéces sont en effet très-peu de chose. La plupart des sujets en sont bas, puériles, quelquefois obscénes, & je n'y ai trouvé d'autre vérité que celle qui se lit dans la premiere Epigramme :

N. DE LA GIRAUDIERE. 1634.

Ces Vers ne valent pas la maille ;
Il n'importe, il les faut ainsi :
Car en n'y treuvant rien qui vaille,
Vous en rirez, & nous aussi.

Il y a quelques Piéces sur la réduction de la Rochelle, mais où ce sujet est mal traité. Celle qui a pour titre *les Adieux*, peut servir à donner quelque connoissance de l'Auteur. La Giraudiere y dit entre autres choses :

Enfin combien que je différe,
Il faut obéir à mon Pere ;
Il vaut mieux sortir de *Poitiers*,
Que voir la Lune sans quartiers.
Tout fâche un homme sans finance.....
Adieu donc mes plus chers amis,
Citoys, Favereau, la Greliere....
Adieu Docteurs dont le mérite
Rend cette escole trop petite,
Grands Barclay, Ménard, & Gautier.
J'ay moins dépensé de papier
Que de cartes dans cette Ville......
Adieu la dance, adieu l'escrime,
Adieu Cabarets, adieu rime,
Je vous renonce pour jamais,
Et déclare que le Palais
Desormais sera mon refuge.
J'iray, plus sage qu'un vieil Juge,
Magnifiquement réparé
De robe & de bonnet carré,
Chercher l'honneur & la richesse.

A la page 95. on lit l'éloge de M. l'Avocat Général Servin, en forme d'Epitaphe.

MARC LESCARBOT.

MARC LESCARBOT. 1634.

Le Poëte & l'Orateur se trouvent souvent réunis : on en a vû plusieurs exemples dans les articles précédens : Marc *Lescarbot* en fournit un nouveau. Né à Vervins, Ville de Thiérache en Picardie, il vint jeune à Paris, y étudia dans les Ecoles de Droit, se fit recevoir Avocat au Parlement, & suivit le Barreau, sans abandonner l'étude des Belles-Lettres. Il s'étoit fait quelque réputation dans la Plaidoyerie, lorsqu'il prit subitement la résolution de passer les Mers. Deux motifs, indépendamment de celui de la curiosité, l'y déterminerent.

Hist. de la Nouv. Fr. ch. 10. & suiv.

Certains *Juges Présidiaux* dont il se plaint, avoient rendu contre lui une Sentence qui lui faisoit perdre un Procès qu'il croyoit fondé sur la justice ; il en eut du chagrin. Vers le même tems il acquit la connoissance du sieur de Poutrincourt qu'Henri IV. avoit envoyé dans la nouvelle France, & qui étoit sur le point d'y

MARC LESCARBOT. 1634.

retourner pour affermir les établissemens commencés par les François dans ce Pays, & en faire de nouveaux. Cet Officier le sollicita de l'accompagner, l'en pria même ; Lescarbot demanda un jour de réflexions, & dès le lendemain il consentit à ce Voyage. Le rendez-vous étoit fixé à la Rochelle ; il y alla, arriva le troisiéme d'Avril 1606, se mit en mer le treiziéme de Mai, & débarqua au Port-Royal dans l'Acadie le vingt-septiéme de Juillet. Son séjour dans la Nouvelle France dura, dit-il, *deux Etés & un Hyver*, pendant lequel tems il parcourut les lieux les plus considérables de ce pays, & y fit beaucoup d'observations sur les mœurs, les usages, le génie des habitans, & sur les productions de la terre.

Revenu en France il donna un Recueil de Relations faites du même pays, depuis le Voyage de Jean Verazzani, Florentin, qui prit possession du Canada au nom de François I. en 1524. jusqu'à celui de M. de Poutrincourt, en la compagnie duquel Lescarbot étoit allé. Cet Ouvrage parut pour la premiere fois en 1609. sous

sous le titre d'*Histoire de la Nouvelle France* ; & il y en a eu depuis une deuxiéme édition revue & considérablement augmentée en 1612, quoique ceux qui en ont parlé la mettent en 1611, & une troisiéme en 1617. C'est dans cette Histoire que Lescarbot a commencé à se faire connoître en qualité de Versificateur.

Dans le troisiéme Livre il donne une espéce de *Poëme* où il tâche de représenter les difficultés & les desagrémens des Voyages au Canada. Le quatriéme finit par son *Adieu à la France*, qu'il composa le quatriéme Avril 1606, c'est-à-dire, dès le lendemain de son arrivée à la Rochelle ; aussi termine-t-il cette Piéce par ces deux Vers :

Pour m'esgayer l'esprit ces Vers je composois
Au premier que je vy les murs des Rochelois.

Cet *Adieu* fut imprimé dans le même tems à la Rochelle. Dans le sixiéme Livre est un Sonnet sur la mort d'Henri IV, que l'Auteur ne fit qu'après son retour en France. Il dit qu'il le composa pour être joint *à la Harangue funébre* sur la mort de ce Prince, qui fut prononcée à Paris dans l'Eglise de saint Gervais, par Nicolas

MARC LESCARBOT. 1634.

de Paris, Docteur en Théologie. Lescarbot avoit fait beaucoup d'autres Poësies, tant au Canada que dans le Vaisseau où il s'étoit embarqué. Il les recueillit en 1612, & les dédia à Nicolas Brulart de Sillery, alors Chancelier de France. *Ce sont*, dit-il, *LES MUSES DE LA NOUVELLE FRANCE, qui ayans passé d'un autre monde à cetui-ci, aujourd'hui se présentent à vos pieds en espérance de recevoir quelque bon accueil de vous.* Il prie M. de Sillery de considérer que *si elles sont mal peignées, & rustiquement vêtues*, c'est que *le pays d'où elles viennent est inculte, sauvage, hérissé de forêts, & habité de Peuples vagabonds*; & d'attribuer leurs défauts *à la communication qu'elles ont eue avec eux, & aux flots de la mer.*

Ces Poësies n'ont rien en effet qui attire le Lecteur. Dans l'*Ode Pindarique* que Lescarbot composa lorsqu'il quitta le Port-Royal pour revenir en France, je vois l'Ecrivain épris des grandes qualités d'Henri IV. à qui cette Ode fut présentée au mois de Novembre 1607, je n'y trouve aucunement le Poëte. Son *Adieu aux François retournans de la Nouvelle Fran-*

ce en la France Gaulloise, fait le 25 Août 1606, ne prouve que l'affection de l'Auteur pour sa Patrie. *Le Théâtre de Neptune en la Nouvelle France*, sorte de divertissement représenté à la rade de Port-Royal le 14e. Novembre de la même année, a dû attirer l'attention de peuples qui n'étoient point accoutumés à ces sortes de Spectacles ; mais sa singularité est tout son mérite. La quatriéme Piéce nous apprend que Lescarbot fit son *Adieu à la Nouvelle France* le 30 Juillet 1607.

MARC LESCARBOT. 1634.

Les Poësies suivantes sont des Odes & des Sonnets, à la louange de Pierre *du Gua*, *sieur de Monts*, Lieutenant Général pour le Roy en la Nouvelle France ; de M. de *Poutrincourt* Grand *Sagamos*, c'est-à-dire, Capitaine au même Pays ; du sieur *Champlein*, Géographe du Roy ; de Pierre *Angibaut de Champdoré*, Capitaine de Vaisseau ; & de feu M. *Gourgues*, Gentilhomme Bourdelois, qui en 1567 vendit une partie de ses biens, & fit des emprunts pour armer plusieurs Vaisseaux dans la vue d'aller rétablir l'honneur des François dans le Canada, & qui mourut à

MARC LESCARBOT. 1634.

Tours en 1582. La pénultiéme Piéce est un Poëme où Lescarbot décrit *la défaite des Sauvages Armouchiquois par le Sagamos Membertou & ses alliés Sauvages, en la Nouvelle France, au mois de Juillet 1607.* Il y représente assez au naturel les ruses de guerre employées par ces Sauvages, leurs *Actes funébres*, & la maniere dont ils guérissoient leurs blessés. Ce Recueil finit par la description des repas que l'Auteur avoit faits sur mer. Il la fit étant dans le Vaisseau, comme l'indiquent ces deux Vers :

Cherchant dessus Neptune un repos sans repos ;
J'ay façonné ces Vers au branle de ses flots.

En 1610 il donna un petit traité de la Conversion des Sauvages qui avoient été baptisés la même année dans la Nouvelle France ; & il y joignit un récit de cet évenement fait par M. de Poutrincourt. Il paroît que le Barreau ne l'occupa plus depuis son retour du Canada, puisqu'il accompagna en Suisse Pierre de Castille que Louis XIII. y envoya en Ambassade. Lescarbot profita de ce Voyage pour composer en Vers une Description

des XIII Cantons, qu'il mit au jour en 1618. Son dernier Ouvrage est *la Chasse aux Anglois en l'Isle de Ré*, & *la Réduction de la Rochelle en 1628.* Il a été imprimé à Paris en 1629. Je ne sçai point ce que l'Auteur est dévenu depuis. On le croit mort vers 1634. MARC LESCARBOT. 1634.

HONORAT DE MEYNIER.

HONORAT DE MEYNIER. 1634.

La Réduction de la Rochelle a été pareillement chantée par Honorat *de Meynier* Provençal. C'est l'objet principal de la premiere Piéce de ses *Meslanges Poëtiques* imprimés en 1634, mais dans laquelle il oublie absolument le Poëte pour n'être que simple Narrateur. C'est un *Sommaire des Triomphes de Louis XIII*, qui ne differe d'un Journal ordinaire que par ce que le sien est en Prose rimée. Il dit pour s'excuser, dans un Sonnet préliminaire, que

> Ces enjolivemens, ces eslans, ces mollesses,
> Dont les meilleurs esprits se servent quelquefois,
> Ne peuvent convenir à chanter les prouesses
> De l'Auguste Louys Monarque des François.

Cette raison n'est pas recevable.

HONORAT DE MEYNIER. 1634.

Plus la Poësie est sublime, plus elle est digne des Héros dont elle veut transmettre les grandes actions à la postérité. La vraye raison de l'extrême simplicité qui regne dans ce premier Poëme de Meynier, & qu'il dit ailleurs, c'est qu'*il n'étoit pas capable de faire mieux*. La preuve en est, qu'il n'est pas plus Poëte dans ses autres Piéces que dans celle-ci ; aussi a-t-il dit plus vrai qu'il ne le pensoit peut-être, lorsqu'il est convenu qu'on ne trouvera point ses Vers *enrichis comme ceux de Ronsard, mignards comme ceux de Desportes, doux comme ceux de Bertaud, rélevés comme ceux de du Perron, polis comme ceux de Malherbe, gentils comme ceux de Racan, ny subtils comme ceux de Maynard.*

Mesl. Poët. p. 67.

C'est en vain en effet qu'on chercheroit quelqu'un de ces caracteres dans ses *Cantiques Royaux sur les Trophées de Louis XIII*, imités des Pseaumes 18. 126 & 128. & dans ses Paraphrases des Pseaumes 20. 71 & 72.

Je ne serai point trop sévere en portant le même jugement de ses Epitres à Antoine de Bouyer, sieur de Bendor, Gentilhomme ordinaire du Roi ; à Jean-Baptiste Garnier ;

Lieutenant de Paul de Fortia Baron des Piles, Gouverneur du Château d'If; à ce Baron lui-même; à Roger de Choiseul, Marquis de Praslin; & de ses *Hymnes* ou Chants Panégyriques de la Famille de Piles, du Marquis de la Ferté Imbault, &c. Le seul avantage de ses Poësies c'est de nous faire connoître les personnages avec qui l'Auteur étoit lié, & quelques faits qui se sont passés de son tems.

HONORAT DE MEYNIER. 1634.

On y apprend que Meynier, né à Pertuis en Provence, étoit un vieux Militaire, qui aimoit à parler de sa Profession, & à se rappeller tous les faits de guerre dont il avoit été témoin, ou qui avoient illustré ses amis. S'il desire de se retrouver à Bendor avec Antoine de Bouyer, ce n'est que pour s'entretenir avec lui *des combats hasardeux dignes de grande gloire*, où cet ancien Capitaine avoit signalé sa valeur & son zéle pour sa Patrie, & pour l'entendre discourir des qualités d'un vrai Guerrier, & de l'art Militaire, dont il détaille lui-même les différentes parties en feignant d'interroger le sieur de Bendor. S'il écrit à Jean-Baptiste Garnier, c'est pour

HONORAT DE MEYNIER. 1634.

raconter ses propres actions, surtout sa conduite dans la profession des armes. Garnier, dit-il,

....Je me fais vieux, & ne perds point courage,
Au contraire j'en ai mille fois davantage
Que jamais je n'en eus en ma jeune saison;
Et si je n'ay acquis ni grange ni maison.......
Je n'ay jamais gasté mon bien en grands repas;
J'ay toujours bien vescu,& bien payé mon hoste,....
J'ay fort aimé la paix, & ay suivi la guerre,
Par un malheur fatal, & sur mer & sur terre,
Sans jamais desirer de prendre & saccager
Le bien de mes Voisins, ny le bien estranger......
Je me vois envieilly en joye & en santé,
Plus heureux mille fois qu'un homme bien renté.

Meynier tient le même langage dans ses Vers à MM. de Fortia & de Choiseul. L'*Hymne* à M. le Marquis de la Ferté Imbault est un détail de toutes les actions militaires de cet Officier, qui avoit servi dès-l'âge de 14 ans, & s'étoit distingué dans quantité de siéges & de combats, dont le Poëte n'omet aucun. Son Poëme intitulé, *la Provence*, est une description Géographique & Historique de cette belle Province. L'amour de la Patrie l'a dicté, mais sans faire tort

à la vérité. Meynier y dit clairement qu'il étoit né à *Pertuis* :

HONORAT DE MEYNIER. 1634.

> La Ville de *Perthus* où j'ay pris ma naissance,
> Pour célébrer partout l'honneur de la Provence.

Ce même amour de la Patrie l'a engagé à faire suivre ce Poëme d'un Sonnet Provençal à la louange de la même Ville.

La vertu reçoit des éloges plus justes encore dans son Epitre à Nicolas *Guillebert*, Prêtre de la Ville de Rouen, & dans les *Avis* que le Poëte donne à ses propres enfans, qui, à ce qu'il paroît, étoient plus avancés dans la piété que dans les honneurs du monde, puisque Meynier déclare qu'il avoit suivi la Cour *fort inutilement pour lui & pour les siens*. Sa reconnoissance éclate dans son Elégie sur la mort de M. *de Pluvinel*, qui tenoit Ecole de Cavalerie, & dans sa *Consolation* au Frere du défunt, Maître d'Hôtel du Roi. Je ne dirai rien de son *Panégyrique de la Folie*, derniere Piéce de ces Mêlanges : c'est une assez mauvaise Satyre des vices auxquels les hommes ne sont que trop sujets. Elle renferme beaucoup de vérités,

HONORAT DE MEYNIER. 1634.

mais mal dites, & quelquefois trop grossiérement exprimées. Ce même Recueil contient une *Apologie de la Poësie*, écrit en Prose, fort superficielle, adressée à M. Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris. Cette Apologie finit par une Liste de 154 Poëtes, tant Latins que François, depuis Jean Dorat jusqu'au tems où l'Auteur écrivoit. Mais cette Liste ne donne presque que des noms, encore plusieurs sont-ils si estropiés, qu'on a de la peine à les reconnoître.

ESPRIT GOBINEAU, sieur DE MONTLUISANT. 1634.

ESPRIT GOBINEAU, sieur DE MONTLUISANT.

On ne trouve point dans ce Catalogue Esprit *Gobineau*, sieur *de Montluisant*, Chartrain, qui écrivoit en 1634. Et Dom *Liron* l'a aussi oublié dans sa *Bibliothéque Chartraine*. J'ai vû de lui un Poëme intitulé *La Royale Themis : Qui contient les effects de la Justice Divine, humaine & morale : l'établissement de la Cour de Parlement à Metz ; & les Acrostichs sur les noms de Nosseigneurs de ladite Cour.*

Gobineau étoit à Metz lorsque le Parlement y fut institué par Louis

XIII en 1633. Cet établissement lui parut mériter d'être chanté. Il prit la plume, fit beaucoup de mauvais Vers, & crut avoir composé un Ouvrage digne de l'immortaliser. Avant que d'en venir au sujet qui sembloit le devoir occuper uniquement, il entre dans le détail des évenemens où la Justice de Dieu a le plus éclaté, depuis la punition de nos premiers Peres, jusqu'à la Passion & la mort du Sauveur du monde, dont il n'omet aucune circonstance. Il recherche ensuite ce que les Egyptiens, les Grecs, les Romains ont pensé de la Justice; & après tant d'écarts, il fixe encore l'époque de l'établissement de tous & chacun des Parlemens du Royaume, avant que de parler de celui de Metz.

ESPRIT GOBINEAU, sieur DE MONTLUISANT. 1634.

Ses Acrostiches n'ont d'autre mérite que de nous avoir conservé les noms des Magistrats dont le Parlement de Metz fut composé lors de son établissement. Je les rapporterai, ne les croyant pas inutiles pour notre Histoire Généalogique.

Antoine *de Bretagne* fut nommé premier Président. Les autres Présidens furent, Michel *Charpentier*, François

ESPRIT GOBINEAU, &c. 1634.

Blondeau, Jean *Pinon*, Jerôme *Cauchon*, Claude *Vignier*, Marquis de Mirebeau, René *de Chantecler*. Les Conseillers étoient, Jean *de Bullion*, Michel *de Marescot*, Nicolas *Rigault*, Guillaume *Frémin*, Nicolas *Maguin*, Charles *de Lalloüette*, Jacques *Doumengin*, Mathurin *de Malbranche*, Jacques *de Beauvais*, Jacques *Barrin*, Seigneur de la Galissonniere, Nicolas *Foucquet*, Jean *Merault*, Jean *Pajot*, François Jerôme *Tambonneau*, Charles *de Guillon*, Pierre *le Clerc de Lesseville*, Antoine *Arnauld*, Jean *de Morillon*, Gilles *de Ruellant*, Pierre *de Maupeou*, François *Joly*, Antoine *de Ricouart*, Anne *de Paris*, Nicolas *de Bourlon*, Jean-Bertrand *Marchant*, Nicolas *Jassault*, Jean-Baptiste *de Bermond*, Gabriël *Morin*, Abraham *le Duchat*, Hilaire *Addée*, Roland *Morin*, François *de Bruc*, Jacques *de Forges*, Claude *de Herre*, Pierre *Lallemant*, Claude *le Ragois de Bretonvilliers*, Paul *Chenevis*, Jacques *Moisant de Brieux*, Denys *le Royer*, André *Scaron*, Charles *Duret*, Pierre *Simon de Villiers*, Jacques *le Tillier*, Jean *Helloüin de S. Michel*, & Jean *Catin*. Claude *de Paris* fut élû Procureur

Général; & on nomma pour Avocats Généraux, Leonor *de Remefort*, & Nicolas *Fardoil*. Chacun de ces Magiſtrats a ici ſon *éloge*.

ESPRIT GOBINEAU, &c. 1644.

N. DE CAILLAVET, ſieur DE MONPLAISIR.

N. DE CAILLAVET, ſieur DE MONPLAISIR. 1634.

Le ſieur *de Caillavet de Monplaiſir*, Condomois, n'a guéres prodigué ſes louanges qu'à ſa *Mélinde*, à qui il a dédié ſes Poëſies. C'étoit ſa Maîtreſſe; il en avoit fait la connoiſſance dans le Limouſin; il lui étoit attaché; & s'il n'y a pas d'éxagération dans ſes paroles, il ne pouvoit vivre ſans elle, ou du moins ſans recevoir ſouvent de ſes nouvelles, & ſans lui donner fréquemment des ſiennes. C'eſt à elle, ſi on l'en croit encore, que nous devons l'impreſſion de ſes Poëſies. Quoique dans une grande partie, ſon ſtile & le tour de ſes Vers approchent de ceux de Malherbe, il ne les eſtimoit pas aſſez pour s'en faire honneur. Il ne lui falloit pas moins qu'un ordre réitéré de ſa Mélinde pour l'engager à les mettre au jour. Bien d'autres que lui en avoient dit autant, il en convient;

N. DE CAILLAVET, sieur DE MONPLAISIR. 1634.

mais il proteste qu'il parle sincérement; & cela peut être: on sçait combien l'amour a de pouvoir sur les Poëtes.

Le premier Livre est entiérement consacré à sa Melinde. Ses deux Odes sur la solitude ne parlent que d'elle. Dans la retraite qu'il s'étoit choisie, mais qui n'étoit peut-être qu'en idée, tout lui parloit de l'objet de sa passion, tout le lui rappelloit. Il y recevoit des Lettres de celle qu'il aimoit, & il y répondoit. C'est de-là qu'il défendoit les prétentions qu'il croyoit avoir sur elle contre deux concurrens qui aspiroient à la même conquête, & qu'il réfutoit les raisons que chacun apportoit pour faire valoir ses droits. Mais je gagerois que tout cela n'étoit qu'un jeu d'imagination. Est-ce sérieusement que l'on compose soi-même les Plaidoyers de ses Parties, surtout dans une affaire qui intéresse le cœur? Or c'est ce que fait ici le sieur de Caillavet.

Il suppose qu'un Gentilhomme & un Financier sont épris du même amour pour sa Maîtresse, que celle-ci balance entre eux & lui, & il se charge de plaider leur cause, sauf à

se réserver la replique. Le Gentilhomme vante l'ancienneté de sa Noblesse, l'illustration de ses Ayeux, l'honneur qu'il s'est acquis lui-même en combattant pour le service du Prince. Le Financier étale ses richesses, les présens qu'il peut faire, ses plaisirs qu'il est en état de procurer, les satisfactions de toute espéce qu'il a le pouvoir de donner : & l'un & l'autre dépriment autant qu'il est en eux le parti de la robbe que leur Adversaire commun avoit embrassé. Melinde veut voir ces Plaidoyers, & le Poëte les lui envoye; il est vrai qu'il y joint la réfutation qu'il en a faite; mais encore une fois, si le Procès eût été sérieux, jamais il ne se seroit hasardé à fournir des armes contre lui; le risque eût été trop grand. Au reste il y a de l'esprit, de l'imagination, de la douceur d'expression dans ces trois Piéces. On feroit mieux aujourd'hui; mais c'étoit beaucoup pour un Auteur qui écrivoit il y a plus d'un siécle.

N. DE CAILLAVET, &c. 1634.

Le Poëte continuant sa supposition, & feignant de craindre que l'un de ses deux concurrens ne l'emporte, entreprend de tenter sa Mélinde par

N. de Caillavet, &c. 1634.

l'endroit qui touche davantage les femmes, par la flatterie. Il lui envoye d'abord le dessein du portrait qu'il veut faire faire d'elle ; ensuite ce portrait même ; c'est-à-dire quinze Odes, où il exprime avec le plus de force qu'il peut tout ce qui le frappoit dans les attraits extérieurs de sa Mélinde, & les sentimens que ces attraits faisoient naître dans son cœur. Mais on y sent que la Muse qui l'a inspiré n'étoit pas assez chaste.

Il intitule le deuxiéme Livre, *Théologie* ; je ne vois pas pourquoi ; il n'y a que les Stances par où ce Livre commence, qui répondent à ce titre, encore est-ce assez indirectement. Elles sont données sous le nom d'un autre, & en forme de réponse d'un de ses Cousins à une Lettre que ce parent suppose avoir reçue de Caillavet. Ces Stances ne parlent presque en effet que de la grandeur de Dieu, de sa Providence, de ses autres attributs, & du mystère de la Trinité. Des autres Piéces qui suivent, Odes, Elégies, Sonnets, Epigrammes, les unes sont sur la guerre, les autres contiennent des regrets de la mort du Cardinal François d'Es-

coubleau de Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, les louanges de ce Prélat, son Epitaphe, l'éloge de son successeur, Henri d'Escoubleau Frere du défunt; plusieurs sont sur des sujets de galanterie; quelques-unes sont Satyriques.

N. DE CAILLAVET, &c. 1634.

Par toutes ces Poësies, on apprend que le sieur de Caillavet suivit d'abord le parti des armes, qu'il servit dans le Régiment des Gardes; qu'ensuite las de la profession Militaire, il en embrassa une plus tranquille en se faisant recevoir Avocat au Parlement de Bourdeaux. Il parle de son premier état dans l'Ode qu'il présenta à Louis XIII en lui offrant ses services.

Quittant le repos des escolles,
Et toutes ces disputes molles
D'Aristote, & de saint Thomas,
Puissant Roy, l'honneur de la terre,
Je viens au travail de la guerre,
Et sous des estrangers climats,
Loin de mes tristes solitudes,
Faisant gloire de réserver
Et mes veilles & mes estudes
Au seul bien de vous conserver.
Quelque discours que l'on médite
Sur l'éxercice que je quitte,

N. DE CAILLAVET, &c. 1634.

Où l'on ne traite que de Dieu,
Pour venir suivre dans vos Gardes
Les mousquets & les hallebardes,
Et loger dans un chétif lieu :
Ce mestier rude où je me range
Est le plus glorieux de tous ;
C'est faire l'Office d'un Ange
Que de veiller autour de vous, &c.

Il eut toujours de l'estime pour l'état Militaire, lors même qu'il s'en fut retiré, comme on le voit par cette derniere Strophe de l'Ode ou des Stances qu'il adressa à son Parent M. de Caillavet sieur de la Taure, contre la fureur des Duels :

Que si j'esloigne ces tumultes
Pour ouir les Jurisconsultes
Sur le fait des Romaines Loix :
Ne crain pas pourtant que je quitte
Ce qui te donne du mérite,
Puisqu'il s'accorde avec leurs voix.
Les Lettres sont Sœurs de l'espée,
Et l'un & l'autre a ses combats :
La langue au fer est occupée,
Et les Barreaux ont leurs Soldats.

Il dit plus clairement que ce fut par lassitude qu'il quitta l'épée pour la Robbe dans ses Stances à M. de Loyac sur la prise de la Rochelle ;

Les Grands pour vanter leurs courages
Ont assez d'Ecrivains à gages,
Mieux faits & plus heureux que moy,
Qui las de boire la fumée
Et de la Cour & de l'Armée,
Tiens pour le Code & pour la Loy,
Où ce seul regret m'importune,
Que tout le mérite & le cœur
N'y servent rien à la fortune,
Comme à la Cour, sans Procureur.

N. DE CAILLAVET, &c. 1634.

Depuis sa retraite à Bourdeaux, le sieur de Caillavet fut lié avec MM. *de Loyac*, *du Périer*, l'Abbé *de Boisrobert*, & plusieurs autres beaux Esprits de ce tems-là, qui faisoient cas de ses talens. C'est au dernier qu'il adresse son Ode sur le portrait de Michel de Montagne, dans laquelle il fait également l'éloge de ce Philosophe & de l'Abbé de Boisrobert. Ces Poësies du sieur de Caillavet, mêlées de quelques Lettres en Prose, ont été imprimées deux fois ; je n'ai pas vû la premiere édition ; la seconde est de 1634. L'Auteur vivoit encore.

CLAUDE CAYNE.

CLAUDE CAYNE. 1634.

Claude *Cayne*, dont j'ignore la

CLAUDE CAYNE. 1634.

Profeſſion & l'Hiſtoire, donna la même année huit Odes ſous le titre de *L'Apparition de Théophile à un Poëte de ce temps, ſur le deſadveu de ſes Œuvres*. Cayne eſt lui-même ce Poëte. Il feint que le fameux *Théophile* lui apparut, & qu'il lui fit bien des aveus que celui-ci n'avoit jamais faits durant ſa vie, ſur ſes débauches, ſon libertinage d'eſprit & de cœur, les Vers indécens & impies qu'on lui attribuoit, & qu'il avoit conſtamment déſavoués. Il lui fait raconter ſes aventures, & met dans ſa bouche beaucoup de réflexions morales que Théophile auroit pu avouer indépendamment de tous les crimes qu'on lui ſuppoſe. C'eſt un jeu d'imagination dont Cayne s'eſt ſervi pour juſtifier les Accuſateurs de Théophile, noircir la réputation de celui-ci, & avoir lieu de faire un long Sermon en Vers en faveur de la Religion, & contre l'impiété ; ſur l'exiſtence de Dieu en particulier, ſur la Providence, & l'Eternité des peines. Les deux dernieres Odes contiennent, l'une une Deſcription de l'Enfer, l'autre une Deſcription du Paradis. Ce Songe ſatyrique, Théologique, & Moral eſt

adressé à M. Moiron, Baron de saint Trivier, Lieutenant Général en la Sénéchaussée & Siège Présidial de Lyon.

CLAUDE CAYNE. 1634.

PIERRE LE LOYER.

PIERRE LE LOYER. 1634.

Graces à Gilles Ménage nous sçavons plus de circonstances de la vie de Pierre *le Loyer*, Sr *de la Brosse*, qui d'ailleurs se fait connoître lui-même dans ses Ouvrages. Il nâquit à Huillé, Village près de la petite Ville de Duretal, sur le Loir, le 24 Novembre 1550, de Pierre le Loyer, habitant du même lieu, & de Jeanne Panchévre. Il y a lieu de croire qu'il fit ses premieres études à la Fléche ou à Angers. Les Auteurs de *l'Histoire du Théâtre François* disent qu'il vint à Paris pour y étudier en Droit, & qu'il demeura cinq ans dans cette Ville, après lesquels il alla à Toulouse, où il s'adonna à la Poësie Françoise. Le Loyer, plus croyable, sans doute, sur ce qui le concerne, dit au contraire dans l'Epitre Dédicatoire de ses *Œuvres & Meslanges Poëtiques*, qu'il fit ses études de Droit à Toulouse; que ce fut pendant cet intervalle, & durant ses

Ménage, Rem. sur la vie de Pierre Ayrault, p. 166. 167. 168.

Hist. du Th Fr. t. 3. p 376.

Pierre le Loyer. 1634.

heures de loisir, qu'il composa diverses Poësies Françoises ; qu'il voulut les publier dès-lors, & en faire hommage à Jean de Nogaret, Seigneur de la Valette, Lieutenant Général au Gouvernement de Guyenne ; mais que ce Seigneur étant mort (le 18 de Novembre 1575) il oublia ses Poësies pour quelque tems ; que depuis étant venu à Paris, non pour y étudier en Droit, mais *pour pratiquer à la suite du Parlement les Loix qu'il avoit apprises aux Ecoles*, & ayant eu lieu de connoître le mérite du jeune Duc de la Valette, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fils de Jean de Nogaret, il reprit le dessein dont il avoit suspendu l'éxécution, revit ses Poësies, ajouta celles qu'il avoit composées depuis 1575, en forma un Recueil, & le donna à la fin de 1578.

Il confirme le même récit dans un Sonnet qui fait partie de ses Mélanges :

Adieu Tholose, Adieu fameuse Ville,
Où *par trois ans* j'ay mon estude mis
Partie aux loix de la Sainčte Thémis,
Partie au soin de la Muse gentille.

Pierre le Loyer. 1634.

Où mon sçavoir & mon esprit agille
Ont fait crever mes propres ennemis,
Et où mes bons & fidelles amis
Ont embrassé mon naturel facile.
Il est bien vray que dans toy j'ay esté
Presque toujours d'un Rheume tourmenté,
Et d'un chagrin fantastique & bizarre;
Rien toutes fois ne m'a tant courroucé,
Et rien n'a tant mon cerveau offensé,
Comme les mœurs de ton peuple barbare.

Le mal qu'il dit de Toulouse & de ses habitans, dans ce Sonnet & dans plusieurs autres, ne porte pas à croire qu'il soit retourné dans cette Ville. Il est certain qu'il se retira à Angers, qu'il s'y fit recevoir dans une charge de Conseiller au Présidial, & qu'il y épousa Jeanne Corneillau, Sœur de Pierre Corneillau, Théologal de l'Eglise d'Angers, dont il eut deux Fils, *Pierre*, qui fut Conseiller au même Présidial, & *François*, qui y éxerça la profession d'Avocat. Le Loyer mourut dans la même Ville en 1634. âgé de 84 ans, & y fut inhumé dans l'Eglise de saint Pierre. Ménage dit qu'il étoit habile dans les Langues Hébraïque, Arabe, Chaldéenne, Grecque & Latine; mais qu'il étoit fort ignorant dans le Droit; c'est-à-

PIERRE LE LOYER. 1634.

dire qu'il sçavoit presque tout excepté ce qu'il devoit sçavoir.

Il étoit tellement infatué des Langues Orientales, ajoute Ménage, que dans ses Livres des *Colonies Iduméanes*, imprimés à Paris en 1620, in-8°. il fait venir de la Langue Hébraïque ou Chaldaïque, non-seulement les noms des Villes de France, mais encore ceux des Villages d'Anjou, des Hameaux, des Maisons, & même des piéces de terre & des parties de prés. Homere étoit encore pour lui le fonds le plus riche : dans un seul Vers de ce Poëte il trouvoit son propre nom, celui du Village où il avoit pris naissance, son nom de Baptême, celui de la Province où est situé Huillé, & celui du Royaume où cette Province est renfermée. Ménage donne des preuves de ces chimeres, tirées du Livre cité ; d'où il conclut avec raison, qu'on ne doit pas regretter la perte des dix ou douze autres Volumes que le Loyer promettoit sur les mêmes *Colonies Iduméanes*

Malgré ces visions, & plusieurs autres contenues dans le *Traité des Spectres* du même Auteur, le Loyer, dit encore Ménage, étoit un des hommes

hommes du monde qui avoit le plus lû, & le plus d'érudition, même dans les Belles-Lettres. Il a écrit des Vers Grecs, Latins & François, remporté le prix de l'Eglantine aux Jeux Floraux, *pendant qu'il étudioit le Droit à Toulouse*, composé une Paraphrase du *Magnificat*, une autre du Cantique *Nunc dimittis*, une Version des Livres *de la Cité de Dieu* de saint Augustin, & une Comédie en Vers François intitulée *La Nephelococugie*, sur laquelle Ronsard a fait ce Quatrain : PIERRE LE LOYER. 1634.

Loyer, ta docte Muse n'erre
De bastir une Ville en l'air,
Où les Cocus puissent voler;
Pour eux trop petite est la terre.

Ménage n'a point parlé du *Muet insensé*, autre Comédie, de Pierre le Loyer, dont on peut voir la notice dans l'*Histoire du Théâtre François*, ni du Recueil d'*Œuvres & Mêlanges Poëtiques*, dont j'ai déja dit un mot. Du Verdier cite ce Recueil dans sa Bibliothéque, & en donne quelques extraits. Après l'Epitre Dédicatoire, datée de Paris le 9e. de Septembre 1578, on lit un Sonnet de l'Auteur T. 3. p. 375. 76.

PIERRE LE LOYER. 1634.

au jeune Duc de la Valette, & des Vers Grecs, Latins & François à la louange de le Loyer, par Marguerite *le Loyer* sa Sœur, *Ronsard*, *Belleforest*, L. *Martel*, de Rouen, Marin *Boylesve* sieur *de la Moroziere*, dont la noble & ancienne famille subsiste encore à Angers, L. *Vivant*, Jean *de Boissiere*, & Pascal *Robin*, sieur *du Faux*, Gentilhomme Angevin, qui qualifie Pierre *le Loyer*, *Avocat en Parlement & Seigneur de la Brosse*.

Les *Œuvres Poëtiques* contiennent 1°. *Les Amours de Flore*, en 102 Sonnets, entremêlés de Chansons, d'Elégies, d'Epigrammes, & autres petites Piéces. C'est du Sonnet 25e. que j'ai tiré la date de la naissance de l'Auteur. Le 71e. dit que son amour pour Flore avoit commencé en 1578. C'étoit donc à Paris. 2°. Odes, au nombre de 4 : la 3e. est adressée à Ronsard ; le Loyer & lui étoient amis. 3°. Six Idylles, ou *Idylies* ; la premiere est à la louange du Loir ; c'est cette Piéce qui avoit remporté le prix de l'Eglantine aux Jeux Floraux de Toulouse : elle avoit été imprimée dans la même Ville dès 1572. 4°. *Le Boçage de l'art d'aimer*, en

283 Stances chacune de 4 Vers. 5. *Mélanges Poëtiques:* ce sont 71 Sonnets sur divers sujets ; j'ai fait usage de celui où il parle de ses études de Droit à Toulouse. C'est le 5e. Le 30e. *aux Manes de Jodelle*, contient l'éloge de ce Poëte. Ces Sonnets sont suivis de plusieurs Epigrammes ; de la Comédie du *Muet insensé*, dédiée à M. Chalvet Président aux Enquêtes au Parlement de Toulouse, avec une Epitre en Vers au même Magistrat, & un long Prologue, aussi en Vers ; de *la Néphélococugie*, *ou la nuée des Cocus*, autre Comédie, précédée d'un Sonnet à l'Auteur par Jacques *le Gras*, & d'un Avis du Poëte, où il prétend qu'il a imité les Nuées d'Aristophane, & fait l'éloge de *la Comédie Grecque*, c'est-à-dire du genre Comique connu des Grecs. Cette Piéce n'est point divisée par Actes ni Scénes. C'est un Dialogue, mêlé d'Odes avec Strophes, Antistrophes, & Epodes. C'est un fruit fort indécent de la jeunesse de l'Auteur. Les extravagances & les obscénités y sont révoltantes. Il n'en est rien dit dans l'*Histoire du Théâtre François*, parce qu'il y a toute apparence que cette Piéce n'a jamais

PIERRE LE LOYER. 1634.

PIERRE LE LOYER. 1634.

été représentée. Les petites Odes, Epigrammes, & Chansons, données sous le titre de *Folatries & esbatz de jeunesse*, ne sont ni plus décentes, ni plus chastes. Je dis la même chose de l'*Erotopégme*, (ou *Erotopégnie*) ou *passe-temps d'amour*, qui avoit déja paru en 1576.

Guillaume Colletet ne méprisoit pas ses *Idylles*. Voici ce qu'il en dit dans son *Discours du Poëme Bucolique* p. 33. & 34. « Comme c'étoit, dit-il, » un homme consommé dans tous les » secrets de l'ancienne Poësie, il y » mêle tant de traits éclatans de sa » vénérable antiquité, qu'il y a tout » ensemble de quoi apprendre, & » de quoi se divertir. Car encore » que son stile n'ait pas toute la dé» licatesse de notre tems, les justes » estimateurs des choses ne laisse» ront pas toutefois d'en faire état, » quand ils considéreront que notre » Langue n'avoit pas encore ces or» nemens & ces graces qu'elle a » maintenant ».

Le sieur de la Croix du Maine parle d'un autre Poëme de le Loyer, intitulé, *Thierry d'Anjou*, fait à l'imitation & dans le gout de la *Franciade*

de *Ronsard*, & de *la Angiade*, de Pascal *Robin* sieur du Faux; mais ce Poëme n'a point été imprimé.

PIERRE LE LOYER. 1634.

On dit que l'Auteur laissa en mourant sa Veuve peu à son aise : mais ses deux fils se distinguerent dans leur état ; chacun s'étant plus livré à la profession qu'il avoit embrassée, qu'à faire des Vers & à composer des Livres. Ils se souvenoient des avis que leur Pere leur avoit donnés, que les Muses conduisent rarement au Temple de Plutus,

Vous les mignons des Filles de Parnasse,

dit-il en effet dans son Bocage de l'art d'aimer,

Que donrez vous si n'avez aucun bien
Pour présenter, que le luth Cynthien,
Et un pauvre art qui rien ne vous amasse ?
Certes bien peu vos Carmes on honore,
Bien peu vous sert d'avoir un Dieu au cœur,
Qui vous eschauffe & vous mette en fureur,
Si vous n'avez de quoy donner encore.
Que vienne Homere ayant pour sa conduite
Tant qu'il voudra les Muses & Phœbus,
S'il n'est garni de dons, c'est un abus,
Il est chassé luy & toute sa suite.

RODOLPHE LE MAISTRE.

RODOLPHE LE MAÎTRE. 1635.

Rodolphe *le Maître* ſçavoit auſſi les Langues Grecque & Hébraïque ; mais il en fit un meilleur uſage que Pierre le Loyer. Il ſe ſervit de la premiere pour étudier les ſentimens des anciens Médecins dont il avoit embraſſé la profeſſion, & ſe rendre habile dans une ſcience qui eſt ſi utile au genre-humain. Les progrès qu'il y fit furent récompenſés par la confiance que le public eut en lui, & par celle que lui donna Jean-Baptiſte Gaſton de France, Frere unique de Louis XIII, qui le choiſit pour ſon premier Médecin. Il ne cultiva la Langue Hébraïque que dans la vûe de lire avec plus de fruit l'Ancien Teſtament, dont il a traduit le Cantique des Cantiques, les 150 Pſeaumes, & les Cantiques. On a encore de lui une traduction Françoiſe de Tacite, & quelques autres Ouvrages.

Colletet, Diſc. de la Poëſ. Mor. p. 76.

En 1628 il mit au jour *les Divins myſtéres de la Philoſophie Platonique, ſommairement rapportés à la ſageſſe de Pythagores*. C'eſt une traduction en Proſe, jointe au texte Grec, des

maximes de Pythagore, suivie d'un Commentaire, & des mêmes Maximes en Vers François. Ce Recueil est dédié à Monsieur le Duc d'Orléans, Frere de Louis XIII. Dans le Privilége on accorde à l'Auteur la permission de faire imprimer un *Traité de la Constance Catholique contre les flottantes erreurs de ce temps.*

RODOLPHE LE MAÎTRE. 1635.

Rodolphe le Maître étoit de Tonnerre, & mourut en 1635. Il avoit fait un long séjour en Lorraine, y ayant accompagné Gaston d'Orléans lors du voyage de ce Prince en ce Pays. Comme la peste qui y regnoit alors, éxigeoit des secours pressans, le Maître fit réimprimer en 1631 à Pont-à-Mousson son *Préservatif des fièvres malignes de ce tems.* Il y prend les titres de *Médecin ordinaire du Roi, & premier Médecin des Enfans de France.* Il étoit encore en Lorraine lorsqu'il donna à Epinal, ses *Conseils préservatifs & curatifs contre la Peste*, &c. Dom Calmet a pris occasion du séjour de le Maître en Lorraine pour en faire mention dans sa *Bibliothéque Lorraine.* Mais ce sçavant Bénédictin n'a pas connu tous ses Ouvrages, & il a eu tort de dire qu'on ne citoit ceux dont

RODOLPHE LE MAÎTRE. 1635.

il parle dans aucune Bibliographie. Il auroit été détrompé, s'il eût consulté du moins Vander-Linden *de Scriptis Medicis*.

LE BARON DU PUISET.

LE BARON DU PUISET. 1635.

Le Baron du Puiset ne choisit aussi que la Morale pour le sujet de ses Vers. J'ai vû de lui environ 220 Quatrains, publiés en 1635. in-8°. L'Auteur leur a donné le titre de *Raillerie universelle*, parce qu'il y censure les défauts des deux Sexes, de même que ceux de toutes les conditions. Chaque Quatrain commence par *si*, ce qui fait une monotonie ennuyante. Voici le premier Quatrain :

> Si les vertus sont délaissées,
> Bien qu'elles devroient nous charmer,
> C'est qu'estant mal récompensées,
> Peu de gens les veulent aimer.

Tous les autres Quatrains sont écrits avec la même simplicité. L'Ouvrage est précédé d'un long Panégyrique en Prose du Cardinal de Richelieu, qui avoit assisté à une Thése de Philosophie soutenue par l'Auteur.

Le ſtile de ce Panégyrique eſt fort mauvais.

LE BARON DU PUISET. 1635.

Colletet dans ſon Diſcours de la Poëſie Morale, N°. 106, ne dit qu'un mot des Quatrains, & en rapporte mal le titre.

PIERRE DAVITY.

PIERRE DAVITY. 1635.

La même année 1635 fut enlevé de ce monde Pierre *Davity* médiocre Hiſtorien & mauvais Poëte. Il étoit de Tournon en Vivarais, & ſe qualifioit Gentilhomme. Dans une Lettre *à M. de Seville Aſtrologue Normand*, il dit qu'il étoit né le 13 Août 1573 entre dix & onze heures avant midi. Dans un de ſes Sonnets, il nomme ſa mere *Jeanne Allemande*, ce qui ne s'accorde pas avec l'Epitaphe Latine qu'il conſacra à ſa mémoire, & ſelon laquelle elle ſe nommoit *Enemonde de Roux* (*Enemunda à Ruffo*;) il ajoute qu'il étoit fort jeune quand elle mourut. Il ne parle point de ſon Pere. On voit ſeulement par ſes Lettres qu'il étoit parent du ſieur de Monlarron, de Maître de la Camelle Avocat au Préſidial de Lyon; de Méraud de Luc, & de Charles Cha-

p. 276

PIERRE DAVITY. 1635.

vagnac, qui ont fait quelques Vers à sa louange ; & de Jean de Luc, qui mourut de la peste à Lyon en 1586.

Guy Allard, dans sa Bibliothéque de Dauphiné, p. 86, dit que Davity quitta le lieu de sa naissance pour venir en Dauphiné, où il a laissé, ajoute-t-il, *de beaux biens à sa famille*. Le même le qualifie Gentilhomme de la Chambre de Louis XIII.

En 1602 Davity donna un Recueil de ses Opuscules, qui fut réimprimé en 1609. Ses Poësies en font partie. Il y donne à ses Sonnets des titres bizarres, appellant les uns, *Sonnets nuds*, parce qu'ils ne sont ni suivis ni accompagnés de Prose ; les autres, *Sonnets revêtus*, parce que chacun est précédé d'un envoi en Prose. Il y a ensuite des *Epigrammes*, des *Stances*, des *Poëmes*, des *Epitaphes*. Les Epigrammes sont courtes, & seulement au nombre de sept. Elles n'ont dû ni piquer ni flatter personne, moins encore faire rire. Des Stances, les seules qu'on pourroit lire sont celles que le Poëte adresse à M. de Créqui, sur son retour après la guerre du Piedmont, & à Madame de Créqui sur le même sujet, & sur sa grossesse,

Colletet, Disc. du Sonnet, N°. 17.

PIERRE DAVITY. 1635.

qui faisoit espérer un fils. Ce que l'Auteur appelle *Poëmes*, ne consiste que dans quatre Piéces en Vers Héroïques, la premiere à la louange d'Henri IV, les trois autres sur l'Amour. Les *Tombeaux* sont, comme le titre le désigne, des Eloges funébres, tant en Prose qu'en Vers, de Louise *de Budos*, femme du Connêtable de Montmorenci; de Magdeléne *de Montmorenci* Abbesse de la Trinité à Caën; de Magdelene *de la Rochefoucauld*, femme de M. de Tournon, Comte de Roussillon; d'Anne *de l'Estang*, Chevalier de l'Ordre, Chambellan de France; de Louis *de Bleins* sieur du Poët, Gouverneur de Montelimart; de Jean *de Luc*, Cousin de l'Auteur; & enfin de *Gabrielle d'Estrées*, Duchesse de Beaufort, Marquise de Monceaux, &c.

Ces Poësies forment la deuxiéme partie du Recueil de Davity. On a dans la premiere deux *Historiettes* en Prose, où il se trouve des Chansons, & quelques Sonnets: plusieurs *Discours*, dont un sur la guerre de Piedmont, & un autre au sujet de la Harangue que M. de Cheverny, Avocat du Roi au Parlement de Dauphiné,

PIERRE DAVITY. 1635.

prononça lors de la publication de la paix : des *Lettres missives :* enfin deux *Dialogues Amoureux*. Tout cela est plein de verbiage, d'un stile dur, souvent inintelligible. Ce Recueil, dont le titre est *les Travaux sans travail*, titre bizarre & ridicule, mais bien assorti à l'Ouvrage, est dédié au Duc de Vendôme. Davity promet à la fin d'*apprêter une infinité d'autres Piéces*, si celles-ci sont bien reçues. Heureux les Lecteurs de son tems s'il a supprimé tant de rapsodies ! Heureux moi-même de n'avoir pas eu à les lire & à en parler ! Davity est plus connu par ses *Etats & Empires du monde*, Ouvrage que l'on a gâté en l'augmentant. L'Auteur, selon Allard déja cité, le commença en Dauphiné, & l'acheva à Paris.

N. DE RAYSSIGUIER. 1636.

N. DE RAYSSIGUIER.

Je n'ai pas eu le même dégout en lisant les Œuvres Poëtiques du sieur *de Rayssiguier ;* il y a plus de naturel, de douceur & de stile que dans celles de *Davity*. M. *de Beauchamps* dans ses *Recherches sur les Théâtres de France*, & MM. *Parfait*, dans leur *Histoire du*

T. 2. p. 77. 78.
T. 4. p 469. & suiv.

Théâtre François, parlent de ce Poëte, & de ses Piéces Dramatiques : *Les Amours d'Astrée & de Céladon*, en 1630 ; l'*Aminte du Tasse*, en 1631 ; *la Bourgeoise, ou la Promenade de saint Cloud*, en 1633 ; *Palinice, Circeine, & Florise*, tirée de l'Astrée de M. d'Urfé, en 1634 ; *la Célidée*, sous le nom de *Calirie* ou *la Générosité d'Amour*, en 1635 ; *les Thuilleries*, Piéce de la même année. Moi-même j'ai parlé ailleurs de son *Aminte du Tasse* ; il faut dire maintenant quelque chose de l'Auteur & de ses autres Poësies.

N. DE RAYSSIGUIER. 1636.

Bibliot. Fr. t. 8. p. 45. 46.

Rayssiguier étoit d'Albi, Ville du Languedoc. Gaillard qui dit de lui dans sa *furieuse Monomachie de Gaillard & de Braquemart*,

Rayssiguier est *Gascon*, par conséquent il vole,

s'est trompé, en confondant le Languedoc avec la Gascogne. Né sans biens, il trouva cependant le moyen de suivre le cours ordinaire des études ; & plusieurs de ses Contemporains disent qu'il se fit recevoir Avocat au Parlement, sans doute de Toulouse. Ayant besoin de Protecteurs, il s'attacha au Duc de Mont-

morenci Gouverneur du Languedoc. Les Auteurs de l'*Histoire du Théâtre François* font entendre que c'étoit Henri II. le même qui fut décapité, puisqu'ils disent que la *triste fin de ce Mécéne, ne fut pas le premier des malheurs que le Poëte éprouva.* Je crois au contraire que ce Mécéne étoit Henri I. Seigneur de Damville, ensuite Duc de Montmorenci, qui eut pendant 51 ans le Gouvernement du Languedoc. Henri II son fils n'eut la tête tranchée à Toulouse que le 30 Octobre 1632; & Rayssiguier déplore la perte de son Protecteur dans des Vers imprimés en 1631; il y parle même de ce malheur comme déja ancien, ce qui convient au Pere d'Henri II. du nom, qui étoit mort dès le 2e. d'Avril 1614.

N. DE RAYSSIGUIER. 1636.

Voici de quelle maniere Rayssiguier raconte ses *malheurs* & ses *infortunes* dans des Stances adressées à M. Marceau, Conseiller du Roi, & Lieutenant Général au Siége Présidial de Saintes :

Depuis le jour de ma naissance
En quelque lieu que j'aye esté,
Ne m'ont-ils pas persécuté ?
Sans me pouvoir jamais sauver de leur puissance;

N. DE RAYSSIGUIER. 1636.

J'ay veu mourir tous mes amis
Et le Ciel ne m'a point permis
De voir un beau jour en ma vie,
Qu'il n'ait esté soudain troublé
Par la malice de l'envie
Dont l'on m'a veu presque accablé.

Lorsque la France étoit en armes,
Que l'insolence estoit partout,
Et que de l'un à l'autre bout
Les uns versoient du sang & les autres des larmes:
Un prince qui me chérissoit,
Et qui puissamment embrassoit
Ce qui faisoit à ma fortune,
Sur le point de m'en trouver mieux,
La mort, cette peste commune,
Le vint ravir mesme à mes yeux.

Cette Déesse inéxorable
Pour tout ce qu'on aime ardemment,
Le fit tomber au monument,
Lorsqu'à toute la Terre il étoit désirable.

Cet événement auquel l'âge très-avancé du Duc de Montmorenci auroit dû pourtant le préparer, le déconcerta; sa constance en fut abbatue; sa Patrie lui devint un séjour ennuyeux; il la quitta dans la vûe de venir chercher fortune à Paris,

N. DE RAYSSIGUIER. 1636.

où il ne trouva que de nouveaux malheurs.

J'eus en horreur notre Province ;
Et quoyque son séjour soit beau ,
J'y crus estre dans un tombeau ,
Lorsque dedans son sein la mort m'osta ce Prince.
Je m'en esloignay donc alors ,
Et vins pour regagner les bords
De la délicieuse Seine.
La beauté d'un si doux séjour ,
M'osta de ma premiere peine ,
Et me mit dans celle d'amour.

C'est icy que mon infortune
A fait tout son plus grand effort ,
Et que la cruauté du sort
Se rendit contre moy beaucoup plus importune ;
Un visage couvert d'horreur ,
Propre à donner de la terreur
A toute l'infernale bande ,
Depuis trois ans m'a poursuivi
D'une importunité si grande
Que je doute encor si je vy.

J'ay suivi sa damnable envie
Avec de plus cuisands remords ,
Que si de tous ceux qui sont morts
Aux guerres du Piémont j'avois osté la vie , &c.

Il continue ensuite le portrait de cette *Megere effroyable* qui le poursuivoit ; il la peint des couleurs les plus

N. DE RAYSSIGUIER. 1636.

noires, il ne lui donne que des malédictions; mais de qui veut-il parler? quels étoient les motifs de son emportement? je n'ai pu le deviner. Ceux qui ont cru qu'il ne vouloit parler que de la laideur de son visage, ne me paroissent pas avoir rencontré juste. Quoi qu'il en soit, il finit ces Stances en se félicitant de *ce que le bonheur commence à lui rire*; & il en augure bien pour la suite. Alors, dit-il au même Magistrat:

J'espere de vous faire voir
Jusques où s'estend le pouvoir.
Des dons que j'ay de la nature;
Et dedans un nouvel essay,
Sans que j'escrive à l'adventure,
Je monstreray ce que je sçay.

Ce tems de *bonheur* ne vint pas aussitôt qu'il l'espéroit; les nuages ne tarderent pas à obscurcir ces premiers rayons de Soleil qui commençoient à luir; il fut mis en prison, on l'y resserra étroitement, & il y eut beaucoup à souffrir, s'il n'a rien éxagéré dans cette peinture qu'il fait de sa situation.

N. DE RAYSSIGUIER. 1636.

L'air est icy couvert d'éternelles ténébres,
Les murs y sont gluants d'une épaisse vapeur,
Et l'on n'y voit jamais que des objets funébres
Qui remplissent nos sens ou d'horreur ou de peur.

Le pain que l'on y mange est un pain de tristesse,
Qui nourrit nos douleurs plutost que nostre corps,
Et difficilement en ces lieux de détresse
Cognoit-on les vivans d'avec ceux qui sont morts.

La paille seulement dessus la terre humide
Est le lit & les draps où l'on nous fait coucher,
Et le plus courageux en ces lieux est timide
Lorsque les clefs en main on le vient approcher.

Quant aux sens dont ailleurs les hommes ont l'usage,
Nous n'en connoissons pas d'un seul parfaitement:
Icy tout se corrompt; & l'homme le plus sage
N'y sçauroit conserver deux jours le jugement.

Comme il ne nous a point révélé le motif de sa détention, je ne puis dire si ses plaintes étoient bien fondées. Dans une Priére qu'il adresse à Dieu, il s'humilie, se représente comme un grand pécheur, avoue que Dieu a puni ses injustices en l'abandonnant au pouvoir des hommes. Mais ailleurs il proteste que son emprisonnement étoit injuste, & il répand sa bile contre les Magistrats:

A bien prendre pourtant, pour le regard des hommes, N. DE RAYSSIGUIER. 1636.
La prison ne me vient que du vice d'autrui,
Et l'injuftice eft telle en ce fiécle où nous fommes,
Qu'au lieu de le punir, il trouve de l'appui.

J'ay beau me tourmenter & preffer la juftice,
Elle eft fourde pour ceux qui n'ont point de l'argent;
Un homme, quel qu'il foit, autorife fon vice,
Ou s'en fait décharger fi l'or eft fon agent, &c.

Ses liens furent enfin brifés. Alors profitant de fa liberté, il tâcha de s'introduire à la Cour, & d'acquerir de nouveaux Protecteurs par le moyen de fes Epitres Dédicatoires. Nous ignorons ce qu'il y gagna. Tout ce qu'on fçait, c'eft que joignant une fituation peu gratieufe à une figure qui ne prévenoit pas en fa faveur, il fut très-malheureux en amour, où fon inclination ne le portoit que trop. Il affure cependant qu'il l'avoit fui d'abord, mais qu'enfuite il fut pris dans fes filets. Hift. du Th. Fr. t. 4. p. 473.

» Tantôt fes Poëfies s'adreffent à » une perfonne dont il déguife le nom » fous celui de *Califte*. Dans d'autres » il chante la beauté d'une trop cruel-

N. DE RAYSSIGUIER. 1636.

» le *Silvie* : mais celle qu'il paroît » avoir le plus aimée, est une certaine » ne *Olinde*, qu'il dépeint comme une » fille d'esprit, mais fine & rusée co- » quette, qui songeant au solide, & » n'en voyant aucune apparence » dans la fortune de notre Poëte, » lui signifia son congé, pour écou- » ter un nouvel Amant, qui étoit à » son aise, & parloit d'épouser ». Cette rupture mit Rayssiguier au désespoir; il se vengea de son Infidelle par une Elégie qui ne lui fit pas changer de sentiment. Olinde donna la main à l'Homme de fortune qui la recherchoit, & laissa le Poëte se plaindre d'abord, & ensuite se consoler avec les Muses. Rayssiguier vivoit encore en 1636; j'ignore s'il a passé de beaucoup cette année.

CLAUDE EXPILLY.

CLAUDE EXPILLY. 1636.

La date de la mort de Claude *Expilly*, Chevalier Seigneur de la Poëpe, Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, & Président au Parlement de Grenoble est plus certaine : ce Poëte mourut en 1636. C'est peut-être l'un des plus féconds qui

ayent paru dans le commencement du dix-ſeptiéme ſiécle ; mais la fécondité eſt rarement compagne de la ſupériorité : ce Magiſtrat en eſt une preuve.

CLAUDE EXPILLY. 1636.

Il nâquit le 21 Décembre de l'an 1561 au Bourg de Voyron à trois lieues de Grenoble , où ſa famille avoit une maiſon & un honnête revenu. Son Pere Claude Expilly , Officier diſtingué par ſa valeur , habile dans les Mathématiques , & principalement dans cette partie qui concerne les Fortifications & l'Art Militaire , fut ſucceſſivement Commandant d'une Compagnie de Gens de pied à Vienne en Dauphiné l'an 1562, Maréchal des Logis des troupes que Charles de Savoye , Duc de Nemours , mena contre l'Armée du Duc de Deux-Ponts , ſervit à Pinerol , & enſuite en Languedoç ſous le Maréchal de Dampierre , fut Ayde de Camp & Sergent de bataille dans l'Armée de François de Bourbon , Duc de Montpenſier , Gouverneur de Dauphiné , & eut le malheur d'être tué près de Chabrillan le 21 Septembre 1574 , n'étant encore âgé que de

CLAUDE EXPILLY. 1636.

36 ans. Il avoit épousé Jeanne de Richard, de la Maison des Richards de Reaulmont, qu'il laissa Veuve avec trois enfans, *Claude*, dont il s'agit, & deux Filles, *Agnès* & *Marguerite*.

Claude Expilly commença ses études au Collège de Tournon, où il demeura jusqu'en 1577, & alla les achever dans l'Université de Paris, qu'il fréquenta jusqu'en 1580. Cette année, ou la suivante, il se transporta à Turin, où il étudia le Droit pendant deux ans sous le Docteur Manutius, ou Monosque, continua la même étude une année à Padouë sous Pancirolle & Menochius, & parcourut la plus grande partie de l'Italie en Voyageur curieux de s'instruire. Il acquit dans ce Voyage l'amitié des Sçavans, celle entre autres de Speron Sperone & de Jean-Vincent Pinelli, & visita jusqu'à quatre fois le célébre Torquato Tasso dans l'Hôpital de sainte Anne à Ferrare où ce fameux Poëte étoit retenu.

Ces courses finies, Expilly retourna en Dauphiné auprès de sa mere ;

& peu de tems après, il alla à Bourges où il prit les Leçons de Cujas, & fut reçu Docteur en l'un & l'autre Droit vers le mois d'Octobre 1583. Revêtu de ce titre, il reprit le chemin de sa Patrie, & ne tarda pas à se faire recevoir Avocat au Parlement de Grenoble. Il ne se livra pas d'abord à la Plaidoyerie; mais il se contenta pendant les deux ou trois premieres années d'être assidu aux Audiences, d'approfondir la Pratique du Palais, & de cultiver les Lettres dans son Cabinet, & le monde poli dans les meilleures Compagnies.

CLAUDE EXPILLY. 1636.

Ce fut dans celles-ci qu'il acquit la connoissance de Meraude de Baro, Sœur du Conseiller Baro, & Veuve du sieur Chevalet Avocat au Parlement de Dauphiné. C'étoit une jeune Dame aimable & spirituelle. Expilly ne la vit pas avec indifférence; elle lui plut, il l'aima, soupira pour elle pendant quatre ans, fit à son occasion quantité de Vers, où il la célebre sous le nom de Chloride; & ne put l'obtenir: elle épousa en secondes Nôces, sur la fin de 1587, M. Cornu, Conseiller au Parlement

CLAUDE EXPILLY. 1636.

de Grenoble connu par ses Poësies Françoises, dont j'ai parlé.

Expilly fut assez sage pour renoncer à un amour qui ne pouvoit plus être légitime. Il se consola avec ses Livres, plaida avec succès, & se fit en peu de tems une réputation dont il auroit été privé s'il eût continué d'écouter sa passion. En 1586 MM. les Gens du Roi le choisirent pour leur Substitut. Quelque tems après il fut pourvu de l'Office de Conseiller du Roi & son Procureur Général en la Chambre des Comptes & Cour de Finances de Dauphiné. En 1589 il épousa Isabeau de Bonnetton, d'une bonne Noblesse de la Province. On étoit alors dans un tems critique; le Royaume se vit en peu d'années agité par les troubles les plus violens. Grenoble les ressentit de même que les autres parties de la France; Expilly attaché à la Bibliothéque qu'il s'étoit formée, & craignant de la voir pillée & dissipée, s'il se retiroit, demeura dans la Ville & favorisa le parti dominant, qui n'étoit pas celui du Roi. Mais il se conduisit avec tant de sagesse, qu'il se fit aimer des Gentilshommes Royalistes, surtout des

trois

CLAUDE EXPILLY. 1636.

trois Freres, MM. du Mestral, de la Buisse & de Belliers, quoiqu'ils n'ignorassent pas qu'il faisoit de fréquens voyages pour le parti opposé, tant vers le Duc de Savoye, qu'à Milan, auprès du Duc de Terra-Nova, Gouverneur de Lombardie. Ce qui me surprend, c'est que malgré ses courses, & les agitations dont il se voyoit environné, lesquelles durerent depuis le mois de Septembre 1589 jusqu'en 1592, il ait encore eu assez de tems & de tranquillité d'esprit pour lire le Code avec ses Gloses, les Commentaires de Balde, & ceux de plusieurs autres Jurisconsultes.

Dès 1590. Grenoble avoit été assiégé & pris par François de Bonne, depuis Duc de Lesdiguieres. Expilly, suivant les Loix de la Guerre, pouvoit être traité en ennemi; son mérite le sauva; le vainqueur voulut être son ami, & il se forma dès-lors entre l'un & l'autre une liaison étroite qui ne finit qu'avec leur vie. Ce fut M. de Lesdiguieres qui lui conseilla de penser à la charge de Procureur Général de la Chambre des Comptes, & qui employa son crédit pour la lui faire obtenir. Il en étoit revêtu lors,

CLAUDE EXPILLY. 1636.

que quelque affaire qui intéressoit la Province le fit députer en Cour, où il fut obligé de faire plusieurs voyages, dont il profita pour augmenter ses lumiéres & le nombre de ses amis. Ce fut dans un de ces Voyages qu'il fit imprimer à Paris, en 1596, le premier Livre de ses Poësies, qu'il dédia à Gabrielle d'Estrées, Marquise de Monceaux, depuis Duchesse de Beaufort. J'ai vû cette édition : elle contient *les Amours de Chloride ; diverses Amours* ; des *Meslanges*, & des Epitaphes. L'Auteur donna la même année un deuxiéme Livre, dont il fit hommage à M. de Lesdiguieres.

En 1600, Henri IV ayant déclaré la guerre à Charles Emmanuel Duc de Savoye, pour le recouvrement du Marquisat de Saluces, & ses armes ayant été victorieuses, il établit à Chamberri un Conseil Souverain, dont Expilly fut nommé Procureur Général. La Paix ne le délivra des embarras de cette commission, que pour le jetter dans une suite d'autres, inséparables des affaires importantes dont il se vit chargé depuis ce moment jusqu'à la fin de sa vie, non-

seulement en France, mais encore en Italie : & ce fut durant ces courses qu'il fut fait Avocat-Général au Parlement de Grenoble, en 1603, ou au commencement de l'année suivante.

Claude Expilly. 1636.

Tant de travaux & de fatigues altérerent sa santé. Les douleurs de la pierre commencerent à se faire sentir en 1606 ; il les souffrit d'abord avec patience ; il fit même encore diverses courses pour le service de sa Ville & celui de la Province. Mais le mal qui faisoit des progrès rapides, l'ayant enfin réduit à l'état le plus fâcheux, il prit la résolution de se rendre à Paris pour se faire faire l'opération qui réussit heureusement : ce fut le 26 Mai 1608. Pendant sa maladie, il fut plusieurs fois honoré de la visite de M. Brulart de Sillery, Chancelier de France, de celle des premiers Magistrats, & d'un nombre considérable de personnes distinguées par leur naissance, leurs places, ou leurs talens. Comme il lui restoit encore quelque sentiment de douleur, on lui conseilla les eaux de Vals, qu'il prit sur le lieu même en 1609 & 1610; & elles rétablirent entiérement sa

Claude Expilly. 1636.

santé. Il revint à la Cour en 1611. & y demeura un an. Le 12e. de Janvier 1612 il perdit sa femme, qui mourut à Voyron. Dans le même mois il eut un Brevet de Conseiller d'Etat, avec deux mille livres d'appointemens.

La même année, étant encore à Paris, il fit imprimer ses Plaidoyers, avec un Recueil d'Arrêts. Il y a eu six éditions de cet Ouvrage, qui fut dédié à M. le Chancelier de Sillery. Le 13 Novembre 1616 M. Expilly fut reçu en l'Office de Président au Parlement de Dauphiné, qu'il a toujours éxercé depuis avec le plus grand applaudissement. En 1630 le Roi ayant encore établi un Conseil Souverain à Chamberri, notre Magistrat en fut nommé Président ; ce qui dura jusqu'en 1632 que le Duc de Savoye rentra dans la paisible possession de ses Etats. M. d'Expilly fut encore chargé de quelque négotiation en 1634, pour laquelle il fut obligé de retourner à Turin. Ce fut son dernier Voyage. Il mourut à Grenoble le 25 Juillet 1636, âgé de 75 ans, sept mois, & quatre jours.

Le sçavant Jacques-Philippe

Thomasini, de Padoue, avec qui il avoit toujours été en relation, composa son éloge en Latin, & Antoine de Boniel de Catilhon, son petit neveu, Avocat Général en la Chambre des Comptes & Cour des Finances de Dauphiné, écrivit en François l'Histoire de sa vie, qui a été imprimée à Grenoble en 1660. in-4°. Cette Histoire est curieuse : on trouve vers la fin les Epitaphes composées à la louange de M. Expilly, & son éloge Latin par Thomasini. Cet éloge, qui est aussi historique, faisoit déja partie des Vies écrites en la même Langue par ce sçavant Italien, & publiées à Padoue en deux Volumes in-4°.

CLAUDE EXPILLY. 1636.

Donnons maintenant une notice des Poësies que M. Expilly recueillit lui-même en 1624. & qu'il divisa en plusieurs parties. J'ai déja dit un mot des *Amours de Chloride*, c'est-à-dire de cette multitude de Sonnets, d'Elégies, de Chansons & de *Plaintes*, qu'il composa pendant tout le tems qu'il fut attaché à Méraude de Baro, qui ne répondit point à ses desirs. J'ai dit aussi que le Poëte dédia ces Poësies à Gabrielle d'Estrées, qu'il encense assurément beaucoup plus qu'il

Claude Expilly. 1636.

ne devoit dans son Epitre Dédicatoire. Ces Amours, les *Dedains*, qui les suivent, ses *diverses Amours*, où il avoit en vûe *Susanne de Granges*, ses *Elégies*, & quelques autres Poësies Galantes, étoient, dit l'Auteur, *les fleurs & les fruits des plus beaux ans de sa jeunesse*. Il pouvoit tenir ce langage quand il les produisit ; la jeunesse est imprudente dans ses discours comme dans ses actions ; mais devoit-il le répeter en 1624., dans un âge qui approchoit de la vieillesse, & engagé dans un état qui demandoit tant de gravité ?

Il a joint à cette premiere partie, les Chansons qu'il fit aux Eaux de Vals en Vivarais aux mois d'Août & de Septembre des années 1609 & 1610 ; une Ode *sur l'inondation du torrent de Volant* au même lieu de Vals, arrivée le troisiéme de Septembre 1609 ; son Adieu aux Fontaines & aux Habitans de Vals, qu'il quitta le 15 Septembre 1610 ; des Stances pour la Demoiselle *Lucrece de Mirman*, où il y a du feu & de l'énergie ; d'autres Stances, avec une Chanson, & un Dialogue pour une certaine *Eriphile*, à qui il paroît qu'il avoit aussi fait la

Cour ; & des *Mascarades* & *Cartels*, Piéces faites pour quelques divertissemens: il y en a une datée de Grenoble le XI. Février 1603.

CLAUDE EXPILLY. 1636.

La seconde Partie de ces Poësies est plus décente, & conséquemment plus utile. Elle est dédiée à François de Bonne Duc de Lesdiguieres, Maréchal de France ; & ce Seigneur est lui-même l'objet du premier Poëme ou *Hymne*, qu'Expilly envoya en 1591 à M. *de Fresnes Forget*, Conseiller d'Etat, & Sécretaire des Commandemens de Sa Majesté. Ce Poëme est long ; mais les peintures n'en sont pas desagréables. C'est un Tableau qui représente les actions militaires de M. de Lesdiguieres, celles principalement où il fit briller sa prudence & sa valeur en Provence & dans le Dauphiné, & qui donne une idée de ses vertus & de son caractere. Le Poëte y dit que ce Maréchal de France étoit né à saint Bonnet en Dauphiné. Il continue l'éloge de ce Seigneur dans la deuxiéme *Hymne*, où il décrit tout ce qui se passa au combat de *Salbertran* ou Salerbertran, Bourgade en Dauphiné, aux confins de Savoye & de Piémont. M. de Les-

guieres y remporta une pleine victoire en 1597. Comme Expilly adresse cette deuxiéme Hymne à M. Souffrei de Calignon, Seigneur de Vorepe & de Perins, Président au Parlement de Grenoble, & Chancelier de Navarre, il la finit par l'éloge de ce Magistrat, dont il loue en particulier l'attention qu'il avoit eûe à cultiver son esprit, même dans les *longs voyages* qui l'avoient occupé durant quelques années. La troisiéme Piéce est pleine de sentimens estimables, & de maximes utiles : c'est un Discours envoyé à M. Forget Seigneur de Fresnes, où le Poëte entreprend de prouver que la vertu est préférable à la gloire qu'on peut retirer des actions les plus éclatantes ; que tout ce qu'il y a de plus brillant s'évanouit ; qu'elle seule est immortelle.

Le Poëte revient aux descriptions de guerre dans le quatriéme, le cinquiéme & le sixiéme Poëme, ou *Discours*. Dans l'un, on voit Henri IV. combattre, vaincre, assiéger Paris & y faire une entrée triomphante. Ce Discours est de 1596. On se trouve dans l'autre au Siége du Château des Echelles, emporté au

mois de Juin ou de Juillet 1592 par François de Galles, Seigneur de Belliers. Dans le troisiéme on suit Abel de Beranger, sieur de Morges, Gouverneur de Grenoble, dans toutes ses expéditions militaires, & dans sa conduite particuliére. La septiéme & la huitiéme Piéces sont plus pacifiques; ce sont des Tableaux d'Amour. La huitiéme est un Dialogue entre Don Emanuel de Portugal, & la Princesse Emilie de Nassau sa femme, suivi de Stances, où Don Emanuel chassé de ses Etats, dit:

CLAUDE EXPILLY. 1636.

L'Espagnol m'a chassé loin de mon doux rivage
Exerçant contre moi son injuste rigueur;
Il regne sur mon peuple, & le tient en servage;
Mais en m'ôtant mon sceptre il ne m'ôta le cœur.
J'espére encore un jour d'aller comme un tonnerre,
De flammes & de fer sa Castille abysmer;
De ses Soldats occis je couvriray la terre,
Et feray de son sang rougir toute la mer.
Dieu qui connois mon droit, vien m'en ouvrir la voie,
Et fay que ce perfide en souffre le péril.
Je seray trop heureux s'il advient qu'il me voie
Un second Polinice aux pieds de son Madril, &c.

La neuviéme Piéce est encore sur

CLAUDE EXPILLY. 1636.

la Galanterie ; ce ſont des Stances à Catherine de Champagne, Demoiſelle de la Suze, depuis Marquiſe de la Mouſſaye. La dixiéme eſt un Diſcours à Nicolas Richelet, Avocat au Parlement de Paris, Pere de l'Auteur du Dictionnaire de la Langue Françoiſe. Expilly le compoſa dans le tems qu'il étoit attaqué de la pierre, que les frayeurs de la mort l'environnoient, & qu'il ſe diſpoſoit à faire le ſacrifice de ſa vie. Voici une partie de ce qu'il y dit de lui-même, des mœurs de ſon tems, & des ſentimens dont il étoit alors rempli.

J'ay donc aſſez vécu, j'ay fourni ma carriere :
Jà neuf luſtres paſſez ont laiſſé loin derriere
Le jour de ma naiſſance, & mon poil tout griſon
M'avertit qu'il eſt tems de ſortir de priſon......
Mes jours, mes plus beaux jours ſont fanez, tout ainſi
Qu'un Jardin fleuriſſant que la bize a tranſi.
Ma mémoire me laiſſe ; elle n'eſt plus ſi forte,
Avec l'âge penchant la vieilleſſe l'emporte.
Des danſes d'Hélicon je ſuis du tout exclus,
Et les Sœurs deſormais ne me regardent plus ;
Apollon à mon mal n'apporte aucun remede.
Aſtrée à qui je dois l'honneur que je poſſéde,
Que d'un œil vigilant je ſuivois jour & nuit,
M'avertit de quitter ſa pourpre qui me nuit :

Pour trop, en la suivant, avoir passé de veilles,
Je meurs dans mes rayons comme font les abeilles.

CLAUDE EXPILLY. 1636.

Il pensoit en effet être si près de sa fin, que lorsqu'il vint à Paris pour se faire tailler, accompagné de sa femme, de sa fille, du sieur de Besson son Gendre, & d'Antoine Boniel son neveu, pere de celui qui a écrit sa vie, il fit son Testament, mit ordre à sa conscience, par une Confession générale, & reçut la sainte Communion. Il continue :

J'ay durant les bouillons d'un printemps vigoureux
Célébré de Chloris les graces, & mes feux ;
Pour si rare beauté ma Chanson fut trop basse,
Au prix de mes ardeurs mon stile étoit de glasse.
De maint vaillant guerrier le Pæan j'ay chanté,
Maint esprit vertueux en mes Vers j'ay vanté,
Et main de qui la Parque à la trame détorse......
Le Roman d'Eriphile, où sous ombrages feints
J'ay mes pensers en Prose ouvertement dépeins,
Et fait dire à Tristan ce que dire je n'ose,
Montrera qu'à regret je tiens la bouche close......

On ne connoît point ce Roman, qui, sans doute, n'a point été imprimé. Le Poëte ajoute :

Après avoir douze ans le Barreau fréquenté,
Et d'un soin assidu le Palais contenté,

CLAUDE EXPILLY. 1636.

Jà connu dans le monde, alors j'eus l'honneur d'estre,
Aux Comptes appellé, de Henry mon bon Maistre
Procureur Général, où huit ans je servy.

Il parle ensuite de ses autres Charges & Emplois, de son Recueil de Plaidoyers & Arrêts, fait une longue énumération de tout ce qui passe avec le tems, & peint ainsi après ce détail, les mœurs de son siécle, & les évenemens dont il avoit été témoin.

J'ay veu durant mes jours fleurir la prudhommie,
Et de la vanité la pudeur ennemie......
J'ay veu toute la France en révoltes féconde,
D'armes & de vaisseaux couvrir la terre & l'onde,
Contre son Roi bandée, & de glaives tranchans
Par cinq fois déserter les Villes & les chams.
J'ay vû la peste ardente & la famine horrible
Faire en bien peu de temps un ravage terrible.....
J'ay vû les Etrangers, sous des prétextes fous,
En armes s'emparer de nos biens & de nous.
J'ay vû tomber par terre, ô monstres! ô prodiges!
O forfaits inconnus des Cafres & Cariges!
J'ay vû tomber un Prince ici bas florissant,
J'ay vû de son beau sang le pavé rougissant,
Quand un Moine, d'enfer l'excrément & l'ordure,
Viola tous les droits du Ciel & de nature........
J'ay vû l'ambition qui ne peut s'assouvir,
Mais qui pour s'élever sçait si bien s'asservir,
Je l'ay vû de la nue aller jusqu'aux étoiles,
Défiant, Némésis, tes aguets & tes toiles,

Et parmi ses beaux jours ne craignant point de nuit,
Je l'ay vû disparoir comme un songe qui fuit.
J'ay vû tous ses desseins, le mépris de la terre,
Brisés en un instant comme un château de verre.

Il descend ensuite dans le détail des conditions particuliéres, & reprend les abus qui s'y commettent. Je ne rapporterai que ce qu'il dit du luxe dans les mariages.

La fille de ce temps veut en se mariant
Porter tous les thrésors qui viennent d'Orient,
Qu'un double patrimoine à ses oreilles pende,
Et qu'un simple mari tout son bien y dépende.

Le Poëte est trop diffus dans la suite de cette description. Je me borne à ce que je viens de citer; il suffit, ce me semble, pour faire connoître jusqu'où alloient ses talens pour notre Poësie. Son deuxiéme Livre est terminé par divers Sonnets. Dans un il loue les Sermons de Jacques Suarez de Sainte Marie, Cordelier Portugais, Conseiller & Prédicateur ordinaire du Roi, depuis Evêque de Seez. Dans deux autres, il fait l'éloge des Poësies de *Cornu*, Conseiller au Parlement de Grenoble, dont j'ai fait

CLAUDE EXPILLY. 1636.

mention ailleurs ; dans un quatriéme il parle des Essais de Montagne, & dans un cinquiéme du Poëme *de la reprise de Montélimart*, par Alexandre *de Pontaimery*, dont j'ai aussi parlé.

Expilly n'a recueilli les Piéces qui composent son troisiéme Livre qu'en 1622, comme on le voit par l'Epitre Dédicatoire au Cardinal de Richelieu, qui est datée de Grenoble le premier d'Août de ladite année. Ce troisiéme Livre contient les Piéces désignées par l'Auteur dans ces deux Vers de son Discours à Nicolas Richelet :

> Maint esprit vertueux en mes Vers j'ay vanté,
> Et main de qui la Parque a la trame détorse.

On y lit en effet les Epitaphes ou Eloges d'*Anne d'Anglure*, Baron de Givry, Lieutenant Général pour le Roi au Gouvernement de Brie ; de *Balthasar de Simiane*, sieur de Gordes ; d'un Gentilhomme Gascon, nommé *du Rival* ; de *Laurent de Galles*, Seigneur du Mestral, qui fut tué devant Crémieu, Ville du Dauphiné en Viennois, au mois de Février 1590. Expilly en a fait deux Elo-

ges : le deuxiéme qui est adressé aux Seigneurs de la Buisse & de Belliers, Freres de Laurent, & qui commence par ce Vers, CLAUDE EXPILLY. 1636.

Donnez à pleines mains des lys & des lauriers,

se lisoit déja parmi les Poësies de *Montgaillard*, de qui l'on a un long Discours en Vers sur le même sujet, accompagné de petites Piéces, qui ont le même but, des sieurs *Despinaud*, *Sonan*, *Davity*, *& de Lingendes*. Les autres Eloges que l'amitié, la reconnoissance, ou l'estime ont engagé Expilly à produire, sont ceux de Philippe *Strozzi*, Maréchal de France, de Jean *de Belliévre*, Seigneur de Hautefort, premier Président au Parlement de Dauphiné; celui-ci n'est qu'une traduction du Latin de Pierre *Boissat* : de Gaspar *Baro*, Conseiller au même Parlement ; de Merlin *du Fay de Villiers*, Jurisconsulte & Poëte ; de Louis *de Revol*, Conseiller & Sécretaire d'Etat ; & de plusieurs autres dont les noms sont ignorés depuis longtems.

Edition de 1606. in-12.

Je ne mets pas de ce nombre le sçavant Isaac *Casaubon*, sur la mort du

CLAUDE EXPILLY. 1636.

quel Expilly adressa une longue Elégie à Jacques II Roi de la Grande Bretagne ; Louis *Durant* Seigneur *de Ville Gagnon* & de Ronseaux, Conseiller d'Etat, qui mourut à Grenoble en 1610, & dont il fait regretter la perte par Marie Brulart sa Veuve; Madame Magdelaine de *Bonne de Créquy* ; le Chevalier *Bayard* ; Guillaume *de Verthamont*, Conseiller du Roi, & Syndic des Sécretaires de la Chancellerie ; Louis *de Galles*, sieur de la Buisse, Maréchal de Camp, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Frere de M. du Mestral. On devine bien aussi que le Poëte n'a pas oublié sa propre famille. Quels regrets ne témoigne-t-il pas en effet de la mort de son Pere, de celle de sa propre femme, de celle de Laurent *Chaponay*, Seigneur de Bresson, son Gendre, que la mort enleva à Grenoble à l'âge de 27 ans, le 15 Janvier 1613 ! Quels éloges ne trouve-t-on pas de son Pere dans une autre Piéce, qu'Expilly a jointe à ses propres Poësies, & qu'il devoit à l'amitié de Pierre *de Recluz*, Procureur du Roi en la Sénéchaussée de Crest !

C'est à la même amitié qu'il étoit

redévable de tant de Vers Latins & François composés à sa louange, dont il a augmenté son Recueil, & où on lit, souvent plusieurs fois, les noms du sieur *Arnaud*, Avocat à Gap, de Scipion *du Périer*, de *Garnier de Monfuron*, de Nicolas *Richelet*, de Gaspard *de Fourbin*, sieur de Solliez, Gouverneur de Toulon, de Laurent *Plouvier* sieur de Quais, Gentilhomme ordinaire du Roi, de Pierre *Motin* qui figure assez mal avec les autres, de Marc-Antoine *Millotet*, Avocat Général au Parlement de Dijon, & de Scipion *Guillet*.

CLAUDE EXPILLY. 1636.

MARC ANTOINE MILLOTET.

MARC-ANTOINE MILLOTET. 1636.

Marc-Antoine *Millotet* n'eut pas le tems de s'affliger de la mort de son ami, dont il avoit loué les talens Poëtiques. Il mourut lui-même la même année 1636. Ce fut à Paris où quelque affaire l'avoit obligé de se rendre l'année précédente. Il étoit né à Dijon, d'une famille originaire du Comté de Bourgogne, & avoit été fait le 5 Mars 1594, Avocat Général au Parlement de la même Ville, Charge dans laquelle il fit recevoir

MARC-ANTOINE MILLOTET. 1636.

son fils le 13 de Mai 1635. Ce Magistrat cultivoit les Lettres, pour lesquelles il avoit beaucoup de goût, sans nuire à l'exercice des fonctions importantes que son état demandoit, & dont il s'acquitta toujours avec applaudissement.

Ses Poësies Françoises ne sont pas en grand nombre. Outre les Vers composés à la louange de Claude d'Expilly, oubliés à son article dans la *Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne*, on connoît de lui un petit Recueil intitulé, *Asie, Uranie, & quelques autres Vers François*, imprimés in-8°. sans date ; un Sonnet, à la tête de la traduction de la Description du Monde de Denys d'Alexandrie, surnommé *Périégéte*, par Bénigne Saumaise, Conseiller au Parlement de Bourgogne, Pere du sçavant Claude Saumaise, publiée en 1597 ; & une Ode en faveur de Benigne *Milletot*, Conseiller au Parlement de Dijon. Voici l'occasion de cette Ode : Milletot avoit donné en 1611 un *Traité du Délit commun, ou Cas privilégié ; ou de la Puissance légitime des Juges Séculiers sur les personnes Ecclésiastiques*, qu'il augmenta & publia de nouveau en

1615. Un Anonime lâcha contre la premiere édition, des Vers fort satyriques: les amis de l'Auteur y répondirent la même année par un grand nombre d'autres Vers, sous le titre de Défense du *Traité du Délit commun.* M. Millotet se mit de la partie, & fit l'Ode en question.

MARC ANTOINE MILLOTET. 1636.

PAUL HAY, Sr. DU CHASTELET.

PAUL HAY, sieur DU CHASTELET. 1636.

On connoît encore moins de Poësies de Paul *Hay*, sieur *du Chastelet* que de Marc Antoine Millotet. M. Pellisson qui en parle dans son Histoire de l'Académie Françoise, dit qu'il n'avoit vû de lui que trois Piéces. La premiere d'environ 150 Vers, a pour titre, *Avis aux absens de la Cour;* elle fut faite contre ceux qui étoient alors à Bruxelles avec la Reine Marie de Médicis, & Monsieur Frere unique du Roi Louis XIII. C'étoit par conséquent après le milieu de l'an 1631. Car ce fut au mois de Juillet de cette année que la Reine Mere se retira à Bruxelles. La deuxiéme Piéce, attribuée mal-à-propos au Poëte Théophile, sous le nom duquel elle se trouve dans le Recueil de Sercy, Tome I.

PAUL HAY, sieur DU CHASTELET. 1636.

page 89, est une Satyre assez longue contre la vie de la Cour, commençant par ces mots, *sous un calme trompeur*, &c. M. Pellisson dit que la troisiéme *est une Satyre cruelle & sanglante contre un Magistrat, sous le nom de* * * *. Il ne la fait pas autrement connoître.

Edit. de M. d'Olivet, in-12. t. 1. p. 225. & suiv.

Paul Hay sieur du Chastelet, dit le même Historien de l'Académie, étoit de l'ancienne Maison de Hay en Bretagne, qui se vante d'être sortie il y a 600 ans des Comtes de Carlile, l'une des plus illustres d'Ecosse. Il fut d'abord Avocat Général au Parlement de Rennes, & depuis Conseiller d'Etat ordinaire. On lit dans le *Ducatiana* T. I. p. 29. qu'il fut obligé de quitter sa charge d'Avocat Général pour quelque affront qu'il reçut à cause de ses plaidoyers trop satyriques. Mais on ne donne point la preuve de ce fait. Il fut chargé de plusieurs commissions honorables, comme de celle d'établir le Parlement à Pau; & en 1635 il eut l'Intendance de la Justice dans l'Armée Royale, où Louis XIII, le Comte de Soissons, & le Cardinal de Richelieu étoient en personne.

Ayant été nommé pour être un des Commissaires au procès du Maréchal de Marillac, & voulant se tirer du nombre des Juges, on assure qu'il fit suggérer lui-même au Maréchal de le récuser, sous prétexte qu'il avoit fait contre lui & contre le Garde des Sceaux son Frere une Satyre Latine en Prose rimée, qui se lit en effet dans le Journal du Cardinal de Richelieu, sous le titre de *Prose impie contre les deux Freres Marillacs.* Son artifice fut découvert, le Roi le manda à Saint Germain, & il fut conduit le même jour à Villepreux. Durant sa prison, il fit des observations sur le procès du Maréchal de Marillac; & cet Ouvrage le réconcilia avec la Cour, & servit à lui faire rendre la liberté. Depuis il ramassa diverses Piéces de plusieurs Auteurs, pour la défense du Roi & de ses Ministres; & les publia avec une longue Préface, qui n'est guéres qu'une Apologie du Cardinal de Richelieu: cet Ouvrage est celui qui est connu sous le titre de *Recueil des Piéces servant à l'Histoire*, imprimé en 1635. in-folio.

PAUL HAY, sieur DU CHASTELET. 1636.

Ce n'est point ici le lieu de parler

PAUL HAY, sieur DU CHASTELET. 1636.

plus amplement de cette collection, ni de son Histoire de Bertrand du Guesclin, Connétable de France. On peut lire aussi dans M. Pellisson les diverses reparties qu'on lui attribue. Il mourut le 6e. Avril 1636. étant seulement âgé de 43 ans, & cinq mois. Il a été un des premiers membres de l'Académie Françoise, & ce fut lui qui lut le premier Discours Académique; le sujet qu'il y traita étoit *l'Eloquence Françoise*. C'est lui encore qui a travaillé le premier aux Statuts de cette Académie, par l'ordre même de cette Compagnie. J'ai lû plusieurs traits fort vifs contre lui dans la vérité défendue, qui est la sixiéme Piéce du Recueil de l'*Abbé de Saint Germain*.

Fin du quinziéme Volume.





